Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15591 – 7 F

DIMANCHE 12 - LUNDI 13 MARS 1995

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Le FMI fait confiance à Boris Eltsine

En dépit du conflit tchétchène, le Fonds monétaire international a accordé 32,5 milliards de francs à la Russie. Décidé, vendredi 10 mars, à l'issue d'une visite à Moscou de son directeur général, M. Camdessus, ce crédit est l'un des plus importants jamais accordés à un membre du FMI. Il est toutefois accompagné de conditions draconiennes de déboursement. p. 4

■ Algérie : débat sur l'élection présidentielle

Le gouvernement algérien vient de réaffirmer sa volonté d'organiser une élection présidentielle au cours de l'été. Mais une grande partie de la classe politique est résolument hostile à ce projet, dans le climat de violence actuel. p. 3

La fortune de M. Balladur

Le premier ministre a rendu public, vendredi 10 mars, l'état de son patrimoine, précisant avoir payé 124 150 francs d'impôt sur la fortune en 1994. Selon nos calculs, son patrimoine est donc supérieur à 21 millions de francs. p. 7



■ Voltaire et l'affaire Calas

Il y a 230 ans, Voltaire menait la lutte pour réhabiliter Calas. Pour la première fois, un intellectuel se dressait contre les pouvoirs avec l'opinion publique. p. 10

■ Les Français de l'étranger courtisés

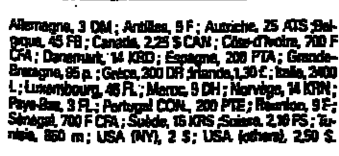
Electorat traditionnellement marqué à droite, les Français de l'étranger sont courtisés par les deux candidats. p. 6

■ Les éditoriaux du « Monde »

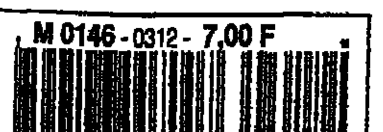
Le credo de Copenhague ; Capitalisme à la française. p. 12

■ Alain Juppé au « Grand Jury RTL-Le Monde »

Alain Juppé, ministre des affaires étrangères (RPR), est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 12 mars à partir de 18 h 30. « Le grand jury RTL-*Le Monde* » est aussi télévisé en direct sur la chaîne câblée RTL 9.



Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 200 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 850 m ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0146 - 0312 - 7,00 F

La justice contraint Alcatel Alsthom à chercher un remplaçant à Pierre Suard

Le PDG du groupe industriel ne peut plus exercer ses fonctions

LE JUGE d'instruction Jean-Marie d'Huy, chargé à Evry de l'enquête sur les manœuvres frauduleuses et les surfacturations commises par Alcatel-CIT aux dépens de France Télécom, a mis en examen, vendredi 10 mars, Pierre Suard, PDG d'Alcatel-Alsthom, pour abus de biens sociaux, recel d'abus de biens sociaux et recel d'abus de confiance, et pour recel d'escroqueries, faux et usage de faux. Son contrôle judiciaire lui interdit toute fonction au sein du deuxième groupe industriel français. La direction d'Alcatel affirme que M. Suard ne démissionnera pas de ses fonctions. Mais une direction collégiale et provisoire pourrait être mise en place par le conseil d'administration, lundi 13 mars. Une solution de remplacement est recherchée par les administrateurs du groupe qui pourrait prendre la forme d'une direction bicéphale.

Lire pages 5, 6, 12 et 24



1994, année noire pour les revenus du patrimoine

DEPUIS que François Mitterrand avait stigmatisé, en 1990, *« ceux qui s'enrichissent en dormant »*, la formule a fait florès. Elle continue d'inspirer le volet fiscal du projet présidentiel de Lionel Jospin, et même Jacques Chirac la reprend, maintenant, à son compte. Elle alimente aussi la campagne présidentielle comme l'illustre la polémique sur le patrimoine d'Edouard Balladur *(lire page 7)*. Si l'on excepte les périodes électorales, la dénonciation de l'enrichissement boursier a pourtant perdu, récemment, de son actualité. Progressant à vive allure durant toutes les années 80 et au début des années 90 – de tous bords, on stigmatisait alors le règne de « l'argent roi » –, les revenus du patrimoine se seraient effondrés en 1994. C'est en tout cas ce que laisse apparaître une enquête consacrée par l'Insee à *« l'évolution récente des grandes catégories de revenus perçus par les ménages »*. Il s'agit, dit l'institut, d'un *« retournement de tendance assez net »*.

Jusqu'à présent, c'était le CERC (Centre d'étude des revenus et des coûts) qui publiait, chaque année, une mesure de l'évolution des différents revenus des Français. Pour 1993, aucune étude n'avait été rendue publique, le gouvernement ayant pris la décision de supprimer cet organisme. Un rapport confidentiel avait pourtant été préparé, dont *Le Monde* (nos éditions du 10 janvier) a dévoilé les principales conclusions. Cette étude vient, finalement, d'être publiée, sous l'égide de l'Insee. Elle est strictement conforme à la version officieuse, mais elle comprend, en outre – et c'est là que réside la surprise – quelques ajouts rendant compte des évolutions de l'année 1994.

Dans le domaine des salaires, les statistiques de l'Insee pour 1994 sont dans le prolongement des constats faits par le CERC pour 1993 : la crise a laminé les revenus. Pour le secteur privé et semi-public, le nouveau rapport relève que *« le ralentissement du salaire brut de base s'est poursuivi en 1994 : l'augmentation en moyenne annuelle serait d'environ 2,2 %, soit 0,5 % en francs constants »*. Pour la fonction publique, la tendance est sensiblement identique. Selon l'étude, *« en moyenne annuelle pour l'année 1994, l'indice des traitements bruts a crû de 1,5 % en francs courants, après 3 % en 1993, soit une légère diminution en francs constants »*. Les revenus salariaux ont en outre très peu bénéficié de la reprise économique.

Il en a été très différemment pour les revenus du patrimoine. Dans l'étude initiale, le CERC relevait que la récession avait été une période exceptionnellement faste pour les détenteurs de patrimoine. La performance réelle du patrimoine (c'est-à-dire le taux de rendement courant des placements, corrigé de l'inflation, des plus-values ou des moins-values) a été de 7 % l'an entre décembre 1990 et décembre 1993.

Dans l'étude définitive, l'Insee a poursuivi l'examen jusqu'à l'année 1994 et relève un brusque effondrement de ces revenus. Compte tenu de la chute des valeurs mobilières (– 16 % pour les actions françaises), de la baisse du taux du marché monétaire ou, encore, des taux de l'épargne-logement, l'étude constate que *« pour la seule année 1994, la performance serait sans aucun doute très basse, voire négative »*. Toutefois, à la condition de raisonner sur une plus longue période, M. Chirac peut continuer de paraphraser M. Mitterrand. Le document suggère en effet que ces derniers résultats ne constituent sans doute qu'un accident de parcours. *« Un calcul approximatif,* précise-t-il, *laisse penser que la performance réelle moyenne serait de 4 % l'an entre décembre 1991 et décembre 1994. »* Les pertes récentes n'ont donc pas effacé, loin s'en faut, les profits anciens.

Laurent Mauduit

Dix ans qui ébranlèrent le monde

QUAND M. GORBATCHEV succède, le 11 mars 1985, à une série de vieillards cacochymes à la tête du Parti communiste de l'Union soviétique, personne ne se doute qu'il va déclencher le plus formidable bouleversement que le monde ait connu depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Et certainement pas lui-même. Issu de la Russie profonde, Mikhaïl Sergueïevitch a servi quelques années à Moscou comme spécialiste de l'agriculture au bureau politique. Il passe pour un protégé de Iouri Andropov (l'ancien chef du KGB que la maladie a empêché d'appliquer une poigne de fer « réformiste » sur l'URSS) et pour son disciple : la sortie de la stagnation brejnévienne nécessite une remise en ordre musclée.

Dix ans plus tard, la guerre froide, qui a dominé les relations internationales pendant près d'un demi-siècle, est finie ; la menace d'une destruction mutuelle des deux blocs par une frappe nucléaire a disparu, l'Allemagne a été réunifiée, l'idéologie communiste s'est effondrée, les révolutionnaires du tiers-monde ont perdu leur référence, le camp soviétique s'est volatilisé, l'URSS a été pacifiquement rayée de la carte et, en Russie même, les libertés et les droits civiques ont fait leur apparition. Quant au dernier secrétaire général du PC soviétique, il gagne des milliers de dollars en faisant des conférences à l'étranger...

Tout n'a pas commencé le 11 mars 1985. Mikhaïl Gorbatchev a eu besoin de deux ans pour asseoir son pouvoir et trouver des alliés en vue de ce qu'il considérait être la réforme et la modernisation indispensables du régime. *« Plus de démocratie, plus de socialisme »*, tel était l'objectif du mouvement lancé en 1987 et connu dans le monde entier par ses deux noms russes, *glasnost* et *perestroïka* : la transparence et la restructuration. La première visait à libérer la parole pour libérer les énergies ; la seconde, à rendre son efficacité à un mode de production épuisé. Gorbatchev ne savait pas que le système était déjà mort quand il a entrepris de le soigner. Improductif, sclérosé, ayant perdu toute légitimité, celui-ci ne pouvait supporter la plus petite dose de changement. Peut-être la perestroïka avait-elle été conçue comme une *« soupape de sûreté »*, selon le mot de l'ancien dissident Sergueï Kovalev ; c'est dans cet esprit qu'elle a été soutenue ou tolérée par les caciques du régime. Toujours est-il qu'elle a provoqué des réactions en chaîne qui ont échappé à l'apprenti sorcier du Kremlin.

Echec ou succès ? Mesurée à ses buts avoués, la politique de Gorbatchev a échoué ; en même temps, elle est à l'origine d'une vraie révolution dont les effets n'ont pas fini de se faire sentir. En fait, la question n'a pas grand sens, comme il ne sert à rien de se demander si le changement aurait pu avoir lieu plus tranquillement, sans les conflits que la dissolution du dernier grand empire a provoqués en Europe et à sa périphérie, ou sans les traumatismes que la population russe supporte avec la même patience résignée. La *« thérapie de choc »* imposée par le FMI – *« le choc sans la thérapie »*, ironisent les plus sceptiques – a détruit un système d'assistance généralisée où les salaires étaient médiocres mais assurés, les emplois improductifs mais garantis, les logements exigus mais pratiquement gratuits, les marchandises rares mais peu coûteuses, etc. L'économie de marché a été plaquée sur un pays où il n'existait ni marché ni véritable économie ; l'inflation galope, les retraites s'effondrent, les nouveaux riches se pavanent, la criminalité frappe partout...

Après une brève embellie, le pouvoir politique lui-même semble retrouver les vieilles méthodes qui ont fait leurs preuves ; le Parlement a été élu démocratiquement, mais le Kremlin n'a cure de ses états d'âme. Autour du chef, du *vojd*, une petite clique s'est reconstituée qui, à la fois, le protège, l'isole et l'utilise. Comme Gorbatchev avait détruit le communisme, Eltsine a détruit l'URSS et permis l'émergence d'une nouvelle Russie. Cependant, leur être d'apparatchik les a empêchés tous deux de franchir le pas vers une démocratisation authentique. Dans le cas de Boris Eltsine, la guerre en Tchétchénie a manifesté le retour des réflexes soviétiques, voire pré-bolcheviks.

« Il n'y a pas de raison de pleurer cette sorte de socialisme ; on n'a pas prouvé jusqu'à maintenant qu'il y en ait de meilleure », écrit Otto Latsis, ancien chantre de la glasnost et aujourd'hui chef du service politique des *Izvestia*, à l'occasion de ce dixième anniversaire. Il y a à peine quatre ans que l'URSS a disparu, que la Russie s'est remise à exister et que les autres peuples de l'empire ont goûté à la liberté. C'est court pour passer du totalitarisme à l'Etat de droit. Les forces que la perestroïka avait mises en mouvement sont fatiguées, désabusées. Pourtant, une société civile s'est créée, la liberté de la presse s'est installée, les échanges avec l'Occident se sont multipliés, l'initiative individuelle fait pièce à l'économie planifiée. La Russie n'est pas au bout de ses épreuves ; tout y est encore possible : la survie d'un pouvoir arbitraire et anarchique, une fragmentation chaotique, un régime fort ou un putsch militaire comme la poursuite tranquille des réformes. Un des prochains tests sera la capacité du chef de l'Etat à quitter pacifiquement et démocratiquement le pouvoir quand tomberont les échéances constitutionnelles. Ce serait la première fois dans l'histoire de la Russie. Mikhaïl Gorbatchev est bien parti sans heurts du Kremlin en décembre 1991 ; mais ce n'est pas lui qui a abandonné la direction du pays, c'est le pays qu'il dirigeait qui a disparu.

Daniel Vernet

Les Nations unies adoptent un programme de lutte contre la pauvreté

LA DETTE du tiers-monde et la forme que devrait revêtir l'aide apportée par les pays dits riches ont été au centre des discussions organisées à Copenhague par les Nations unies dans le cadre du sommet mondial pour le développement social et qui se sont achevées vendredi 10 mars dans la soirée sur un laborieux compromis. Sur le premier point, les délégués des cent quatre-vingt-trois pays représentés à cette conférence – auxquels se sont joints, pour le week-end, cent vingt et un chefs d'Etat et de gouvernement – ont rédigé une déclaration finale dans laquelle ils laissent aux créanciers le choix entre une *« annulation »* de la dette pour les pays les plus démunis et des *« mesures similaires »* visant à obtenir une importante réduction de ce fardeau. Pour l'aide au développement, le texte final invite les pays donateurs à consacrer 20 % du total de leurs concours au *« développement social »*. Lors d'un *« contre-sommet »*, plus de sept cents organisations non gouvernementales ont dénoncé *« le chapelet de belles paroles »* prononcé dans l'enceinte du Bella Center.

Lire pages 2 et 12

Le poète de la cause palestinienne



MAHMOUD DARWICH

RÉFÉRENCE MORALE pour ses compatriotes, Mahmoud Darwich, né en 1942 à Birwé, en Palestine, est considéré comme l'un des plus grands poètes arabes vivants. Dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde*, il conteste l'accord de paix israélo-palestinien du 13 septembre 1993, mais le considère comme un acquis. Plutôt que d'appeler à sa mise en échec, il milite donc pour une amélioration du processus des négociations. *« Le cœur de la cause palestinienne – c'est-à-dire le droit au retour, la question des réfugiés, celles de Jérusalem, des colonies de peuplement et, d'abord et avant tout, celle du droit à l'autodétermination – reste à discuter »*, dit-il. Mahmoud Darwich estime que les opposants à l'accord doivent se fixer pour objectif *« de créer une dynamique et de construire une administration à Gaza qui rende cette expérience viable et perfectible »*.

Il répond aussi aux propos tenus, dans notre journal daté 26-27 février, par Amos Oz, écrivain israélien et partisan de longue date du dialogue avec les Palestiniens. Amos Oz reprochait à Mahmoud Darwich de se ranger dans le camp des « faucons » plutôt que dans celui des « colombes ». *« Si les intellectuels palestiniens doivent se reprocher quelque chose,* rétorque Mahmoud Darwich, *c'est de n'avoir pas exprimé de manière plus efficace leur refus de l'occupation. »*

Lire page 11

PAUVRETÉ Les délégués des 184 pays représentés au premier sommet mondial pour le développement social, organisé par les Nations unies à Copenhague, ont mis au point, le 10 mars, une déclaration en dix points destinée à être approuvée par les 121 chefs d'Etat et de gouvernement qui se sont joints à eux au cours du week-end. ● CES ENGAGEMENTS, dépourvus de tout caractère contraignant, prévoient que les pays donateurs devront consacrer 20 % de leur aide publique au *« développement social »*, un chapitre qui devrait mobiliser, à son tour, 20 % du budget des pays bénéficiaires. ● EN AFRIQUE, la misère s'accompagne d'une précarité croissante pour ceux qui ont quelque revenu. Ainsi, au Nigéria, important pays producteur de pétrole, et où l'on ne meurt pas de faim, des millions de Nigérians, faiblement salariés, figurent désormais au rang des exclus.

Le sommet de Copenhague élabore un compromis sur l'aide au développement

Au-delà des vœux pieux sur la nécessité d'éradiquer la pauvreté dans le monde, les délégués des 184 Etats représentés ont exigé « de nouvelles initiatives » au regard de la dette du tiers-monde

COPENHAGUE
de notre envoyé spécial

Au total, 121 chefs d'Etat et de gouvernement étaient attendus, samedi 11 et dimanche 12 mars, à Copenhague où ils devaient prendre la parole au Bella Center et signer le document final du sommet mondial des Nations unies pour le développement social. Ce document de près de cent pages, qui comprend une déclaration générale et un programme d'action pour éradiquer la pauvreté sur la planète, créer des emplois et favoriser l'intégration sociale est le résultat d'un vaste compromis élaboré par les délégations des 184 pays membres de l'ONU et conclu le 10 mars dans la soirée. Jusqu'à la dernière minute, les négociateurs ont dû inventer quelques formulations sophistiquées acceptables par tous, pays industrialisés et tiers-monde, et régler le différend surgi entre Cuba et les Etats-Unis, La Havane voulant que soit dénoncé l'embargo économique appliqué à son encontre par Washington.

Les délégués sont apparemment fiers de leur œuvre : *« Nous ne pouvons pas régler tous les problèmes lors d'une conférence,* soupirait Thierry Rommel, représentant des Etats-Unis auprès de l'Union européenne, *mais nous avons mis un mouvement en marche. »* Le diplomate chilien, Juan Somavia, initiateur de cette conférence, renchérissait en assurant qu'*« à compter de lundi prochain, les gouvernements réfléchiraient d'une autre façon »*.

Dans les rangs des quelque sept cents organisations non gouvernementales qui participaient à une *réunion parallèle – le Forum 95 –*, cet optimisme n'était pas partagé. *« Le texte n'est qu'un chapelet d'engagements louables mais sans contenu réel »*, observait Vagn Berthelsen, secrétaire général de l'association danoise Coopération internationale entre les peuples. Certains de ses collègues parlaient même d'un *« pas en arrière »* par rapport au sommet de Rio de 1992. Au Brésil, les pays riches s'étaient engagés à allouer 0,7 % de leur revenu national à l'aide au tiers-monde *« au plus tard en l'an 2000 »*. Cette date ne figure plus dans la déclaration de Copenhague.

« INNOVATIONS »

Les « innovations » qui devaient être présentées dans la capitale danoise ont été édulcorées au fil des discussions et des compromis. Ainsi en va-t-il, par exemple, du fameux *« principe du 20-20 »* – auquel les Néerlandais notamment étaient très attachés – par lequel les pays donateurs consacreraient 20 % de leur aide publique au *« développement social »* des catégories les plus pauvres tandis que les pays bénéficiaires y affecteraient 20 % de leur budget. Mais dans le programme d'action, le modèle retenu n'est en rien contraignant et l'on parle à présent d'*« un engagement mutuel entre pays développés et pays en développement intéressés de consacrer, respectivement, en moyenne, 20 % de l'aide publique et 20 % du budget national aux programmes sociaux visant à satisfaire les besoins des populations »*. *« Une sorte de 20-20 à la carte... »*, commentait le ministre danois de la coopération, Poul Nielson, vice-président du sommet.

Certains pays démunis voyaient là une ingérence dans leurs affaires intérieures, d'autres étaient d'accord sur le principe, à condition que des crédits supplémentaires leur soient accordés pour développer d'autres secteurs de leur économie. *« Les dépenses sociales représentent chez nous 13 % du budget,* expliquait, jeudi, le premier ministre pakistanais, Benazir Bhutto, *et beaucoup souhaiteraient que nous réduisions nos dépenses militaires pour faire davantage de social. Mais que faire quand l'Inde voisine a augmenté son budget militaire de 20 % en un an ? L'ONU n'ignore pas qu'il existe un conflit régional et devrait mieux contribuer à sa solution. Ce serait une aide déterminante au développement social. »*

Il a bien fallu aussi trouver un compromis sur l'augmentation de l'aide au développement réclamée par le tiers-monde. Celle-ci progressera, mais en fonction des moyens et de la situation économique des pays donateurs. Pour ce qui est de l'annulation de la dette des pays les plus pauvres – autre revendication majeure du tiers-monde –, le sommet confirme, sous un énoncé différent, les décisions du Club de Paris qui réunit les Etats créanciers et qui permettrait d'annuler – sous certaines conditions – de 50 % à 67 % des remboursements pour les pays dont le revenu par habitant n'excède pas 500 dollars. Mais ce n'est pas une obligation et la Déclaration de Copenhague donne le choix entre une « annulation » ou des « mesures similaires » de réduction de la dette. Pour satisfaire entre autres les Japonais, qui y sont opposés, et d'autres Etats qui redoutent que certains pays en développement profitent de l'allégement de leur fardeau financier pour acquérir de nouvelles armes... Au chapitre de la dette multilatérale, les créanciers du FMI et de la Banque mondiale sont invités, par le biais d'une formule douce, à envisager une *« approche nouvelle »* du traitement de la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés. Le document final invite le FMI et la Banque mondiale à prêter davantage d'attention à l'avenir aux conséquences sociales de leurs investissements et prêts.

En matière d'emploi et de conditions de travail, il est fait mention clairement à plusieurs chapitres, dans le texte final, des droits syndicaux, du respect de la liberté d'organisation et des diverses conventions existantes – notamment celles de l'Organisation internationale du travail – interdisant le travail des enfants qui en Inde, en Indonésie, en Malaisie et ailleurs sont, par dizaines de millions, exploités. Mais le sommet a évité un affrontement sur ce dernier point en se contentant d'énumérer les législations internationales en vigueur et en invitant tous les Etats signataires à s'y conformer. Sachant que ce problème ne peut être résolu du jour au lendemain et qu'une *« clause sociale »*, dans les rapports commerciaux avec les pays qui tolèrent le travail des enfants, ne ferait sans doute pas avancer une solution plus rapidement, la plupart des syndicats se disent satisfaits de ce compromis.

« A présent, le plus dur reste à faire, constatait, vendredi, Yvon Chotard, chef adjoint de la délégation française, *il s'agit d'assurer le suivi de la Déclaration et du programme d'action du sommet de Copenhague... »* Un sommet que John Major et Bill Clinton ont boudé. Selon Mahbub ul Haq, conseiller spécial du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'absence du numéro un de la plus grande puissance économique du monde à une conférence sur le développement social de la planète est regrettable : *« C'est comme si on envisageait une représentation d'*Hamlet *sans le Prince de Danemark. »*

Alain Debove

Les Nigérians au bord du gouffre

LAGOS
de notre correspondante

Si le crédit n'existait pas, Godwin Chukwudi serait obligé de l'inventer. L'existence de ce modeste employé aux écritures d'une compagnie de transport maritime basée à Lagos dépend entièrement des relations cordiales qu'il a tissées avec *« Mama Chinwe, Mama Ofu et Mama Ndidi »*, trois commerçantes de son quartier de Shomolu, qui acceptent de lui fournir le riz, les haricots, l'huile ou le savon dont il a besoin, et de n'être payées qu'à la fin du mois. *« Je ne sais pas ce que je ferais sans ces merveilleuses femmes. »*

Pourtant, Godwin continue à s'endetter. Son salaire mensuel atteint péniblement 2 140 nairas (un peu plus de 130 francs), dont il doit soustraire 200 nairas pour le loyer d'une chambre crasseuse et 700 de frais de transport, depuis que le prix des carburants a triplé, en octobre 1994. Ce qui reste ne suffit pas pour se nourrir et s'habiller, sans parler de se distraire. A trente-quatre ans, il ne peut songer à se marier : les Ibos du Sud-Est, le groupe ethnique auquel il appartient, exigent des dots exorbitantes. Et ses trois « anges gardiens » ont bien failli se fâcher, fin novembre 1994, lorsqu'il n'a pas pu les rembourser parce qu'il avait dû se rendre au village auprès de sa mère malade et payer les frais imprévus du long voyage en car.

Comme Godwin, des dizaines de millions de Nigérians vivent ainsi au jour le jour dans la précarité la plus totale. On ne meurt pas encore de faim dans le pays le plus peuplé du continent africain – 95 millions d'habitants selon le dernier recensement –, on n'y voit ni conflit armé ni graves épidémies, mais il y règne une drôle de paix, lourde de menaces. *« Mon frère,* s'exclame un travailleur de Lagos interrogé par le quotidien *Champion*, *si on ne fait pas d'urgence quelque chose, nous allons tous devenir des bandits, des clochards ou des cadavres ! »* C'est, en termes plus diplomatiques, ce qu'ont dit les émirs de l'Etat du Niger, dans le nord-ouest du pays, lors d'une visite à l'administrateur militaire, pour la fin du ramadan : *« La souffrance et la frustration*, ont-ils averti, *se peignent clairement sur les visages de nos sujets. »*

« GROS POTENTIEL »

Il n'est pas sûr que les dirigeants actuels du Nigéria, pays réputé *« à gros potentiel »* mais où le revenu par tête a baissé de 75 % en dix ans, perçoivent la gravité de la situation. Protégés par leur voiture climatisée, leurs gardes armés, leur téléphone mobile, leur antenne parabolique, leur cohorte de secrétaires et de chauffeurs, ils s'émerveillent de la capacité infinie de leurs concitoyens à *« encaisser les chocs »* : *« C'est incroyable,* assurait en privé un ministre, *depuis fin 1993, le prix de l'essence a été multiplié par quinze et les gens gardent le sourire ! »*

Pourtant il est difficile de trouver un visage jovial aux arrêts d'autobus où les employés attendent des véhicules bondés, sur les marchés où les soldats, pour la énième fois, viennent de démolir les pauvres échoppes des commerçants illégaux (sans oublier de se partager leurs marchandises), dans les embouteillages où des gamins vendent des sachets d'eau glacée. Partout des regards fermés, des mâchoires serrées.

L'atmosphère est plus sereine dans les villages, où la tradition garantit les secours aux plus démunis. Au Sud, bananes, manioc, ignames ou papayes poussent sans grands efforts, assurant un minimum vital aux populations. Mais un produit de base comme l'huile de palme, que le Nigéria exportait autrefois, devient presque un luxe, et beaucoup de gens se lamentent sur la *« vie chère »*. Même refrain dans les savanes du Nord, où pourtant les récoltes ont été bonnes à l'automne 1994 : les *rhoumbouna*, ces petits greniers ronds et courts sur pattes, bâtis autour des cases de pisé, ont trop souvent le ventre vide. *« Au Nigéria*, explique une volontaire britannique qui travaille dans le Nord avec le ministère de l'agriculture, *les récoltes coïncident avec les grosses dépenses de la rentrée scolaire, puis celles de Noël pour les chrétiens. Les paysans ont rarement les moyens de stocker et d'attendre des prix meilleurs, ils s'endettent de plus en plus et, comme il y a peu d'investissements et d'engrais, les sols s'épuisent. »*

MORTALITÉ INFANTILE

Partout, on a le sentiment que les équilibres sont fragiles, qu'il n'en faudrait pas beaucoup – une sécheresse, une vague de licenciements, une poussée de fièvre religieuse – pour que casse le fil qui retient des millions de Nigérians au bord du gouffre. *« Les gens s'en tirent tant qu'il n'y a pas de coup dur,* constate le Père Joseph Bagobiri, un prêtre catholique de Kano, la capitale industrielle du Nord. *Mais trop d'entre eux meurent prématurément parce qu'ils ne peuvent se faire soigner. »* Une crise d'appendicite ou une attaque de malaria cérébrale ont souvent une issue fatale lorsque les malades se tournent vers la médecine traditionnelle, la seule désormais à leur portée. Depuis cette année, les frais d'admission à l'hôpital universitaire de Lagos, l'un des meilleurs services publics du pays, s'élèvent à 8 000 nairas, ceux d'une opération chirurgicale à 10 000 nairas – huit à dix mois de salaire d'un jeune instituteur.

Le boom pétrolier (le Nigéria, sixième producteur mondial de brut en 1975, se situe aujourd'hui au onzième rang) avait fait miroiter *« la santé gratuite pour tous en l'an 2000 »*. *« C'est vraiment la plaisanterie nigériane du siècle ! »*, souligne sur un ton amer le professeur Thomas Lambo, neuropsychiatre et ancien directeur général adjoint de l'OMS. Comme tant d'autres, il s'effraie de la régression actuelle en matière de mortalité infantile et maternelle : 87 décès pour 1 000 naissances vivantes, et, pire, 700 décès pour 100 000 accouchements (contre 540 pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne). La moitié de la population vit dans la pauvreté absolue, l'écrasante majorité n'a pas accès à l'eau potable.

L'Etat a investi 15 milliards de dollars dans des aciéries inutiles, mais ne consacre que 1,4 % du PNB à l'éducation. Le système scolaire édifié au cours des vingt dernières années – avec notamment une bonne douzaine d'universités – est en train de s'effondrer. Les parents doivent désormais payer pour tout : livres, uniformes, tables et chaises, « petits cadeaux » au directeur pour inscrire leurs enfants, « primes » à l'institutrice qui sans cela ne survivra pas. *« Après tout,* déclare sans s'émouvoir un homme d'affaires lié au secteur pétrolier, *ce pays peut très bien fonctionner avec seulement 10 % d'alphabétisés. »* Mais certains prédisent au Nigéria le même naufrage que le Zaïre, autre *« géant de l'Afrique »* tellement gâté par la nature, et si maltraité par ses dirigeants : pillage de l'appareil de production, provinces coupées du centre, révoltes périodiques de la troupe.

Si ce sinistre scénario devait se réaliser, les experts en développement n'auront plus qu'à quitter la scène, au profit des spécialistes de l'intervention humanitaire.

Michèle Maringues

La Tanzanie retire son contingent du Liberia

LES 800 SOLDATS tanzaniens qui participent à la Force ouest-africaine au Liberia (Ecomog) quitteront ce pays avant la fin du mois, a annoncé, vendredi 10 mars, le ministre tanzanien de la défense. Ce retrait a été qualifié de *« revers majeur pour le processus de paix »* par le chef de la mission des Nations unies au Liberia, le général kényan Daniel Opande. L'Ecomog a été déployée à partir de 1990, pour tenter de mettre fin à la guerre civile déclenchée en décembre 1989 par la rébellion du Front national patriotique (NPFL) de Charles Taylor contre le président Samuel Doe. Le conflit a fait plus de 150 000 victimes.

Face aux échecs répétés des pourparlers entre les diverses factions qui continuent de s'affronter, l'Ecomog est devenue la seule institution stable du Liberia, la présence militaire de l'ONU étant symbolique. Sous commandement et à majorité nigérians, forte de 10 000 hommes, elle contrôle une zone qui comprend les deux principales villes, Monrovia et Buchanan, où vivent 1,2 million d'habitants, soit les deux tiers de la population. Le reste du Liberia est toujours le théâtre de combats très violents.

Le départ des Tanzaniens fait suite à une réduction sensible du contingent nigérian fin 1994. Il pourrait préluder à un retrait total de l'Ecomog dont les conséquences seraient catastrophiques pour la population civile. Le président ghanéen, Jerry Rawlings, qui a déployé beaucoup d'énergie ces derniers mois pour obtenir un accord entre factions, a menacé à plusieurs reprises d'abandonner le Liberia aux chefs de guerre. Le Ghana fournit avec la Sierra Leone, la Guinée, la Gambie, le Mali et l'Ouganda, le reste des forces de l'Ecomog. Notre correspondant à Washington, Laurent Zecchini, nous signale que M. Rawlings, en visite dans la capitale américaine, a demandé au président Clinton une intervention des Etats-Unis dans le conflit libérien, mais que son interlocuteur s'est contenté de lui prodiguer quelques encouragements. – *(AFP.)*

La confirmation d'une tentative de putsch complique la crise à Lagos

LAGOS
de notre correspondante

Il y a bien eu un complot contre le général Sani Abacha : le chef d'état-major de la défense, le général Abdusalam Abubakar, a confirmé, vendredi, qu'un *« groupe d'officiers et de civils ambitieux et manquant de jugement »* avait *« planifié pour le 1er mars un coup d'Etat contre le gouvernement fédéral »* du Nigeria. Le général a précisé que le nombre de personnes arrêtées, civils et militaires, s'élève pour le moment à vingt-neuf, et que les officiers les plus haut gradés ont le rang de colonel. Il estime cependant *« prématuré »* de donner leurs noms.

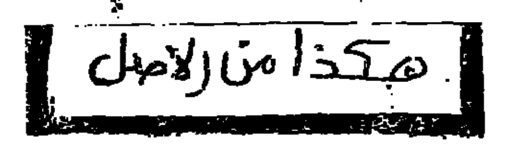
L'affaire semble suffisamment délicate pour que le général Abacha, qui avait prévu d'assister à Copenhague au sommet des Nations unies sur le développement social, ait renoncé à son voyage.

Le complot avait apparemment peu de chance de réussir sans l'appui d'officiers d'un grade plus élevé et placés dans l'entourage direct du chef de l'Etat. Il reste qu'en dépit de toutes les purges et réorganisations auxquelles on a procédé à titre préventif depuis dix-huit mois, une partie de l'armée – notamment dans les garnisons du Nord, terre d'élection du général Abacha – a été impliquée dans cette affaire.

Cette crise va retarder encore la formation d'un nouveau gouvernement, le précédent ayant été dissous il y a plus d'un mois. Si le chef de l'Etat a pris tout son temps pour ménager un savant équilibre entre diverses tendances et ethnies, il est probable que la découverte du complot a bouleversé ses plans en le contraignant désormais à faire un tri entre « traîtres » et « loyalistes ».

Un tel retard va accentuer l'inertie actuelle des instances dirigeantes, notamment dans le domaine crucial de l'économie. Or c'est le blocage de l'économie – et donc la diminution des revenus de l'Etat dont la hiérarchie militaire profitait jadis largement – qui a provoqué le mécontentement de l'armée.

M. M.





Le conflit se poursuit entre Pyongyang et Washington sur la question nucléaire

La Corée du Nord récuse le consortium international créé pour construire deux centrales

Sitôt après la récente signature à New York, de l'accord créant le consortium international pour la construction de deux réacteurs en Corée du Nord, Pyongyang a vivement réagi, menaçant de ne pas reconnaître la nouvelle instance s'il se vérifiait que c'était la technologie de son ennemie jurée, la Corée du Sud, qui devait être retenue. Pourtant, les ponts ne sont peut-être pas coupés, estime-t-on aux Etats-Unis.

LE GOUVERNEMENT de Pyongyang a réagi négativement à l'annonce de la constitution, le 9 mars à New York, du consortium international (Organisation pour le développement de l'énergie dans la péninsule coréenne, ou KEDO) chargé de financer la construction de deux réacteurs à eau légère en Corée du Nord. Bras de fer de dernière minute, ou relance en grand de la crise qu'avait apparemment close la signature, le 21 octobre à Genève, de l'accord entre Washington et Pyongyang sur la restructuration du programme nucléaire de l'Etat communiste ? Afin d'éviter la prolifération dans la péninsule, cet accord a prévu le gel du programme « suspect » de la Corée du Nord, le démantèlement de ses réacteurs de la filière graphite-gaz capables de produire de grandes quantités d'uranium, ainsi que le retraitement du combustible irradié.

Quoi qu'il en soit, l'Etat communiste réitère depuis des semaines qu'il refusera que les réacteurs qui lui seront fournis soient de fabrication sud-coréenne, pour des raisons *« politiques et techniques »*. L'agence de presse nord-coréenne a annoncé que Pyongyang ne reconnaissait pas le KEDO et pourrait refuser de signer l'accord de fourniture des réacteurs qui, en principe, doit être conclu avant le 21 avril. La République populaire démocratique (RPDC, Nord) affirme qu'il n'a jamais été question que le fournisseur des réacteurs soit le Sud.

C'est là ce que conteste formellement Robert Gallucci, secrétaire d'Etat adjoint et négociateur américain à Genève, pour qui cette question a été *« clairement tranchée »*. Les échanges entre les deux pays gagnent donc en acrimonie. La Corée du Nord accuse les Etats-Unis et Séoul de *« manœuvres politiques immorales »* destinées à la détruire de l'intérieur ; elle assure que, si Washington insiste, l'accord pourrait devenir un *« chiffon de papier »*. Quant aux Américains, ils soulignent que, en cas de rupture, ils n'auraient d'autre solution que de consulter *« immédiatement »* leurs alliés sud-coréen et japonais, voire le Conseil de sécurité.

COMPROMIS

Pourtant, contrairement aux apparences, un compromis pourrait encore être possible. La position des Nord-Coréens ne serait pas aussi jusqu'au-boutiste qu'il y paraît, indique Laurent Zecchini, notre correspondant à Washington : ils pourraient se satisfaire de réacteurs fabriqués par la Corée du Sud, à condition qu'ils soient estampillés différemment. Le tout serait de trouver la bonne « étiquette » ! Les Américains estiment qu'il s'agit avant tout pour la Corée du Nord de ne pas perdre la face : le gouvernement communiste, qui n'est pas sorti de la période d'instabilité ouverte avec la mort de Kim Il-sung, ne tient pas à expliquer à sa population qu'il est obligé d'accepter la supériorité technologique et financière de Séoul, son ennemi juré. Pyongyang a en revanche fait savoir que des réacteurs de toute autre origine, russes, français, allemands ou américains, seraient acceptés.

CONTACTS AVEC TOKYO

Les Nord-Coréens, eux, savent que Bill Clinton n'est pas à l'aise dans cette affaire. Dès sa signature, le compromis de Genève a été très critiqué, à la fois par les républicains et par de nombreux experts, pour qui Washington a conclu un marché de dupes, sacrifiant des intérêts stratégiques pour des avantages politiques à court terme (l'accord a été signé peu avant les élections américaines du 8 novembre). Ces critiques se sont nettement accentuées aujourd'hui, alors que les républicains sont devenus majoritaires et que l'accord de Genève est soumis à un examen minutieux du Congrès.

Quoi qu'il en soit, le temps presse : à Genève, il a été prévu qu'un accord sur la fourniture de réacteurs doit intervenir avant le 21 avril. Or, en toute hypothèse, la question du financement de la fourniture des réacteurs (d'un coût total de 4 à 4,5 milliards de dollars, dont une bonne partie devraient revenir à la Corée du Sud) n'a pas été réglée. D'autres pays tels que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada ont annoncé qu'ils participeraient au consortium. L'administration Clinton *« prévoit »*, elle, de demander au Congrès d'allouer de 20 à 30 millions de dollars par an pour ce projet. Sur la vingtaine de membres du KEDO, rares sont les pays qui se sont formellement engagés sur des sommes précises. La seule certitude est que Séoul et Tokyo fourniront l'essentiel de l'effort financier – sans que cette dernière capitale ait encore précisé le montant de son effort.

De Tokyo, précisément, autre partenaire crucial du KEDO, pourrait survenir du nouveau. Longtemps, Pyongyang n'a voulu discuter qu'avec Washington – traitant avec dédain la Corée du Sud à laquelle il est notamment reproché de ne pas avoir exprimé de condoléances à la suite du décès du président Kim Il-sung. Or, nous indique notre correspondant dans la capitale nippone, Philippe Pons, a eu lieu, en février, à Singapour, une reprise, en secret, des contacts entre la Corée du Nord et le Japon. Et, le 16 mars, une mission de membres de la majorité gouvernementale nippone, dirigée par l'ex-ministre des affaires étrangères Michio Watanabe, doit se rendre en RPDC. Ce développement survient alors que sont dans l'impasse, depuis novembre 1992, les négociations amorcées en 1990 par un accord de principe entre des représentants du Parti libéral démocrate, alors au pouvoir, et le Parti des travailleurs. On espère, à Tokyo, que cette évolution du cours des choses fera progresser l'esprit de compromis dans le marchandage en cours autour de la péninsule.

Vive critique de Pékin contre « les Etats-Unis et leurs alliés »

Une réponse à l'offensive sur les droits de l'homme

PÉKIN
de notre correspondant

La Chine s'est livrée, vendredi 10 mars, à une dénonciation en règle *« des Etats-unis et de leurs alliés »* pour leur critiques envers sa politique des droits de l'homme, accusant l'Occident de pratiquer une *« forme nouvelle de discrimination raciale »* par son refus de prendre en considération les *« colossales différences de contexte historique, système social, tradition culturelle et développement économique »* à travers la planète. Cette accusation figure en conclusion d'un commentaire de l'agence Chine nouvelle sur les travaux de la commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève ; elle vient en même temps que diverses indications montrant que Pékin semble vouloir lancer une contre-offensive diplomatique tous azimuts sur la scène internationale. Tant sur les questions de Taïwan et Hongkong, de souveraineté en mer de Chine, que sur la réforme des Nations unies, le chef de la diplomatie chinois, Qian Qichen, qui donnait vendredi une conférence de presse télédiffusée à l'échelle nationale, a adopté un ton très dur envers les pays occidentaux, plutôt conciliant envers Moscou, vaguement menaçant mais surtout paternaliste envers les autres voisins.

LES OPPOSANTS INTERNÉS

M. Qian a concentré ses attaques sur les Etats-Unis, répondant à quatre questions sur les droits de l'homme, pour insister sur le fait que la Chine récuse tout droit de regard extérieur à ce sujet. *« Nous appelons ces pays à cesser de répéter cette folie »* consistant à porter la question dans une assemblée internationale. *« On ne doit pas répéter trois fois une erreur, et celle-ci l'a déjà été cinq fois »*, a-t-il dit en appelant l'Occident à *« réfléchir un peu »*. M. Qian s'est refusé à discuter de cas spécifiques d'opposants internés tel Wei Jingsheng, disparu mais non jugé depuis presque un an. Il a surtout insisté sur le fait que Washington *« devrait plus concentrer son attention sur son propre système légal »*.

Le commentaire de Chine nouvelle à propos de la réunion de Genève livrait, pour sa part, un argument qui forme la base de la psychologie du gouvernement de Pékin : *« Certains des co-sponsors de la résolution anti-chinoise, du fait de leurs actions dans le passé, ont encore une dette envers la Chine. Les voilà qui posent en défenseurs des droits de l'homme et émettent des critiques abusives à propos d'affaires intérieures chinoises. Cela a, sans aucun doute, fait éclater l'indignation du peuple chinois. »*

La veille, la télévision centrale avait fourni une autre référence à l'humiliation du XIX[e] siècle que tente d'attiser le gouvernement en annonçant la mise en chantier d'un feuilleton sur les guerres de l'opium. Dans les jours ayant précédé le vote de Genève, Pékin avait adressé sous des formes diverses à plusieurs gouvernements occidentaux, celui de la France notamment, des mises en garde très vives contre leur soutien à la résolution, qui n'a finalement été repoussée que par une voix.

COUP DE CHAPEAU À LA RUSSIE

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre les quatre propositions annoncées par M. Qian lors de sa conférence de presse pour une réforme des Nations unies : *primo*, la Chine soutient une réforme dont elle attend qu'elle joue avant tout en faveur de la masse des pays en voie de développement qui se sont joints à l'organisation depuis sa fondation ; *secundo*, elle réclame une *« représentation géographique équitable »* au sein du Conseil de sécurité ; *tertio*, elle est opposée au principe de *« l'intervention militaire directe »* dans les crises ; *quarto* – et c'est là le point où transperce la mentalité de revanche sur l'Histoire –, le système international doit se concentrer sur *« l'éradication de la pauvreté »*, faute de quoi serait menacée la paix mondiale. C'est là le message que va tenter de faire passer à la conférence de Copenhague le vice-premier ministre Li Peng, qui, dans un geste tout à fait inhabituel, a quitté vendredi les salons de l'Assemblée nationale pour une apparition à la conférence des Nations unies sur le développement socio-économique.

Tout en réaffirmant que la Chine ne couplait en rien ses achats technologiques à l'Occident aux questions politiques, M. Qian a effectivement fait sentir que le lien existait dans l'esprit de Pékin par un habile dosage des formules diplomatiques : à l'Allemagne, qui a rejoint le camp des critiques sur les droits de l'homme, appel à la *« réflexion »*. A la Russie, qui, à Genève, a adopté une position médiane sans voter contre Pékin, un coup de chapeau remarqué : la Chine est reconnaissante à Moscou d'avoir désavoué les *« propos irresponsables »* de dirigeants locaux d'Extrême-orient russe qui remettaient en cause les accords frontaliers passé ces derniers temps entre les deux voisins.

M. Qian a, par ailleurs, fermé la porte à toute discussion du statut international de Taïwan préalable à la conclusion d'un accord mettant fin aux hostilités à travers le détroit. Et il s'est refusé à annoncer une date pour une visite à Londres qui est liée à la résolution de la question de Hongkong.

Francis Deron

Plusieurs attentats font 21 morts en une journée à Karachi

VINGT ET UNE PERSONNES ont été tuées dans la seule journée du vendredi 10 mars à Karachi, ce qui porte à une soixantaine depuis le début du mois le bilan des victimes des violences politiques, ethniques et religieuses dans la capitale économique du Pakistan. Outre des attentats isolés dans divers secteurs de la ville, douze des victimes de vendredi ont été tuées par l'explosion d'une bombe devant une mosquée, quelques heures après l'arrivée en force des hommes du FBI venus enquêter sur le récent assassinat de deux diplomates américains.

La bombe, placée sur le toit d'un minibus parqué à l'entrée de la mosquée, a explosé alors que les fidèles étaient réunis pour la prière. Les victimes sont surtout des enfants, ordinairement placés aux derniers rangs durant la prière, ou des mendiants, qui demandaient l'aumône à l'entrée de la mosquée.

La violence a profondément changé de nature à Karachi : les meurtres sont devenus quotidiens, plus nombreux, plus spectaculaires, difficilement imputables à tel ou tel groupe ethnique ou politique. La police n'arrête pratiquement jamais personne.

Chaque jour, les journaux apportent une nouvelle moisson de victimes : on compte plus de cent soixante-dix morts en février. Tout se passe comme si les assassins voulaient frapper la population de terreur. Souvent, les victimes sont torturées avant d'être tuées et leur corps retrouvé le lendemain dans un caniveau ou un terrain vague.

SOUPÇONS ET ACCUSATIONS

L'attentat de vendredi est le troisième de grande envergure contre une mosquée chiite en deux semaines. Le 25 février, vingt fidèles chiites avaient été mitraillés, de sang froid, dans l'enceinte de deux mosquées.

La violence confessionnelle était inconnue à Karachi jusqu'à l'été dernier. La majorité sunnite et la minorité chiite (environ 20 % de la population) vivaient en bon voisinage. Deux groupes extrémistes, le Sipah-e-Sahaba Pakistan (sunnite) et le Tehrik-e-Jafria (chiite), sont les protagonistes visibles de la violence. Selon des sources diplomatiques, les deux petits partis, armés jusqu'aux dents, reçoivent des fonds saoudiens et iraniens. Le gouvernement de M[me] Benazir Bhutto a toutefois accusé l'Inde, l'ennemi héréditaire que trois guerres ont opposé au Pakistan depuis la partition (1947), de fomenter les troubles à Karachi. New Delhi a démenti.

Par ailleurs, un homme a été bastonné en public dans la ville de Mingora pour tentative de viol. Des centaines de personnes ont assisté au châtiment, le premier du genre en public depuis l'arrivée au pouvoir, il y a quinze mois, de Benazir Bhutto, qui ne cache pas son hostilité à ces pratiques. Les autorités de la province du Nord-Ouest ont décidé d'appliquer la loi islamique. – *(AFP, Reuter.)*

Le pouvoir algérien maintient le scrutin présidentiel

En dépit de l'hostilité de la classe politique et de l'incrédulité de la population

*« **NOUS AVONS** les moyens d'organiser l'élection présidentielle, sans difficulté majeure. Elle se tiendra en 1995, c'est un engagement sans retour »*, déclarait, fin janvier, le ministre algérien des affaires étrangères, Mohamed Salah Dembri. Le scrutin, précisait-il, pourrait se dérouler dès juillet, le dispositif sur le terrain devant être achevé le 30 juin. Pour ceux qui douteraient encore du sérieux d'une telle proposition, le chef de la diplomatie est revenu à la charge, le 8 mars, réaffirmant, dans un entretien accordé au quotidien saoudien *Al-Sharq Al-Awsat*, le caractère *« irrévocable »* de cette décision.

Annoncé, pour la première fois, le 31 octobre, par le président Liamine Zeroual, après qu'ait été constaté l'échec du *« dialogue »* avec l'opposition légale, ce projet de scrutin suscite bien des réserves. Dans leur majorité, les partis de l'opposition y sont absolument hostiles. Ce projet a néanmoins l'insigne avantage de mettre partiellement à jour le jeu des alliances, nouées dans l'ombre, par les clans du pouvoir.

Parmi les éventuels *« présidentiables »*, dont les noms circulent, en coulisse, figure, entre autres, celui d'Ahmed Taleb Ibrahimi, ancien ministre des présidents Boumédiene et Chadli. Ses positions pro-islamistes pourraient-elles faire de ce vieux baron du FLN un candidat acceptable aux yeux d'une partie de l'armée et de certains dirigeants de la mouvance intégriste ? Ou bien ne faut-il voir, dans ces bruits de coulisse, qu'un simple ballon d'essai pour tester les réactions de l'opinion ? M. Taleb Ibrahimi, qui vient d'être reçu par le président, se défend en tout cas d'être un candidat potentiel à l'investiture présidentielle. *« Je suis à la retraite »*, nous a-t-il assuré, vendredi 10 mars, qualifiant les allégations le concernant de *« rumeurs »*.

L'idée d'un rapprochement entre militaires et islamistes n'a pourtant rien de particulièrement incongru. Le vice-président de l'ex-Front islamique du salut (FIS), installé à Paris, Cheikh Abdelbaki Sahraoui a estimé, vendredi, dans un communiqué, qu'au cas où *« une personnalité connue pour son attachement à l'islam (...) était annoncée, le FIS ne peut, à priori, que lui apporter son soutien »*.

Cette pré-campagne électorale ne laisse pas d'étonner dans un pays plongé dans la plus grande insécurité. Nombre d'Algériens doutent, en tout cas, de la capacité des autorités à mener à bien leur projet. A l'évidence, beaucoup d'électeurs – notamment Algérois – hésiteront à se déplacer jusqu'au bureau de vote, par crainte de représailles des groupes armés. Par ailleurs, le pouvoir ne semble plus être en mesure de faire fonctionner la lourde infrastructure que requiert l'organisation d'une élection. Des dizaines de mairies ont été incendiées, et leurs registres électoraux sont partis en fumée ou ont été volés.

En invitant, le 25 janvier, l'ensemble de l'opposition *« légale »* à donner son avis, le chef de l'Etat a, *de facto*, exclu l'ex-Front islamique du salut (FIS) de ces consultations. Le numéro deux de l'ex-FIS, Ali Benhadj, a aussitôt réagi, en dénonçant, dans une lettre publiée par la presse, l'organisation du scrutin et en appelant à la poursuite de la rébellion armée. Le président a aussi exprimé son rejet des propositions, formulées à Rome, par les principaux partis de l'opposition – dont le FLN, dirigé par Abdelhamid Mehri, et le Front des forces socialistes (FFS), d'Hocine Aït Ahmed. Pour ces deux formations tout scrutin doit être l'aboutissement d'un retour à la paix et non le contraire.

Du côté des *« éradicateurs »* (partisans de la seule répression face aux islamistes), des fissures apparaissent dans leur soutien objectif apporté jusque-là au pouvoir. Prise de conscience de la violence de la répression ? Peur de se voir *« doublés »* par un régime qui, en sous-main, cherche à s'entendre avec l'ennemi – qu'il s'agisse de l'ex-FIS ou du FLN ? Les manœuvres tous azimuts, engagées par le pouvoir pour convaincre une partie de l'opinion de jouer le jeu des élections, ont-elles des chances d'aboutir ? Le soutien ostensible – et inhabituel – apporté aux manifestations du 8 mars, organisées par les organisations de femmes, entre dans ce cadre. Les pressions exercées sur le Mouvement culturel berbère (MCB), afin de mettre fin au boycottage scolaire, entamé depuis sept mois en Kabylie, fait partie de la même stratégie.

Ali Habib

Explosion d'une voiture piégée à Kouba

Soixante-trois personnes – dont huit enfants – ont été blessées, vendredi 10 mars, par l'explosion d'une voiture piégée à Kouba, dans la banlieue est d'Alger. Le véhicule avait été garé entre deux immeubles de la cité Garidi, réservée aux policiers. L'explosion a détruit la façade d'un des bâtiments. Ce nouvel attentat n'a pas été revendiqué. Le 30 janvier, deux militants du Groupe islamique armé (GIA) avaient lancé une voiture piégée contre le commissariat central d'Alger, tuant quarante-deux personnes. *« Avec ce nouvel attentat, on peut craindre que les policiers ne cherchent à se venger. C'est un cycle infernal »*, a commenté un Algérois. – *(AFP, Reuter.)*

Le FMI accorde un « vote de confiance » à Boris Eltsine en dépit du conflit tchétchène

Le Fonds monétaire international confirme l'octroi de plus de 30 milliards de francs à la Russie

Aux termes d'une visite à Moscou, le directeur général du FMI, Michel Camdessus, a signé, vendredi 10 mars, une lettre d'intention qui devrait permettre à la Russie d'obtenir un crédit de 6,5 milliards de dollars (32,5 milliards de francs), l'un des plus importants jamais accordés à un membre du Fonds. Ce crédit, déjà pris en compte dans l'élaboration du budget russe pour 1995, est assorti de conditions de déboursement très strictes.

MOSCOU
de notre correspondant

Faute de mieux et avec un enthousiasme de commande, le Fonds monétaire international (FMI) a voté Boris Eltsine. En visite à Moscou, vendredi 10 mars, M. Camdessus a jugé que la Russie, à huit mois d'élections législatives incertaines pour le pouvoir, remplissait désormais les conditions pour recevoir un crédit de confirmation (stand-by) de quelque 6,5 milliards de dollars.

« Je suis prêt à donner mon vote de confiance, un vote que je n'utilise pas très souvent », a déclaré Michel Camdessus, le directeur général du FMI, en s'engageant à soutenir ce dossier devant son conseil d'administration. Ces crédits sont destinés à réduire le déficit budgétaire russe en évitant une trop forte création monétaire (« la planche à billets »). Le reste du déficit (7,7 % du PIB, soit plus de 15 milliards de dollars) doit être couvert par d'autres prêts et des bons du trésor russe.

« Cette décision ne peut se mesurer en milliards de dollars. Son effet dépasse son impact financier. Ce qui s'est passé au Kremlin aujourd'hui est un vote de confiance international dans les réformes russes », s'est réjoui Anatoli Tchoubaïs, le premier vice-premier ministre russe en charge de l'économie et l'un des derniers réformateurs du gouvernement. La bonne nouvelle a aussitôt été annoncée au peuple. Pour les besoins de la propagande, une *« cérémonie de signature »* a été organisée au Kremlin. Faute de document officiel à ratifier, le directeur du FMI et le premier ministre russe Viktor Tchernomyrdine ont paraphé, en présence de Boris Eltsine, un... communiqué de presse.

CONDITIONS DRACONIENNES

Un refus du FMI aurait été un échec cinglant pour le pouvoir russe, mais le « vote de confiance » n'est pas pour autant un triomphe. Il est assorti de conditions théoriquement draconiennes. Afin que les 6,5 milliards de dollars (sur douze mois) soient utilisés pour stabiliser l'économie, et ne se perdent pas dans la démagogie préélectorale ou dans les circuits de l'argent sale, le prêt sera versé par tranches mensuelles (de 500 millions), à condition que Moscou respecte les objectifs fixés en commun (réduction de l'inflation à 1 % par mois d'ici à la fin de l'année contre plus de 10 % actuellement, libéralisation du commerce extérieur, fin des privilèges fiscaux).

Même si M. Camdessus s'est déclaré *« très impressionné par l'engagement du gouvernement russe sur le programme des réformes »*, la Russie est, en fait, fermement invitée à transformer ses promesses en actes. A la veille des ultimes négociations avec le FMI, les autorités russes ont multiplié les gestes de bonne volonté. Boris Eltsine a signé un oukaze supprimant, à partir du 15 mai seulement, des privilèges commerciaux (exemptions fiscales) octroyés à beaucoup de sociétés ou de régions « amies » ou puissantes. Un autre décret présidentiel a libéralisé le commerce extérieur. L'ex-directeur de Gazprom et actuel premier ministre Viktor Tchernomyrdine s'est, lui, résolu à augmenter (de 15 % à 25 %) les taxes à l'exportation du géant du gaz russe, dont il serait l'un des principaux actionnaires. Les producteurs d'énergie russes payaient des taxes très inférieures aux normes mondiales. Pour combler au maximum le déficit budgétaire, il ne reste donc plus au gouvernement russe qu'à appliquer ses récentes décisions, ce qui ne sera sans doute pas une mince affaire.

Le directeur du FMI n'a pas dit ce qui arriverait si Moscou poursuivait sa navigation à vue, si Boris Eltsine, qu'il juge *« totalement déterminé à résister aux demandes »* de subventions des groupes de pression, cédait à nouveau. En revanche, il a évoqué des perspectives radieuses au cas où, contrairement aux fâcheux précédents, le programme de « rigueur » économique était véritablement appliqué. Dans ce cas, la Russie pourrait bénéficier ces prochaines années de près de 20 milliards de dollars supplémentaires du FMI. Le prêt « historique » du FMI se veut donc être le sésame pour la prospérité et la paix en Russie. Et non pas une subvention internationale pour la « sale guerre » russe dans le Caucase ? *« Je refuse totalement cette conception »*, a répondu à la presse Michel Camdessus. *« Le FMI est une institution technique (...) qui n'a pas à juger »*, a-t-il dit. Avant d'affirmer, contre toute évidence et en pleine offensive russe : *« Je sais que le gouvernement veut terminer ce conflit pacifiquement. »* Il faut espérer que les promesses économiques du Kremlin soient plus sérieuses.

Jean-Baptiste Naudet

Les députés russes destituent Sergueï Kovalev

MOSCOU
de notre correspondante

Sergueï Kovalev, le délégué russe aux droits de l'homme, pressenti, en Occident, pour un prix Nobel de la paix du fait de son opposition courageuse à la guerre en Tchétchénie, n'est pas prophète en son pays. Vendredi 10 mars, les députés de la Douma l'ont ainsi destitué de la présidence de sa commission parlementaire. *« Conscience de la Russie »* pour ses partisans, Sergueï Kovalev, désavoué par 270 députés des fractions nationalistes et communistes du Parlement, reste, pour l'instant, à la tête d'une commission similaire auprès de la présidence. Mais Boris Eltsine a désormais les mains libres pour ignorer son délégué aux droits de l'homme, qui avait passé plus d'un mois à Grozny sous les bombardements de l'aviation russe.

Ceux-ci se sont, entre-temps, banalisés, tout comme les imprécations contre *« l'ennemi de la patrie »* Kovalev, lancées par le ministre de la défense, Pavel Gratchev. La télévision russe rend désormais compte, avant tout, des versions officielles de la guerre, alors que le « marais » de la Douma s'aligne de plus en plus sur ses fractions patriotes et communistes, qu'il s'agisse de la Tchétchénie ou de tout ce qui a trait aux privatisations. C'est ainsi que les députés de la Chambre basse se sont non seulement déchaînés contre leur délégué aux droits de l'homme qui, selon Vladimir Jirinovski *« veut amener des troupes étrangères en Russie »*, mais aussi contre la privatisation des médias. Excédés par l'assassinat de Vladislav Listiev, le journaliste devenu la cheville ouvrière de la privatisation partielle d'Ostankino, l'une des deux chaînes d'Etat, les députés ont été très près d'approuver la nationalisation de toutes les télévisions du pays. Ils ont néanmoins adopté un moratoire de cinq ans sur leur privatisation. Ce projet de loi devrait être repoussé par la Chambre haute. Mais l'entreprise visant à libéraliser une chaîne d'Etat, dont l'importance croît encore avec l'approche des élections, en sera compliquée.

Enfin, la Douma a adopté vendredi, quasi unanimement cette fois, un vote de défiance à l'égard du ministre de l'intérieur, Viktor Erine, et du procureur général par intérim, Alexeï Iliouchenko, accusés d'avoir échoué dans la lutte contre la criminalité. Il ne s'agit là que d'une motion de défiance de plus envers ces protégés de Boris Eltsine, seul habilité à les limoger. Mais, à Moscou, le malaise croît sérieusement : la moitié des procureurs de la capitale ont annoncé leur intention de démissionner si leur chef, Guennadi Ponomarev, démis par Boris Eltsine dans le cadre de son conflit avec le maire Iouri Loujkov, n'était pas réhabilité.

Sophie Shihab

Le chômage continue de diminuer fortement aux Etats-Unis

WASHINGTON
de notre correspondant

L'économie américaine continue de montrer les signes d'une croissance soutenue, comme en témoignent les chiffres de l'emploi, rendus publics, vendredi 10 mars, par le département du travail. Alors que les économistes s'attendaient à environ 225 000 emplois supplémentaires en février, le taux de chômage est passé en un mois de 5,7 % à 5,4 %, cette baisse de 0,3 point se traduisant par la création de 318 000 emplois.

Il y a plusieurs façons de considérer ce résultat. Du point de vue politique, les responsables de l'administration ont des raisons de pavoiser. C'est ce qu'a fait immédiatement Bill Clinton, en soulignant qu'une telle performance était *« le signe que la politique économique du gouvernement est la bonne »*. Les données fondamentales de l'économie, a estimé le président américain, sont *« les plus saines depuis une génération »*. M. Clinton en a profité pour rappeler que 6,1 millions d'emplois ont été créés aux Etats-Unis depuis son arrivée à la Maison Blanche.

Du point de vue économique et monétaire, paradoxalement, cette nouvelle diminution du chômage peut être jugée préoccupante. Elle signifie d'abord que la menace d'un retour de l'inflation, conséquence d'une « surchauffe » de l'économie, n'est pas écartée. La politique monétaire de la Réserve fédérale, qui a procédé à sept hausses successives des taux d'intérêt depuis un an, n'a peut-être pas entraîné tous les effets escomptés. L'incertitude quant à un nouveau resserrement du crédit est plutôt une bonne nouvelle : la Fed ne peut plus guère envisager une baisse du loyer de l'argent (cette éventualité, évoquée en début de semaine, avait contribué à affaiblir le dollar), et, au contraire, elle dispose dorénavant d'une bonne raison pour relever encore ses taux directeurs. Une telle décision pourrait permettre d'enrayer la glissade du dollar. C'est en tout cas ainsi que les marchés financiers ont réagi aux derniers chiffres du chômage. Le dollar s'est redressé vendredi, et la Bourse a suivi : à Wall Street, l'indice Dow Jones a franchi une nouvelle fois le seuil « historique » des 4 000 points.

Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine, se trouve cependant confronté à un dilemme : un resserrement de la politique monétaire pourrait freiner brutalement l'économie, au moment où plusieurs indices montrent qu'un ralentissement de la croissance est déjà en cours. La Fed va donc probablement choisir l'attentisme et la publication d'autres indicateurs importants.

Laurent Zecchini

La bipolarisation de la vie politique italienne s'accélère

ROME
de notre correspondant

Les élections régionales du 23 avril pourraient figurer dans les annales de la politique italienne. *Ce jour-là, en effet,* pour la première fois dans l'histoire si complexe de la vie politique de la péninsule, deux blocs seront vraisemblablement face à face. Une droite et une gauche. Il y aura, certes, des formations qui n'auront pas réussi à trouver une place dans ces deux coalitions, ou qui ne l'auront pas voulu, la Ligue du Nord, par exemple, qui risque de rester seule dans sa recherche d'un troisième pôle centriste et, sur l'extrême gauche, les purs et durs de Rifondazione comunista.

Pour les autres, on peut dire que le week-end des 11 et 12 mars sera décisif. En particulier pour le Parti populaire (PPI), principal héritier de la Démocratie chrétienne, resté accroché jusqu'ici à une idée de « centre », mais qui, aujourd'hui, semble sur le point de se fracturer entre partisans de *l'alliance avec le « Pôle des libertés »* de Silvio Berlusconi et tenants d'un ancrage à gauche. Rocco Buttiglione, *le président du* PPI, a, lui, choisi. A l'issue de mois d'incertitude et d'un comportement *peu linéaire*, « Rocco », après une journée entière passée, mercredi, au domicile romain de Silvio Berlusconi, avec tous les alliés du « Pôle », s'est laissé convaincre de sauter le pas et de signer, avec eux, une alliance pour les régionales, qui serait aussi envisageable pour les législatives.

Samedi 11 mars, M. Buttiglione joue sa partie la plus difficile devant le conseil national de son parti, appelé à ratifier son choix. Le climat risque d'être surchauffé. Ses opposants, pour ne citer qu'une déclaration, ont tout bonnement taxé ce virement à droite de *« coup d'Etat »*. De deux choses l'une. Si Rocco Buttiglione perd, l'accord saute, et il devra céder sa place. Si sa ligne l'emporte, *le Parti populaire s'alliera au* « Pôle » berlusconien, mais en perdant, en cours de route, son aile gauche, *qui ne se décidera jamais* à entériner ce choix. C'est ce qu'on appelle une scission, qui ne *fera qu'accélérer le processus* en cours de bipolarisation.

LA DC PEUT REBONDIR

Au premier abord, celle-ci risque de se faire aux dépens de l'ancienne Démocratie chrétienne, En fait, la « vieille » DC va peut-être rebondir, une nouvelle fois. En recomposant sur le centre droit la famille démocrate-chrétienne et en retrouvant les modérés de Forza Italia, c'est la naissance d'une véritable Démocratie chrétienne rénovée à laquelle on pourrait assister.

De l'autre côté, Massimo d'Alema, le secrétaire général du PDS (Parti démocratique de la gauche, héritier du Parti communiste), qui a longtemps tenté d'attirer Rocco *Buttiglione et le Parti populaire* tout entier, semble s'être fait une raison. Vendredi, il a investi Ro*mano Prodi, un catholique modéré*, comme chef du rassemblement de gauche qui se dessine, en *dépit du faux bond du secrétaire* du PPI.

En tout état de cause, cette recomposition du *paysage politique* pourrait avoir comme premier effet d'anticiper la tenue des élections législatives, que la droite ne cesse de réclamer. D'autant que Silvio Berlusconi, rassuré par cet accord qui garantit sûrement à son mouvement un résultat plus brillant que prévu lors des élections régionales, a annoncé qu'il pourrait même voter, en début de semaine prochaine, le collectif budgétaire, une des priorités du gouvernement Dini.

Salvatore Aloïse

Croatie : la Forpronu envisage un mandat « transitoire »

LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES (Forpronu) envisage la possibilité d'obtenir un mandat *« transitoire »* de trois mois en Croatie à partir du 1er avril, à défaut d'obtenir le renouvellement de son mandat actuel, a indiqué à Zagreb un haut responsable militaire de l'ONU. Depuis le début du mois de janvier, la Croatie s'oppose au renouvellement du mandat de la Force, qui expire fin mars. Dans l'hypothèse d'un retrait total, la Forpronu considère qu'elle aura besoin de cent soixante jours pour évacuer ses 15 000 soldats. Le général français, Bertrand de Lapresle, qui vient de quiter ses fonctions de commandant des « casques bleus », a estimé, vendredi 10 mars à New York, que les forces internationales devraient avoir deux objectifs principaux : faire en sorte que les Serbes de Croatie se sentent en sécurité et surveiller les frontières internationales entre la Croatie, la Bosnie et la Serbie. Le secrétaire américain à la défense, William Perry, s'est déclaré confiant dans le maintien des « casques bleus » en Croatie en estimant qu'ils avaient *« une réelle fonction »*. A l'issue d'une réunion avec le ministre des affaires étrangères croate, la Commission européenne a indiqué *« n'avoir pas perdu l'espoir de voir se conclure un accord avant la fin du mois »*. – *(AFP, Reuter.)*

EUROPE

■ ***ALLEMAGNE : la condamnation de l'ancien chef de la Stasi*** a été confirmée en cassation, vendredi 10 mars par la Cour de justice fédérale. Erich Mielke, quatre-vingt-sept ans, avait été condamné *en octobre 1993 à six ans d'emprisonnement* pour le meurtre de deux policiers en 1931. – *(AFP.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE : le premier ministre britannique, John Major,** devrait se rendre à Washington le mois prochain, sans doute le 4 avril, pour y rencontrer Bill Clinton. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : Warren Christopher** rencontrera les 22 et 23 mars à Genève le ministre russe des affaires étrangères Andreï Kozirev, a indiqué l'agence Interfax. Les entretiens porteront notamment sur les conditions d'adhésion des ex-membres du Pacte de Varsovie à l'Otan. La Russie a récemment informé Washington qu'elle accepterait un tel élargissement pourvu que ni armes nucléaires ni troupes étrangères ne soient stationnées chez ses ex-alliés d'Europe de l'Est. – *(AFP.)*

■ **TCHÉTCHÉNIE : Un convoi humanitaire,** ***« soutenu par l'artillerie et l'aviation »*** est parvenu à Ourous-Martane, un bourg contrôlé par les indépendantistes tchétchènes, selon un communiqué diffusé, vendredi 10 mars, par la télévision russe. Les organisations humanitaires avaient récemment déploré le fait que l'aide soit uniquement distribuée dans la zone contrôlée par l'armée russe.

■ **SLOVAQUIE : environ cinq mille personnes ont manifesté,** jeudi 9 mars à Bratislava, pour protester contre la mainmise grandissante sur les médias étatiques de la coalition au pouvoir et contre l'interdiction de trois programmes satiriques . – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **PÉROU-EQUATEUR : l'Equateur a accepté, vendredi 10 mars,** les conditions d'intervention des observateurs internationaux, contenues dans un document qui a déjà été signé le 8 mars par le Pérou. Quito lève ainsi le dernier obstacle à l'envoi d'observateurs dans la zone de conflits. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **La France dément entretenir des relations avec Hamas.** *« Nous n'entretenons aucun contact avec Hamas »*, a déclaré, vendredi 10 mars, Richard Duqué, porte-parole français du ministère des affaires étrangères, en soulignant qu'*« un membre du consulat général de France à Jérusalem a rencontré à Gaza un responsable du journal palestinien* Al Watan, *et lui a rappelé la position constante de la France d'appui au processus de paix et de condamnation du recours à la violence »*. Imad al Faloudji, rédacteur en chef d'*Al Watan*, mais aussi dirigeant du mouvement extrémiste palestinien, avait déclaré à l'agence Reuter avoir rencontré, jeudi, à Gaza, le consul général de France à Jérusalem, Jean-Christophe Peaucelle, à la demande de celui-ci, en précisant qu'il s'agissait d'un *« pas positif de la part du gouvernement français »*.

AFRIQUE

■ **AFRIQUE DU SUD : le rand financier sera supprimé** lundi 13 mars, a annoncé, vendredi, le gouvernement de Pretoria. Le système de taux de change dual avait été institué en 1985 et offrait un taux plus avantageux aux investisseurs. Alors que la différence entre rand financier et rand commercial avait atteint jusqu'à 40 %, elle était inférieur à 10 % ces dernières semaines. – *(Corresp.)*

■ **RWANDA-BURUNDI : la famine menace trois millions de personnes** au Rwanda et au Burundi, si la communauté internationale n'accorde pas rapidement une aide de 385 millions de dollars (près de 2 milliards de francs), a averti vendredi 10 mars le Programme alimentaire mondial, basé à Rome. Pour l'instant, les engagements internationaux ne s'élèvent qu'à 155 millions de dollars et les rations alimentaires ont déjà du être diminuées dans les camps de réfugiés. – *(AFP, Reuter.)*

ASIE

■ **AFGHANISTAN : des combats entre taliban (« étudiants en religion ») et la faction chiite Wahdat** ont éclaté vendredi 10 mars en fin d'après-midi dans le sud-ouest de Kaboul, ont indiqué des sources concordantes. Un peu plus tôt dans la journée, pourtant, un responsable du Wahdat avait indiqué, à Téhéran, que son groupe était parvenu à une entente avec les taliban. Depuis le 8 mars, ceux-ci avaient repris des positions occupées précédemment par les combattants chiites, lesquels étaient durement pris à partie par le camp présidentiel depuis le début de la semaine. Selon une source proche du président Rabbani, les taliban ont entrepris de désarmer le Wahdat. – *(AFP.)*

Cinq morts sur le chantier d'un gazoduc en Birmanie

LA PRESSE DE BANGKOK a fait ses manchettes, samedi 11 mars, de l'annonce par Total, la veille à Paris, qu'une attaque avait fait cinq morts et onze blessés, tous birmans, sur le chantier du gazoduc qui doit relier la mer d'Andaman à la Thaïlande en traversant le sud-est birman. L'attaque aurait eu lieu le 8 mars, loin de la frontière thaïlandaise et l'on ignore encore si l'incident est lié à l'annonce par l'Union nationale karène (UNK) d'un accrochage, le 7 mars, entre ses troupes et des forces birmanes.

En janvier, Rangoun et Bangkok ont formalisé un accord aux termes duquel Total et l'américain Unocal doivent construire un gazoduc reliant le gisement *off-shore* de Yanada, dans le Golfe de Martaban, avec une station électrique, à Ratchaburi, sur le Golfe de Thaïlande. En territoire birman, le gazoduc doit traverser une zone où sévissent deux insurrections, celles des Môns et des Karens, dont la force réelle, dans cette région, constitue une inconnue. Quels que soient les auteurs de l'attaque, la preuve est désormais faite que le tracé du gazoduc franchit des zones dont l'armée birmane ne peut garantir entièrement la sécurité. – *(Corresp.)*

هكذا من الأصل

JUSTICE Le président-directeur général d'Alcatel-Alsthom, Pierre Suard, a été mis en examen de nouveau, vendredi 10 mars, par Jean-Marie d'Huy, juge d'instruction au tribunal d'Evry, dans l'Essonne, pour escroquerie relative à la facturation des fournitures de son groupe à France Télécom. M. Suard est aussi mis en examen pour abus de biens sociaux, en raison de travaux effectués à son domicile et payés par son entreprise. ● PISTE POLITIQUE. Les enquêteurs examinent l'hypothèse de financements politiques liés aux surfacturations d'Alcatel, qui auraient ainsi servi à détourner les fonds d'un établissement public vers les caisses de partis. ● AFFINITÉS. Proche du RPR et de sa tendance anti-européenne, M. Suard avait été placé à la tête de la CGE, devenue Alcatel-Alsthom, par Edouard Balladur, numéro deux du gouvernement de Jacques Chirac, en 1986 (lire aussi page 6).

La justice interdit à Pierre Suard de gérer Alcatel

Le contrôle judiciaire imposé au PDG du deuxième groupe industriel français, mis en examen pour recel d'escroqueries au détriment de France Télécom et pour abus de biens sociaux aux dépens de sa propre entreprise, ne lui permet pas de continuer à exercer ses fonctions

LE PDG d'Alcatel-Alsthom, Pierre Suard, a été placé sous un contrôle judiciaire qui lui interdit de gérer le groupe à la suite de sa mise en examen, vendredi soir 10 mars à Evry (Essonne), pour *« recel d'escroqueries, faux et usage de faux »* au détriment de France Télécom dans l'affaire des surfacturations concernant la branche commutation d'Alcatel-CIT. A l'issue de près de six heures d'audition par le juge Jean-Marie d'Huy, le PDG a également été mis en examen pour *« abus de biens sociaux, recel d'abus de biens sociaux, abus de confiance et recel d'abus de confiance »*, dans le dossier relatif aux travaux de sécurité qu'il avait fait réaliser aux frais du groupe à son domicile de Neuilly-sur-Seine.



L'Histoire retiendra que ce furent, à deux reprises, les dénonciations de cadres licenciés qui auront fait vaciller le trône du tout-puissant PDG d'Alcatel-Alsthom. La chronique écrite par le juge d'Huy a en effet commencé par une médiocre affaire de corruption. José Corral et Antoine Léal ont ouvert la brèche. Puis, l'été dernier, l'estocade a été portée par un autre licencié, Denis Gazeau. Les révélations de ces hommes ont conduit au contrôle judiciaire drastique imposé à l'un des hérauts du patronat français.

Le « début de la fin » avait commencé en février 1993 dans l'Essonne quand le fisc s'est intéressé, sur dénonciation, à une pseudo-entreprise de travaux électriques dont MM. Corral et Léal possédaient le capital. Le contrôle fiscal a fait apparaître un réseau de détournement de fonds, camouflé derrière une « Société du Colé ». Quittant le terrain fiscal pour prendre un tour judiciaire, l'enquête a été confiée à un magistrat instructeur d'Evry, le juge d'Huy, qui a vite soupçonné un système de détournements de fonds et de corruption organisé par les deux complices au détriment d'Alcatel-CIT. Eux-mêmes poursuivis pour escroquerie et corruption, puis envoyés plusieurs mois en prison après avoir été licenciés, les deux hommes n'ont pas voulu sombrer seuls.

José Corral, qui était directeur financier de la branche transmission d'Alcatel-CIT, et son compère Antoine Léal, responsable des travaux, ont dénoncé au magistrat *« l'arnaque des Télécom »*. La société privée aurait, selon eux, imposé une surfacturation pour les équipements de transmissions vendus par Alcatel-CIT à France Télécom. Cette torpille a conduit le parquet d'Evry à ouvrir, en juillet 1993, un réquisitoire autorisant le juge d'Huy à enquêter sur des faits nouveaux relevant *« d'escroqueries pour manœuvres frauduleuses au préjudice de France Télécom »*. José Corral, l'ancien directeur financier, avait expliqué au magistrat comment il avait mis en place, au département transmissions, et à la demande de la direction, une fausse comptabilité permettant à la société privée d'imposer des surfacturations à l'opérateur public. Une expertise judiciaire remise au juge d'Huy en février 1994 a ensuite largement confirmé les allégations de M. Corral.

L'ATTITUDE DE FRANCE TÉLÉCOM

A cette époque, les relations entre France Télécom et son principal fournisseur ne souffraient pas trop de l'affaire des surfacturations. Les dirigeants d'Alcatel-CIT étaient crus sur parole quand ils affirmaient que France Télécom avait simplement pâti des malversations commises par Corral et Léal à l'insu de leur société. En 1993, les deux partenaires industriels avaient confié une mission d'expertise à l'inspecteur général en retraite des PTT Eugène Delchier. Sur cette base, une transaction à l'amiable avait conduit Alcatel-CIT à verser 62,6 millions de francs à France Télécom pour dédommager le préjudice subi.

Encore faut-il préciser que cette évaluation du préjudice avait paru *« particulièrement modérée »* aux experts judiciaires ; dans leur rapport du 11 février 1994, ils ont estimé la surfacturation dans le secteur transmissions à *« un surcroît de profits de 102 millions de francs »*. Qu'importe ! Estimant qu'un bon accord valait mieux qu'un mauvais procès, France Télécom ne voulait alors pas se constituer partie civile.

Avec l'entrée en lice d'un troisième licencié, Denis Gazeau, les tracas judiciaires d'Alcatel vont prendre toute leur ampleur. Limogé de la société en juillet 1994, cet ancien chef du service d'audit interne d'Alcatel-CIT s'est rendu le mois suivant au SRPJ de Versailles pour dénoncer des malversations. Ses révélations placent la branche commutation, chargée de fabriquer et de vendre les centraux téléphoniques, sur la sellette. Changement de braquet : avec un chiffre d'affaires de 7,9 milliards de francs pour 1993, le secteur commutation arrive loin devant la branche transmissions (3 milliards de francs pour la même année). L'unité de compte des malversations dénoncées passe de la dizaine à la centaine de millions de francs, selon les déclarations de M. Gazeau, qui seront confirmées par un nouveau rapport d'expertise judiciaire remis en novembre au juge d'Huy.

C'en est trop pour France Télécom, qui, plus d'un an et demi après le début de l'instruction, se décide à se porter partie civile. Figure historique de la commutation et PDG d'Alcatel-CIT, Pierre Guichet est de nouveau mis en examen, le 21 novembre, toujours pour escroquerie. Après dix jours de prison, sa remise en liberté est assortie d'un contrôle judiciaire sévère. Empêché d'exercer ses fonctions, M. Guichet est *de facto* remplacé par un PDG intérimaire, Gérard Dega.

ABUS DE BIENS SOCIAUX

Toujours sous l'impulsion de M. Gazeau, le dossier judiciaire prend ensuite une dimension internationale. Le cadre licencié montre du doigt certains mouvements financiers, qui vont du secteur commutation, fortement bénéficiaire, vers des filiales d'Alcatel-CIT en France et à l'étranger. Il souligne le « gonflement » des études et recherches commandées par le siège de Vélizy aux filiales concernées, en Suisse et aux Etats-Unis.

S'agissant des travaux de sécurité réalisés dans l'hôtel particulier que le PDG possède à Neuilly-sur-Seine, le juge avait finalement obtenu, en janvier 1995, le réquisitoire supplétif qu'il réclamait depuis l'été. D'un montant total de 3 317 839 francs, selon l'expertise judiciaire du 26 avril 1993, ces travaux avaient été facturés à une petite dizaine de sociétés dépendant du groupe Alcatel-Alsthom. En outre, les experts avaient noté l'absence de délibération du conseil d'administration du groupe autorisant ces travaux. Aussi le juge d'Huy a-t-il mis M. Suard en examen pour *« abus de biens sociaux et recel, abus de confiance et recel »*.

Mauvais chapitre d'un roman policier, la surveillance dont a été victime le témoin-clé de ce dernier volet, Denis Gazeau, n'a cependant pas donné lieu à de nouvelles poursuites contre M. Suard. M. Gazeau s'était aperçu qu'il était filé. Il s'en était plaint à la police judiciaire, qui avait découvert le pot aux roses : M. Gazeau était surveillé depuis la mi-janvier par un détective privé,

Les surfacturations

Selon les accusations des témoins et les expertises judiciaires, des manipulations de prix et des surfacturations ont été pratiquées par Alcatel-CIT au préjudice de France Télécom et, donc, de ses usagers. Les plus importants détournements toucheraient la vente de centraux téléphoniques : un rapport du 24 novembre 1994 conclut qu'Alcatel-CIT avait *« majoré indûment »* les prix pour un total de 674,7 millions de francs.

Contestés par la société, ces superprofits ne portent que sur trois années, de 1991 à 1993, car le délai légal de prescription est fixé, en matière d'escroquerie, à trois ans : 188 912 568 francs en 1991, 216 455 274 francs l'année suivante et 269 410 644 francs en 1993.

Du côté de la transmission, un rapport du 11 février 1994 souligne l'existence d'une *« comptabilité parallèle »*. Alcatel-CIT a contesté ce rapport, qui porte sur la période 1989-1992 et qui conclut à *« un surcroît de profits de 102 millions de francs »*.

bel et bien payé en liquide par M. Suard, *via* Françoise Sampermans (la patronne de son groupe de presse) et Claude Bardon (l'ancien directeur des RG parisiens). En l'absence d'un réquisitoire supplétif délivré par le parquet d'Evry, saisi mardi 7 mars de ces faits nouveaux, M. Suard n'a pas été mis en examen pour ce rocambolesque épisode d'une « affaire » qui le prive aujourd'hui de ses responsabilités à la tête du groupe.

Dans le droit fil de ces développements, le juge d'Huy a retenu de nouveaux chefs de poursuites, vendredi, à l'encontre de M. Suard. Très délicate pour le PDG, la première série de mises en examen – *« recel d'escroqueries, faux et usage »* – vise les surfacturations commises au préjudice de France Télécom dans la branche commutation et les extensions internationales du dossier. Ces mesures sont en effet assorties d'un contrôle judiciaire drastique qui empêche M. Suard de gérer son groupe.

Erich Inciyan

Le juge explore la piste de financements politiques

LE DOSSIER du juge Jean-Marie d'Huy a pris, ces derniers mois, une coloration politique. Mais cette partie-là de l'enquête est loin d'être bouclée. Quelle est la destination finale des centaines de millions de francs de surprofits dégagés par Alcatel CIT ? Des pots-de-vin versés pour décrocher des marchés ou rémunérer des agents installés à l'étranger ayant aidé à décrocher des marchés ? Des sommes destinées à renflouer des filiales déficitaires ? Des financements politiques ? Les liens étroits tissés par Alcatel avec des pouvoirs politiques dont dépendent les commandes publiques, comme les sympathies pour le RPR de M. Suard – placé à son poste en 1986, sous le gouvernement de Jacques Chirac, par Edouard Balladur, naguère à la tête de la GSI, filiale d'Alcatel –, étaient certes déjà connus.

La piste politique a, néanmoins, gagné en pertinence quand l'instruction conduite à Rennes par le juge Van Ruymbeke a montré en novembre qu'une filiale suisse d'Alcatel, Alcatel-Standard AG, avait effectué un virement de 3,2 millions de francs sur un compte luxembourgeois ouvert par le banquier Alain Cellier, un proche de Gérard Longuet. Puis, lorsque *Le Monde* avait révélé, en février, qu'un virement de 600 000 francs en provenance d'Alcatel CIT avait atterri sur l'un des comptes luxembourgeois du même Alain Cellier. Le juge d'Huy a saisi, lors de sa perquisition du 7 février à Vélizy, des documents relatifs à ce mouvement de 600 000 francs.

Alcatel affirme que de tels virements étaient *« de nature commerciale »*. Pour s'en assurer, le magistrat a adressé plusieurs commissions rogatoires internationales à la Suisse, à l'Angleterre et aux Etats-Unis.

E. In.

Deux ans d'« affaires »

● **Février 1993** : un contrôle fiscal sur une entreprise de l'Essonne, AGI-Electricité, révèle un réseau de détournement de fonds et de corruption mis en place par deux cadres du secteur transmissions d'Alcatel-CIT, José Corral et Antoine Léal, licenciés en mai 1993 pour *« fautes graves »*.


CHRONOLOGIE

● **Avril 1993** : mis en examen par Jean-Marie d'Huy, juge d'instruction à Evry (Essonne), et placés en détention, les deux hommes se défendent en accusant plusieurs responsables d'Alcatel-CIT d'avoir bénéficié de travaux à bon prix effectués à leurs domiciles. Ils dénoncent aussi un système de surfacturation mis en place par Alcatel-CIT pour la vente de matériels de transmissions à France Télécom.

● **Juillet 1993** : le juge d'Huy obtient un réquisitoire supplétif pour enquêter sur ces faits nouveaux. Alcatel-CIT se constitue partie civile.

● **Novembre 1993** : le groupe privé et France Télécom concluent une transaction à l'amiable : moyennant un dédommagement de 62,6 millions de francs, France Télécom s'interdit toute poursuite.

● **4 et 5 mai 1994** : Pierre Guichet, PDG d'Alcatel-CIT, est mis en examen pour *« escroquerie »*. Le lendemain, Jacques Imbert, vice-président d'Alcatel-CIT au moment des faits, est également mis en examen.

● **5 juillet 1994 1994** : le PDG d'Alcatel-Alsthom, Pierre Suard, est mis en examen pour *« faux et usage de faux, escroquerie et corruption »*. Il est accusé d'avoir fait effectuer aux frais d'Alcatel-CIT des travaux à ses domiciles.

● **Août 1994** : Denis Gazeau, un autre cadre licencié par Alcatel-CIT, déclare à la justice qu'un système de surfacturations aux dépens de France Télécom a aussi été mis en place dans le secteur commutation (les centraux téléphoniques).

● **9 novembre 1994** : France Télécom se constitue partie civile.

● **21 novembre 1994** : M. Guichet est de nouveau mis en examen pour *« escroquerie »* et placé sous mandat de dépôt jusqu'au 2 décembre. Sa remise en liberté est assortie d'un contrôle judiciaire lui interdisant d'exercer ses fonctions à la tête d'Alcatel-CIT.

● **29 janvier 1995** : le juge d'Huy obtient un réquisitoire supplétif visant les travaux réalisés au domicile de M. Suard à Neuilly.

● **1er mars 1995** : placée en garde à vue, Françoise Sampermans, PDG de la Générale occidentale, est soupçonnée d'avoir voulu exercer des pressions sur Denis Gazeau. M. Suard a payé en liquide la surveillance de M. Gazeau par un détective.

● **10 mars 1995** : Pierre Suard est de nouveau mis en examen.

Un homme de fer, timide et cassant

IL Y A QUELQUES MOIS, Pierre Suard, le patron d'Alcatel-Alsthom placé aujourd'hui sous contrôle judiciaire, se rend au conseil d'administration de Fiat, dont il est l'un des membres. Avant la séance, il s'entretient, amicalement, avec Giovanni Agnelli, le *condottiere* italien, dans un couloir. *« J'ai trois bonnes nouvelles à vous annoncer*, déclare, souriant, l'industriel italien : *le cours de mon action s'est redressé, j'ai évité la mise en examen, et la droite a remporté les élections. »* Et Pierre Suard de lui répondre : *« Moi, mon action tombe, j'ai été mis en examen et la droite risque bien de perdre. »*

L'anecdote est rapportée par Pierre Suard lui-même. Elle résume à merveille ce qu'ont signifié les douze derniers mois pour le PDG d'Alcatel. Il y un an, rien ne semblait devoir lui résister. Le contrat du TGV sud-coréen arraché au cœur de l'été 1993 à la barbe et au nez de l'allemand Siemens ; un grand cru racheté dans le Bordelais ; un groupe de presse en train de se constituer avec la prise de contrôle par *L'Express* de l'hebdomadaire *Le Point*, empire confié à Françoise Sampermans, présidente de la Générale occidentale, fidèle parmi les fidèles, et aux ambitions dans les médias affichées. Le tout complété par des objectifs ravageurs : une entrée en force ardemment souhaitée dans le capital de France Télécom et – pourquoi pas ? – dans celui de son homologue italien, la STET ; des visées sur le motoriste d'avion SNECMA ; la reconquête de Framatome...

PIERRE SUARD

Depuis, le sol s'est littéralement dérobé sous les pieds de Pierre Suard. Cet « empereur » nationaliste et ombrageux a plus que jamais agi en chef de cercle, serrant les rangs, fidèle vis-à-vis des siens et exigeant une loyauté totale en retour, méprisant l'affaire des surfacturations, derrière laquelle il ne voit que campagne de diffamation contre le groupe.

AFFINITÉS POLITIQUES

Nommé en 1986 à la tête de la Compagnie générale d'électricité (la CGE, devenue aujourd'hui Alcatel-Alshtom) par Edouard Balladur, alors numéro deux du gouvernement Chirac, M. Suard, auquel incombait la tâche de mener à bien la privatisation du groupe, avait été décrit comme « un pape de transition ». Son profil tranchait avec le brio affiché de ses prédécesseurs, l'entregent d'un Ambroise Roux, puis d'un Georges Pébereau.

Pas assez diplomate, disait-on de ce RPR convaincu, agacé quant on le souligne – *« Je suis RPR comme Alain Gomez, le PDG de Thomson, est socialiste »*, ironise t-il de temps en temps –, chiraquien tendance Pasqua de conviction, balladurien de raison.

Entré à la CGE en 1976 sous le double patronage de Jacques Raiman, le fondateur de GSI, qu'il avait côtoyé lors d'un bref passage au ministère des travaux publics, et de Georges Pébereau, le patron du corps des Ponts, M. Suard a fait ses classes rapidement : chez Alcatel-Câble, puis chez Alcatel-CIT.

Depuis qu'il est à la tête du groupe, ce Savoyard, qui vient d'avoir soixante ans, a mené à bien un pari difficile, l'intégration des activités ITT Europe, propulsant ainsi Alcatel au premier rang mondial des télécommunications.

Timide et orgueilleux à la fois, cet homme de fer, qui avait réussi à écarter l'omniprésent M. Roux, a traité l'affaire des surfacturations au préjudice de France Télécom en affectant l'indifférence. Il en paie aujourd'hui le prix.

C. M.

Un grand patron proche du RPR

Pierre Suard fait une discrète entrée dans la politique en 1966. Il est nommé chargé de mission au cabinet de Michel Debré, ministre de l'économie et des finances. C'est à cette époque qu'il fait la connaissance d'Edouard Balladur. En 1987, devenu directeur général d'Alacatel-CIT, il apparait sur le plateau de *« L'Heure de vérité »*, dont l'invité est le premier ministre, Jacques Chirac. C'est Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances, qui le nomme en 1987 à la tête de la Compagnie générale d'électricité (CGE), au moment de la privatisation du groupe. Quelques années plus tard, pendant la campagne du référendum sur le traité de Maastricht en 1992, Pierre Suard laisse entendre qu'il votera *« non »*, mais il se garde de le dire publiquement, arguant *« qu'on ne fait pas de politique dans les affaires »*. On entendra pourtant le puissant patron du groupe formuler quelques critiques en 1993 contre Edouard Balladur quand celui-ci décide de relever la CSG plutôt que la TVA.

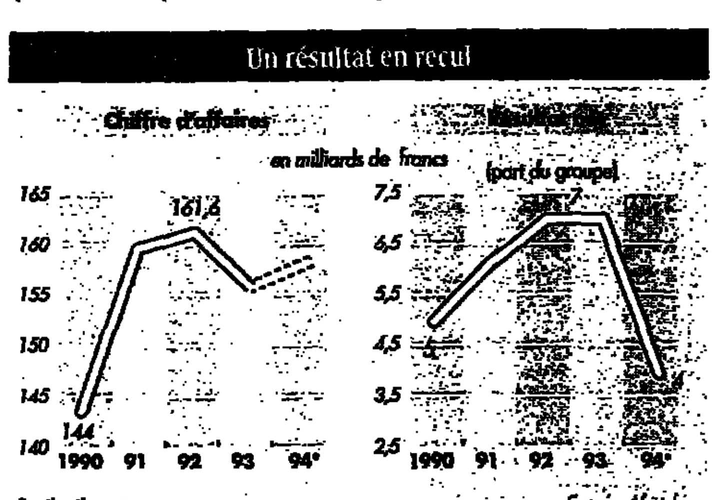
La stratégie internationale d'Alcatel Alsthom est paralysée par ses démêlés judiciaires

Le deuxième groupe industriel français doit choisir entre plusieurs alliances

La mise en examen de Pierre Suard, et surtout les modalités draconiennes de son contrôle judiciaire, ébranlent le deuxième groupe industriel français, premier groupe mondial des télécommunications, au moment où celui-ci doit opérer des choix stratégiques dans un environnement international bouleversé. M. Suard était pratiquement l'unique artisan des négociations engagées. La décision du juge d'instruction l'empêche de jouer ce rôle et, par conséquent, paralyse la stratégie internationale du groupe à un moment délicat.

ALCATEL-ALSTHOM, le deuxième groupe industriel français, la vitrine technologique de l'hexagone avec ses centraux numériques, ses systèmes de transmission perfectionnés dédiés aux autoroutes de l'information, ses TGV, son nucléaire, est désormais un empire qui doute. Placé sous contrôle judiciaire, son patron, Pierre Suard, ne peut plus désormais exercer ses fonctions à la tête du groupe. Le coup est d'autant plus rude que l'environnement industriel dans lequel évolue cette formidable machine se fait plus menaçant.

Avec ses 160 milliards de chiffre d'affaires en 1994 dont 71 % sont réalisés à l'étranger, ses 196 000 salariés, et un bénéfice qui, bien qu'accusant un net décrochage, doit s'établir autour de 4 milliards de francs, la puissance du groupe est intacte. *Pour le moment. Car tous* les repères d'Alcatel sont en train de basculer. D'importants virages stratégiques sont à négocier.



Les télécoms constituent 68 % du chiffre d'affaires aux côtés de l'énergie et des transports (28 %) et de la communication (4 %).

Alcatel, premier industriel mondial des télécommunications, son activité phare qui compte pour les deux tiers de son chiffre d'affaires, est pris comme d'autres dans le tourbillon de la dérèglementation. Ses clients traditionnels sont les opérateurs, européens pour la plupart, du téléphone. Des exploitants de réseaux, tels France Télécom, ou son homologue allemand Deutsche Bundepost Telekom, à qui le groupe fournit les pièces maitresse d'équipement, des câbles, des commutateurs, des stations de réception.

Ces clients-partenaires disposaient d'un monopole. Ils basculeront dans la concurrence la plus totale, au premier janvier 1998, dans moins de trois ans. Ce bouleversement est extrêmement lourd de conséquences pour Alcatel. Les opérateurs, une fois plongés dans une féroce compétition, une fois privatisés, devront serrer les boulons. Exiger des marges extrêmement réduites de leurs fournisseurs. Les mettre davantage encore sous pression.

Conscient de cet état de fait, peu désireux de se retrouver en position de simple sous-traitant, balloté, soumis aux quatre volontés des opérateurs, Alcatel-Alsthom, comme son grand rival Siemens, explore et cherche des parades. Devenir soi-même opérateur, vendre du téléphone, mais aussi d'autres services multimédia, telle est la porte de salut imaginée par Pierre Suard. Depuis plusieurs mois, Alcatel plaide avec insistance. Il veut devenir un *« ATT à la française »*, c'est à dire un groupe contrôlant l'intégralité de la filière des télécommunications, du matériel jusqu'à la gestion des réseaux.

Cette stratégie patine. Entrer dans France Télécom, une fois l'opérateur privatisé ? C'est désormais impossible. L'opérateur y a toujours été hostile. Et l'affaire des surfacturations a clos définitivement le dossier. Les pouvoirs publics qui marchent sur des œufs et redoutent une explosion chez les salariés de l'opérateur français ne peuvent plus prendre ce risque. Du moins avec Pierre Suard, maintenu à la tête du groupe.

Un signal a d'ailleurs été adressé au groupe au moment de l'octroi du troisième réseau de radiotéléphone. Techniquement ultra-solide, le dossier *Alcatel a échoué au profit du* montage proposé par Bouygues. C'eût été donner une licence d'opérateur trop voyante au groupe de la rue de la Boétie, pour des raisons moins industrielles que politiques. Alcatel a ainsi dû se contenter d'une *opération plus marginale, d'un pied* mis dans le deuxième réseau, via un rapprochement limité avec la Générale des Eaux, autre groupe déstabilisé, via la SFR.

Alcatel-Alsthom, il y a peu triomphant, est sur la défensive. Ses plus *dangereux concurrents*, General Electric dans les centrales, ATT dans les télécommunications, soutenus ouvertement par le gouvernement Clinton dans le cadre de sa politique de reconquête commerciale, bénéficient d'un dollar peu cher et *redoublent d'agressivité sur les marchés* tiers. Qui plus est, ATT est en passe de réussir avant Alcatel à devenir opérateur de téléphone en Europe. Et Alcatel semble bien isolé. Ses relations avec Siemens sont détestables. Les deux groupes se sont affrontés sur Framatome. Ericsson, le suédois, a choisi Matra comme allié. Et les relations qu'il nourrit avec Alcatel sont tout sauf confiantes.

Isolé, le groupe français a déployé une stratégie « latine ». Ses visées *italiennes – en partenariat* avec Fiat et Pirelli – n'ont pas donné grand-chose. Il n'a pas réussi à mettre la main sur Italtel, récupéré par Siemens. Et la privatisation de la STET – le France Télécom italien – ne se présente pas à son avantage. *Interrogations stratégiques*, interrogations techniques aussi. Le groupe a un gros atout – son savoir-faire dans l'ATM – une technologie de transmission hyper-sophistiquée et particulièrement adaptée aux autoroutes de l'information. Mais d'autres filières sont possibles. Et le groupe tatonne. Un patron à la barre, indiscutable, pour négocier les tournants. En interne, les interrogations commencent à poindre. *« On bosse énormément dans cette boutique. cela commence à bien faire. L'état-major fait appel à la solidarité. Il serait temps qu'ils en fassent preuve. Alcatel n'est pas une république bananière. On ne peut pas être autocrate et avoir autant de problème »*, déclarait samedi matin un cadre supérieur du groupe, traduisant le malaise grandissant d'une partie des équipes. Alcatel-Alsthom tangue.

Avec ses 160 milliards de chiffre d'affaires en 1994 et ses 196 000 salariés, la puissance du groupe est intacte. Pour le moment. Car tous les repères d'Alcatel sont en train de basculer

Caroline Monnot

Les réactions du groupe et le soutien de Claude Bébéar

■ **Mᵉ GUY DANET**, avocat de Pierre Suard, à l'arrivée au Palais de Justice d'Evry, vendredi 10 mars à 14 h 15, a déclaré : *« Je ne sais pas sur quoi mon client doit être entendu. On le saura tout à l'heure. »*

■ **LA DIRECTION** du groupe, dès vendredi soir, après la sortie de Pierre Suard du Palais de Justice, a annoncé que le conseil d'administration se réunira *« dès le début de la semaine prochaine (...) pour arrêter les dispositions à mettre en œuvre dans le cadre de la nouvelle organisation du groupe mise en place, ceci dans l'attente de la reprise normale des activités du président Suard »*. Le même communiqué ajoute que *« les dirigeants du groupe tiennent à exprimer leur indignation à l'égard de la surprenante sévérité et l'arbitraire de la mesure prise. Ils affirment leur totale confiance et leur entier soutien à leur PDG. »*

■ **FRANÇOIS DE LAAGE DE MEUX**, directeur général d'Alcatel-Alsthom, a déclaré sur France Info, vendredi soir, que Pierre Suard ne démissionnera pas de ses fonctions. Sa mise sous contrôle judiciaire *« s'adresse à lui sans qu'il ait à choisir. Ce n'est pas lui qui démissionne »*. *« Tout est en place pour que le groupe fonctionne tout à fait normalement »*, a-t-il assuré.

■ **CLAUDE BÉBÉAR**, président du groupe d'assurances AXA, a déclaré samedi 11 mars sur France-Info que *« c'était un coup dur porté à l'homme et à l'entreprise »* et qu'*« elle aurait des répercussions sur l'activité »* du groupe Alcatel, notamment à l'étranger. M. Bébéar a souligné que les Américains, par exemple, ne *« comprennent pas ces choses »*. *« Ceci plaide en faveur du secret de l'instruction »*, a-t-il ajouté.

Les deux candidats de la majorité courtisent les Français de l'étranger

C'EST UN RITE bien établi. Chaque année, au mois de septembre, lorsque se réunit l'assemblée plénière du Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE), Jacques Chirac régale les représentants expatriés de la majorité. Quatre à cinq cents personnes se pressent pour déjeuner à l'Hôtel de Ville de Paris. Le maire prend place à une table, interroge, dialogue, plaisante, se lève, met *le cap sur la table* voisine, et recommence. Il y déploie le zèle de qui sait le bénéfice politique que l'on peut attendre d'un contact personnel, fût-il bref. Les délégués RPR, UDF et divers droite, accourus des cinq continents, savourent sans chipoter et la chère, et la considération que leur manifeste leur hôte.

Le 22 février, le Conseil supérieur des Français de l'étranger réunissait à Paris son bureau et deux de ses commissions. Dans la soirée, tous les élus de la majorité au CSFE étaient conviés à dîner dans un grand hôtel parisien par Bernard Debré, ministre de la coopération. Auparavant, Edouard Balladur était venu les saluer et leur avait présenté, en même temps que ses civilités, le bilan de l'action conduite depuis deux ans à leur égard, et les projets qu'il nourrit pour améliorer le sort de ses compatriotes résidant à l'étranger.

UN ÉLECTORAT MAL CONNU

Qu'ils soient adeptes de la course de fond ou, au contraire, plus récents dans la discipline, les candidats à l'élection présidentielle se gardent de négliger cet électorat particulier des Français de l'étranger. A fortiori lorsqu'ils appartiennent à l'actuelle majorité, puisque les expatriés manifestent une inclination certaine pour la droite. Lorsque vient le temps de la campagne électorale, ces lointains électeurs savent bien que les candidats trouveront sans effort les chemins pour les solliciter. C'est sans doute encore plus vrai de la campagne actuelle, qui met aux *prises deux candidats issus des rangs* du RPR, formation politique qui a le plus systématiquement entrepris la conquête de cet électorat.

Celui-ci est à la fois non négligeable et mal connu. On ignore en effet l'importance exacte de la *population concernée, puisque seuls* les Français qui se sont fait immatriculer dans les consulats (919 649) peuvent être répertoriés. Les autres, qui ne peuvent faire l'objet que d'une évaluation, seraient environ huit cent mille, soit une population *totale d'un million sept cent mille* personnes, qui, appréhendée sous l'angle électoral, ne peut manquer d'allécher les candidats.

Les expatriés ne sont pas tous, tant s'en faut, électeurs, bien que tous aient la faculté de s'inscrire sur les listes électorales. Parmi les Français qui se sont engagés dans une expatriation au long cours, parfois sans projet de retour, nombreux sont ceux dont les liens avec la France se sont suffisamment distendus pour qu'ils ne trouvent plus *d'intérêt dans les péripéties de la* vie politique nationale. On ne peut mesurer non plus avec précision combien d'entre eux font usage de leur droit de vote. Depuis 1976, les expatriés ont la faculté, lors des élections à circonscription unique (présidentielle, européennes et référendums), de voter dans des centres établis dans les ambassades et les consulats.

Au 31 mars 1994, environ deux cent mille Français expatriés étaient enregistrés par les services du ministère des affaires étrangères. Depuis, les observateurs ont noté une forte vague d'inscriptions, et le nombre d'électeurs pour la présidentielle, *qui ne sera connu qu'en avril, pourrait* s'établir aux environ de deux cent quarante-cinq mille. Mais les expatriés conservent également la faculté de voter dans leur communes de rattachement pour les autres élections, soit en se déplaçant, soit en recourant à une procuration, solution retenue par de nombreux Français installés en Europe. En l'absence de données fiables, l'on en est à nouveau réduit à une estimation, qui oscille autour de cent cinquante mille électeurs supplémentaires.

SUR LE PIED DE GUERRE

Les réseaux sont aujourd'hui sur le pied de guerre. M. Chirac bénéficie du travail de longue haleine effectué par le mouvement gaulliste. L'essentiel de l'appareil RPR à l'étranger, implanté dans le secteur privé, lui est resté fidèle. Ses missi *dominici, comme Michel Aurillac*, ancien ministre de la coopération (entre 1986 et 1988), Yvon Bourges, sénateur (RPR) d'Ille-et-Vilaine, ancien secrétaire d'Etat à la coopération, et Marie-Antoinette Isnard, secrétaire nationale du RPR, se *chargent de l'activer*.

Comme chez les concurrents, on met à contribution les parlementaires. On écoute avec bienveillance le souhait formulé par certains des expatriés de permettre l'élection de députés représentant les Français de l'étranger. On compatit aux conséquences sociales de la dévaluation du franc CFA, dont on déplore le *« manque de mesures d'accompagnement »*. On se scandalise d'apprendre, le 1ᵉʳ mars, par un communiqué du Quai d'Orsay, que les *mesures d'économies budgétaires* demandées au ministère des affaires étrangères risquent de se traduire par la fermeture de six ambassades et de quinze consulats et le gel d'actions de promotion du français et du programme de développement des bourses scolaires pour les enfants des Français de l'étranger, toutes mesures propres à heurter les électeurs expatriés. Mᵐᵉ Isnard avait été l'une des premières à s'en indigner et à demander *« solennellement, au nom des Français de l'étranger, au gouvernement de revenir sur ces décisions »*.

L'ATOUT GOUVERNEMENTAL

En face de cette machine bien rodée, M. Balladur a bénéficié, avec Charles Pasqua, d'un intermédiaire de poids. Ce familier de l'Afrique dispose de réseaux personnels, qu'il a encore eu l'occasion de visiter récemment lors *d'un déplacement* (*Le Monde* du 28 février). L'ancien président du groupe RPR du Sénat a en outre apporté à M. Balladur le soutien des trois sénateurs RPR des Français de l'étranger, Paulette Brisepierre, Charles de Cuttoli et Paul d'Ornano. Ceux-ci ont été bientôt imités par les six autres sénateurs des Français de l'étranger apparte*nant à la majorité* (*trois UDF et trois* non-inscrits), même si Jean-Pierre Cantegrit (ratt. UC), responsable au Sénat des Clubs giscardiens Perspectives et réalités, a pris ses distances.

Le contrôle de l'outil gouverne*mental offre d'autre part des facilités* appréciables. L'usage veut en effet qu'un ministre en déplacement ménage, dans son emploi du temps, une rencontre avec les représentants de la communauté française établie dans le pays qu'il visite. M. Debré le fait systématiquement. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale, chargé *des Français de l'étranger* lors de la campagne de Raymond Barre en 1988, est également mis à contribution. Ses fonctions l'ont déjà successivement conduit, du 27 février au 5 mars, en Argentine, au Brésil et en Uruguay.

Face aux deux candidats de la droite, qui chassent en terre sinon conquise, du moins promise, les socialistes, qui attendent moins de cet électorat, accusent un certain retard en raison de la désignation plus tardive de leur candidat. La fédération socialiste des Français de l'étranger s'efforce de répondre aux sollicitations de ses militants expatriés. *Lionel Jospin doit bientôt leur* adresser une lettre, tandis que les agendas des trois sénateurs socialistes sont remplis par les déplacements projetés

Cécile Chambraud

Répartition géographique

● Europe. Près de la moitié des Français expatriés ont élu domicile *en Europe, soit environ 852 000* personnes. Les plus grosses communautés se trouvent en Belgique (183 000), en Allemagne (165 000), en Grande-Bretagne (130 000) et en Suisse (109 000).

● Afrique. La population française *en Afrique a tendance à décroître*. Les Français expatriés dans l'Afrique francophone sont estimés à 126 000, les principales communautés résidant en Côte-d'Ivoire (20 000), à Madagascar (18 000) et au Sénégal (16 000). Au Maghreb, la population française est estimée à environ 100 000 personnes.

● Amérique. La communauté française des Etats-Unis est la plus importante, avec 242 000 membres. 108 000 Français vivent au Canada, mais seulement 80 000 en Amérique latine.

● Asie-Océanie. 100 000 Français se sont expatriés à destination de l'Asie et de l'Océanie, avec pour première destination l'Australie (62 000).

Un électorat marqué à droite

Le vote des Français de l'étranger, enregistré dans les consulats depuis 1981, témoigne de leur nette préférence pour la droite. En 1981, Valéry Giscard d'Estaing avait recueilli, au premier tour, 45,5 % des voix (contre 28,3 % pour l'ensemble de l'électorat), devançant largement Jacques Chirac (22,1 %) et François Mitterrand (18,3 %). L'implantation communiste était déjà inférieure à 2 %. Au second tour, M. Giscard d'Estaing avait obtenu 69,7 % des suffrages.

En 1988, l'écart ne s'était que peu resserré, M. Mitterrand obtenant *39,9 % des voix face à M. Chirac. Au premier tour, les Français de* l'étranger avaient moins voté pour Jean-Marie Le Pen que l'ensemble du corps électoral (9,6 % contre 14,4 %).

Les élections européennes de juin 1994 ont enregistré un rapport de forces du même ordre et confirmé la propension des expatriés à émettre un vote « utile » en boudant les « petits candidats ». En 1992, ils s'étaient montrés favorables au traité de Maastricht.

Derrière la présidentielle, les sénatoriales

UNE ÉLECTION peut en cacher une autre. Derrière les péripéties de la campagne présidentielle, le petit monde des représentants des Français de l'étranger est occupé par la préparation d'une autre bataille qui, pour être de prétention plus modeste, n'en habite pas moins les esprits. Au mois de septembre, en effet, le Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE) sera appelé à élire quatre des douze sénateurs représentant les Français de l'étranger. Les mandats soumis à renouvellement sont ceux du RPR Paul d'Ornano, du socialiste Guy *Penne, de l'UDF Xavier de Villepin*, président de la commission des affaires étrangères, et du non-inscrit Hubert Durand-Chastel. D'ores et déjà, des turbulences s'annoncent.

Seuls les cent cinquante membres élus au suffrage universel du CSFE participent à l'élection, qui a lieu au scrutin proportionnel. Avec cinquante-cinq élus, le groupe RPR est le plus nombreux au sein du conseil. Viennent ensuite le groupe de l'Association des Français de l'étranger, qui réunit trente-neuf élus de gauche, le groupe UDF, trente-six élus, et l'union des non-inscrits (dix-huit élus). Deux membres de Radical n'appartiennent à aucun groupe.

L'engagement des trois sénateurs RPR derrière Edouard Balladur n'a pas contribué à cicatriser les plaies encores vives laissées par le renouvellement partiel de 1992. Il y a trois ans, deux listes rivales du RPR s'étaient disputé les suffrages de ce petit collège électoral. La première était conduite par le sénateur sortant, Charles de Cuttoli, proche de Charles Pasqua ; la seconde avait pour chef de file Marie-Antoinette Isnard, proche de Jacques Chirac.

M. de Cuttoli avait été élu, mais la division du RPR avait fait échouer Mᵐᵉ Isnard, à 2 voix près, au profit d'André Maman, deuxième sur la liste conduite par l'UDF Jean-Pierre Cantegrit et aujourd'hui non-inscrit. Le RPR voudrait effacer, cette année, l'échec de 1992 et reprendre aux non-inscrits le siège que ses dissensions d'alors leur avaient valu. Les non-inscrits sont divisés sur l'opportunité d'une nouvelle candidature de M. Durand-Chastel, souhaitée par l'intéressé. L'âpreté du combat auquel se livrent MM. Chirac et Balladur risque d'empêcher le RPR des Français de l'étranger de rester uni et de parvenir à ses fins.

C. Ch.

Edouard Balladur rend public l'état de son patrimoine

Le premier ministre a payé 124 150 francs en 1994 au titre de l'impôt sur la fortune

Mis en cause pour ses liens passés avec la société GSI, Edouard Balladur a rendu public, vendredi 10 mars, l'état du patrimoine qu'il possède avec son épouse. Leurs biens comprennent plusieurs propriétés immobilières et un portefeuille de 4,5 millions de francs. Le couple a acquitté, en 1994, 124 150 francs d'impôt de solidarité sur la fortune, chiffre qui permet d'estimer son patrimoine imposable à 21 millions de francs.

INITIALEMENT, Edouard Balladur n'avait nulle intention de le faire. Pris dans la tourmente de l'affaire GSI (Générale de services informatiques), il avait ensuite annoncé que, dans un souci de transparence, il s'y résoudrait. Il a donc tenu parole. Pour essayer de faire taire les polémiques sur ses liens avec l'entreprise dont il a été le PDG de 1977 à 1986 et dont il est redevenu le conseiller de 1988 à 1993, le premier ministre-candidat a rendu public, vendredi 10 mars dans la soirée, l'état de son patrimoine et celui de son épouse.

Publié par son comité de campagne pour l'élection présidentielle, le communiqué qui lève le voile sur la fortune du candidat apporte les précisions suivantes : M. et Mme Balladur possèdent *« un appartement à Paris boulevard Delessert, acquis le 28 novembre 1972 pour 800 000 francs à l'aide d'un prêt de 300 000 francs et un apport personnel de 500 000 francs »*. Le communiqué précise que *« cet apport venait pour l'essentiel de la vente d'un appartement sis à Paris, rue de Civry, acheté en 1960 120 000 francs dont 60 000 francs par apport personnel et 60 000 francs par emprunt, appartement revendu en 1972 »*.

Le premier ministre et son épouse possèdent aussi *« une maison à Deauville, acquise le 30 septembre 1978, pour le prix de 720 000 francs, par utilisation d'une succession reçue par Mme Balladur » ; « l'usufruit de 392 400e des parts d'une SCI (société civile immobilière) familiale qui détient un chalet à Chamonix (Haute-Savoie), chalet acquis le 31 janvier 1989 pour le prix de 3,21 millions de francs, financé à hauteur de 1,8 million par emprunt » ; « des sicav ou FCP obligataires (pour une valeur de 4,5 millions de francs) » ; « 1/8 d'une exploitation agricole à Solutré (superficie de 4 hectares) (propriété exclusive de Mme Balladur) »*. Le communiqué précise que *« pour l'essentiel, ces biens sont la propriété de Mme Balladur et lui viennent de sa famille »*.

L'état-major de campagne du premier ministre ne donne pas d'évaluation globale de ces actifs. Il indique seulement que *« sur ce patrimoine, M. et Mme Balladur ont acquitté en 1994, au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune, la somme de 124 150 francs »*. On peut cependant en déduire que cet impôt correspond à une fortune dépassant légèrement 21 millions de francs (*lire ci-contre*).

Au vu de ce chiffre, on comprend pourquoi le premier ministre a longtemps hésité avant de lever le voile sur le détail de son patrimoine. La loi ne lui en faisait pas obligation, mais M. Balladur redoutait les effets ravageurs que peuvent avoir sur l'opinion, à tort ou à raison, la publicité de revenus élevés, surtout en période électorale. C'est la raison pour laquelle il a si longtemps refusé de confirmer qu'il avait perçu une rémunération de 100 000 francs par mois de la mi-1988 à la mi-1993, en qualité de conseil du président de GSI et réalisé une plus-value de près de 2,4 millions de francs sur la vente d'actions de cette même société.

Pour avoir tardé à confirmer les rumeurs, M. Balladur en paie donc maintenant le prix. Alors qu'ostensiblement Lionel Jospin a fait savoir qu'il n'avait pour tout bien qu'une Renault 19 cabriolet et une Peugeot 605, il doit, lui, s'afficher parmi ce qu'il est convenu d'appeler, au moins dans le langage fiscal, les « grandes fortunes ».

Laurent Mauduit

Une fortune supérieure à 21 millions de francs

S'il détaille les biens qu'il possède, Edouard Balladur ne donne pas, dans son communiqué, leur évaluation globale. Compte tenu des 124 150 francs qu'il a payés, en 1994, au titre de l'impôt sur la fortune (ISF), on peut cependant avancer une estimation minimale.

Pour 1994, le barème de l'ISF était le suivant : la fraction de la valeur nette taxable du patrimoine n'excédant pas 4,47 millions de francs était taxable au taux de 0 % ; celle comprise entre 4,47 millions et 7,27 millions au taux de 0,5 % ; celle comprise entre 7,27 millions et 14,42 millions au taux de 0,7 % ; celle comprise entre 14,42 millions et 22,38 millions au taux de 0,9 %. Pour des fortunes supérieures à celles de M. Balladur, deux autres taux existent, de 1,2 % et de 1,5 %.

Une contribution d'impôt de 124 150 francs correspondait donc, cette année-là, à un patrimoine imposable de 21 099 000 francs. Il faut toutefois préciser que l'ISF ne prend pas en compte certains biens, comme les œuvres d'art.

M. Jospin renvoie dos à dos M. Balladur et M. Chirac

Lionel Jospin a renvoyé dos à dos, vendredi 10 mars, lors d'un banquet républicain à Saint-Benoît (Réunion), ses adversaires de droite, estimant que *« M. Balladur est un conservateur naturel et M. Chirac un conservateur travesti »*. Le candidat socialiste à l'élection présidentielle a jugé que si la *« force »* d'Edouard Balladur *« s'effiloche »*, *« c'est peut-être parce qu'il s'est en quelque sorte auto-désigné contre son propre parti, et qu'il n'a pas derrière lui une force politique »*.

« On ne va pas non plus se laisser mystifier par le tournant social de M. Chirac », a poursuivi M. Jospin.

« M. Chirac, nous l'avons connu supprimant l'impôt sur la fortune, portant atteinte à la Sécurité sociale, sans parler de la façon irresponsable dont, pour essayer de gagner un avantage électoral qui n'a servi à rien, on a envoyé à la mort des gendarmes et un certain nombre de Kanaks à Ouvéa », a-t-il affirmé.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

■ **MAJORITÉ : en visite à Poissy** (Yvelines), vendredi 10 mars, Edouard Balladur a souhaité qu'une fois l'élection présidentielle passée, tous les Français continuent *« à travailler ensemble pour le bien de tous et pour le bien de la nation »*. Prévue le 12 décembre 1994, la visite d'Edouard Balladur à Poissy avait été annulée à la dernière minute par crainte des manifestations des gardiens de prison alors en grève. Vendredi, ce sont quelque deux cent cinquante élèves venus d'un collège de la ville et d'un établissement de Mantes-la-Jolie, ainsi que des salariés de Thomson, qui ont perturbé la visite du premier ministre. – (*Corresp*).

■ **RALLIEMENTS. Nicolas Sarkozy,** ministre du budget et porte-parole de la campagne d'Edouard Balladur, s'en est pris, vendredi 10 mars à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), à ceux qui, dans la majorité, *« ont la colonne vertébrale qui flanche »*. A *« l'époque des ralliements, l'homme n'a pas d'ami, c'est son bonheur qui en a »*, a ajouté M. Sarkozy au cours d'une réunion publique.

■ **OBJECTIF : le candidat communiste** à l'élection présidentielle, Robert Hue, se fixe désormais pour objectif de dépasser Jean-Marie Le Pen, lors du premier tour, le 23 avril prochain. *« Quelle bonne chose ce serait pour la démocratie ! »*, s'est-il exclamé, vendredi 10 mars à Paris, en commentant par avance un sondage (SOFRES), qui le crédite de 9 % d'intentions de votes. Lors de cette conférence de presse, destinée à souligner *« l'utilité du vote communiste »* par rapport à la candidature de Lionel Jospin, le secrétaire national du PCF a toutefois rappelé, dans la perspective du second tour : *« Le Parti communiste n'a jamais oublié d'être en opposition totale avec la droite et l'extrême droite. »*

■ **ÉCOLOGISTES. Marcel Rigout,** ancien ministre communiste et animateur d'Alternative pour la démocratie et le socialisme (ADS), a annoncé, vendredi 10 mars à Limoges, son soutien à Dominique Voynet, candidate de la Convention écologique et sociale, au cours d'une réunion publique tenue en commun. Avec M. Rigout, c'est l'ensemble de la Convention pour une alternative progressiste (CAP), où l'on retrouve notamment Charles Fiterman, Claude Poperen et Jack Ralite, qui se rallie à Mme Voynet.

DÉPÊCHES

■ **FRONT NATIONAL : Robert Vigouroux,** sénateur des Bouches-du-Rhône, maire de Marseille, a informé les dirigeants du Front national, par une lettre adressée lundi 6 mars, que la ville de Marseille ne leur louera aucune des quatre structures municipales pouvant accueillir un meeting électoral. M. Vigouroux demande à Jean-Marie Le Pen d'avoir la sagesse de renoncer au meeting que le leader du Front national doit tenir le 2 avril à Marseille. – (*Corresp.*)

A Montpellier, Jacques Chirac appelle à renforcer la lutte contre l'immigration clandestine

MONTPELLIER
de notre correspondant

Devant un Zénith de Montpellier archicomble, Jacques Chirac a dévoilé, vendredi 10 mars, un véritable programme de gouvernement en prenant soin d'éviter toute polémique. Il a d'abord plaidé pour un *« pacte républicain »* reposant sur la solidarité et la cohésion nationales. Le candidat du RPR a déploré les inégalités sociales qui caractérisent la France d'aujourd'hui : devant l'emploi, le logement, l'accès à la santé, le service public, la sécurité, la formation. Selon lui, si la crise de l'emploi frappe tous les pays, *« il y a une crise spécifiquement française. Plus que partout, nous avons privilégié la productivité au détriment de l'homme, jusque dans les secteurs pourtant abrités de la concurrence mondiale »*.

Pour l'ancien président du RPR, l'essentiel est donc de *« ne pas oublier que la finalité de l'économie est sociale et* [qu'il faut] *rendre l'exclusion non pas supportable mais impossible »*. Rejetant la fatalité du chômage, Jacques Chirac s'est ensuite résolument situé dans la perspective de l'élection en détaillant les grandes lignes de son programme. La remise en ordre de l'économie doit s'accompagner d'une remise en ordre des finances publiques, a-t-il expliqué. *« J'inviterai le Parlement à procéder en toute indépendance avec la Cour des comptes à un grand audit de l'ensemble des dépenses budgétaires pour éliminer les doubles emplois, les gaspillages et les dépenses inutiles. »*

« LIBÉRER » LES ENTREPRISES

Considérant que le blocage des salaires n'est pas un remède au chômage, il plaide pour une évolution des rémunérations et une répartition *« plus équitable des fruits de la croissance »*. Pour ce qui est de la création d'emplois, le candidat Chirac veut *« libérer »* les entreprises, petites ou grandes, des contraintes qui pèsent sur leur développement, *« réduire les formalités au strict minimum »*, et *« faire des lois plus simples, plus courtes, plus claires »*. Il s'engage encore à réduire les prélèvements obligatoires, à lancer une *« réforme de la fiscalité locale pour modifier l'assiette de la taxe professionnelle »*, à développer le temps partiel et la modulation des horaires.

Evoquant les problèmes de sécurité dans les banlieues, Jacques Chirac s'indigne : *« Comment rester sans réaction alors que se développent les zones livrées au diktat de quelques chefs de bande ? »* Le ton se fait alors plus dur : *« Si l'on continue sur cette pente,* prévient-il, *on finira par assister à la confiscation du maintien de l'ordre par des organisations ethniques ou religieuses, qui pousseront davantage encore au repli et au ghetto. »* La salle exulte. Le candidat propose de renforcer les effectifs de police, appelle à plus de fermeté, et à renforcer la lutte contre l'immigration clandestine. Dans cette région où les rapatriés sont nombreux, il s'engage aussi à trouver des solutions humaines pour ceux qui sont surendettés, rappelant par la même occasion son attachement à la cause des harkis.

Jacques Chirac analyse, propose, mais n'attaque personne. Tout au plus évoque-t-il à deux reprises certaines erreurs de gestion de *« ces quinze dernières années »*. Il ne fait aucune allusion aux autres candidats – Edouard Balladur compris –, qu'il prend soin d'ignorer. Sauf peut-être dans sa conclusion, lorsqu'il appelle à *« rassembler tous ceux qui refusent le conservatisme d'où qu'il vienne, les demi-mesures et les demi-réformes, et tous ceux qui récusent la résignation triste des experts et des techniciens »*.

Jacques Monin

Jean-François Hory propose de prendre « une France d'avance »

SOUS LE SLOGAN *« Votez pour vous ! »*, Jean-François Hory a présenté, vendredi 10 mars, une série de mesures pour *« prendre une France d'avance »*, en revendiquant la rupture avec le programme de la gauche traditionnelle. Le candidat de Radical propose un *« contrat »*, articulé autour de trois thèmes : *« Osez une France heureuse et plus libre »*, *« Inventez une France citoyenne et plus juste »*, *« Imaginez une France fraternelle et plus solidaire »*.

« C'est un texte qui est dirigé contre les conservatismes de droite et de gauche », a indiqué l'ancien député de Mayotte, au cours d'une conférence de presse organisée à son siège de campagne, dans un hôtel particulier proche du parc Monceau, dans le dix-septième arrondissement de Paris.

● **Institutions** : instauration du quinquennat renouvelable et du scrutin proportionnel pour toutes les élections ; élection des sénateurs au suffrage universel direct ; interdiction du cumul des mandats électifs ; suppression de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution (engagement de responsabilité du gouvernement qui permet de faire adopter un texte sans vote) ; ouverture d'une *« initiative législative et constitutionnelle citoyenne »* offrant à cinq cent mille électeurs le droit d'émettre une *« pétition législative »*, qui serait automatiquement inscrite à l'ordre du jour du Parlement ; accès au droit de vote des immigrés en situation régulière pour les élections locales ; fixation d'un quota minimal de représentation féminine dans les assemblées élues.

● **Justice** : abrogation des lois Pasqua sur les étrangers et la nationalité ; création d'un conseil de la justice, composé exclusivement de magistrats élus par leurs pairs ; limitation de la détention provisoire en matière criminelle ou *« dans l'intérêt de la personne »* ; interdiction de toutes les écoutes téléphoniques ; dépénalisation de l'usage individuel de drogue et légalisation contrôlée du cannabis et de ses dérivés.

● **Emploi** : relèvement de 15 % du SMIC, du RMI, et de la plupart des allocations sociales ; baisse des taux d'intérêt et fixation du cours du franc à son plancher SME ; réduction de la durée du travail (*« quatre jours de travail, cinq jours de revenu »*) pour les salariés percevant un revenu inférieur à 10 000 francs nets ; mise hors la loi du chômage des jeunes ; création d'un million d'emplois publics ou d'utilité publique.

● **Fiscalité et protection sociale** : suppression du système actuel de cotisations sociales et création d'une contribution générale sur le revenu (CGR) destinée à remplacer l'impôt sur le revenu, la CSG et les cotisations sociales ; intégration du capital économique dans le calcul de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

● **Défense** : instauration d'une armée professionnelle et d'un service civil, ouvert aux femmes, d'une durée de six mois ; création d'un corps unique de sécurité regroupant la police, la gendarmerie, les douanes et la police municipale.

● **Education** : élaboration d'un *« plan national de discriminations positives »*, par le calcul d'une dotation globale par élève ou étudiant destinée à moduler l'aide de l'Etat en faveur des établissements publics des villes et des quartiers défavorisés ; institution d'un revenu minimum étudiant de 4 000 francs mensuels.

● **Politique de la ville** : mobilisation nationale pour un plan *« villes et banlieues »* ; création de conseils de quartiers élus.

● **Environnement** : nationalisation du service de l'eau, définition d'un *« droit au service public »* pour lutter contre la désertification du monde rural.

● **Europe** : construction de l'Europe fédérale et transfert des compétences en matière de diplomatie et de défense, d'économie et de monnaie, de législation sociale minimale et des grandes questions environnementales ; élection au suffrage universel direct d'un président de l'Union.

P. R.-D.

COMMENTAIRE

Poker

En quelques semaines, Jean-François Hory a presque tout perdu. A la tête de son parti, Radical, et fort des 12,5 % de voix obtenus par la liste conduite par Bernard Tapie aux élections européennes, il était placé, il y a peu, au cœur du débat qui opposait, à gauche, Lionel Jospin et Henri Emmanuelli. Le choix du PS lui avait fait espérer de rallier à sa bannière les adversaires de M. Jospin. En vain.

Il ne restait plus à M. Hory qu'à envisager sa propre candidature, en dépit de l'opposition de plusieurs personnalités de son mouvement. Dès le lendemain de son démarrage, le 26 février, sa campagne a été sapée, d'abord, par le lâchage de M. Tapie, ensuite, par des rumeurs persistantes selon lesquelles il n'irait pas jusqu'au bout. Sa candidature était ainsi niée avant même d'avoir pu se donner un semblant d'existence.

La mise de départ perdue, il lui fallait se refaire. Crédité de 0,5 % à 1 % des voix par les sondages, M. Hory attendait tout de la présentation de son programme. En rendant publiques, vendredi 10 mars, des propositions provocatrices, le candidat de Radical espérait créer la surprise. Il se heurte, pour l'instant, à l'indifférence. Au poker politique, on ne gagne pas à tous les coups.

Pascale Robert-Diard

RÉGIONS

MM. Juppé et Valade font cause commune à Bordeaux

BORDEAUX
de notre correspondante

Lors d'une conférence de presse commune, vendredi 10 mars, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, et Jacques Valade, président du conseil régional d'Aquitaine, tous deux RPR, ont annoncé qu'ils sont désormais associés, et non plus rivaux, pour la mairie de Bordeaux. *« Les nombreux contacts que nous avons eus avec les Bordelaises et les Bordelais nous ont montré qu'ils souhaitaient l'union la plus large possible. Nous avons donc décidé de faire équipe ensemble »*, affirment-ils dans un communiqué conjoint.

La succession de Jacques Chaban-Delmas (RPR) s'annonce donc sans surprise si l'on s'en tient au dernier sondage CSA publié dans le quotidien *Sud-Ouest* du 20 février (*Le Monde* du 22 février). M. Juppé arrivait largement en tête avec 46 % des suffrages – dont 17 % d'électeurs se disant de gauche –, suivi de Gilles Savary (PS), qui recueillait 19 % des intentions de vote, et de Jacques Valade (15 %).

Depuis que M. Juppé avait déclaré sa candidature à la mairie de Bordeaux, en novembre dernier, rien n'allait plus pour M. Valade, ministre de la recherche de la première cohabitation, sénateur de la Gironde et adjoint au maire, qui aura longtemps – et vainement – attendu de prendre la suite de M. Chaban-Delmas. Longtemps considéré, en effet, comme le « dauphin » de l'ancien premier ministre, M. Valade s'était déclaré le premier au printemps 1993.

LE « SYSTÈME CHABAN »

A l'époque, les Bordelais jugeaient légitime cette candidature, même si nombreux étaient ceux qui souhaitaient un homme neuf pour succéder à un demi-siècle de règne sans partage. Le principal défaut de M. Valade était incontestablement d'incarner l'homme lige d'une trop longue histoire, dont les dernières années auront été entachées de scandales – notamment celui du club de football des Girondins de Bordeaux – et d'échecs comme le dossier Val. Bien qu'affirmant que son poste de président de région l'avait éloigné des affaires municipales aux moments les plus critiques, M. Valade restait profondément marqué par le « système Chaban ».

En novembre 1994, lorsque M. Juppé s'était déclaré officiellement candidat, M. Chaban-Delmas avait tenté de jouer les médiateurs pour rapprocher les deux hommes, mais M. Valade avait réaffirmé sa volonté d'aller jusqu'au bout, proposant même au ministre des affaires étrangères d'être en deuxième position sur une liste qu'il conduirait, avant de lui passer la main dans quelques années. Pendant ce temps, fort de sa notoriété personnelle, du soutien officiel du RPR et de l'UDF locaux, des « ténors » des milieux patronaux, conforté par des sondages favorables, M. Juppé installait sa permanence tout en mettant en place des commissions de travail où politiques et socio-professionnels travaillaient à un projet pour Bordeaux. Au début de l'année, le candidat « parachuté », comme l'appellent ses ennemis, devient bordelais pendant le week-end, le temps de rencontrer ses futurs concitoyens et de mettre au point son plan de campagne.

Cette lutte entre frères ennemis a donc pris fin. A entendre les deux hommes, leur alliance n'aurait fait l'objet d'aucun marché. M. Valade reste balladurien ; il n'a négocié aucune place sur la liste. En revanche, la Communauté urbaine de Bordeaux semble avoir occupé une place prépondérante dans les discussions. *« Nous serons mieux armés pour garder la CUB »*, affirme M. Valade. Il suffit d'être conseiller municipal pour la présider, et cette fonction n'est pas comptabilisée dans le cumul des mandats. Le président du conseil régional pourrait donc parfaitement occuper le siège qui sera laissé vacant, lui aussi, par M. Chaban-Delmas.

Céline E.-Vuillet

ÉDUCATION La circulaire de François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, interdisant le *« port ostentatoire »* de signes religieux dans les établissements scolaires, a provoqué depuis l'automne dernier plus d'une centaine d'exclusions de jeunes filles portant le foulard islamique. Que deviennent-elles quatre mois plus tard ? ● A Mantes-la-Jolie, où vingt et une exclusions avaient été prononcées, plusieurs adolescentes sont en situation de grande difficulté scolaire, due pour l'essentiel à un isolement grandissant. ● Vendredi 10 mars, le Conseil d'Etat a confirmé l'exclusion de deux jeunes filles d'un collège de Nantua, dans l'Ain. Cette décision, liée à une situation extrême, ne revient pas sur la jurisprudence libérale définie par le Conseil, mais sonne comme un nouvel avertissement aux familles de jeunes musulmanes.

Exclues, les jeunes filles voilées souffrent de difficultés scolaires

Quatre mois après leur renvoi des collèges ou des lycées pour port du foulard islamique, des dizaines de jeunes musulmanes peinent à poursuivre seules leurs études

C'ÉTAIT le 24 novembre. Deux jeunes filles riaient aux éclats. L'une venait apporter à l'autre son cahier de français : *« Tu me le rendras demain. Dans le casier. »* L'autre, la tête couverte d'un foulard blanc, lui avait tapé sur l'épaule. *« Je te rappelle que ce soir, je serai exclue du lycée. Alors il faudra qu'on trouve autre chose. » « On s'arrangera toujours »*, avait souri la première. Un photographe avait immortalisé le baiser qui avait suivi. Un peu plus loin, sur le parking du lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie (Yvelines), deux caméras filmaient d'autres adolescentes, voilées elles aussi, et toutes aussi souriantes. Une fois de plus, le quartier du Val-Fourré servait de symbole.

Près de quatre mois plus tard, la situation a bien changé. Les deux amies ne se voient plus. L'une continue régulièrement ses cours en première littéraire. L'autre prépare les épreuves de français du baccalauréat au Centre national d'enseignement à distance (CNED). Elle qui répondait volontiers à la nuée de journalistes présents à l'époque les fuit dès qu'elle les aperçoit, ne consentant finalement à répondre que sous couvert d'anonymat. *« Aujourd'hui, nous ne voulons qu'une chose, travailler. Dans le calme. Et rien que ça, c'est déjà difficile, vous savez ! »*

Elles sont vingt et une. Vingt et une *« irréductibles »*, comme on les appelle au ministère de l'éducation nationale. Dans les lycées et collèges du Val-Fourré, elles ont choisi d'aller jusqu'au bout. Une soixantaine d'autres ont renoncé et viennent aujourd'hui tête nue ou coiffées d'un bonnet. Mais, elles, ont refusé d'obéir aux proviseurs et à la circulaire du ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, interdisant les *« signes ostentatoires »*. Mise en demeure, exclusion par le conseil de discipline, rejet de l'appel par le rectorat : il ne leur reste que les recours déposés devant les tribunaux administratifs. *« Alors en attendant, on assume »*, lâche l'une d'elles.

A les écouter, l'aventure serait presque réjouissante. Une sorte d'école à la carte mâtinée de classes sauvages. Les débuts auraient été difficiles. *« D'un coup, en janvier, on a reçu cinq mois de cours, d'exercices et de devoirs, on était complètement affolées »*, explique une d'elle. Mais aujourd'hui, elles auraient trouvé leur rythme de croisière. *« On s'est organisées, on travaille par groupes,* précise-t-elle. *En première, on est cinq. On se retrouve chez l'une ou l'autre. Ensuite, le soir, chacune retravaille de son côté. C'est plus dur que le lycée, mais on n'a pas le choix. »* Une autre se félicite presque du changement : *« Au lycée, si je ne comprenais pas, le prof continuait. Là, je peux revenir en arrière. D'ailleurs j'ai eu 15 et 16 aux premiers contrôles de langues. Et puis le CNED, c'est un très bon niveau. Si on réussit, ça sera encore mieux. »*

Les douleurs, elles ne s'y attardent guère. Il y a bien l'absence d'une salle pour travailler. *« La mairie a refusé de nous en prêter une et nous ne voulons pas aller à la mosquée. »* Les soucis financiers : *« Le ministre avait promis qu'on ne paierait pas. Sauf que celles qui payaient avaient les exercices en deux semaines, les autres en un mois et demi. Alors beaucoup ont envoyé les 900 francs. »* Ou encore les difficultés rencontrées par les plus jeunes : *« Celles qui sont au collège n'ont pas le bac pour les motiver. »* Mais tout cela, jure-t-elle, ne serait qu'annexe. La foi et la volonté de *« leur montrer que même si ils nous rejettent, on peut y arriver »* seraient plus fortes que tout.

La réalité semble nettement moins rose. Les quelques personnes encore en contact avec le groupe ne cachent pas leur inquiétude. Véronique Breyer, professeur de français au collège André-Chénier, n'est pas près d'oublier le message reçu mardi 7 mars, au retour des vacances. *« C'était très court, quelques mots : je vous supplie de venir m'aider, je ne m'en sors pas. »* Le soir même, l'enseignante est allée voir son ancienne élève de 3e. A passé deux heures chez elle. L'a rassurée. *« Elle était perdue parce que, à cause des vacances, elle ne m'avait pas vue pendant une semaine. »* Habituellement, Véronique Breyer lui rend au moins une visite hebdomadaire. Comme une poignée d'enseignants hostiles aux exclusions, elle s'est immédiatement portée volontaire lorsque l'idée est née d'attribuer à chaque élève un tuteur. Le plus difficile reste le travail. Théoriquement, elle devrait répondre aux questions et éclairer certains points du cours. *« Je me retrouve à faire des choses complètement antipédagogiques. Comme finir les devoirs qu'elle n'arrive pas à faire. Il faut dire qu'on en est encore aux exercices de janvier. Et ce retard l'affole complètement. Elle voudrait me voir sans cesse. »*

> « Elle m'a dit que de toute façon, à seize ans, ses parents la marieraient. Je suis rentrée défaite »

Professeur d'anglais à Chénier, Anne Loiseau doit elle aussi faire face à la demande incessante de cette fillette turque de onze ans exclue en novembre du collège voisin. Deux fois par semaine, l'enseignante, faute d'interphone dans l'appartement, lance des petits cailloux contre les volets du premier étage. Et la fillette vient ouvrir. *« La première fois que je suis arrivée chez elle, j'ai eu un choc. Les parents ne parlaient pas français. Ils travaillaient sur leurs machines à coudre, dans le salon. Et elle restait dans sa chambre, les volets clos, pour ne pas qu'on la voie, disait-elle. Quand je lui ai demandé quand je pouvais lui téléphoner, elle m'a dit : « N'importe quand, je ne bouge pas de la maison. » Et lorsqu'on a parlé de ce qu'elle allait faire plus tard, elle m'a dit que de toute façon, à seize ans, ses parents la marieraient. Je suis rentrée chez moi défaite. »*

Au plan scolaire, la tâche semblait tout aussi considérable. *« Elle n'avait aucune méthode, ne comprenait pas les énoncés et me disait sans cesse qu'elle n'était pas douée. »* Anne Loiseau s'est donc imposé deux visites de plusieurs heures par semaine. Aujourd'hui, elle croit déceler les premiers résultats. *« Elle commence à ouvrir un peu les volets. Sort de chez elle de temps en temps. Elle m'a même dit qu'elle avait une bonne mémoire. Sur le plan scolaire, en revanche, je me dis parfois que c'est complètement illusoire. Et puis je vois son sourire quand j'arrive, sa volonté inébranlable, alors je continue. »*

Des obstacles infranchissables, la plupart des jeunes filles semblent devoir en trouver sur leur route. C'est cette élève de 5e à qui l'on demande une fiche de lecture et qui ne comprend pas qu'il faut lire le livre qui l'accompagne ou ces trois adolescentes inscrites en filière technologique, mais ne disposant évidemment pas d'ordinateur chez elles. Où ces cours interrompus par les cris incessants du petit frère qu'il faut aller changer. *« Déjà ces élèves pouvaient avoir du mal au lycée, mais là c'est vertigineux*, soupire François Della Sudda, professeur de lettres au lycée Saint-Exupéry. *Mes élèves, je leur demande 20 textes pour le bac, là c'est 35. On parle de l'enseignement par correspondance comme si c'était pour tout le monde. Mais pour avoir ne serait-ce qu'une chance, il faut une volonté de fer et un entourage pour vous soutenir. La volonté elles l'ont, mais comment voulez-vous que leurs parents les aident ? »* Enfin il y a ce doute, cette peur, qui, derrière une façade tout sourire, les taraudent. Elles qui rêvaient d'être professeur d'anglais, journaliste, chirurgien, ne voient plus trop le chemin à suivre. *« Mon élève est venue me voir avec une fiche du CNED demandant si lors de son passage en seconde elle comptait rester au centre ou aller au lycée. Elle ne savait pas quoi répondre. »*

D'ici quelques mois, ces vingt et une jeunes musulmanes seront fixées sur leur sort par le tribunal administratif de Versailles. Ou plus exactement dix-huit d'entre elles. Deux ont, en effet, coupé tous les ponts, au point que l'on se demande si elles n'ont pas quitté la France. Une troisième s'est mariée et a interrompu ses études. D'ici là, cinq auront peut-être déjà passé les épreuves anticipées de français, six les épreuves définitives. Avec leur foulard ? Elles préfèrent, pour l'heure, ne pas trop se poser la question.

Nathaniel Herzberg

Persuasion... et sanctions

En publiant sa circulaire, le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, avait assuré qu'il souhaitait *« convaincre plutôt que contraindre »*. Six mois plus tard, la persuasion et la menace ont fait se découvrir la plupart des quelque 2 000 jeunes filles voilées recensées à la rentrée. Il ne resterait plus, à en croire le ministère, que 229 foulards. De quoi provoquer sa *« satisfaction »*. Persuasion, menace, mais aussi sanction. Au moins 140 jeunes musulmanes ont déjà été exclues, dont 48 dans l'académie de Strasbourg, 33 à Lille et 30 à Versailles. *« Toutes se verront proposées une inscription au Centre national d'enseignement à distance »*, avait promis le ministre. Toutes se le sont certainement vu signifier par le conseil de discipline qui a prononcé la sanction. Mais, jeudi 9 mars, le Centre national d'enseignement à distance (CNED) ne recensait que 91 inscriptions effectives, 1 à l'école, 40 au collège et 50 au lycée. Selon Guy Coutret, responsable des formations au CNED, *« il y a des jeunes filles que l'on perd. Parmi les plus âgées, certaines arrêtent leurs études ou se marient »*.

Le Conseil d'Etat a confirmé le renvoi de deux collégiennes de Nantua

LE CONSEIL D'ÉTAT a confirmé, vendredi 10 mars, la légalité de l'exclusion prononcée, à l'automne 1993, à l'encontre de deux collégiennes du collège Xavier-Bichat de Nantua (Ain) qui portaient le foulard islamique. C'est la première fois que la juridiction du Palais-Royal prend une décision dans ce sens. Mais cet arrêt, le troisième rendu dans un contentieux sur le « foulard », ne remet pas en cause la jurisprudence issue de l'avis rendu en 1989, qui permet aux élèves de porter des signes religieux, sauf lorsqu'ils s'adonnent au prosélytisme ou troublent la vie de l'établissement.

Les magistrats ont estimé que tel avait été le cas de Fouzia et Fatima Aoukili, deux sœurs, qui avaient refusé d'obtempérer à l'ordre de leur professeur d'éducation physique d'ôter leur foulard pour des raisons de sécurité. Pour la direction de l'établissement, l'exclusion avait été justifiée par les *« graves perturbations »* occasionnés aux enseignements. Elle reprochait notamment au père des jeunes filles d'avoir organisé des manifestations à la porte du collège. Les parents des deux collégiennes avaient demandé l'annulation de la sanction ainsi que l'annulation du règlement intérieur du collège.

Le tribunal administratif de Lyon avait rejeté ces requêtes en mai 1994. Le Conseil d'Etat vient de confirmer cette décision. Pour ce faire, les magistrats ont estimé que le règlement intérieur du collège ne faisait que rappeler les termes de leur propre avis rédigé en 1989 à la demande de Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, à la suite de la première affaire, celle des « foulards de Creil ». Le Conseil rappelle qu'il reconnaît notamment la liberté de conscience aux élèves et *« le droit d'exprimer et de manifester leurs croyances religieuses à l'intérieur des établissements scolaires, dans le respect du pluralisme et de la liberté d'autrui, et sans qu'il soit porté atteinte aux activités d'enseignement, au contenu des programmes et à l'obligation d'assiduité »*.

Mais surtout, l'arrêt constate que les deux jeunes filles *« ont refusé, lors d'un enseignement d'éducation physique, d'ôter le foulard qu'elles portaient en signe d'appartenance religieuse ; que le port de ce foulard est incompatible avec le bon déroulement des cours d'éducation physique ; que la décision d'exclusion définitive de ces deux élèves a été prise en raison des troubles que leur refus a entraînés dans la vie de l'établissement »*.

Dans les deux premières affaires qu'il a tranchées, en 1992 et 1994, le Conseil avait cassé des décisions d'exclusion parce que prises sur la base d'une interdiction générale et absolue de tout signe religieux et en l'absence de trouble à la vie scolaire. Dans le cas de Nantua, le refus d'ôter le foulard a permis de justifier l'exclusion et de préciser les limites que le Conseil d'Etat entend apporter à sa position libérale. C'est pour avoir franchi cette « ligne blanche » que Fatima et Fouzia Aoukili ont pu être valablement exclues.

La teneur de cette décision sans surprise est conforme aux conclusions de Yann Aguila, commissaire du gouvernement (magistrat indépendant du gouvernement), lors de l'audience du 17 février au Conseil d'Etat (*Le Monde* daté 19-20 février). M. Aguila avait relevé que *« le seul refus d'ôter le voile était (...) fautif, dès lors que le déroulement, en toute sécurité, du cours de gymnastique, qui pourrait engager la responsabilité du professeur, exigeait une tenue vestimentaire adéquate »*. Un ton plus haut, il avait estimé qu'*« en cherchant à rallier à leur cause les milieux musulmans locaux (...) »*, les parents avaient commis un *« acte de provocation et de prosélytisme »*.

Philippe Bernard

Le foulard et ses multiples motivations



BIBLIOGRAPHIE

QUI SONT ces lycéennes qui arborent un voile islamique, bravant le regard réprobateur de la société française ? En cinq années de controverse sur le « foulard islamique », cette question essentielle n'a guère trouvé de réponses fouillées. Le livre de Françoise Gaspard, sociologue, ancien maire (PS) de Dreux, et de Farhad Khosrokhavar, sociologue d'origine iranienne, apporte des réponses. Ils ont sélectionné cinq des cent longs entretiens menés, en 1993 et 1994, avec de jeunes musulmanes portant le foulard. A travers ces *« paroles de jeunes filles voilées »* apparaît la diversité des profils et des motivations.

Car ces jeunes filles que l'on a vues composer le rôle convenu de *la piété outragée ne sont ni des « bécassines islamiques manipulées »*, ni des *« paumées déchirées entre tradition et modernité »*. Elles sont, avant tout, des filles d'immigrés qui cherchent à « se bricoler » une identité. Le livre rompt avec les stéréotypes et donne plusieurs « sens » bien distincts aux foulards. La femme immigrée âgée peut porter le voile en signe de fidélité aux origines. Certaines collégiennes, elles, peuvent porter le foulard sous la contrainte, et s'en trouver traumatisées. Mais d'autres l'utilisent comme un pont entre la tradition et la société française. Françoise Gaspard et Farhad Khosrokhavar prétendent que le foulard aide alors ces jeunes filles à s'émanciper en leur donnant une légitimité.

Le mérite du livre est de dépeindre la large palette des voiles possibles, et l'ambivalence de celles qui l'arborent. Qu'y a-t-il de commun, en effet, entre Fatima, vingt-deux ans, qui porte le foulard pour obéir à un *« ordre de Dieu »*, Nacira, treize ans, à qui son père impose le foulard à coups de trique, et Sophie, vingt-deux ans, une Maghrébine qui s'est voilée par amour pour un Turc qu'elle cache à sa famille ?

Victimes ou prosélytes, ces jeunes filles apparaissent surtout terriblement désorientées. Les auteurs analysent justement le scandale que constitue leur exclusion du système scolaire, qui ne fait que les jeter dans les bras des extrémistes que l'on prétend combattre. Mais le livre va plus loin. Trop loin. Il tend à présenter le voile porté dans le contexte français comme un symbole de modernité et de libre disposition du corps par les femmes.

Empêtrées dans un monde qui leur échappe, les « beurettes » n'auraient-elles d'autre choix que de disparaître derrière un morceau de tissu ? Placer dos à dos le risque d'un enfermement communautaire par le foulard et *« un autre communautarisme, cette fois républicain »* relève aussi de l'aveuglement.

A force de vouloir « expliquer » le voile, le livre en vient presque à le justifier. S'ils dénoncent avec raison le statut humiliant de l'islam en France, une (fausse ?) naïveté conduit les auteurs à minimiser l'influence sur les jeunes des organisations islamistes. Le débat sur le foulard renvoie non seulement aux faiblesses de la société française mais aussi à un contexte international complexe. Il n'est donc doublement pas près d'être clos.

Ph. Be.

★ *Le Foulard et la République*, de Françoise Gaspard et Farhad Khosrokhavar, éditions La Découverte, 214 pages, 98 F.

هكذا من الأصل

Le décès d'un chirurgien accentue le malaise au sein de l'hôpital d'Orléans

La mort, à son domicile, du docteur Dominique Grossetti ravive la polémique née des accusations lancées par des médecins orléanais contre certains de leurs confrères à la suite du décès de deux malades

ORLÉANS
de notre envoyé spécial

Pour quelles raisons le docteur Dominique Grossetti, chef du service de chirurgie B du CHR d'Orléans, a-t-il trouvé la mort, seul à son domicile, durant le dernier week-end de février ? Comment comprendre qu'une autopsie n'ait pas été pratiquée sur le corps de ce chirurgien, âgé de cinquante ans, qui était depuis plus d'un an au centre d'une vive polémique, deux de ses confrères l'accusant *de facto* de ne pas accomplir au mieux ses missions professionnelles ? La communauté médicale orléanaise est sous le choc et le monde hospitalier se trouve, une nouvelle fois, parcouru de méchantes rumeurs.

L'affaire de l'hôpital d'Orléans avait publiquement éclaté le 8 juin dernier, avec la publication par *Le Canard enchaîné* d'extraits d'une note de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) reprenant l'opinion du docteur Blond, médecin inspecteur régional, quant aux circonstances du décès de deux malades (âgés de soixante-quatre et soixante-treize ans) souffrant d'hémorragie digestive et pris en charge à l'hôpital d'Orléans-La Source. Selon la note de l'IGAS, on aurait alors *« laissé deux malades se vider de leur sang »*. Cette situation se serait prolongée *« pendant une durée de neuf heures trente pour l'un, pendant une durée de douze heures trente pour l'autre »*. Une présentation aussi caricaturale des faits – des propos d'autant plus outranciers qu'ils ne se fondaient sur aucune analyse des dossiers médicaux – devait alors susciter une très vive émotion à l'échelon national et être à l'origine de nombreux malentendus (*Le Monde* du 17 juin 1994). Cette affaire devait également traumatiser la communauté soignante, les médecins en appelant pour leur part à leur conseil de l'ordre.

Le dossier est, depuis, toujours en cours d'instruction devant le conseil régional, instance disciplinaire. Celle-ci devra notamment, au regard des règles déontologiques relatives au secret professionnel et à la confraternité, prendre position à l'égard des docteurs Jacques Emer et Jean-Pierre Marchand, auteurs en janvier 1994 d'un texte généralement perçu comme une lettre de délation. Ce document, daté du 5 janvier 1994, avait été adressé au directeur du CHR et au président de la commission médicale de l'établissement, ainsi qu'au directeur régional de l'action sanitaire et sociale. Les deux médecins signataires faisaient notamment état de la *« persistance d'anomalies de fonctionnement en chirurgie viscérale »*. Ils attiraient aussi l'attention sur les dossiers des deux malades et évoquaient avec force détails des problèmes plus mineurs de statut ou de préséance chirurgicale.

CONSTERNATION

Cette lettre, qui se concluait par un mystérieux *« bonne année »* écrit sur une pleine page, causa une très vive émotion chez ceux qui, outre ses destinataires, purent en prendre connaissance.

« Dans la réponse que j'ai faite aux deux signataires de ce texte, j'expliquais notamment que les problèmes structurels évoqués étaient connus de la communauté médicale et faisaient précisément l'objet d'une réorganisation, nous avait expliqué le docteur Coville, alors président de la commission médicale d'établissement du CHR d'Orléans. *D'autre part, à titre personnel et quels que soient les buts recherchés ou les comptes à régler, j'exprimerai ma consternation devant un tel esprit de délation. »* Parallèlement, l'information judiciaire *« contre X... du chef d'homicides involontaires »*, ouverte le 14 juin 1994 et confiée à M. Faivre, juge d'instruction, est toujours en cours. Deux experts spécialistes de chirurgie digestive ont été commis et la justice attend sous peu leurs conclusions.

C'est dans ce contexte que survient le décès du docteur Grossetti. Le corps de ce dernier a été retrouvé au matin du lundi 27 février, alors qu'il était seul à son domicile, sa femme et ses enfants étant en vacances. On indique de bonne source qu'il était allongé dans son lit, *a priori* victime d'une hémorragie digestive importante, peut-être cataclysmique. Beaucoup, parmi confrères et spécialistes, regrettent aujourd'hui qu'une autopsie n'ait pas pu être réalisée. Pourquoi ? Un certificat médical de décès, tôt rédigé, suivi d'observations externes d'un médecin légiste ne semble pas de nature à fournir des données très précises. Il apparaît également que le parquet n'a pas, en dépit des circonstances, jugé utile d'approfondir les investigations médico-légales.

La situation ainsi créée laisse place à toutes les hypothèses, rien ne permettant de trancher entre le suicide et la *« mort naturelle »*. Dans ce dernier cas, le premier des diagnostics évoqués est aujourd'hui celui d'une hémorragie consécutive à un *« ulcère de stress »*. S'il pouvait être confirmé, ce diagnostic ne pourrait pas ne pas être relié aux souffrances psychologiques endurées depuis longtemps déjà par le docteur Grossetti, du fait des très vives tensions qui prévalent au sein de la communauté hospitalière orléanaise.

De nombreux témoignages, orléanais ou non, médicaux ou pas, confirment aujourd'hui le profond dévouement du docteur Grossetti à la fonction hospitalière. Ce médecin n'avait pas directement été mis en cause lors de l'affaire de juin dernier. Il entendait toutefois, avec un courage certain, pleinement assumer ses responsabilités de chef de service et assurer la défense de ses deux collaborateurs nommément désignés. Il nous expliquait alors souhaiter voir les éléments techniques des dossiers évoqués dûment pris en compte et analysés par ses pairs, experts en chirurgie digestive.

Jean-Yves Nau

Le tribunal de Saint-Brieuc s'intéresse au financement du Parti communiste

Après les comptes d'Urba, les magistrats examinent ceux de Bretagne-Loire-Equipement

SAINT-BRIEUC
de notre envoyé spécial

En s'intéressant jeudi 9 et vendredi 10 mars au volet Bretagne-Loire-Equipement (BLE) et de sa maison mère, le holding Gifco, les magistrats du tribunal de Saint-Brieuc se sont penchés sur des activités très comparables à celles d'Urba. A la différence, toutefois, que le bénéficiaire – selon le rigoureux dossier du conseiller Renaud van Ruymbeke – en était le Parti communiste et non plus le Parti socialiste. Et que les dirigeants comme les opérateurs de BLE n'ont nullement admis, à l'instar de Gérard Monate dans le cas d'Urba, qu'ils participaient à un système de financement occulte constituant un *« moindre mal »*.

En se défendant bec et ongles d'avoir le moindre lien avec le Parti communiste, les six prévenus de trafic d'influence, de complicité ou de recel de ce délit, prirent avec une belle unanimité le risque d'irriter le tribunal et de figer le sourire du patient président Jean Trotel. Contraint de pousser ses interlocuteurs dans leurs derniers retranchements, c'est en filigrane, à la manière d'une photo sous-exposée dont les contours se dessineraient mal, que celui-ci parvint à *« révéler »* quelques facettes d'une activité de taxation organisée.

Dans l'exemple sarthois, pour la seule *« promotion d'entreprise »* (que personne, à la barre, ne sera capable de décrire concrètement), BLE a émis de 1988 à 1990 plus de trois cents factures pour 8,34 millions de francs. Un montant dix fois supérieur aux sommes visées par la procédure Urba. La plus grande partie de ces factures concerne la ville et la communauté urbaine du Mans (CUM) ainsi que les communes d'Allonnes et de Champagné dont les maires communistes sont prévenus de complicité et trafic d'influence.

Ainsi, pour obtenir la reconduction du contrat de la station d'épuration de la CUM, la société Omnium de Traitement et de Valorisation (OTV) a réglé à BLE une commission de 1,45 million de francs. Pour construire une Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes (Mapad) au Mans, le directeur de la SNVD (Société nouvelle Verger-Delporte) a accepté de verser 3 % du montant du marché, soit quelque 130 000 francs. Un même « coup de pouce », fourni par les entremetteurs de BLE pour une usine d'incinération des ordures ménagères de la CUM, leur rapporta plus de 2,5 millions de francs. Parmi les entrepreneurs, qui évoquent parfois un *« racket »*, figurent les représentants de sociétés telles que Colas, RVI, la SCREG, CGE-Alsthom, des filiales de Bouygues et de la Générale des eaux.

> « Quelles sont les attributions de l'administrateur ? » fut-il demandé. Réponse : « Il administre. »

Gérard Vourc'h, ex-PDG de BLE, expliqua assez volontiers que l'entreprise réalisait un chiffre d'affaires d'environ 14 millions de francs et reversait chaque année près de 1,5 million de francs au groupe Gifco, un holding de sociétés régionalisées, en échange de différents services (assistance juridique, aide à la gestion). Pour le reste, les réponses de l'ancien PDG comme celles des autres prévenus furent beaucoup plus évasives. Interrogé sur les liens de BLE avec les élus communistes, il rétorqua que *« 70 % du chiffre d'affaires était réalisé dans des villes non communistes »*. Invité à être plus précis, M. Vourc'h ne put citer que La Ferté-Bernard. Et Le Mans, ville dont le maire Robert Jarry (qui a bénéficié d'un non-lieu) ne fut exclu du PCF qu'en 1989...

A propos des foires et des salons fréquentés par BLE, outre le congrès annuel des HLM, *« parce que tous les dirigeants et administrateurs sont présents »*, M. Vourc'h évoqua le fameux *« Espace collectivités »* qui permettait de rencontrer des élus et des fonctionnaires et où BLE s'offrait chaque année un stand pour la somme de 150 000 francs hors taxes. Sur une question du président, M. Vourc'h précisa que cet espace se tenait à La Courneuve. Mais il fallut dix bonnes minutes pour que le nom de la Fête de l'Humanité, qui accueille ce salon, fût lâché. Plus tard, le PDG faillit trébucher. Il évoqua *« la fête de... l'Espace Courneuve »*.

« Quelles sont les attributions de l'administrateur ? » fut-il demandé à M. Vourc'h. Réponse : *« Il administre. » « Vous êtes en train de vous moquer de moi. En matière de langue de bois on atteint des sommets »*, finit par ironiser le président.

Robert Belleret

Vives réactions après la sanction infligée à un avocat

L'INTERDICTION D'EXERCER pendant un an prononcée par la cour d'appel d'Aix-en-Provence à l'encontre de M[e] Jean-Claude Guidicelli, qui avait transmis la copie d'un dossier d'instruction à l'un de ses clients incarcérés, a suscité de nouvelles réactions d'indignation, vendredi 10 mars. L'Association des avocats pénalistes qui estime que la sanction est « hors de proportion » avec le fait reproché, souhaite que M. Guidicelli bénéficie *« sans délai »* d'une mesure de grâce.

Le Syndicat de la magistrature se dit *« consterné »* par cette sanction *« inique »* et rappelle que la Convention européenne des droits de l'homme exige que toute personne ait le temps et les facilités nécessaires à la préparation de sa défense. Le Syndicat des avocats de France appelle à une manifestation, devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence jeudi 16 mars, et non mercredi 15 mars, comme nous l'avons indiqué par erreur dans *Le Monde* du 10 mars.

Polémique autour du casino d'Amnéville

JEAN KIFFER, député (RPR) de Moselle et maire d'Amnéville a accusé, vendredi 10 mars, le préfet de la région Lorraine, Roger Benmebarek, de *« faute grave »* dans une affaire concernant le casino de la ville. Il a *« saisi le gouvernement »*. Il s'agit là d'une nouvelle passe d'armes dans le conflit qui oppose, depuis des années, l'ancien député RPR des Hauts-de-Seine, Georges Tranchant, détenteur de la concession du casino d'Amnéville, le sixième de France, à M. Kiffer, qui veut récupérer la concession pour la donner à la société Amnéville France développement. Une enquête publique concernant une demande d'autorisation de jeux présentée par cette société avait été récemment ouverte. Elle vient d'être annulée par le sous-préfet de Metz-campagne au motif que le dossier d'Amnéville France développement a *« été modifié en cours d'enquête dans des conditions irrégulières »*.

EXPULSIONS :

■ **PLUSIEURS VIGILES et maîtres-chiens** ont tenté, vendredi 10 mars, de procéder à l'expulsion musclée d'un ancien hôtel meublé du 18[e] arrondissement de Paris, avant d'être interpellés par la police. Vingt personnes, pour l'essentiel des travailleurs célibataires originaires du Maghreb, ont pu réintégrer les lieux, après l'intervention des forces de l'ordre. Les occupants de l'immeuble ont déposé plainte pour le saccage de leurs logements, tandis que les vigiles étaient placés en garde à vue. Cet hôtel appartient à la SOCOTIM, un promoteur immobilier installé à Saint-Maur (Val-de-Marne).

■ **LE MRAP a demandé** vendredi 10 mars au préfet de la région Lorraine d'annuler un arrêté d'expulsion pris à l'encontre d'un étudiant marocain, après que la requête en annulation eut été rejetée par le tribunal administratif de Strasbourg. Selon le MRAP, Abadallah El Hami est arrivé en France muni d'une carte de séjour portant la mention étudiant. En septembre 1993, la préfecture de la Moselle a refusé de renouveler son titre, pour manque d'assiduité aux cours à l'université de Metz. Or, selon l'association, M. El Hami a du mal à suivre les cours en raison de son état de santé précaire.

■ **APPEL : l'association Droits devant ! et les familles** installées rue du Dragon ont fait appel jeudi 9 mars de l'ordonnance d'expulsion prononcée le 2 mars par le juge des référés du tribunal de grande instance de Paris, et réclamée par le propriétaire des lieux, la COGEDIM. Le magistrat avait ordonné à l'association de libérer sous un délai de huit jours l'ensemble immobilier du 7 rue du Dragon et du 52 rue de Rennes, faute de quoi il autorisait le recours à la force publique. Un délai de six mois avait été en revanche accordé aux familles pour quitter les lieux.

UNIVERSITÉS

■ **EXTRÊME DROITE : le président de l'université Panthéon-Assas** (Paris-II), Philippe Ardant, a décidé la fermeture, pour un mois, du local de l'Union de défense des étudiants d'Assas, mouvement d'extrême droite (ex-GUD), à la suite des incidents qui, mercredi 8 mars, ont opposé certains de ses militants à des représentants de l'UNI, syndicat proche du RPR. Un étudiant et un vigile ont été sérieusement blessés, tandis que des propos antisémites et des menaces de mort ont été proférés. Devant la recrudescence des incidents provoqués par des militants de l'UDEA depuis plusieurs semaines, M. Ardant envisage de saisir le conseil d'administration de l'université pour obtenir la fermeture définitive de ce local.

Marie-Noëlle D. a été remise en liberté

MARIE-NOËLLE D., cette femme de cinquante-cinq ans mise en examen pour *« association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme »* pour avoir loué indirectement et imprudemment un appartement à l'un des principaux protagonistes d'un réseau de soutien aux maquis islamistes algériens (*Le Monde* du 17 février), a été remise en liberté vendredi 10 mars après quatre mois de détention provisoire. Marie-Noëlle D., dont *Le Monde* avait révélé les déboires, avait été arrêtée le 8 novembre 1994 dans le cadre d'une opération de police sans précédent dans les archives de la section antiterroriste du parquet de Paris. Entendue une seule fois, Marie-Noëlle D., *« viscéralement »* anti-islamiste comme l'avaient témoigné plusieurs de ses amis, n'était pas parvenue à convaincre le magistrat antiterroriste de son innocence et de sa situation absurde. Ce qu'elle a pu faire, en revanche, au cours d'une nouvelle audition, mercredi 8 mars. Marie-Noëlle D. reste néanmoins mise en examen et a été placée sous contrôle judiciaire.

HORIZONS

HISTOIRE

La réhabilitation de Jean Calas

Il y a deux cent trente ans, Voltaire menait une lutte opiniâtre pour que la vérité soit rétablie.

IL y a, pour simplifier, deux affaires Calas. La première, cruelle, sauvage, est l'histoire d'un crime judiciaire. La seconde, palpitante, triomphale, appartient à la légende. Un vieil écrivain recru de gloire se dresse contre les pouvoirs, jette toutes ses forces pour défendre la mémoire d'un homme qu'il n'a jamais connu, et gagne. C'est l'affaire Voltaire.

La monarchie absolue est née au XVII[e] siècle du désir de mettre fin à l'anarchie provoquée par les guerres religieuses. Se plaçant au-dessus des factions rivales et les soumettant, l'Etat royal était censé, en exerçant une autorité sans partage, assurer la paix entre les citoyens. La révocation de l'édit de Nantes en 1685, même si elle satisfait la majorité catholique, marque l'échec de cette mission historique de l'absolutisme. L'Etat n'est plus capable de s'imposer qu'en persécutant une partie du peuple. Les réunions des « prétendus reformés » sont interdites et leurs participants envoyés aux galères, les pasteurs sont passibles de la peine de mort. Malgré cela, les tensions demeurent vives dans les régions où, dans l'intimité de leur foyer, des populations huguenotes importantes restent fidèles à leur foi.

C'est en Languedoc, au nord de Montauban, qu'un pasteur, Rochette, est arrêté le 14 septembre 1761. Trois autres protestants, trois frères, des gentilshommes, tentent de le délivrer et sont à leur tour arrêtés. Rochette sera pendu, le 19 février 1762 à Toulouse, ses trois compagnons, en raison de leur noblesse, auront le privilège d'être décapités. C'est en Languedoc encore, à Toulouse, le 13 octobre 1761, que Marc-Antoine Calas est trouvé mort dans la boutique de tissus de son père, Jean. Toute sa famille est arrêtée la nuit même et accusée de l'avoir assassiné pour empêcher sa conversion. C'est en Languedoc encore, à Mazamet, le 20 janvier 1762, qu'un décret de prise de corps est lancé contre Sirven, sa femme et deux de leurs filles, accusés eux aussi d'avoir noyé une de leurs filles et sœurs, Elisabeth, parce qu'elle voulait se faire catholique. Sirven a heureusement échappé à la police, et Voltaire le sauvera. La Toulouse catholique a peur des protestants. Les parlements entendent la rassurer et se rendre populaires en faisant des exemples.

Il n'y a pas la moindre preuve contre Jean Calas, un marchand tranquille de la rue des Filatiers ; pas davantage contre sa femme ni contre son fils Pierre, ni contre Gaubert Lavaysse, invité ce soir-là à la table des Calas et accusé lui aussi d'avoir pris part au meurtre. Aucune preuve non plus que Marc-Antoine Calas ait voulu se convertir. D'ailleurs il est, tout comme ses parents, baptisé. Même si, comme eux, il ne pratique pas ; le protestantisme des Calas est à usage domestique. Mais pour la foule qui se presse rue des Filatiers dès qu'on découvre le corps de Marc-Antoine, la cause est déjà entendue : les parents ont comploté la mort du fils et l'ont exécuté. Et la police ne suivra que cette piste, abandonnant tous les indices qui auraient pu mener au suicide de Marc-Antoine ou à son assassinat par une autre personne.

L'affaire passe d'abord entre les mains du tribunal des capitouls, une juridiction locale mi-civile mi-religieuse. Menée à sens unique, l'instruction aboutit à un réquisitoire du procureur du roi qui réclame la mort pour tous les Calas et les galères perpétuelles pour Lavaysse. Mais on manque vraiment de preuve, et les accusés s'obstinent à ne pas avouer. On décide donc de les soumettre à la question avant de les renvoyer devant le parlement. La torture ne change pas la détermination des Calas à se dire innocents. On poursuit donc l'enquête, on cherche vainement et publiquement des témoignages qui pourraient incriminer, un tant soit peu, les accusés. Le 23 février – quatre jours après l'exécution de Rochette et des trois frères qui a bien excité les esprits –, le procureur Riquet de Bonrepos réclame que les Calas père et fils soient rompus vifs et M[me] Calas pendue. Mais le dossier est si vide qu'on décide finalement de disjoindre, sans explication, le cas de Jean Calas de celui de ses coaccusés. Lui seul est condamné à mort, le jugement des autres est remis à plus tard. Dans son jugement, la cour du parlement indique que *« cette peine est une réparation due à la religion dont l'heureux changement qu'en avait fait son fils a été vraisemblablement la cause de sa mort »*.

Ce *« vraisemblablement »* passe mal, et l'on aimerait obtenir l'aveu qui justifierait enfin l'accusation. Le 10 mars 1762, jour de l'exécution, Jean Calas, soixante-quatre ans, est soumis à la question ordinaire – l'étirement des bras et des jambes par des cordes – puis à la question extraordinaire – l'ingurgitation de vingt cruches d'eau. Sans succès. Il persiste encore à se déclarer innocent au pied de l'échelle qui le mène à la roue, sur la place Saint-Georges. On lui brise les bras et les jambes à coups de barre de fer. Puis on le laisse deux heures à agoniser sur la roue. On étrangle enfin Calas et l'on brûle son corps.

Que Calas soit mort en martyr de sa foi, sans reconnaître le crime dont il est accusé, jette quelque trouble dans l'esprit même de ses juges. A Versailles aussi on est déçu. On se hâte donc de rendre une sentence de bannissement contre Pierre Calas, on acquitte les autres. La première affaire Calas est terminée.

La seconde commence douze jours après l'affreuse mise à mort de Toulouse. C'est à la fin d'une lettre adressée à Antoine-Jean-Gabriel Le Bault, conseiller au parlement de Bourgogne et fournisseur de Ferney en bons vins, qu'apparaît pour la première fois le nom de Calas dans la correspondance de Voltaire. L'épître est datée du 22 mars 1762 et elle n'est pas tendre pour Jean Calas et pour les protestants :

« Vous avez entendu parler peut-être d'un bon huguenot que le parlement de Toulouse a fait rouer pour avoir étranglé son fils. Cependant ce saint réformé croyait avoir fait une bonne action, attendu que son fils voulait se faire catholique, et que c'était prévenir une apostasie. Il avait immolé son fils à Dieu, et pensait être supérieur à Abraham, car Abraham n'avait fait qu'obéir, mais notre calviniste avait pendu son fils de son propre mouvement, et pour l'acquit de sa conscience. Nous ne valons pas grand-chose, mais les huguenots sont pires que nous, et de plus ils déclament contre la comédie. »

Voltaire, qui n'est pas alors dans les meilleurs termes avec les pasteurs de Genève – ces puritains condamnent le théâtre, son grand bonheur ! –, voit dans cette affaire une nouvelle illustration des méfaits du fanatisme religieux, rien de plus. Il y voit la preuve que les protestants, persécutés depuis la révocation de l'édit de Nantes, sont également des persécuteurs. Sa position est claire, il faut appliquer la loi et user de clémence : *« Il faut que le parlement le condamne à être pendu et que le roi lui fasse grâce. »*

Il n'entre pas dans les intentions de Voltaire de partir en croisade pour les réformés, encore moins de contester la politique religieuse de l'Etat, c'est-à-dire du roi. Mais Ferney est proche de Genève, et de la capitale calviniste parviennent des informations concordantes selon lesquelles Calas ne serait pas coupable. Dès le 25 mars, Voltaire écrit au cardinal de Bernis : *« On prétend ici qu'il est très innocent, et qu'il en a pris Dieu à témoin en expirant. On prétend que trois juges ont protesté contre l'arrêt. Cette aventure me tient à cœur ; elle m'attriste dans mes plaisirs ; elle les corrompt. »* Il ne veut pas pourtant s'engager sur des rumeurs ; il écrit à son ancien condisciple de Louis-le-Grand, Claude-Philippe Fyot de la Marche, premier président du parlement de Bourgogne : *« Il vient de se passer au parlement de Toulouse une scène qui fait dresser les cheveux sur la tête. On l'ignore peut-être à Paris, mais si on en est informé, je défie Paris tout frivole, tout opéra-comique qu'il est, de ne pas être pénétré d'horreur. »* Mais Voltaire n'a pas encore pris son parti : *« J'en suis hors de moi. Je m'y intéresse comme homme, un peu même comme philosophe. Je veux savoir de quel côté est l'horreur et le fanatisme. »* Et il demande à Fyot de se renseigner.

Dès le 4 avril, les informations qu'il a collectées ne permettent plus aucun doute : *« Il est avéré que les juges toulousains ont roué le plus innocent des hommes. »* Et il ajoute : *« Les nations étrangères qui nous haïssent et qui nous battent sont saisies d'indignation. Jamais, depuis le jour de la Saint-Barthélemy, rien n'a tant déshonoré la nature humaine. Criez, et qu'on crie. »* La campagne pour la réhabilitation de Calas est lancée.

On s'est longuement interrogé sur les motivations de Voltaire, Ses ennemis y ont vu l'effet du calcul, ses admirateurs la manifestation de son amour de la justice. Les uns et les autres pourraient bien avoir raison. Il est certain que l'homme hyperémotif qu'est Voltaire a été violemment choqué par les récits qui lui ont été faits du procès et de la mort de Jean Calas. Quand il écrit qu'il n'en dort plus, aucune raison de ne pas le croire. Mais il se sent personnellement atteint, et cela demande explication. Voltaire s'est engagé depuis longtemps dans le combat des Lumières. Il en a pris la tête, aux yeux de toute l'Europe civilisée. Il s'est fait fort, depuis sa terre d'exil de Ferney, d'apporter à la civilisation les douceurs de la tolérance et les clartés de la saine raison. Et voilà que dans son pays, dans son royaume, se lèvent les feux de l'intolérance la plus barbare. Voltaire sent toute la construction des Lumières menacée de mort par le crime légal du parlement de Toulouse. Dans la guerre qu'il mène, il vient de subir une terrible défaite ; il faut que la contre-attaque soit immédiate et victorieuse.

La machine Voltaire se met en marche. Elle est d'une prodigieuse efficacité. Pendant trois années, sans jamais désarmer, Voltaire va pousser tous les feux.

Lui qui n'a jamais eu de grand appétit pour la basoche se fait avocat. Il fait mener des enquêtes, il recueille des témoignages, il rédige des mémoires dans lesquels il parvient même, c'est miracle de la volonté, à empêcher sa plume de jouer et de mordre. *« Rousseau écrit par plaisir, j'écris pour agir »*, souligne l'artiste avec satisfaction. Il écrit beaucoup. Tout le réseau de ses amis et de ses relations est mis en branle par ses lettres. Les ministres, les parlementaires, les grands seigneurs. Les évêques et les cardinaux aussi, aucun allié même incertain n'est négligé. La campagne est aussi vivement lancée vers l'étranger. Il s'agit d'atteindre le pouvoir royal à l'endroit le plus sensible, celui de sa gloire et de son honneur.

Faire savoir, c'est le maître mot. Voltaire sait que ses plaidoyers, ses rapports, ses harcèlements juridiques n'ont aucune chance d'aboutir s'ils ne sont pas propulsés par une force dont la France de 1762 ignore même qu'elle existe, l'opinion publique. Lui pressent son existence en même temps qu'il la façonne. Pour un peu, on dirait qu'il invente la publicité. Il use cependant de cette ressource avec prudence. Il se bat contre le formidable pouvoir du secret, mais en sachant lui-même en faire un discret usage.

C'est que les ennemis sont nombreux, à commencer par les parlements, toujours jaloux de leur autorité face à celle du roi, et spontanément solidaires de leurs collègues toulousains. Mais là encore, Voltaire sait jouer et faire preuve de la plus diplomatique souplesse, la sincérité dût-elle en souffrir. La révision du procès ne pourra être obtenue, juge-t-il, que du conseil du roi. Or Louis XV éprouve toutes les peines du monde à imposer sa volonté aux parlements. Voltaire va donc soutenir, dans une campagne annexe, les prétentions de l'absolutisme royal contre les revendications parlementaires.

Le 7 mars 1763 enfin, l'affaire Calas est évoquée devant le Conseil du roi. Plus de cent personnes y prennent part. La séance dure trois heures. Unanime, le Conseil ordonne au parlement de Toulouse de lui envoyer la procédure et de faire connaître les motifs – demeurés secrets comme c'est d'usage – de la condamnation à mort de Jean Calas.

Mais le combat continue, et Voltaire ne néglige aucun dispositif de propagande. Il maintient la pression. L'affaire Calas devient l'affaire de tous, et Voltaire, le philosophe de l'élite éclairée, devient un écrivain populaire. Malgré cela, malgré l'obstination des avocats que Voltaire tarabuste, malgré la relance de la campagne européenne – les caisses de l'Etat toujours à sec ont besoin du bon argent genevois –, Toulouse freine toujours, aidé dans sa lenteur par de solides alliés et par une montagne de paperasserie.

Le 4 juin 1764, le Conseil du roi casse le procès de Toulouse et ordonne la révision. Un nouveau tribunal est nommé ; il est formé des juges qui ont cassé l'arrêt toulousain. Voltaire exulte : *« Les écailles tombent des yeux, le règne de la vérité est proche. Mes anges, bénissons Dieu. »* Le 12 mars 1765, le tribunal réhabilite Jean Calas et décharge sa famille et Lavaysse de toute accusation. Les Calas sont autorisés à prendre à partie les juges toulousains ; M[me] Calas reçoit du roi 12 000 livres, ses filles 6 000 livres chacune.

Voltaire accueille ce triomphe avec beaucoup de modestie ; c'est de bonne guerre, mais il sait que c'est son œuvre. Le sens de sa vie, de sa gloire est changé, le voilà, selon ses dires *« le Don Quichotte des malheureux »*. Mais ce n'est pas le plus important. L'affaire Calas vient de manifester l'existence, à côté du pouvoir royal sinon face à lui, d'un nouveau pouvoir dans la sphère politique, l'opinion publique. On n'a pas fini d'en parler.

Pierre Lepape



COPYRIGHT : COLLECTION VIOLLET

Voltaire promettant son appui a la famille Calas gravure B.N

Dès qu'on découvre le corps de Marc-Antoine, la cause est déjà entendue : les parents ont comploté la mort du fils. Le reste ressemble à un cauchemar

Voltaire sait que ses plaidoyers n'ont aucune chance d'aboutir s'ils ne sont pas propulsés par la force de l'opinion publique

Un entretien

Un entretien avec Mahmoud Darwich

« Le cœur de la question palestinienne reste à discuter »

CONSIDÉRÉ comme l'un des plus grands poètes arabes vivants, Mahmoud Darwich est né en 1942 à Birwé, en Palestine. Il s'est réfugié au Liban avec les siens en 1948, avant de se « réinfiltrer » en Palestine. Après avoir effectué plusieurs séjours en prison, puis avoir été placé en résidence surveillée, il s'est retrouvé à nouveau exilé en 1969. Entré au comité exécutif de l'OLP en 1987, il en a démissionné en 1993. Même s'il se tient à l'écart de toute activité politique, il est une référence morale pour les Palestiniens et nombre d'intellectuels arabes.



« Vous vous êtes opposé à la Déclaration de principes israélo-palestinienne du 13 septembre 1993, mais vous n'avez rejoint aucune opposition active à cet accord. Pourquoi ?

– Mon opposition aux termes de l'accord est à la mesure de mon attachement à une paix véritable. Or l'accord ne mène pas à une telle paix, mais à un morcellement de la société palestinienne et de ses intérêts. Je n'ai pas dit que je m'opposerai à l'accord, mais seulement que je ne pouvais l'accepter. Je peux d'autant moins m'y opposer qu'il est devenu une décision contraignante de l'institution palestinienne. C'est devenu un fait et on ne supprime pas les faits. Toute contestation ne doit donc pas appeler à sa mise en échec, mais à améliorer le processus des négociations avec Israël. L'opposition doit montrer que telles ne sont pas les limites de la cause palestinienne, ni des droits des Palestiniens.

» Le cœur de la cause palestinienne – c'est-à-dire le droit au retour, la question des réfugiés, celles de Jérusalem, des colonies de peuplement et d'abord et avant tout celle du droit à l'autodétermination – reste à discuter. Ce qui a été réglé aujourd'hui, c'est le problème auquel faisait face Israël du fait de l'occupation de Gaza, du déclenchement de l'Intifada et de l'impossible coexistence (de l'Etat juif) avec une situation explosive. Les Palestiniens, eux, ramassent les miettes du repas israélien.

» Pour autant, l'accord est fort de ceux qui le portent et non de son contenu, de ceux qui le soutiennent et non pour ceux qui le vivent. La communauté internationale tout entière l'appuie et aucun discours ne saurait le mettre en échec. Les opposants doivent donc se fixer pour objectif de créer une dynamique et de construire une administration à Gaza, qui rende cette expérience viable et perfectible. Ce qu'il faut aussi, c'est que les négociateurs palestiniens aient une perspective stratégique, qu'ils soient conscients de la dimension arabe de l'identité palestinienne. J'ai le regret de dire à ce sujet que la présence de Yasser Arafat à Gaza réduit sa capacité à négocier.

» L'opposition doit venir de l'intérieur (des territoires autonomes ou occupés), car les conditions régionales ne créent pas un climat favorable à une opposition extérieure. Pour ma part, j'ai choisi d'éloigner de moi ce calice. C'est une position davantage morale que politique, et je ne prétends pas détenir un quelconque programme d'opposition autre que la critique et la réflexion. Je ne peux accepter l'accord pour des raisons liées à ma perception de mon droit, de ma patrie historique, de mon rôle en tant qu'écrivain, de ma fidélité à ma mémoire historique, humaine et nationale. Je ne veux pas non plus être membre d'un quelconque pouvoir politique. Mais je ne reproche rien à personne, ni ne considère comme traîtres ceux pour qui l'accord est porteur de promesses. Je me réserve seulement le droit de garder mes distances, d'autant que les points d'ombre de l'accord ne peuvent pas être mis à profit par la partie la plus faible. Ils sont l'arme du plus fort.

– L'écrivain israélien Amos Oz reproche aux intellectuels palestiniens de ne pas faire leur autocritique et regrette de vous voir dans le camp des « faucons », alors qu'il vous prenait pour une « colombe » (Le Monde daté 26-27 février).

– Les Israéliens considèrent malheureusement que le devoir des Palestiniens est de leur plaire. Je suis désolé de constater que l'image qu'Amos Oz s'est faite de moi, tantôt comme « colombe » et tantôt comme « faucon » est le produit de son imagination et correspond à des critères purement israéliens. Elle traduit une incapacité à comprendre ma position. J'ignore si je suis « colombe » ou « faucon ». Pour moi, la paix est un principe et une valeur absolus. Elle est dans l'intérêt de la nation et de l'humanité.

L'opposition ne doit pas s'employer à mettre l'accord en échec mais à le rendre « viable et perfectible »

» Mes hésitations et mes réserves portent sur la démarche et non sur le principe, ni sur l'objectif. J'ai dit clairement et je maintiens que l'accord n'ouvre pas la bonne voie vers la paix ni ne constitue une école pour les demandeurs de paix. Il n'est pas suffisamment attractif pour entraîner les Arabes. Je suis très peiné de constater que l'image d'un ghetto palestinien que j'avais vue se profiler à la lecture de l'accord s'est en partie vérifiée.

» Ce qui dicte l'attitude d'Amos Oz, c'est la croyance en la supériorité morale de la société israélienne par rapport à la palestinienne. Ses propos reviennent à dire : Ils ne font pas leur autocritique comme nous. S'il est satisfait de lui-même et de la morale de la société israélienne, qui est une société occupante, c'est une question qui le concerne. Ce sentiment de supériorité émane d'une longue histoire culturelle, en vertu de laquelle les Israéliens ne peuvent tolérer que leur soit disputé le rôle de victime. Ils veulent être victorieux et dotés d'une puissance nucléaire, sous le prétexte de défendre leur sécurité, mais ils ne peuvent admettre que leur puissance militaire et une occupation prolongée fassent d'un autre peuple une victime. Pour eux, il n'y a d'autres victimes au monde qu'eux-mêmes.

» Amos Oz a critiqué le meurtrier d'Hébron. Il a néanmoins estimé que c'était la preuve qu'il existe un Hamas au sein de la société israélienne. En d'autres termes, le mal absolu, ou le prototype du mal, se trouve dans une autre société, la société palestinienne. Ce qu'Amos Oz aurait dû faire, c'est critiquer la politique qui a abouti à l'occupation et donné naissance à des criminels au sein de la société israélienne.

» Je vois mal, pour ma part, sur quoi porter une autocritique. Je critique l'OLP et les aspects négatifs de la politique palestinienne, mais je n'ai pas commis de crime envers le peuple israélien pour que je fasse mon autocritique. J'ai écrit un ouvrage sur Beyrouth, dans lequel je me suis sévèrement critiqué et ai critiqué l'institution palestinienne qui a commis beaucoup de fautes envers les Libanais et envers d'autres. Si les intellectuels palestiniens doivent se reprocher quelque chose, c'est de n'avoir pas exprimé de manière plus efficace leur refus de l'occupation. Lorsque ma société en occupera une autre, je serai du côté de ceux qui subissent l'occupation.

– On a l'impression aujourd'hui que l'impasse est totale et qu'il n'y a pas moyen d'en sortir...

– L'inquiétude des Palestiniens est à la fois individuelle, économique, politique et morale. L'accord avance à reculons, et même ceux qui l'avaient célébré ont déchanté. On peut aujourd'hui parler d'un véritable dépit. Même les promesses d'une vie meilleure que véhicule généralement la paix – et c'est indispensable pour qu'une société accepte un si grand nombre de concessions –, même ces promesses se sont évanouies.

» Les Israéliens ont tergiversé, alors qu'ils auraient pu faire avancer les choses à la faveur de l'euphorie qui avait prévalu lors de la signature de l'accord. Ou peut-être leur intention au départ était-elle déjà de tracer définitivement les frontières de la paix, de faire en sorte que *« Gaza d'abord »* soit *« Gaza point final »*. Peut-être voulaient-ils circonscrire à ce ghetto l'image de la paix, pour nous rappeler que ses limites et celles du droit sont définies par le rapport de forces. En tout cas, le résultat est là : l'accord ne peut pas évoluer et il n'est pas non plus possible de faire marche arrière. En d'autres termes, il faut, pour ses parrains, qu'il demeure vivant mais faible, sous la garde de la pression internationale, de la volonté d'Israël et de l'absence de tout autre choix stratégique pour les Palestiniens.

– Les extrémistes des deux bords ne risquent-ils pas de mettre la paix en échec ?

– Ce que veulent les gardiens de l'accord est une chose et la réalité à l'intérieur de la société palestinienne en est une autre. Les Palestiniens ne pourront supporter longtemps une telle tension. Une nouvelle Intifada pourrait se déclencher, et ce serait une Intifada des affamés, dirigée à la fois contre la souveraineté israélienne et l'Autorité palestinienne ; sauf si les Israéliens modifient radicalement leur conception, reconnaissent que les Palestiniens ont droit à davantage de justice et à une paix véritable, s'ils prennent conscience du fait qu'il n'est pas dans leur intérêt que vive à leur côté une Somalie proche-orientale.

» Cela étant dit, on ne peut assimiler les extrémistes des deux bords. A mon avis, l'extrémiste qui défend la valeur de la résistance à l'occupation est différent de celui qui veut maintenir cette occupation. Le refus de l'occupation est une valeur humaine et morale.

– Comment expliquez-vous le nombre de plus en plus grand de Palestiniens candidats au « martyre » ?

– La situation difficile que traverse aujourd'hui la société palestinienne pousse certains Palestiniens au désespoir. Or le désespoir est une force destructrice. Le phénomène du « martyre » est effectivement un phénomène nouveau. Une conception chiite de la mort fait son chemin dans l'esprit de certains Palestiniens. Le modèle du Liban du Sud s'est transmis à certains d'entre eux et il faut en tenir compte.

» La peur de ce phénomène devrait pousser les Israéliens à trouver une solution politique et non pas sécuritaire au problème palestinien. Jusqu'à présent, les Israéliens tiennent un discours sécuritaire. Ils ne parlent plus uniquement de la sécurité d'Israël; mais de celle des individus. Ils tiennent Yasser Arafat pour responsable de la sécurité de chaque citoyen israélien. Or il n'existe pas un pays au monde qui puisse garantir la sécurité des citoyens d'une société voisine.

» Le problème de la nouvelle relation des Palestiniens avec la mort ne peut être réglé que si on leur ouvre les portes de la vie. La mentalité suicidaire n'émane pas d'un refus théorique de la solution. L'acceptation du principe de la paix est désormais enracinée dans l'esprit de tous les Arabes, et c'est un fait fondamental nouveau, un moment historique. Lorsque chacun aura le sentiment de vivre réellement dans sa patrie, de ne pas être sous occupation, lorsqu'il lui sera permis d'avoir une vie libre, la mort ne sera pas un but en soi.

– Une vive polémique agite les intellectuels arabes à propos de la normalisation avec Israël...

– La polémique ne porte pas sur le principe de la paix, mais sur le fait de savoir si ce qui est proposé aujourd'hui est porteur d'une paix réelle, durable et juste. Il est normal que les intellectuels arabes refusent une relation cynique entre un fort et un faible, et dont sont absents les principes d'équité et de justice. Ce genre de paix ne brise pas non plus l'alibi des régimes militaristes arabes, qui fondent leur légitimité sur l'état de guerre avec Israël.

« Une nouvelle Intifada pourrait se déclencher, qui serait dirigée contre la souveraineté israélienne et l'Autorité palestinienne »

Il ne débouche pas sur la démocratie. La paix devrait entraîner la fin de l'état d'urgence ; mais si elle est dictée et non consentie, si la situation économique continue de se détériorer, si les tensions intérieures à la société arabe s'aggravent, cette paix sera assortie d'une forme de guerre civile au sein du monde arabe.

» Mais les intellectuels arabes sont divisés. Certains sont disposés à accepter n'importe quel accord israélo-arabe, voire à normaliser les relations avec Israël, avant même que les problèmes ne soient réglés. Ceux-là ont tellement désespéré des slogans et des rêves de justice, d'égalité, de liberté, qu'ils en sont arrivés à considérer Israël comme le modèle. Tout ce qui est leur contraire devient leur espoir. La haine de soi les pousse à se punir, en se précipitant dans les bras d'un diable absolu – et c'est du racisme latent – ou vers un ange absolu – et c'est de la naïveté. La normalisation est d'abord politique et économique. Sur le plan culturel, c'est un processus volontaire et libre. Aucun traité ne saurait m'obliger à changer ma conception de mon histoire, ni l'autre la sienne.

» Il n'y a pas de compromis possible sur l'Histoire, sur les conditions de la disparition de notre patrie. C'est une blessure avec laquelle on ne pourra vivre que si une cohabitation équilibrée et non forcée s'instaure. Les pressions israéliennes pour une normalisation sont telles qu'elles font peur aux intellectuels arabes. Alors même qu'il n'y a pas encore de paix véritable, ni même de vraies négociations, les Israéliens demandent aux Arabes de les aimer. Les intellectuels arabes ne doivent pas pour autant se comporter comme des despotes. Ils doivent respecter les différences d'opinion qui les séparent.

– Qu'arriverait-il si Yasser Arafat était forcé de renoncer au pouvoir ?

– L'ironie de l'Histoire veut qu'Israël ait adopté la vieille formule palestinienne selon laquelle il ne saurait y avoir de solution sans l'OLP. Il a renoncé à son ancien tabou pour le remplacer par un autre. Mais le nouveau poids de l'OLP s'est fait au détriment des Palestiniens de l'intérieur des territoires occupés.

» Or j'ai toujours estimé que le rôle principal dans la négociation devait être dévolu à ces derniers. Il aurait fallu que, dans une première étape, l'autonomie soit gouvernée par les Palestiniens de l'intérieur et que l'OLP, qui est le représentant d'un peuple et non d'une région, tout en apportant à ce gouvernement son soutien et sa couverture politique, économique et morale, continue de gérer l'ensemble du dossier palestinien. Il aurait fallu que la direction de l'OLP demeure à l'extérieur et gère les questions de l'autodétermination et du droit au retour.

» J'ai toujours estimé que l'OLP n'était pas un but en soi, mais un outil politique pour satisfaire les droits du peuple palestinien. Or elle s'est placée dans une situation juridique équivoque : c'est elle qui pilote la solution, et Yasser Arafat est à la fois le chef de l'Etat de Palestine, le chef de l'OLP et le chef de l'autonomie. Je ne sais pas comment ces trois fonctions peuvent être conciliées.

» L'OLP continue de dire qu'elle est la référence, mais en même temps c'est elle qui gouverne. En d'autres termes, elle est sa propre référence, et c'est là une ruse juridique qui n'échappe à personne. Il faut donc, pour remplir le vide juridique et constitutionnel, que les Palestiniens se définissent pour tâche nationale prioritaire l'organisation d'élections. C'est seulement alors que le problème ne se posera plus en termes d'éventuels absence ou renoncement de tel ou tel chef. »

Propos recueillis par Mouna Naïm

Bibliographie

Mahmoud Darwich a écrit dix-huit recueils de poésie et trois de prose qui ont été traduits dans plusieurs langues. En France, ses œuvres sont disponibles aux Éditions de Minuit et chez Actes Sud. Les derniers ouvrages parus en 1994 sont *Au dernier jour de cette terre* (Actes sud) et *Une mémoire pour l'oubli* (Actes Sud).

Le Monde

Le credo de Copenhague

DEPUIS un demi-siècle, l'humanité a enregistré des progrès indiscutables. La fin de la guerre froide a éloigné le risque d'un holocauste nucléaire. L'espérance de vie ne cesse de croître. La mortalité infantile baisse. Le niveau d'éducation s'améliore tout comme les conditions générales d'alimentation. Les pays du tiers-monde se développent à un rythme trois fois plus rapide que celui enregistré il y a un siècle par les nations industrialisées. Au début des années 60, plus de deux hommes sur trois vivaient dans la pauvreté absolue. Aujourd'hui, le dénuement extrême touche moins d'un homme sur trois.

Mais ces avancées ne doivent pas masquer l'ampleur de la détresse de l'humanité. Dans le tiers-monde, un habitant sur cinq ne mange pas à sa faim et un sur trois vit encore dans la précarité. Dans les pays riches, le tissu social se désagrège, la toxicomanie et la violence progressent. Un peu partout, l'environnement se dégrade au rythme de la mondialisation des économies.

Le sommet de Copenhague, organisé sous l'égide de l'ONU et qui s'achève ce week-end, est le premier organisé au niveau mondial sur l'exclusion et le chômage. Du point de vue symbolique, c'est un succès incontestable en dépit de l'absence des présidents Clinton et Eltsine aux cérémonie de clôture. Samedi 11 et dimanche 12 mars, dans la capitale danoise, 121 chefs d'Etat et de gouvernement – dont le président Mitterrand – devaient adopter une déclaration officielle assortie de dix engagements pour éradiquer la pauvreté, promouvoir le plein emploi et favoriser l'intégration sociale.

La déclaration de Copenhague n'a rien de contraignant. Elle s'apparente à un catalogue de vœux pieux déjà entendus mille fois dans d'autres enceintes. Les pays riches sont simplement invités à augmenter les ressources financières en faveur du tiers-monde. Ainsi, l'objectif défini dans les annnés 60 – que les pays riches consacrent 0,7 % de leur produit national brut (PNB) au développement – est tout juste rappelé. De même, le problème de la dette reste posé. Les participants au sommet de Copenhague se sont bornés à souhaiter que de nouvelles initiatives soient prises pour alléger un fardeau qui pèse lourdement sur le continent africain.

Les organisations non gouvernementales ne se privent pas de critiquer l'absence de résultats concrets à l'issue du sommet de Copenhague. Ce n'était pas là l'objectif recherché. L'intérêt d'une grand-messe comme celle-là est de rappeler un certain nombre de vérités, et de proposer des orientations générales. A charge pour les Etats et les autres acteurs de les concrétiser. Ne serait-ce que parce qu'elle a permis de redire que les besoins fondamentaux, comme la santé et l'éducation, ne devaient pas être sacrifiés au profit des seuls équilibres économiques dans les pays soumis aux politiques d'ajustement imposées par le FMI et la Banque mondiale, la réunion de Copenhague n'aura pas été inutile.

Capitalisme à la française

LA mise en examen de Pierre Suard, motivée par les surfacturations des fournitures d'Alcatel à France Télécom, touche au cœur du système étatico-politico-industriel français. Elle pourrait être considérée comme un cas d'école par les libéraux qui plaident, depuis des années, pour la rupture des liens entre la puissance publique et les entreprises. Dès lors, en effet, que les principaux groupes français sont – ou étaient, il y a peu – sous la dépendance du gouvernement, d'abord parce que l'Etat en est le principal actionnaire, ensuite parce qu'ils vivent, pour certains d'entre eux, de la commande publique, leur fonctionnement est obéré par des facteurs politiques.

Etablissement public placé sous la tutelle du ministre des postes et télécommunications, France Télécom, ancienne direction des télécommunications, est par la force des choses le principal client d'une entreprise spécialisée dans les matériels téléphoniques. Ce secteur ayant connu ces dernières années un développement important, il représente un « magot », dans lequel l'Etat ne se prive d'ailleurs pas de puiser pour compléter ses recettes budgétaires. Il représente, aussi, un réservoir tentant pour les trésoriers des partis au pouvoir.

D'un autre côté, l'ancienne Compagnie générale d'électricité, devenue Alcatel-Alsthom, avait été nationalisée par la gauche au début des années 80 avant d'être rendue au secteur privé par la droite en 1987. Si elle est devenue, outre le deuxième groupe industriel français, une entreprise fonctionnant comme n'importe quelle autre, les conditions dans lesquelles la privatisation s'est effectuée, avec un de ces fameux « noyaux durs » d'actionnaires amis du pouvoir de l'époque – et de celui d'aujourd'hui – donnent à sa direction de quasi pleins pouvoirs. Les assemblées générales de porteurs de parts sont de pure forme et, contrairement aux habitudes anglo-saxonnes, nul n'a l'audace de demander des comptes au PDG pour les décisions stratégiques qu'il prend et encore moins pour la façon dont il « s'adapte » à l'environnement politique.

L'actuel débat politique, à l'occasion de l'élection présidentielle, ne porte plus sur l'ancien couple « nationalisation-privatisation ». Il fait l'impasse, par là même, sur le problème proprement français de la consanguinité entre les responsables des grands groupes industriels et ceux de l'Etat. Celle-ci perdure en dépit du dogme général de la privatisation. Or le national-étatisme français en matière économique se révèle de moins en moins compatible avec l'ouverture des frontières européennes. Pierre Suard le sait bien, lui qui avait mené un combat en coulisse, mais énergique, en 1992, contre le traité de Maastricht. Les juges seraient-ils aujourd'hui les agents de la normalisation européenne du capitalisme français, que les actionnaires n'ont pas su imposer ?

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé,
adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet,
directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

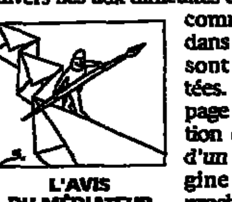
Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du *10 décembre 1944.*
Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Derrière les faits divers

COMPASSION à deux vitesses, hypocrisie, iniquité : elle n'est pas tendre, cette lectrice qui définit ainsi le traitement, dans nos pages, des faits divers liés aux difficultés de cohabitation avec les communautés immigrées, dans les quartiers où elles sont fortement représentées. Cette lettre, qu'on lira page 13, se fonde sur la relation de la mort à Marseille d'un jeune Français d'origine comorienne et reproche au *Monde* de se mobiliser et de s'émouvoir beaucoup plus quand *« la victime est immigrée et l'agresseur d'extrême droite »*, que lorsqu'elle est *« blanche, prolétaire, banalement française »* et que l'agression est imputable à des immigrés.



L'AVIS DU MÉDIATEUR

La critique est signée, mais sans la mention de l'adresse de son auteur, ce qui, indépendamment de son contenu, nous aurait normalement conduits à ne pas la publier. Mais, justement, il y a ce contenu qui est significatif d'un type de réaction que provoque parfois la lecture du *Monde*. C'est cela qui nous intéresse, dans la mesure où le grief qui nous est fait d'avoir une vision sélective et partiale, voire injuste, de la violence sociale peut être étendu à d'autres aspects que revêt celle-ci. Des lecteurs nous ont reproché, par exemple, d'être moins sensibles aux risques et aux coups pris par les policiers, à leurs morts en service et à leurs succès, qu'aux victimes que peuvent faire leurs interventions, ou leurs éventuelles « bavures ».

Dans chaque cas invoqué, le premier réflexe est de se reporter aux faits, tels qu'ils sont apparus – ou non – dans le journal. La vérification ne donne pas forcément tort aux journalistes du *Monde*, mais elle peut révéler aussi, soit notre insuffisance, soit une présentation ou un commentaire qui ne sont pas neutres. Les difficultés les plus fréquentes proviennent des titres et nous nous sommes déjà expliqués à cet égard, lorsque la contestation était fondée.La lettre que nous publions page 13 cite le cas de *« la malheureuse boulangère de Stains »*, victime d'un malaise mortel à la suite d'une altercation avec des jeunes gens de son quartier. *Le Monde* du 9 mai 1991 a rendu compte de cette affaire et celui du 23 décembre 1994 en a donné l'issue judiciaire (un verdict d'acquittement pour le mineur poursuivi). En revanche, le journal n'a pas fait état du viol collectif cité par notre correspondante.

D'une manière générale, Le Monde ne fait place au fait divers que s'il se distingue de la violence ordinaire par sa dimension particulière, ou par sa signification sociale et politique. On peut contester la manière dont nous mesurons la singularité de l'information dans ce domaine, d'autant plus qu'elle dépend d'autres critères d'appréciation et de mise en œuvre : les délais de l'édition, la place disponible, les possibilités de vérification, en ce qui nous concerne ; l'émoi créé dans leur voisinage pour certains de nos lecteurs. On peut aussi discuter le sens que nous attribuons à tel fait de société plutôt qu'à tel autre, choix qui se fonde sur une conception de la vie sociale, si on n'en suspecte pas les motivations commerciales dès lors que l'on y décèle la recherche du sensationnel. Il n'en reste pas moins que nos critères d'appréciation sont repérables.

En voici quelques-uns parmi les plus communs, dans une liste qui n'est pas exhaustive :

– Le monopole de la violence légale et maîtrisée appartient à l'Etat et, dans ce cadre, surtout s'il est l'objet d'un consensus, tout dysfonctionnement de la société organisée est plus grave que les atteintes incontrôlées et sporadiques à l'ordre social ;

– Il est naturel de porter une grande attention à la faiblesse de l'individu face à la force du groupe ou à d'autres formes de domination ;

– Les actes allant à l'encontre de la morale, doctrine ou règle dont les auteurs se réclament au regard de la société choquent plus que ceux auxquels on ne peut opposer de références précises. Et la réaction est forcément plus vive encore s'il s'agit du passage à l'acte d'une violence potentiellement contenue dans un système de pensée, comme peut l'être, par exemple, la manifestaion du racisme ;

– Les événements de l'actualité émergent d'autant plus qu'ils traduisent les contradictions, les fractures, les affrontements de l'environnement social, et la presse est notamment là pour les souligner.

Dans l'ensemble de données qui entrent en jeu dans la hiérarchisation de l'information, il faut compter aussi avec la sociologie de la corporation des journalistes, qui privilégie des types de sensibilité aux affaires de la cité, et les valeurs dont s'inspire plus ou moins consciemment tout média. Celles du *Monde* sont connues et, pour revenir au problème invoqué au départ – et sans chercher à se réfugier derrière de grands mots – on rappellera que la volonté d'œuvrer, d'une part, à l'harmonie sociale par une meilleure intégration, par davantage de justice, par le reflux de l'exclusion, d'autre part à l'épanouissement des individus en préservant leur intégrité, leurs droits et leurs capacités de développement personnel, ont notamment inspiré son contenu depuis cinquante ans.

Ce ne sont que des aspirations et elles ne prétendent pas former une doctrine. Elles inspirent implicitement, parfois maladroitement, nos journalistes qui, même s'ils n'y habitent pas, vont à la quête de l'information dans les bidonvilles du tiers-monde comme dans les banlieues de l'Occident. Ils n'en reviennent pas tout à fait neutres, ni imperméables à la complexité des causes et des effets qu'ils ont constatés et analysés. Sur ce terrain, *Le Monde* est présent depuis longtemps, et il l'est assez pour savoir qu'une collectivité ne répare pas les dégâts de ses propres violences en fermant les yeux sur d'autres.

André Laurens

AU COURRIER DU MONDE

COMPASSION À DEUX VITESSES

Dans le traitement des faits divers de vos pages Société, il règne, selon l'origine de la victime et l'exploitation politique à faire de l'événement, une partialité brutale et extrêmement choquante.

Si la victime est immigrée et l'agresseur d'extrême droite, l'affaire devient *« politiquement correcte »* ; le compte rendu s'étalera sur plusieurs colonnes.

Si la victime est blanche, prolétaire, banalement française, en résumé transparente, comme cette malheureuse boulangère de Stains, ou cette jeune fille, arrachée à *son copain* la dernière nuit du réveillon par des petits blacks de banlieue, violée puis refourguée comme un paquet à de jeunes beurs qui passaient dans le coin, il n'y aura pas une ligne, pas une brève, pas une once d'émotion. Comment pouvez-vous soutenir la gauche avec une telle maladresse tout en méprisant autant les classes moyennes ?

Cette compassion à deux vitesses, qui ne se manifeste que si le fait divers est juteux pour la gauche, est moralement traumatisante. Comment pouvez-vous faire de telles différences entre des victimes également innocentes ? Quel tribunal pourrait se permettre des iniquités aussi grossières, des différences aussi scandaleuses entre les êtres ?

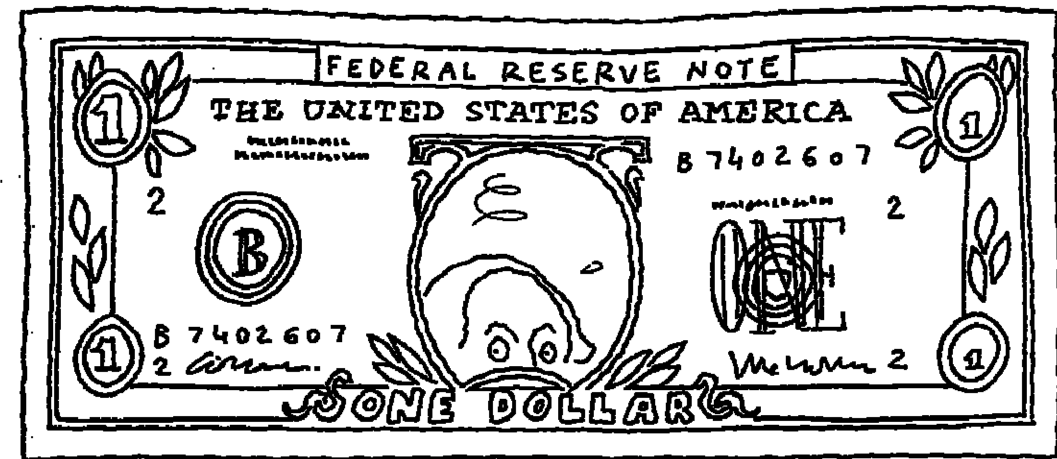
Dans le traitement de ces faits divers, vous êtes humainement injustes et politiquement hypocrites. En évoquant la mort récente de ce jeune Comorien à Marseille, vous ne dites rien sur le contexte explosif dû à une immigration ininterrompue, imposée sans aucune consultation préalable, aux Marseillais des quartiers les plus pauvres. Quel journaliste du *Monde* accepterait d'habiter et de voir ses enfants scolarisés, même trois mois, dans les quartiers nord de Marseille ? Vous êtes confondants d'hypocrisie à prôner avec lyrisme des voisinages qui vous feraient hurler si on vous les imposait.

Quand Amos Oz déclare dans votre édition du 26-27 février (page 12) : *« Je constate à regret que les mélanges ethniques dans le monde d'aujourd'hui produisent des catastrophes, que ce soit en Yougoslavie, en Tchétchénie au Canada ou en Belgique »*, vous publiez sans désapprouver. Ne dit-il pas la même chose que certains habitants de banlieues à qui on a imposé, tout à fait démocratiquement et sans préparation, des cohabitations incomparablement plus difficiles qu'au Canada et que ne supporteraient pas la plupart des antiracistes moralisateurs de votre journal ?

Je suis très touchée par la mort de ce jeune Comorien, mais, d'un autre côté, quand je lis qu'on a laissé s'installer à Marseille, ville ravagée par le chômage, cinq mille Comoriens, il ne faut plus s'étonner quand la population s'affole.

Laurence Picardier
Paris

TRAIT LIBRE



LA VIE D'UN VIGILE

Dans votre numéro du 28 février, vous vous indignez à juste titre du meurtre d'un jeune Comorien par des colleurs d'affiche du Front national puis vous écrivez dans un éditorial intitulé « La rechute de M. Le Pen » : *« Là où il y a un militant de ce mouvement, la violence n'est pas loin. »*

Dans le même numéro, un article commentant de *« violents incidents au centre commercial de Sartrouvillle »* nous informe *« qu'un membre du commando sortait une arme de 22 long rifle et tirait à trois reprises, touchant l'un des vigiles dans le dos »*.

A part le fait que le vigile n'est heureusement pas mort, on ne peut que constater le parfait parallélisme des deux crimes.

Alors pourquoi, dans ce dernier cas, ne manifestez-vous aucune indignation vous contentant d'attribuer les faits à des casseurs, justification qui me semble aussi courte qu'infondée et assez dans la veine des explications de M. Le Pen à qui vous donnez indirectement raison ?

La vie d'un vigile n'a-t-elle pas la même importance que celle d'un jeune Comorien ?

François Jourdier
Toulon

CHANGER LA VIE DES BANLIEUES

Après la lecture dans *Le Monde* daté du 2 mars de l'article intitulé « Les fractures sociales se multiplient dans les quartiers en difficulté », permettez-moi de vous faire part de mes réactions.

Oui, ces quartiers sont lieux de conflits permanents ; oui, ils sont lieux de violence ; oui, la loi a déserté les banlieues en perdition ; oui, ceux qui n'y vivent pas ignorent ce que peut signifier grandir dans les cités populaires des banlieues et ceux qui y vivent ignorent qu'il y a un autre côté du « périph ».

Pourtant, malgré toutes ces difficultés, il existe encore des gens qui pensent que l'on peut faire quelque chose pour que ces habitants recouvrent dignité et citoyenneté, que leur vie ait à nouveau un sens.

Pourquoi ne facilite-t-on pas le travail de ceux qui, aujourd'hui, croient à l'éducabilité de tout être humain, pourquoi ne met-on pas toutes les chances de leur côté, pourquoi ne permet-on pas à ceux-là de mieux se former, de se regrouper comme ils l'entendent pour faire avancer les choses. Pourquoi ne pourrait-on pas au besoin avoir des assistantes sociales, par exemple, de ces quartiers ? Notre collège, classé ZEP depuis cinq ans, n'a pas d'assistante sociale depuis cinq ans. Il semble que l'inertie des pouvoirs publics n'ait d'autre origine que la volonté, à peine déguisée, de maintenir une partie de la population dans l'ignorance, la misère, la *marginalité. La France a les* moyens de modifier cette situation, mais ses dirigeants n'en ont pas la volonté. Quel candidat à la présidentielle est aujourd'hui capable de proposer un projet qui se donne les moyens de changer la vie des banlieues défavorisées, projet politique et économique à l'échelle de la France ? Si un tel candidat survenait, nombre d'abstentionnistes – de gauche, les électeurs de droite n'ayant eux que l'embarras du choix pour voter – sauraient le reconnaître.

Maryse Lochet
Bobigny, Seine-Saint-Denis

SHAKESPEARE : LE DERNIER MOT ET NON LE MOINDRE

M. Jacques Texereau, de Querrien (Finistère), nous écrit :

Dans votre courrier du *Monde* du 18 février, M. Blondel nous explique que la citation fameuse de Shakespeare, *Last but not least*, serait erronée et qu'il faudrait lire *last not least*, le *but* étant superflu. J'ai cherché dans l'édition bilingue de cet auteur parue au Club français du livre en 1958, ce qu'avait écrit Shakespeare *(Roi Lear*, acte I, scène I, verset 80. Or, à mon grand étonnement, dans le texte anglais ne figurent ni *but* ni *not* mais *and* et cette citation s'écrit *Last and least*. La traduction française en regard du texte anglais est *« dernière et plus petite »*, ce qui n'a rien à voir avec le sens français couramment admis : *le dernier et non le moindre* (Larousse)....

M. Daniel Chéry, professeur d'anglais, ajoute de son côté :

Votre savant lecteur aurait dû citer le texte de Shakespeare : *Now, our joy, although the last, not least* (Maintenant, à toi, notre joie, bien que la dernière tu n'es pas la moindre). Nous aurions constaté que William Shakespeare n'a pas *pratiqué* l'asyndète tout simplement parce qu'il n'y avait pas de conjonction à retrancher. Où placerait-on dans cette phrase *but* ? Je vous le demande !

The Oxford Dictionary of Current English confirme l'existence de l'expression *last but not least*. Il s'agit là d'une expression du langage courant qui ne doit rien à Shakespeare. C'est à celle-ci que se réfèrent les journalistes du *Monde*.

M. Bernard Olive (Paris) relève que les paroles du roi Lear adressées à Cordelia diffèrent suivant les éditions. Ainsi, écrit-il, l'édition Arden (1964) suit le texte de l'in-folio posthume qui donne *our last and least* ; Kenneth Muir précise en note que Cordelia était jeune et de petite taille. La négation *the last not least* figure dans l'in-quarto édité du vivant de Shakespeare, mais considéré comme peu fiable, bien qu'adopté par de nombreux commentateurs ; au XVII[e] siècle, Alexander Pope proposait *our last, not least*.

Pour Kenneth Muir, cette lecture est sans doute attribuable aux comédiens qui employaient spontanément l'expression courante avec *not*...

M. Jean-Pierre Cauvin, professeur à l'Université du Texas, propose en post-scriptum :

S'il faut reconnaître en le grand Will la source première de *last, not least*, force est néanmoins de constater que le souvenir de cette origine s'est effacé et que l'usage a consacré *last but not least*, qu'on le veuille ou non. Personne dans la langue anglaise ne se sert de la formule plus concise de Shakespeare...

LE MONDE À AMSTERDAM

On a vu dans *Le Monde* des 26-27 février que l'enseigne du journal avait été reprise par deux cafés, l'un en Australie, l'autre en Croatie. François Chaslin, collaborateur occasionnel du *Monde*, nous signale avoir repéré, il y a quelques années, un établissement analogue à Amsterdam.

Un lecteur, M. Joseph Servant de Brives-Charensac (Haute-Loire), nous indique qu'il y a un lieu-dit *Le nouveau monde* sur la commune de Saint-Haon, dans son département : il date de la fin du siècle dernier et de la construction de la voie ferrée Paris-Nîmes, et abritait à l'origine les ouvriers travaillant sur ce chantier.

OPÉRATION PILOTE À LA SNCF

Assisterait-on à une nouvelle politique commerciale de la SNCF ? Mes récents déplacements, à la fois sur le réseau intérieur français et entre Paris et Londres avec l'Eurostar, m'incitent à donner une réponse affirmative à cette question.

Au moment même où l'on souhaite passer de la notion d'« usagers » à celle de « clients », plus proche d'une gestion privée de la SNCF, la qualité du service (informations et assistance sur le quai ; prestations remarquables à bord) s'améliore très nettement.

J'ai en effet été très favorablement impressionné par la disponibilité du personnel Eurostar au cours d'un voyage effectué entre Paris et Londres. Et c'est en questionnant le chef de quai que j'ai appris qu'il s'agissait d'une opération « pilote » visant à améliorer l'accueil des passagers. Si cette opération se révèle concluante, ce type de prestations (qui existe déjà aux Etats-Unis et au Japon) pourrait être étendu aux lignes intérieures.

Outre la création probable de 10 000 emplois, ce serait certainement là le moyen le plus sûr de récupérer une partie de la clientèle qui s'est tournée, depuis quelques années, vers les lignes aériennes.

Jean-Luc Mathis
Paris

UN VRAI LANGAGE

La période électorale a toujours été pour l'imaginaire républicain la phase la plus active – sinon la seule – de la vie politique : candidatures, campagne, mobilisation des appareils, surproduction des libellés et professions de foi, à quoi se mêle maintenant la surenchère médiatique... Il s'y ajoutait quelquefois un enjeu symbolique (1945, 1958, 1981...). Assurément, l'élection qui va avoir lieu ne met en cause aucun symbole et ne promet aucune « victoire ». On peut avancer aussi que la République n'a plus rien à proposer ou à obtenir comme « conquête » politique ou sociale, digne des libertés chèrement acquises par les grands ancêtres.(...) Pourtant, les gens s'intéressent, les émissions télévisées sont relativement suivies et un nombre record d'inscriptions de jeunes ont été relevées en décembre sur les listes électorales. On peut voir là le côté « Père Noël » d'une élection majeure : ça va changer, donc les vrais drames nationaux que sont le chômage, l'exclusion, le sida ou la drogue vont enfin être abordés. On peut y trouver aussi la conclusion logique de la médiatisation à outrance : on consommera de l'élection comme on consomme du policier, avec la dose supplémentaire du sondage quotidien (et effectivement on consomme moins de Bosnie ou de Tchétchénie). Et voilà que dans cette bouillie visuelle et sonore, une classe sociale nouvelle vient déranger le jeu politique : les étudiants en IUT... Et on retrouve avec eux un vrai langage de lutte et de solidarité... et un besoin authentique de décrypter l'avenir... Courage, les jeunes, c'est vous qui ferez le vingt et unième siècle.

Pierre Fontanieu
Nîmes

■ **ATHLÉTISME : les sprinters Merlene Ottey et** Bruny Surin sont devenus champions du 60 mètres en salle par défaut. En l'absence du Britannique Linford Christie, le Canadien Bruny Surin, 27 ans, a conservé, vendredi 10 mars à Barcelone, le titre mondial sur 60 mètres en salle qu'il avait conquis en 1993. Il a réalisé le meilleur temps mondial de la saison en couvrant la distance en 6 s 46, soit un centième de moins que ne l'avait fait cet hiver le Britannique Christie, l'un des grands absents de cette confrontation (*Le Monde* du 11 mars). Dans l'épreuve dames, la Jamaïquaine Merlene Ottey, qui avait jusqu'alors obtenu une médaille de bronze (1989) et une médaille d'argent (1991) sur cette distance, s'est imposée dans un temps (6 s 97) qui était cependant nettement moins bon que le record du monde (6 s 92) établi en 1993 et réédité cet hiver par la Russe Irina Privalova, qui a préféré tenter sa chance à Barcelone sur 400 mètres.

■ **FOOTBALL : la Corée du Sud serait prête à partager** l'organisation de la Coupe du monde 2002 avec la Corée du Nord. L'organisation de la compétition dans l'ensemble de la péninsule *« pourrait accélérer le processus d'unification des deux pays »*, a déclaré Lee Bok-Hyung, l'un des membres du comité de candidature, vendredi 10 mars à Mar del Plata (Argentine), où débutent, samedi 11, les Jeux panaméricains. Il a toutefois ajouté que la proposition n'avait pas encore été soumise aux autorités de la Corée du Nord. Séoul est en compétition avec le Japon pour obtenir l'organisation de cet événement. La Fédération internationale de football (FIFA) doit faire son choix en juin 1996. – (*Reuter, AFP*)

■ **CYCLISME : le Tour de France 1996** partira de la ville de s'Hertogenbosch, aux Pays-Bas, le 29 juin, avec un prologue de 8 kilomètres dont le départ sera donné en salle. Le lendemain, une première étape de 200 kilomètres sera disputée autour de s'Hertogenbosch, que la caravane quittera le 1er juillet, pour se rendre à Wasquehal en traversant la Belgique. La Grande Boucle a fait étape, il y a deux ans, à Maastricht, mais n'était plus partie des Pays-Bas depuis 1978 (Leiden).

Les médailles de la danse sur glace se gagnent à l'ancienneté

Sophie Moniotte et Pascal Lavanchy ont pris la troisième place des championnats du monde

Les Russes Oksana Gritchouk et Evgueni Platov, champions du monde en titre et champions olympiques, ont conservé leur couronne, vendredi 10 mars à Birmingham, au terme d'une compétition qui a confirmé que la discipline n'arrivait plus à susciter la moindre émotion. Les Finlandais Susanna Rahkamo et Petri Kokko ont assuré une médaille d'argent grâce à un programme sans audace.

BIRMINGHAM
de notre envoyé spécial

Les juges de danse sur glace avaient décidé de faire simple, vendredi 10 mars en soirée. Comme s'ils avaient entendu ces entraîneurs qui se cachent à peine pour affirmer que *« personne ne comprend rien à la manière dont ils notent »* et qu'*« eux-mêmes n'en savent rien non plus »*, ils avaient pris le parti d'éviter les interrogations superflues. Puisqu'ils ont fait leur deuil de l'imagination d'une discipline qui se gangrène depuis qu'un garrot de règles trop serrées empêche l'émotion d'y circuler, ils avaient choisi de ne pas donner le change par leur propre inventivité. A ces juges qui anticipent, sur leur chaise du bord de piste, le moelleux des canapés de leurs palaces, la tradition offre heureusement deux accoudoirs bien pratiques : ancienneté et valeur reconnue.

Ainsi lorsqu'Oksana Gritchouk et Evgueni Platov sont annoncés sur la glace de Birmingham, le seul suspense tient dans la couleur de leurs tenues et dans le contenu d'un programme libre jusque-là gardés secrets. Ces deux Russes sont devenus champions olympiques et mondiaux l'an dernier. Ils se sont installés, encore tous jeunes, au sommet de la hiérarchie. Il n'y a donc aucune raison objective pour qu'ils ne soient pas reconduits dans leurs fonctions de couple dominant de la danse sur glace. Qu'importe que Platov soit attifé d'une sorte de pyjama trop grand. Qu'importe que les deux patineurs caricaturent dans des mièvreries de comédies musicales le *rock* frénétique qui avait époustouflé Lillehammer. La qualité de glisse reste irréprochable, la technique demeure au-dessus de tout soupçon. Mais Gritchouk-Platov renient par des pas de claquettes l'audace des rythmes endiablés qui leur avaient servi à démoder les revenants Jayne Torvill et Christopher Dean.

Les deux natifs d'Odessa valent pourtant mieux que le rôle qu'ils se forcent à jouer. Sur le couple fictif des compétitions, qui vit séparément hors des patinoires, la rumeur rapporte des anecdotes qui donne de l'épaisseur aux images glacées. La dernière fournit l'explication officieuse de l'absence des deux Moscovites d'adoption aux championnats d'Europe par une gifle, décochée par Oksana à son partenaire, dont retentiraient encore les vestiaires de leur salle d'entraînement.

LA TRAHISON DES AUDACES

Avec de tels tempéraments, nul doute que ces deux-là sauraient raconter de belles histoires, se laisser glisser sur les pentes de la passion. Et raviver ainsi les chairs de poule des spectateurs, évanouies depuis les temps des romans sur glace des Duchesnay et des magies noires de Klimova-Ponomarenko. Par ses œillades canailles et ses mimiques suggestives des Jeux olympiques, Oksana Gritchouk avait d'ailleurs donné des gages d'un talent d'actrice aussi enjôleuse que l'Ukrainienne Oksana Baïoul.

Mais à quoi bon s'épuiser à jouer la comédie sur scène lorsque la médaille d'or attend déjà en coulisse. A quoi bon faire mine d'innover quand la danse sur glace singe, depuis deux ans, sa vieille cousine des parquets. Les anciens rebelles n'ont plus qu'à se débarrasser de leurs lames pour chausser des patins qui respectent enfin et lustrent à leur tour la cire des conventions.

Susanna Rahkamo et Petri Kokko se sont longtemps rangés dans ce camp-là. Sur la même glace de Birmingham, en 1989, ils avaient révélé un tempérament frondeur, un don du mime et un goût pour l'innovation qui leur valait l'estime du public et la méfiance des juges. Deux ans plus tard, Susanna fagotée en prostituée et Petri jouant son client s'étaient offert un vrai scandale à la Duchesnay, chefs de file de la contestation dont ils ont longtemps partagé l'entraîneur, Martin Skotnicky. Comme leurs modèles, les Finlandais ont longtemps erré dans les patinoires à la recherche de la reconnaissance de leur talent. Au bout des dix années de carrière, au bord d'un passage chez les patineurs professionnels, ils l'ont enfin arrachée aux championnats d'Europe de Dortmund, il y a un mois. Au prix d'une trahison de leurs audaces passées.

Vendredi soir, en midinette et en zazou à paillettes, ils ont prouvé que le public anglais leur vouait une admiration aveugle, démagogiquement entretenue par un recours à la nostalgie sixties et à des chansons défigurées des Beatles. Ils ont surtout confirmé que leur danse s'était vidée de sa substance en perdant le fil de ces récits qu'ils tiraient eux-mêmes au cours de leurs numéros de marionnettes sur glace. Les Finlandais ne se lâchaient pas la main, de peur de se laisser aller à d'anciennes espiègleries. Une médaille d'argent a récompensé leur nouvelle discipline.

Si elle n'avait pas été ouvertement attribuée à l'ancienneté, comme aux championnats d'Europe, elle aurait pu, sans grand scandale, revenir à leurs successeurs sur la glace. Dans l'affaire, les Français Pascal Lavanchy et Sophie Moniotte avaient effectivement quelques raisons de se sentir floués. Eux entrent à fond, depuis deux ans, dans le jeu des nouvelles règles. Ils ont misé sur l'académisme, l'an passé, avant de sentir un revirement chez les juges qui les a poussés à se transformer, cette année, en experts de la technologie des pas de danse.

Leur chorégraphie, agencée comme une horlogerie de gestes de précision, semblait du coup un peu plus entraînante que celles de leurs prédécesseurs. Mais elle ne dégageait guère plus d'émotion qu'une belle mécanique. Avec leur troisième place, les Français semblaient en fait payer le prix d'une fidélité excessive à leur discipline déboussolée. Comme si les juges avaient décelé chez ces deux jeunes gens trop sages, la patience suffisante pour attendre des années qu'ils se décident enfin à récompenser leur talent, un autre soir de flemme au bord de la piste des danses languissantes.

Jérôme Fenoglio

RÉSULTATS

ATHLÉTISME

CHAMPIONNATS DU MONDE EN SALLE
1re journée
DAMES
60 mètres : 1. M. Ottey (Jam.), 6 s 97 ; 2. M. Paschke (All.), 7 s 10 ; 3. C. Guidry (E.-U.), 7 s 11.
Pentathlon : 1. S. Moskalets (Rus.), 4 834 pts ; 2. K. Carter (E.-U.), 4 632 pts ; 3. I. Tyukhay (Rus.), 4 622 pts.
MESSIEURS
60 mètres : 1. B. Surin (Can.), 6 s 46 ; 2. D. Braithwaite (G.-B.), 6 s 51 ; 3. R. Esmie (Can.), 6 s 55
Poids : 1. M. Halvari (Fin.), 20,74 m ; 2. C. Hunter (E.-U.), 20,58 m ; 3. D. Penc (You.), 20,36 m.

AUTOMOBILISME

RALLYE DU PORTUGAL
Classement final : 1. C. Sainz (Esp., Subaru Impreza), 5 h 32 min 37 s ; 2. J. Kankkunen (Fin., Toyota Celica) à 12 s, 3. C. McRae (G.-B., Subaru Impreza), à 3 min 14 s, 4. A. Schwarz (All., Toyota Celica), à 4 min 59 s ; 5. D. Auriol (Fra., Toyota Celica), à 6 min 13 s.

CYCLISME

PARIS-NICE
6e étape (Avignon-Marseille)
1. M. Saligari (Ita./MG), les 179 km en 4 h 51 min 53 s ; 2. P. Fornaciari (Ita.), même temps ; 3. F. Frattini (Ita.), à 7 s ; 4. L. Willems (Bel.), m. tps ; 5. F. Baldato (Ita.), à 11 s.
Classement général : 1. L. Jalabert (Fra./ONCE), 22 h 12 min 24 s ; 2. A. Tchmil (Rus.), à 1 min 43 s ; 3. S. Heulot (Fra.), à 1 min 45 s ; 4. S. Outschakov (Rus.), à 1 min 46 s ; 5. A. Olano (Esp.), à 1 min 47 s.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE D1
29e journée

Nice-Lyon (joué jeudi 9 mars)	1-2
Lens-Sochaux	1-0
Saint-Etienne - Auxerre	1-1
Bordeaux-Nantes	1-1
Martigues-Monaco	1-1
Montpellier-Metz	2-0
Lille-Cannes	0-3
Rennes-Bastia	2-2
Le Havre-Strasbourg (reporté)	
Paris SG-Caen (reporté)	

Classement : 1. Nantes, 63 pts ; 2. Lyon, 53 ; 3. Paris SG, 51 ; 4. Lens, 49 ; 5. Cannes, 47 ; 6. Auxerre, 43 ; 7. Le Havre, Bordeaux, 41 ; 9. Monaco, 40 ; 10. Strasbourg, Metz, 39 ; 12. Martigues, 35 ; 13. Rennes, 33 ; 14. Saint-Etienne, 32 ; 15. Lille, 31 ; 16. Bastia, Montpellier, 30 ; 18. Caen, Nice, 28 ; 20. Sochaux, 22.
CHAMPIONNAT DE FRANCE D2
31e journée
(matches avancés)

Saint-Brieuc - Nîmes	2-1
Le Mans-Laval	2-1

PATINAGE ARTISTIQUE

CHAMPIONNATS DU MONDE
Danse sur glace
1. O. Gritchouk-E. Platov (Rus.) ; 2. S. Rahkamo-P. Kokko (Fin.) ; 3. S. Moniotte-P. Lavanchy (Fra.) ; 4. S.-L. Bourne-V. Kraatz (Can.) ; 5. A. Krylova-O. Ovsiannikov (Rus.) ; 6. M. Anissina-G. Peizerat (Fra.).

SKI ALPIN

COUPE DU MONDE MASCULINE
Super-G de Kvitfjell (Norvège)
1. W. Perathoner (Ita.) ; 2. K. Ghedina (Ita.), à 03/100 ; 3. K. Rasmussen (E.-U.), à 18/100 ; 4. D. Rahlves (E.-U.), à 26/100 ; 5. G. Mader (Aut.), à 27/100.

CARNET

DISPARITIONS

Vivian Stanshall

Un musicien excentrique

VIVIAN STANSHALL, musicien anglais, fondateur du Bonzo Dog Doo-Dah Band, est mort dans l'incendie de son appartement londonien le 5 mars. Il avait cinquante-deux ans.

Viv Stanshall fut l'une des grandes figures des *swinging sixties* londoniennes. Après un passage dans la marine marchande, il avait fondé, au milieu des années 60, le Bonzo Dog Doo-Dah Band, au départ un orchestre de jazz composé d'étudiants, qui devait vite devenir une troupe multidisciplinaire spécialisée dans l'absurde musical et théâtral. Tournant en compagnie des stars de l'époque, dont Cream, le Bonzo Dog Doo-Dah Band jouissait d'une popularité comparable à celle dont devait profiter plus tard le Monty Python Flying Circus. Alcoolique et dépressif, Viv Stanshall dissout le groupe en 1970, après avoir connu le succès avec le disque *I'm the Urban Spaceman*. Depuis, sa carrière avait été essentiellement marquée par la publication d'un album narratif, *Henry at Rawlinson End*, dont un film avait été tiré, avec Trevor Howard dans le rôle-titre.

T. S.

■ **WILLY MUCHA**, peintre français d'origine polonaise, est mort à Paris, le 2 mars, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Né en 1905 à Varsovie, il est en France en 1940 et rejoint le maquis en 1943. Après la Libération, il s'établit à Collioure, où sa peinture se montra sensible aux exemples de Dufy, de Picasso et de Pignon, tous artistes que Mucha côtoyait lors de leurs séjours dans la station méditerranéenne. Très attaché à elle, Mucha avait du reste réuni une vaste collection de tableaux représentant le clocher de l'église de Collioure.

■ **HUBERT LANCELOT**, un des Compagnons de la chanson, est mort, mercredi 8 mars, à l'hôpital Léopold-Bellan, à Paris, des suites d'une leucémie. Il était né le 11 septembre 1923 à Lyon. Hubert Lancelot (son vrai prénom était Henry) avait exercé le métier de comédien avant de se joindre aux Compagnons de la chanson. Il avait donné avec son groupe, qui fut un des plus populaires de la chanson française, son dernier concert en juin 1983 à l'Olympia, pour fêter les quarante ans de chanson des Compagnons. Lorsqu'ils avaient entamé leur carrière en 1943, dans la banlieue de Lyon, les Compagnons de la chanson étaient neuf. Avec la mort d'Hubert Lancelot, ils ne sont plus aujourd'hui que quatre : Fred Mella, le soliste du groupe, son frère René Mella, Jean-Louis Jaubert et Gérard Sabbat.

Selon sa fille, Olivia, Hubert Lancelot était *« la mémoire »* des Compagnons, auxquels il avait consacré un livre, *Nous, les Compagnons de la chanson*, publié en 1989 aux éditions Aubier. Hubert Lancelot et les Compagnons survivants avaient été faits commandeurs des arts et des lettres par Jack Lang.

■ **DONALD COOK**, ancien correspondant à Paris du *Los Angeles Times*, vient de mourir d'une crise cardiaque à Philadelphie, à l'âge de soixante-quatorze ans. Né à Bridgeport (Connecticut) le 8 août 1920, il avait débuté au *Saint Pettersburg Times* puis collaboré à Trans-Radio Press Service (Washington) pendant la guerre. Correspondant du *Herald Tribune* en Europe de 1945 à 1965, il est ensuite nommé chef du bureau du *Los Angeles Times* à Paris, avant de devenir le correspondant diplomatique européen du quotidien californien. Il avait pris sa retraite en 1988, après avoir couvert tous les événements majeurs européens : l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, la création de l'OTAN (organisation dont il était devenu l'expert), l'érection du mur de Berlin, etc.

NOMINATION

RELIGION

Les nouveaux assistants du supérieur général des jésuites. La trente-quatrième congrégation générale de la Compagnie de Jésus, qui se tient à Rome depuis le 5 janvier (*Le Monde* du 5 janvier), a élu les quatre assistants du préposé général des jésuites, le Père Kolvenbach. Il s'agit des Pères Jacques Gellard, ancien provincial de France de la Compagnie de Jésus, ancien professeur de sociologie ; Francis Case, cinquante-six ans, américain, ancien provincial d'Oregon ; Julian Fernandes, cinquante-six ans, indien, ancien provincial de l'Inde, et Valentin Menendez, cinquante-cinq ans, ancien provincial d'Espagne et d'Amérique centrale.

AGENDA OFFICIEL

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Lundi 13 mars :
– 13 heures : entretien suivi d'un déjeuner avec le président cubain Fidel Castro.

Mardi 14 mars :
Le président de la République se rend au Luxembourg pour y recevoir le prix Joseph Bech récompensant son action en faveur de l'Europe.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 9 mars sont publiés :

● **Santé** : plusieurs décrets relatifs à l'organisation du travail des agents des établissements d'hospitalisation publics et de certains établissements à caractère social. Ils portent notamment sur le régime du travail à temps partiel ou la cessation progressive d'activité.

● **Justice** : un décret relatif à l'application de la loi sur l'aide juridique. Il précise en particulier les conditions dans lesquelles s'opère le contrôle financier et les règles de comptabilité.

● **Défense** : plusieurs arrêtés relatifs à l'organisation des grandes directions du ministère de la défense et de nombreux services qui y sont rattachés. Les aménagements concernent en particulier les directions des programmes d'armement, de la stratégie industrielle et technologique, des relations internationales, des ressources humaines ou encore des constructions navales et aéronautiques.

AU CARNET DU MONDE

Anniversaires de naissance

– Joyeux anniversaire

Papa chéri.

Charles-Henri, Marie-Amélie, Marie-Victoire.

Décès

– M. Igor Chelkowsky,
M. et Mme Pierre Pruvost,
et leurs enfants,
Ses frère, belle-sœur, neveu et nièce,
Leurs parents et alliés,
Le personnel de son service au centre hospitalier spécialisé de Bailleul (Nord),
Ses nombreux amis,
ont l'extrême douleur d'annoncer le décès tragique du

docteur Danièle CHELKOWSKY,

survenu le 3 mars 1995, à Bailleul.

Un service sera célébré le mercredi 15 mars à 14 heures, en l'église réformée, 15, rue Jeanne-d'Arc à Lille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

120, avenue de la République,
59110 La Madeleine.
Résidence du Parc,
18, rue des Pochonnets,
59400 Cambrai.

Mme Marcel GUIDÉE,
née Marguerite-Marie Bès de Bere,

s'est endormie dans la paix le dimanche 5 mars 1995, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Ses obsèques ont été célébrées à Amiens dans l'intimité familiale.

De la part de ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et de toute la famille.

42, rue Dufour,
80000 Amiens.

– André Larrousse,
son époux,
Nina Larrousse,
Michel Larrousse,
Anna et Carine Rollais,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Zoïa LARROUSSE,
professeur agrégé de l'Université,
chevalier des Palmes académiques,

survenu à Paris le 5 mars 1995 dans sa soixante-treizième année.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Nantes. Le Mans. Paris.

M. Pierre Vogel,
son époux,
Laurent et Claire,
ses enfants,
M. et Mme Louis Pavard, ses parents,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Annie VOGEL,
née Pavard,

survenu à l'âge de quarante-huit ans, le 7 mars 1995.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Anniversaires

– 12 mars 1992 - 12 mars 1995

Trois ans après sa disparition, la famille rappelle le souvenir de

Simone BESSIS-VAIS.

– C'était il y a quatre ans.

Catherine BRISAC,
12 mars 1991.

Tu es toujours avec nous.

– Le 12 mars 1981,

Ariel CORONE

nous a quittés.
Souvenez-vous.
Pensez à elle.

– Nice. Paris. Sens. Lumio.

Il y a un an nous quittait

Pierre MATHIS,
X. Ponts,
ancien directeur des travaux publics du Maroc,
directeur général honoraire des travaux et services techniques de la ville de Nice.

Son intelligence et ses qualités humaines demeurent plus que jamais notre référence.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Une messe à sa mémoire sera célébrée le mardi 14 mars à 10 h 45, en la cathédrale Sainte-Réparate, à Nice.

Communications diverses

– Anciens du lycée Henri-IV,

Notre repas traditionnel, présidé cette année par notre camarade Jean Favier, président de la Bibliothèque nationale de France, aura lieu le mardi 21 mars, à 19 h 45, dans une salle à manger du lycée. Il sera précédé de l'assemblée générale de l'association, à 18 heures précises, en salle 43.

Inscriptions pour le repas à adresser le plus tôt possible à Yves Serruys, 102, rue du Bac, 75007 Paris, avec un chèque de 230 F à l'ordre de l'association (de 100 F pour les jeunes adhérents jusqu'à vingt-cinq ans).

Conférence

– CARREFOUR PROTESTANT 1995
Thème général : « VA... NE CRAINS POINT », 2e conférence : de nouvelles souffrances. Didier Sicard, professeur à l'hôpital Cochin, France Quéré, théologienne, membre du Comité national d'éthique, Arina Van de Kerk, secrétaire générale de la Fédération française des associations chrétiennes d'étudiants, lundi 13 mars à 20 h 30, à l'église réformée des Batignolles, 44, boulevard des Batignolles, 75017 Paris.

Colloque

– Université Cergy-Pontoise. Colloque : Dict. de langue fr. et informatique. Parmi les confér. : R. Martin, T.R. Wooldridge. Org. J. Pruvost, B. Mouralis. Rens. : 34-25-60-88.

Thèse

– Marie-Henriette Quet, directeur de recherche au CNRS, soutiendra sa thèse de doctorat d'État ès lettres « Rhétorique du texte et de l'image (IIe-IVe siècles) Seconde sophistique et réarticulation culturelle », le samedi 18 mars 1995, à 14 heures, à l'université de Paris X-Nanterre, salle des thèses, bâtiment C (rez-de-chaussée).

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

هكذا من الأصل

SALAIRES **Un millier de jeunes ouvriers de Renault à Flins ont bloqué à deux reprises, le vendredi 10 mars, l'entrée de l'autoroute A 13. *Ils protestent contre les augmentations salariales pour 1995, inférieures à celles prévues chez PSA Peugeot-Citroën. Dans d'autres usines en France, des salariés observent des débrayages d'une heure.* ● LA DIRECTION invoque le quiproquo, la hausse annoncée pour Renault ne concernant que le premier semestre alors que celle de *Peugeot couvre toute l'année.* ● LA CGT réclame des augmentations de 1 500 francs pour tout le monde et, profitant de la période préélectorale, fait monter la pression. ● LES DEUX SYNDICATS CGT et CFDT appellent à une journée de grève le 14 mars. La CFDT semble hésiter et prendre du recul par rapport à l'alliance des syndicats réformistes fondée en 1989 au sein de l'ex-Régie.**

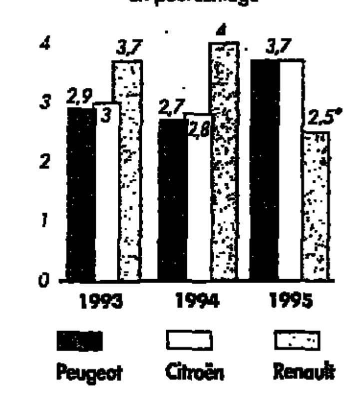
Chez Renault, la CGT et la CFDT exploitent la déception des grévistes

Les deux syndicats appellent à une journée de grève le 14 mars, dans l'ensemble des usines. Après l'embellie des ventes automobiles l'an dernier, les grévistes veulent récupérer une partie du pouvoir d'achat perdu en dix ans

« *C'EST BIEN la première fois que nous sommes moins bien traités que nos homologues de Peugeot et Citroën* », lance un délégué syndical CFDT de l'usine Renault de Flins. Le mardi 8 mars, les syndicats divulguaient les propositions d'augmentation de salaires issues des négociations avec la direction : à la consternation générale, le chiffre annoncé, de 2,5 % – résultant de la somme de l'augmentation généralisée des salaires (AGS, 1 %), des augmentations individuelles (1,2 %) et de la prime à l'ancienneté (0,3 %) –, était inférieur aux 3,7 % proposés le 28 février aux deux filiales de PSA Peugeot-Citroën.

Il n'en a pas fallu plus pour que l'atelier sellerie décide de débrayer, sans qu'aucun appel des syndicats n'ait eu lieu. Ceux-ci ont toutefois rapidement repris le flambeau et, depuis, la production du site de Flins, qui emploie 7 000 personnes pour monter chaque jour 1 800 Twingo et Clio en moyenne, se trouve largement perturbée par des mouvements de grève : jeudi 9 mars, ce sont plus de 1 500 salariés qui ont arrêté toute activité ; vendredi 10 mars, leur nombre avait diminué, mais s'élevait encore à un millier de manifestants qui ont bloqué à deux reprises une bretelle de l'autoroute A 13. Au total, sur les deux jours, l'usine a assuré moins du tiers de sa production habituelle.

Pourtant, les chiffres sont trompeurs. Car les propositions du groupe de Jacques Calvet valent pour l'année 1995, *alors que celles* de Renault ne concernent que le premier semestre. En septembre, les négociations reprendront entre Renault et les syndicats pour décider de l'augmentation des salaires sur la seconde partie de l'année. « *Nous n'avons aucune garantie pour le second semestre* », souligne Daniel Sanchez, secrétaire général de la CGT. La direction de Renault fait également valoir que les salariés recevront en mai prochain leur intéressement, qui représente 5 % du résultat avant impôt et « *qui devrait être assez conséquent cette année* » (pour 1993, alors que les résultats 1993 étaient mauvais, un ouvrier avec vingt ans d'ancienneté et gagnant 8 679 francs nets par mois avait reçu une prime d'intéressement de 4 700 francs). Un argument que réfutent les grévistes de Flins. « *L'intéressement n'est pas un salaire et ne doit donc pas s'y substituer. De plus aujourd'hui, nous n'en connaissons pas le montant* », exprime l'un d'eux.



Renault accorde généralement des augmentations de salaires plus élevées que ses concurrents.

IMPATIENCE

A la décharge des salariés de Renault qui ont pu comparer hâtivement les propositions des trois constructeurs français, il faut dire que, depuis 1989, Peugeot comme Citroën négocient leurs augmentations de salaires par semestre. Mais cette année, Jacques Calvet a préféré répondre du mieux possible à l'impatience des salariés, dont les salaires n'avaient augmenté que de 2,7 % en 1994 (contre 4 % pour Renault), compte tenu des pertes du groupe en 1993. D'autant que Peugeot ne peut pas prendre le risque de rater le lancement de la remplaçante de la 405, qui devrait sortir de l'usine de Sochaux à la fin du premier semestre. « *Quand la société va mieux, quand le contexte est moins mauvais, nous devons faire des propositions salariées moins modérées que les années antérieures* », estime Jacques Calvet, PDG de PSA Peugeot-Citroën.

C'est justement sur ce point que les syndicats fondent aujourd'hui leurs revendications. « *Voilà des années que nous nous serrons la ceinture sans rien dire. Maintenant que la reprise est là, nous voulons, nous aussi, en profiter. Pour rattraper le retard que nous avons pris en terme de pouvoir d'achat depuis 1984, nous demandons une augmentation des salaires de 1500 francs pour tout le monde, soit une augmentation moyenne de 20 %* », explique Daniel Sanchez, secrétaire général de la CGT. De surcroît, les ouvriers de Renault considèrent que l'évolution de leurs salaires n'est pas à la mesure de l'accroissement de leur professionnalisme. A Flins d'ailleurs, une grande partie des grévistes sont des jeunes, récemment employés et plus qualifiés que leurs aînés, « *à qui l'on a fait miroiter des perspectives d'évolution, et qui se considèrent aujourd'hui sans perspective* », précise Daniel Sanchez.

Si le mouvement de Flins reste aujourd'hui ponctuel, il peut cependant inquiéter la direction de Renault à plusieurs égards. Car certains sites ont d'ores et déjà donné des signes d'énervement. A Sandouville, 16 % des effectifs présents jeudi 9 mars ont débrayé pendant une heure. A Orléans, depuis mardi, des ouvriers interrompent leur travail une heure par jour, comme au centre d'essais du Lardy. En période préélectorale et comptant sur l'intérêt de la direction à apaiser les esprits au plus vite compte tenu de la probable privatisation de l'entreprise en fin d'année, la CGT et la CFDT veulent exploiter la situation. Les deux syndicats, qui agissent depuis longtemps de manière indépendante, se sont alliés pour demander, de même que l'entente CFDT-FO-CFTC-CGC, une reprise des négociations salariales et pour lancer un appel à la grève générale mardi 14 mars. Une journée test à venir pour la direction de Renault, qui appréhende mal les suites des mouvements des derniers jours.

Virginie Malingre

Stratégies syndicales à géométrie variable

DEPUIS quelques semaines, une redistribution des cartes syndicales semble s'esquisser sans que l'on puisse encore voir qui prend la main. Au niveau *confédéral, la CGT a marqué son retour sur la scène* contractuelle en signant le 28 février avec le CNPF et les autres organisations syndicales le relevé de décisions établi à l'issue de la rencontre « *historique* » au siège de l'organisation patronale. Mais dans les entreprises, les intersyndicales sont à géométrie variable et la situation est souvent confuse.

Comme l'illustrent les tensions sociales chez Renault, les syndicats réformistes sont actuellement confrontés à une revendication salariale émanant souvent des salariés les plus jeunes, qui les incite à retrouver le « *terrain des luttes* ». La position délicate de la CFDT est révélatrice. Chez le constructeur automobile, celle-ci signe à la fois un « *communiqué* » avec les autres syndicats réformistes (FO, CFTC, CFE-CGC) « *demandant la réouverture immédiate des négociations annuelles tant sur les salaires que sur le temps de travail* » et une « *déclaration* » commune avec la CGT dans laquelle les deux syndicats, déplorant le « *refus d'entendre les revendications* », appellent à cesser le travail le 14 mars. Même s'il y avait bien longtemps qu'on n'avait vu un appel national à la grève CFDT-CGT chez le constructeur automobile, il est clair que ces syndicats, « *dans l'intérêt général* », préféreraient éviter l'épreuve de force avec la direction.

Renault n'est pas une exception. Chez Peugeot, seules la CFDT et la CGT n'ont pas signé l'accord salarial... mais se sont bien gardées d'appeler à des débrayages. A La Poste, l'accord prévoyant l'intégration des salariés jusqu'ici en contrat emploi-solidarité (*Le Monde* du 10 mars) n'a été signé que par Force ouvrière et la CFTC. La CFDT, qui a perdu les dernières élections pour avoir soutenu les réformes de la direction, veut se défaire d'une image trop consensuelle, au risque de paraître incohérente. A EDF, changement de décor : pour protester contre diverses menaces qui planent sur le statut, une intersyndicale CGT-Force ouvrière-CFTC appelle à une semaine d'action à partir du 16 mars. Il serait pourtant trop *simple de croire que la CGT souffle sur toutes les* braises du malaise social. Alors que le climat est tendu chez Elf, la CGT d'Elf Antar vient de se déclarer favorable à la création d'un fonds de pension, alors que Force ouvrière s'y est opposée et que la CGT, au niveau confédéral, tente d'attaquer en justice toute remise en cause des droits acquis des retraités.

Frédéric Lemaître

L'Europe des transports bute sur des problèmes sociaux

LA FRANCE, qui présidera le lundi 13 et le mardi 14 mars à Bruxelles le Conseil européen des transports, veut lutter contre le dumping social tant dans le domaine aérien que maritime. Sur ce dernier point, la pratique d'embauches d'équipages non communautaires autorisée par la législation se heurte à une résistance farouche des marins français. À Boulogne-sur-Mer, ils s'opposent à la compagnie maritime Meridian Ferries qui emploie à bas prix des équipages composés de Polonais (*le Monde* daté 26-27 février). Déjà, au printemps dernier, Peninsular and Oriental avait commencé à embaucher du personnel chinois, pour finalement renoncer à son projet face à la résistance active des marins français et à celle passive du gouvernement.

Bernard Bosson, le ministre français des transports, réunira les armateurs français et britanniques opérant sur le parcours trans-Manche dans l'espoir d'élaborer une code de bonne conduite pour le *transport de passagers. L'entreprise* semble toutefois compromise. Déjà, son homologue britannique, Brian Mawhinney, a refusé de participer à cette réunion, partisan avant tout « *du service au meilleur prix* ».

FLOU DANGEREUX

Dans le domaine de l'aérien, les *tentations ne manquent pas non* plus de recourir à l'embauche d'équipages non communautaires, voire de délocaliser certaines activités dans des pays aux coûts moins élevés. M. Bosson a invité les organisations patronales et syndicales à débattre de la question devant les ministres européens des transports. *Les délocalisations dans le transport* aérien devraient donner lieu à une résolution suffisamment vague pour être acceptable par l'ensemble des Etats, y compris le Royaume-Uni. Il s'agit de demander à la Commission d'analyser le sujet et d'élaborer des lignes directrices en matière d'affrètement et de recours à des ressortissants non communautaires (hôtesses, pilotes...). Ces principes pourraient donner lieu à des propositions de la Commission, sous présidence espagnole. Mais à *ce stade, les oppositions risquent de* ressurgir avec vigueur. Actuellement, les affrètements de compagnies extracommunautaires sont autorisés à titre exceptionnel et pour une durée limitée. La France juge ce flou « *dangereux* » et souhaite donc qu'il fasse l'objet d'un balisage précis, assorti d'un code de bonne conduite.

CIEL OUVERT

Dans le même domaine, la France souhaite également freiner les accords de « *ciel ouvert* » (qui déréglementent les accès aux aéroports) entre les Etats-Unis et certains pays de l'Union (*Le Monde* du 6 mars). La marge de manœuvre semble étroite. L'Europe est totalement divisée entre, *grosso modo*, les pays plus libéraux du Nord et les pays latins, et la Commission donne de la voix sans grand effet. *Neil Kinnock*, le commissaire européen aux transports, a toutefois durci le ton, vendredi 10 mars, menaçant à nouveau de traîner en justice les pays qui ont conclu des accords avec les Etats-Unis.

Il demandera, mardi 14 mars, aux ministres des transports des Quinze un *mandat* pour *négocier en leur* nom, mais il devrait de nouveau se heurter aux gouvernements les plus libéraux. Cette division fait le jeu des Etats-Unis, qui progressent sur l'échiquier européen « *en s'attaquant aux petits Etats membres pour affaiblir le poids de l'Union européenne* », estime M. Kinnock, qui juge ces accords incompatibles avec les règlements communautaires. Bernard Bosson ne compte pas prendre position sur la question de savoir qui doit négocier avec les Etats-Unis (Etats ou Commission), mais va défendre une « *position intermédiaire* » qui pourrait permettre une sortie du conflit. Ses propositions visent à établir un socle de principes communs que chaque Etat s'engagerait à respecter et insérerait sous forme de « *clauses types* » dans ses accords bilatéraux.

Martine Laronche

Northern Electric refuse la nouvelle offre de Trafalgar

LA COMPAGNIE d'électricité britannique Northern Electric a rejeté le vendredi 10 mars, dans la soirée, les nouvelles propositions d'OPA du conglomérat Trafalgar House formulées dans la matinée. La chute des actions des compagnies électriques à la Bourse de Londres avait en effet amené Trafalgar House à retirer vendredi matin son OPA de 1,2 milliard de livres sur Northern Electric. Après son offre initiale à 11 livres par titre, Trafalgar House avait indiqué qu'il envisageait de lancer une nouvelle OPA à 9,5 livres. La baisse des titres des compagnies d'électricité est due à une annonce inattendue d'Offer, l'organisme de contrôle du secteur électrique, indiquant qu'il étudiait un nouveau système de contrôle des prix plus contraignant, huit mois seulement après la mise en place du précédent.

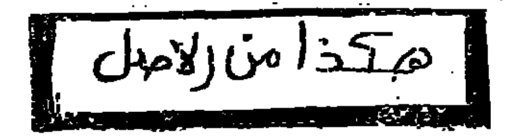
DÉPÊCHES

■ **ELF : au siège du groupe pétrolier** de Paris-la Défense, à l'issue d'une assemblée générale réunissant vendredi 10 mars près de 500 personnes, l'ensemble des organisations syndicales ont remis une motion au président, Philippe Jaffré, dans laquelle le personnel lui demande « *de réviser sa politique en matière d'emploi et refuse l'externalisation des services* » tout comme « *la suppression des postes annoncés* ». Quelques jours auparavant, une pétition avait circulé parmi les 4 000 employés du siège recueillant 1 580 signatures.

■ **EAS : la compagnie aérienne** étant en liquidation judiciaire, des petits actionnaires de la Financière Saint-Fiacre qui en est propriétaire ont réclamé à la Commission des opérations de Bourse (COB) l'ouverture d'une enquête. Les salariés ont manifesté le même jour devant le palais Brongniart, *réclamant que leur entreprise récupère ses avions et sa trésorerie, transférés* dans des sociétés du groupe.

■ **CHANTIERS NAVALS DU HAVRE : les Ateliers et chantiers du Havre (ACH)** ont décroché une commande, pour le compte de l'armateur norvégien Stolt Parcel Tankers Inc, filiale du groupe Stolt Nielsen, de trois navires transporteurs de produits chimiques qui devront être livrés en 1997 et 1998, a-t-on appris vendredi 10 mars auprès du chantier. Cette commande apportera 3 700 000 heures de travail aux ACH et à ses sous-traitants.

■ **IFIL : la holding de la famille Agnelli**, qui contrôlait jusqu'ici le groupe de distribution italien La Rinascente, avec 36 % du capital, crée une nouvelle holding au Luxembourg pour contrôler ce groupe et invite la société française Worms et Cie, son alliée, à entrer dans le capital à hauteur de 4 %. L'investissement coûtera à Worms et Cie environ 80 millions de francs, a précisé le groupe, pour qui cette opération « *renforce ses liens avec IFIL* ».



Revue des valeurs

Semaine du 6 au 10 mars 1995

PARIS	NEW YORK	TOKYO	LONDRES	FRANCFORT
↘	↗	↘	↘	↘
CAC 40	DOW JONES	NIKKEI	FT 100	DAX 30

PARIS

Indice CAC 40 **– 2,90 %**

Au plus bas depuis deux ans

IL N'ÉTAIT PAS IMAGINABLE que la Bourse de Paris échappe à la tourmente monétaire qui a pris en début de semaine les allures d'un véritable krach. La débacle du dollar et, dans la foulée, des monnaies européennes face à un mark plus fort que jamais a fini par être enrayée à partir de mercredi soir, mais la secousse a été d'une telle violence que les valeurs françaises se sont retrouvées un temps, jeudi, à leur plus bas niveau depuis novembre 1992. L'accord intervenu dans la métallurgie allemande sur une hausse de salaires de 3,4 % en 1995 n'a d'ailleurs fait qu'accentuer l'ascension du mark. Les milieux financiers estiment que cette augmentation des salaires, même si elle se révèle inférieure aux prétentions des syndicats, n'incitera pas la Bundesbank à assouplir sa politique de crédit dans les prochains mois.

En tout, après une reprise vendredi de 0,93 %, l'indice CAC 40 a perdu 2,90 % sur la semaine pour se retrouver à 1 743,10 points. Son recul atteint 7,3 % depuis le début de l'année, et il avait déjà perdu 17 % en 1994. Il faut dire que les investisseurs n'ont pas trop de raison de venir placer leur argent à la Bourse de Paris. Non pas que les cours ne soient pas à des niveaux attrayants, mais le contexte politico-économique est incertain. La hausse des taux courts décidée mercredi par la Banque de France pour soutenir le franc a permis à la devise française de se reprendre face au mark, mais elle peut avoir, si elle perdurait, des conséquences sur l'activité économique.

Plus préoccupant encore, le désordre monétaire pourrait affecter la poursuite de la reprise de la croissance cette année en Europe. A l'exportation, les entreprises, allemandes au premier chef mais aussi françaises, vont souffrir de la concurrence américaine, mais aussi de celles des industries italienne, espagnole ou anglaise. Les entreprises françaises du luxe, qui exportent les trois quarts de leur production, seraient particulièrement touchées, a déclaré le président du Comité Colbert, Christian Blanckaert, de passage à Tokyo.

Autre problème : la nécessité pour rassurer les marchés de réduire les déficits en Italie, en Espagne et en France va amener les gouvernements à augmenter la pression fiscale et donc à limiter le pouvoir d'achat des ménages et la consommation. Les analystes ont donc continué à réviser en baisse leurs prévisions de résultats pour les entreprises en 1995, surtout pour celles qui réalisent une bonne partie de leur chiffre d'affaires à l'étranger ou celles qui sont exposées sur le marché national à la concurrence des productions de l'Europe du Sud. *« Last but not least »*, le durcissement de la campagne pour l'élection présidentielle et le rebond des « affaires » sont également un frein pour les investisseurs étrangers sans qui la Bourse de Paris n'est que l'ombre d'elle-même.

UN NOUVEL INDICE BOURSIER

A signaler enfin qu'un nouvel indice boursier des valeurs moyennes, le Midcac, va être lancé à partir de mai à la Bourse de Paris, a annoncé mardi la Société des Bourses françaises (SBF). Cet indice sera calculé sur un échantillon composé de 100 valeurs moyennes françaises, jusqu'à présent peu représentées dans les indices existants et qui ont un comportement boursier spécifique. Pour calculer ce nouvel indice, va être retenu le rang des valeurs dans le classement des capitalisations boursières des actions cotées sur le marché officiel et sur le second marché : les 20 % de sociétés aux capitalisations les plus importantes et les 20 % de sociétés aux capitalisations les plus basses vont être écartées. Les valeurs, dont le taux de cotation est inférieur à 70 % des jours de Bourse, seront aussi éliminées. enfin, les titres des secteurs financier et immobilier n'entreront pas dans la composition de l'échantillon.

Eric Leser

VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	3-3-95	6-3-95	7-3-95	8-3-95	9-3-95
RM	3 003 982	[illegible]	2 944 927	3 812 909	4 468 784
Comptant R. et oblig.	22 814 640	[illegible]	20 102 803	[illegible]	23 634 524
Actions	103 642	[illegible]	92 532	[illegible]	134 371
Total	25 922 264	[illegible]	23 140 262	[illegible]	28 237 679

INDICES

	6-3-95	7-3-95	8-3-95	9-3-95	10-3-95
(base 1 000, 31 décembre 1990)					
SBF 120	1 218,10	[illegible]	1 206,76	[illegible]	1 199,71
SBF 250	1 181,54	[illegible]	1 170,40	[illegible]	1 164,44
(base 1 000, 31 décembre 1987)					
CAC 40	1 773,25	[illegible]	1 756,76	[illegible]	1 743,10

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres échangés	Valeur en KF
Elf Aquitaine	2 603 308	956 249
Suez	3 761 033	895 474
Alcatel-Alsthom	2 090 692	833 406
LVMH Moët-Vuitton	928 280	761 873
Air Liquide	911 830	679 782
Total	2 290 173	620 475
Carrefour	289 080	602 382
Danone	760 145	576 128
Société Gale	1 150 896	563 333
Peugeot	832 875	553 117
Eaux (Gle des)	1 088 190	498 442
Rhône Poulenc	4 334 640	497 769
Saint-Gobain	817 270	489 275
Oréal	423 770	485 072

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RÈGLEMENT MENSUEL)

Valeurs en hausse	%
SCOR S.A.	+ 12,16
Guyenne Gascogne	+ 7,60
CEP Comm.	+ 6,66
Valeo	+ 3,26
Suez	+ 3,20
GTM-Entrepose	+ 2,84
Fives-Lille	+ 2,35
SITA	+ 1,96
Promodes	+ 1,78
Sophia	+ 1,76
Danone	+ 1,59
Moulinex	+ 1,43
Cap Gemini Sogeti	+ 1,39
Pinault-Prin. Red.	+ 1,18

Valeurs en baisse	%
Spie Batignolles	– 28,47
Métrologie Inter.	– 22,95
Canal +	– 18,31
Bque Colbert	– 17,64
Géophysique	– 13,35
Ugine SA	– 12,28
Plastic-Omn. (Ly)	– 11,92
Créd. fonc. France	– 10,48
Groupe André S.A.	– 9,84
Rhône-Poulenc	– 9,58
Dynaction	– 9,12
Colas	– 8,65
Metaleurop	– 7,79
Alcatel-Alsthom	– 7,71

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

AGROALIMENTAIRE	10-03-95	Diff.
Bongrain	2 575	[illegible]
Danone	766	[illegible]
Eridania Béghin-Say	739	[illegible]
Fromageries Bel	4 540	[illegible]
LVMH	835	[illegible]
Pernod-Ricard	326	[illegible]
Rémy-Cointreau	176	[illegible]
Saint-Louis	1 465	[illegible]

ASSURANCES	10-03-95	Diff.
AGF	169,50	[illegible]
AXA	230	[illegible]
GAN	162,80	[illegible]
SCOR SA	107,90	+ 12,16
UAP	114	[illegible]

BÂTIMENT ET MATÉRIAUX	10-3-95	Diff.
Bouygues	516	[illegible]
Ciments français	199,50	[illegible]
Colas	770	[illegible]
Eiffage	778	[illegible]
Eurotunnel	22,05	[illegible]
GTM Entrepose	365,10	[illegible]
Imetal	487,10	[illegible]
Immob. Phénix	45	[illegible]
Jean Lefebvre	318	[illegible]
Lafarge-Coppée	332,60	– 4,74
Poliet	369	– 6,34
Saint-Gobain	571	[illegible]
SGE	168,40	– 4,58
Spie-Batignolles	135,90	– 28,47

CHIMIE	10-03-95	Diff.
Air liquide (L')	733	[illegible]
Gascogne	517	[illegible]
Michelin	192,50	[illegible]
Plastic-Omnium	485,30	[illegible]
Rhône-Poulenc A	109,40	[illegible]
Roussel-Uclaf	649	[illegible]
Sanofi	248,80	[illegible]
Synthélabo	234,20	[illegible]

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	10-3-95	Diff.
BIC	668	[illegible]
Chargeurs	1 068	[illegible]
Christian Dior	405	[illegible]
Clarins	382,50	[illegible]
DMC	264	[illegible]
EBF	907	[illegible]
Essilor Int.	732	[illegible]
Gr. André	448	[illegible]
Moulinex	106	[illegible]
Oréal (L')	1 176	[illegible]
Salomon	1 730	[illegible]
SEB	465,90	[illegible]
Skis Rossignol	1 825	[illegible]
Sommer-Allibert	1 710	[illegible]
Zodiac	514	[illegible]

CRÉDIT ET BANQUES	10-03-95	Diff.
Bancaire (Cie)	479,10	[illegible]
BNP	220,50	[illegible]
CCF	195,60	[illegible]
Cetelem	897	[illegible]
Comptoir entrepr.	–	[illegible]
CPR	329,40	[illegible]
Créd. fon. France	589	[illegible]
Crédit local Fce	397	[illegible]
Créd. lyon. CIP	324	[illegible]
Crédit national	354,50	[illegible]
Société générale	479	[illegible]
SOVAC	361	[illegible]
UFB Locabail	356	[illegible]
UIC	97,95	[illegible]
Via Banque	318	[illegible]

DISTRIBUTION	10-3-95	Diff.
Bon Marché (Au)	–	[illegible]
Carrefour	2 097	[illegible]
Casino	137,50	[illegible]
Castorama Dubois	696	[illegible]
Comptoirs Modernes	1 340	[illegible]
Damart	4 630	[illegible]
Docks France	709	[illegible]
Galeries Lafayette	2 105	[illegible]
Guilbert	430	[illegible]
Guyenne Gascogne	1 260	[illegible]
Pinault-Print. Red.	1 021	[illegible]
Primagaz	860	[illegible]
Promodès	968	[illegible]
Rexel	700	[illegible]

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	10-3-95	Diff.
Alcatel-Alsthom	386,20	[illegible]
Alcatel-Câble	390	[illegible]
CS (ex. CSEE)	322	[illegible]
Intertechnique	552	[illegible]
Labinal	770	[illegible]
Legrand	6 600	[illegible]
Matra-Hachette	103,50	– 4,69
Radiotechnique	557	– 1,76
Sagem	2 720	– 0,72
Schneider	338,50	– 6,69
Thomson-CSF	128,50	– 3,74

IMMOBILIER ET FONCIER	10-03-95	Diff.
GFC	340	– 5,72
Olipar	6,90	– 6,75
Rue Impériale	3 480	– 0,52
Sefimeg	328	– 1,64
Simco	399	[illegible]
UIF	407	– 0,24
Silic	665	– 2,20
Sogeparc	586	– 0,67

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	10-03-95	Diff.
Bolloré Techno.	450,10	– 1,29
Cerus	83,60	– 1,64
CGIP	1 055	– 1,76
Eurafrance	1 475	+ 1,53
Gaz et Eaux	1 703	– 4,94
Lagardère	106,40	– 6,89
Marine-Wendel	340	– 0,48
Navigation mixte	970	– 2,90
Nord-Est	129	– 3
Paribas	272,90	– 4,34
Suez	238,40	+ 3,20
Worms & Cie	245	– 2
Parfinance	177	– 2,24
Arnault Ass.	436,60	– 9,15

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	10-3-95	Diff.
CarnaudMetalbox	169,50	– 2,58
Dassault Aviation	400	– 1,23
De Dietrich	2 610	– 0,76
Fives-Lille	413,50	+ 2,35
Legris Industrie	339,20	– 3,49
Métaleurop	61,50	– 7,79
Pechiney CIP	323,50	– 4,83
Pechiney Int.	126,10	– 0,88
Peugeot SA	647	– 7,17
Strafor Facom	636	– 0,62
Valeo	253	+ 3,26
Vallourec	253	– 6,22

MINES D'OR, DIAMANT	10-3-95	Diff.
Anglo-American	249,90	– 2,98
Buffelsfontein	36,40	+ 2,83
De Beers	109,60	– 0,22
Driefontein	69,50	+ 5,86
Gencor Limited	16,15	– 0,30
Harmony Gold	43,35	– 0,11
Randfontein	36,80	+ 2,22
Saint-Helena	44,50	+ 6,07
Western Deep	162,20	– 1,69

PÉTROLE	10-03-95	Diff.
Elf Aquitaine	364,50	– 4,20
Esso	658	+ 1,07
Géophysique	279	– 13,35
Total	265	– 7,34
BP France	128	+ 6,66
Erap-Elf		–

SICOMI OU EX-SICOMI	10-03-95	Diff.
Bail Investiss.	800	+ 1,84

Interbail	335,50	+ 0,14
Klépierre		
Locindus	806	– 2,30
Selectibanque	145	– 1,36
Unibail	466	– 1,47
Genefim	171	– 4,46
Immobail	280	– 4,10

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	10-3-95	Diff.
Accor	528	– 5,03
BIS	351	– 3,83
Canal Plus	620	+ 18,31
Cap Gemini Sogeti	167,50	+ 1,39
CEP Comm.	480	+ 6,66
Club Méditerranée	406,20	– 5,53
Eaux (Cie des)	440	– 6,58
Ecco	577	– 3,67
Euro Disney	12,10	– 1,22
Filipacchi Médias	700	– 4,89
Havas	354,90	– 5,10
Lyonnaise des eaux	422	– 3,98
Publicis	370	– 2,37
SITA	622	+ 1,96
Sligos	390	+ 1,03
Sodexho	748	– 4,22
SCAC Delmas	669	– 4,15
Dauphin OTA	270	+ 1,88
OGF Omn Gest.	600	– 6,97
TF1	444	+ 1,13

VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ	10-03-95	Diff.
6 % 1993-1997	96,7	– 0,58
EDF-GDF 3 %	6 130	– 70
CNB 5 000 F	100,6	– 0,4
CNB Par. 5 000 F	99,5	– 1
CNB Suez 5 000 F	100,6	–
CNI 5 000 F	100,6	– 0,4

TOKYO

Indice Nikkei **– 3,99 %**

Encore un plongeon

LES SEMAINES se suivent et se ressemblent au Kabuto Cho, les valeurs japonaises n'en finissant toujours pas d'aligner des records à la baisse. En clôture, vendredi 10 mars, elles sont tombées à leur plus bas niveau depuis quinze mois, déprimées, entre autres raisons, par la chute préoccupante du dollar. L'indice Nikkei a terminé la semaine à 16 358,38 points, au plus bas depuis le 29 novembre 1993, soit une chute de 681,24 points ou 4 %. L'indice phare du marché de Tokyo avait déjà perdu 2,48 % au cours de la semaine dernière et 3,1 % la semaine d'avant. Le volume moyen des transactions quotidiennes s'est établi à 335,3 millions d'actions, contre 300,6 millions au cours de la période précédente.

Selon le responsable d'une maison de courtage étrangère, les actions n'ont pas encore totalement intégré les inquiétudes sur l'impact d'un yen plus fort, soulignant que l'appréciation du yen devrait graduellement affecter le marché au fur et à mesure que l'étendue de son impact négatif sur les résultats des entreprises sera connue. Toujours selon lui, aucune reprise véritable n'est à prévoir avant la fin de l'année en raison des incertitudes qui entourent le marché.

Indices du 10 mars : Nikkei, 16 358,38 points (contre 17 039,62) ; Topix, 1 322,96 (contre 1 362,34).

LONDRES

Indice FT 100 **– 0,13 %**

Léger repli

LA BOURSE de Londres a terminé la semaine en légère baisse vendredi, affectée par les turbulences monétaires. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a enregistré une perte hebdomadaire de 4 points (0,13 %) pour clôturer à 3 021,1 points. Les deux premières séances de la semaine ont été affectées par la chute du dollar, et par celle des principales devises européennes face au deutschemark. De bons résultats de société ont ensuite aidé la reprise.

Les compagnies régionales de distribution d'électricité ont connu une semaine mouvementée : elles ont chuté mardi et mercredi dans la perspective de directives de l'organisme de contrôle Offer sur une baisse des prix, qui réduirait les bénéfices. Mais elles se sont ensuite redressées, notamment après le retrait de l'OPA sur Northern Electric du conglomérat Trafalgar House, qui envisage la possibilité de faire une nouvelle offre à 9,50 livres par titre, contre 11 livres auparavant.

Northern Electric a perdu 248 pence à 808, Southern Electricity 127 pence à 610, Eastern Group 114 pence à 586, Manweb 160 pence à 655 et Midland Electricity 122 pence à 621.

Indice FT 100 du 10 mars : 3 021,1 points (contre 3 025,1).

FRANCFORT

Indice DAX 30 **– 5,43 %**

Violent recul

LE RENFORCEMENT du deutschemark face au dollar et la conclusion d'accords salariaux moins modérés que prévu dans la métallurgie ont fortement déprimé la Bourse allemande cette semaine. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a chuté de 5,43 % sur la semaine, passant vendredi en-dessous de la barre des 2 000 points, à 1 995,02 points.

L'effondrement du dollar, qui atteint des plus bas historiques face au deutschemark, et la dévaluation de l'escudo et de la peseta, ont pesé sur les cours de la Bourse de Francfort. La force de la devise allemande renchérit en effet le prix des exportations allemandes et les rend donc plus difficiles. Le marché craint que les entreprises fortement tournées à l'exportation ne soient obligées de revoir à la baisse leurs prévisions de résultats. Les analystes estiment toutefois que ces révisions seront de faible importance.

La Bourse a par ailleurs mal accueilli les accords salariaux dans la métallurgie bavaroise, qui devraient être étendus à l'ensemble des métallurgistes ouest-allemands. Ces accords prévoient une hausse de 3,4 % de mai à novembre, suivie d'une hausse supplémentaire de 3,6 % jusqu'à fin 1996.

Indice DAX du 10 mars : 1 995,02 points (contre 2 109,49).

NEW YORK

Indice Dow Jones **+ 1,15 %**

Nouveau record

QUE LA TEMPÊTE monétaire propulse le dollar vers ses plus bas niveaux historiques, Wall Street n'en a cure. Au contraire, la grande Bourse américaine en a presque profité pour battre un nouveau record vendredi après la publication d'un taux de chômage pour février nettement meilleur qu'attendu. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé la semaine à 4 035,61 points en hausse de 46 points (1,15 %), en dépit d'une semaine plutôt perturbée par les aléas du dollar.

Le département du travail a annoncé vendredi matin un taux de chômage en baisse à 5,4 % et 318 000 créations d'emplois en février, contre un taux de 5,6 % et 225 000 nouveaux emplois prévus par les analystes. Cette statistique a initialement apporté un soutien modéré aux valeurs boursières tandis que le marché obligataire se tendait.

Mais une étude plus approfondie du rapport sur l'emploi a montré que la durée moyenne de la semaine de travail a reculé le mois dernier, et que la durée hebdomadaire moyenne de travail dans le secteur manufacturier a également diminué. Les heures supplémentaires sont restées inchangées. Ces signes d'une décélération de la croissance ont permis une plus forte détente des taux d'intérêt et a accru les gains du Dow Jones. Wall Street avait évolué irrégulièrement durant l'essentiel de la semaine, suivant les péripéties du dollar qui est tombé mardi à de nouveaux planchers historiques face au yen et au deutschemark, à respectivement 90,05 yens et 1,3688 mark à New York en clôture.

Indice Dow Jones du 10 mars : 4 035,61 points (contre 3 989,61).

COURS DE CLÔTURE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

NEW YORK — Les valeurs du Dow Jones

En dollars	10/3	3/3
Alcoa	38,25	39,25
Allied Signal	38	37,75
American Express	32,63	33,50
AT & T	52,13	51,25
Bethlehem	[illegible]	15,12
Boeing Co	46,38	46,25
Caterpillar Inc.	49,88	49
Chevron Corp.	48	46,88
Coca-Cola Co	56,88	55
Disney Corp.	56,13	53,88
Du Pont Nemours & Co	55,25	54,12
Eastman Kodak Co	51,88	51,25
Exxon Corp.	65	63,25
Gen. Electric Co	54,75	53,12
Gen. Motors Corp.	41,63	38,50
Goodyear T & Rubbe	36,13	35,75
IBM	81,25	79,88
Intl Paper	73	73,50
J.P. Morgan Co	65,25	65,38
Mc Donnell Douglas	57,50	56,50
Merck & Co. Inc.	41,25	41,63
Minnesota Mng. & Mfg	56,13	54,38
Philip Morris	63,38	61
Procter & Gamble C	67,13	66,12
Sears Roebuck & Co	50,75	50,38
Texaco	65,75	63,75
Union Carb.	27,75	28
Utd Technol	66,13	66
Westingh. Electric	14,63	15,75
Woolworth	15,68	15,50

LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

En livres	10/3	3/3
Allied Lyons	4,98	5,12
Barclays Bank	6,04	6,07
BAT Industries	4,28	4,32
British Aerospace	4,84	4,71
British Airways	3,86	3,88
British Gas	2,84	2,90
British Petroleum	4,03	3,99
British Telecom	3,67	3,76
BTR	3,15	3,14
Cadbury Schwep	4,29	4,32
Eurotunnel	2,66	2,66
Glaxo	6,27	6,59
Grand Metropolitan	3,72	3,81
Guinness	4,14	4,20
Hanson Plc	2,27	2,33
Great Ic	5,24	5,24
HSBC	6,47	6,43
Imperial Chemical	6,99	6,91
Lloyds Bank	5,65	5,65
Marks and Spencer	3,77	3,76
National Westminst.	4,98	4,88
Peninsular Orienta	5,61	5,67
Reuters	4,47	4,41
Saatchi and Saatchi	0,88	0,90
Shell Transport	7,17	6,94
Smithkline Beechman	5,17	5,07
Tate and Lyle	4,18	4,21
Unilever Ltd	11,79	11,73
Wellcome	10,39	10,41
Zeneca	8,70	8,69

FRANCFORT — Les valeurs du DAX 30

En deutschemarks	10/3	3/3
Allianz Holding N	2 437	2 553
Basf AG	294,50	317
Bayer AG	338,70	357,20
Bay hyp & Wechselbk	378	394,50
Bayer Vereinsbanck	429	443
BMW	706	763
Commerzbank	337	343,30
Continental AG	202	223,50
Daimler-Benz AG	646	701,60
Degussa	435,50	467
Deutsche Babcock A	164,50	182,80
Deutsche Bank AG	694	726,50
Dresdner BK AG FR	394,50	406
Henkel VZ	543	561
Hoechst AG	294	314
Karstadt AG	570	593,30
Kaufhof Holding	484	496
Linde AG	857	904
DT. Lufthansa AG	185	197,50
Man AG	366	410,50
Mannesmann AG	384	429
Mettallges AG	123	134
Preussag AG	409,20	448,50
Rwe	462,80	461,50
Schering AG	1 052	1 114
Siemens AG	655	685,70
Thyssen	263	285
Veba AG	509	529,50
Viag	509	527,20
Wellag AG	985	1 070

TOKYO — Sélection de valeurs du Nikkei

En yens	10/3	3/3
Akai elec.	410	398
Bank of Tokyo	1 370	1 400
Bridgestone	1 280	1 320
Canon	1 440	1 490
Daiwa sec.	1 080	1 090
Fuji Bank	1 970	2 060
Hitachi Ltd	836	888
Honda	1 400	1 490
Japan Airlines	618	614
Kirin Brew	1 000	1 050
Kobe Steel	247	255
Matsushita EL	1 370	1 460
Mitsubishi Corp.	1 020	1 020
Mitsui Marine	603	614
Nikko sec.	852	910
Nintendo	5 200	5 100
Nippon Steel	338	340
Nissan	677	684
Nomura sec.	1 660	1 700
NTT	717 000	750 000
Pioneer	2 060	2 090
Sanyo	469	507
Sega Enterprises	4 720	4 670
Sharp	1 410	1 450
Sony	4 200	4 450
Sumitomo Bk	1 800	1 790
Suzuki Motors	909	919
Toshiba	592	616
Toyota	1 660	1 710
Yamaichi sec.	626	640

Crédits, changes et grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Un climat détestable

L'ATMOSPHÈRE est devenue détestable sur le marché international des capitaux. La faiblesse du dollar empêche depuis quelque temps les principaux emprunteurs du monde de lever des fonds dans la devise américaine. Il leur est de plus en plus difficile de se rattraper dans les grands compartiments européens car les investisseurs se montrent très prudents et répugnent à s'engager à long terme, même dans les devises vraiment fortes.

C'est ainsi que de toute la semaine qui vient de s'écouler il n'y a pas eu un seul nouvel emprunt obligataire de type classique libellé en monnaie allemande et destiné à être coté en Bourse. Certes, plusieurs grandes émissions en marks ont vu le jour, mais aucune à taux fixe. Dans tous les cas, la rémunération est à taux variable, c'est-à-dire qu'elle suivra les changements du niveau de l'intérêt à brève échéance et sera revue régulièrement, tous les mois ou tous les trimestres. Cette évolution est certainement le reflet d'une conjonction d'éléments sur lesquels on n'a pas de prise, qu'il s'agisse de la crise mexicaine, des incertitudes politiques ou des nombreux scandales dans plusieurs pays européens. Il n'est pas question de nier l'influence d'une conjoncture aussi défavorable. Mais il faut également tenir compte de facteurs négatifs propres au marché des capitaux.

Sous la pression de la concurrence que se livrent les banques, plusieurs opérations ont été lancées ces dernières semaines à des conditions impossibles. Trop d'investisseurs ont le sentiment d'avoir été floués. On leur a proposé des titres à un prix qui ne pouvait pas tenir. Dans un marché aussi difficile que celui d'aujourd'hui, de telles erreurs sont graves car elles accentuent encore la défiance des bailleurs de fonds en donnant une impression d'affairisme qui dessert tous les participants, les emprunteurs et les investisseurs aussi bien que les intermédiaires.

CALME PLAT SUR LE FRANC

Pour ce qui est des emprunts internationaux qui pourraient être lancés prochainement, le plus attendu est celui de plusieurs milliards de marks que pourrait contracter l'Italie. Ce pays a toujours réussi à se distinguer sur le marché international. Il devrait être en mesure de surmonter les obstacles que constituent la chute de la lire et la précarité de sa vie politique. Si la transaction voit le jour, comme le prévoient beaucoup de spécialistes, il est probable qu'il faudra la scinder en plusieurs tranches. Certains préconisent qu'une partie soit à taux fixe et *qu'une autre soit à taux variable*. Il est également question d'échelonner les durées.

Sur le marché du franc français, c'est le calme plat. Aucun emprunteur étranger ne s'y est aventuré depuis une semaine. Ceux qui souhaitent s'y présenter préfèrent attendre le résultat de l'élection présidentielle, espérant qu'alors le franc aura surmonté sa défaillance. C'est ce qu'envisage de faire la Belgique, qui entend lever quelque 5 milliards de francs, mais pas avant la fin du mois de mai ou le début du mois de juin.

Auparavant, ce pays aura vraisemblablement sollicité le marché allemand pour au moins 1 milliard de marks. A ces deux opérations prévues de longue date s'en ajoutera sans doute une autre, qui ne figure au calendrier que depuis peu de temps. Il s'agit d'un emprunt de 250 millions de francs suisses, qui devrait être émis en mars ou en avril dans le but de consolider une partie de la dette flottante de Bruxelles.

Le franc suisse retient l'attention de nombreux débiteurs attirés par la combinaison d'une monnaie très forte et des taux d'intérêt très bas. La SNCF en est particulièrement friande. Elle vient de s'en procurer un montant important en faisant appel à Eurofima, la Société européenne de financement de matériel ferroviaire, qui, jeudi, a émis à cet effet un emprunt de 250 millions de francs suisses pour une durée de sept ans.

Christophe Vetter

MARCHÉS MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Tension électorale à Paris

ÇA Y EST ! La Banque de France a dû se résoudre – ou se résigner – à relever brutalement le taux auquel elle alimente le marché, sous la pression des événements, à savoir un brusque affaiblissement du franc vis-à-vis d'un mark en pleine envolée. Mais elle l'a fait aux moindres frais, en s'efforçant de ne pas trop pénaliser les emprunteurs, surtout les entreprises.

L'institut d'émission a, certes, pris des mesures sévères pour rendre plus difficile l'action des spéculateurs, notamment celle concernant les fonds de performance étrangers (*hedge funds*), qui commençaient à emprunter du franc pour le vendre à découvert en espérant le racheter plus bas.

A cet effet, il a fermé le guichet des pensions à 5-10 jours, ouvert sans limite aux banques, au taux de 6,40 %, se bornant à accorder des pensions à 24 heures à 8 %, en date du mercredi 8 mars dans la matinée. Ensuite, il a fait monter, brutalement, le loyer de l'argent au jour le jour, discrètement renchéri les semaines précédentes, et porté, toujours le mercredi 8 mars, aux environs de 8 %.

Mais le Conseil de la politique monétaire de la Banque de France, lors de sa nouvelle réunion du lendemain jeudi, n'a pas voulu relever le taux des appels d'offres, maintenu à 5 %, de manière à ne pas trop renchérir le coût de refinancement des banques. En même temps, les autorités monétaires appuyaient discrètement la forte remontée des taux d'intérêt à trois mois (Pibor), de 6,60 % à 8,80 %.

AGITATION SUR LE MATIF

Sur le Matif, on a pu observer un « bain de sang » mercredi, lorsque le cours du Pibor chuta brutalement de 91,40 à 90, soit un rendement implicite de 10 % à trois mois, avec une interruption pour excès de baisse, tandis que le cours du contrat 10 ans tombait à 109,40, le rendement de l'OAT 10 ans s'élevant à 8,40 %, tout près des records de l'automne dernier.

Les mesures prises par la Banque de France et une remontée du dollar ont limité les dégâts par la suite, de sorte qu'à la veille du week-end, le Pibor mars s'établissait à 91,40 (8,60 %) et le contrat 10 ans à 111 (110,78 juin), soit un peu plus de 8,20 % sur l'OAT de même durée.

Cette remontée de dernière heure a été favorisée par la très bonne tenue du marché obligataire américain, qui a fort bien accueilli une diminution sensible du chômage aux Etats-Unis, rendant assez probable un nouveau relèvement des taux directeurs de la Réserve fédérale.

Les rendements des emprunts du Trésor, qui avaient commencé par remonter sensiblement au début de la semaine, retombaient, vendredi soir, près de leurs plus bas niveaux de l'année, 7,20 % à 10 ans et 7,45 % à 30 ans, touchés le 28 février 1995, après une remontée à 7,45 % et 7,65 % le mardi 7 mars.

F. R.

MATIF

Echéances	Volume	Dernier prix	Plus haut	Plus bas	Cours de compens.
NOTIONNEL 10 %					
Mars 95	91 953	110,68	110,92	110,34	110,96
Juin 95	162 412	110,56	110,80	110,24	110,80
Sept. 95	2	110,24	110,24	110,24	110,44
Déc. 95	2	110,02	110,02	110,02	110,22
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	24 632	91,38	91,50	91,10	91,37
Juin 95	31 603	92,33	92,39	92,12	92,34
Sept. 95	12 986	93,14	93,16	93	93,09
Déc. 95	6 251	93,20	93,20	93,05	93,13
ÉCU LONG TERME					
Mars 95	3 240	80,50	80,86	80,40	80,84
Juin 95	2 945	80,46	80,74	80,36	80,80

DEVISES ET OR

Dans l'œil du cyclone

QUELLE SEMAINE ! Le dollar à son plus bas niveau historique vis-à-vis du mark et du yen, ce même mark à son plus haut cours de toujours à Paris, Londres, Milan et Madrid, une atmosphère de crise comme aux plus grands jours... La semaine toutefois s'est terminée sur une note plus calme, les opérateurs retenant leur souffle en se demandant si les marchés se trouvaient dans l'œil du cyclone, cette zone où le calme règne fugitivement avant la reprise des turbulences, ou se dirigeaient vers une convalescence tout à fait aléatoire. Ladite semaine commençait plutôt mal, avec l'annonce, dans la soirée du dimanche 5 mars, d'une dévaluation de 7 % pour la peseta espagnole et de 3,5 % pour l'escudo portugais, nouveau coup porté à ce qui subsiste du système monétaire européen, d'autant que ladite dévaluation ne se justifiait nullement sur le plan économique (les exportateurs *espagnols* sont très compétitifs), seuls les ennuis politiques du gouvernement Gonzalez étant à l'origine de ce décrochement « sauvage ».

Les jours suivants, la dégringolade du dollar, largement amorcée la semaine précédente, malgré les interventions des banques centrales à la veille du week-end, s'accélérait lundi, mardi et mercredi matin. Le cours de la devise américaine battait tous ses records de baisse à Tokyo et New York, chutait de 94 yens à 88,80 yens, de même qu'à Francfort, à 1,3480 mark contre 1,42 mark, « cassant » la barre des 5 francs à 4,85 francs à Paris. Les acheteurs se retiraient tandis que l'enfoncement des seuils de résistance, 94 yens et 1,42 mark, provoquait l'exécution d'ordres de vente passés par avance (*stop-loss*). S'y ajoutaient, bien entendu, les ventes de la spéculation, notamment celles des « fonds de performance » américains (*hedge funds*). Une véritable psychose baissière, sorte de spirale infernale, aux *conséquences imprévisibles*, s'installait.

Mercredi matin, des déclarations rassurantes de Hans Tietmeyer (qui prévoyait *« une correction rapide sur le dollar »*), président de la Banque fédérale d'Allemagne, et d'Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale des Etats-Unis (Fed), ramenaient un peu de calme et commençaient à inverser le mouvement. De plus, par un mouvement concerté, les banques centrales française, belge et danoise relevaient leurs taux directeurs pour défendre leur monnaie. Les cours de la devise américaine remontaient alors, davantage vis-à-vis du mark (1,40 mark) que vis-à-vis du yen (91,50 yens), retrouvant le cours de 4,95 francs à Paris. Le lendemain, le billet vert poussait une pointe à 1,41 mark et 92 yens avant de glisser un peu, retombant en dessous de 1,39 mark et de 91 yens.

Vendredi, la tenue de la devise américaine s'annonçait médiocre, lorsqu'au début de la journée aux Etats-Unis et de l'après-midi en Europe, le dollar fut poussé en avant par l'annonce des chiffres de l'emploi outre-Atlantique pour le mois *de février : 318 000 emplois créés* contre 176 000 en janvier, alors que les analystes prévoyaient la création *de 238 000 emplois. De plus, le taux* de chômage tombait de 5,7 % à 5,4 % contre 5,6 % attendus. Ces chiffres raffermirent immédiatement le dollar, qui dépassait 1,42 mark pour revenir à 1,41 mark, 91 yens et 5,05 francs, pour deux raisons. La première était la confirmation de la vigueur de l'économie américaine, alors que certains craignaient un ralentissement de la croissance : les boursiers l'ont saluée, puisque l'indice Dow Jones, à Wall Street, a battu tous ses records historiques. La seconde était la perspective d'un nouveau relèvement, le huitième, de ses taux directeurs par la Fed, dont le président, revenant sur ses propos lénitifs d'il y a quinze jours (*« atterrissage en douceur de l'économie et stabilité des taux directeurs »*), affichait, mercredi, ses inquiétudes sur l'inflation à court terme et déclarait que la Fed devait *se montrer attentive. Les experts se* battent sur l'évolution de l'économie américaine, les uns optant pour *la poursuite d'une croissance solide,* les autres constatant un réel ralentissement. Mais personne ne peut garantir que la Réserve relèvera encore ses taux, ce que réclament les marchés des changes, en y ajoutant une baisse des taux directeurs allemands.

CHAUD ET FROID

Du côté de la Bundesbank, c'est le brouillard. L'un des administrateurs de la banque, M. Krupp, après avoir qualifié l'accord entre le patronat et le syndicat IG Metall (revalorisation des salaires de 3,4 % en 1995 et de 3,6 % en 1996) de *« tout juste supportable »*, déclarait néanmoins qu'*« une baisse des taux était raisonnable à moyen terme »*. Hans Tietmeyer soufflait le froid et le chaud en annonçant que la Bundesbank testera les possibilités d'une petite baisse mais étudiera également si *les taux doivent être augmentés :* comprenne qui pourra !

En Europe, le mark, à Paris, a battu un nouveau record, à près de 3,59 francs, cours touché à Tokyo le mercredi matin, avant de revenir, *jeudi, à 3,55 francs, et de remonter à 3,5670 francs* à New York vendredi soir. Les milieux financiers le voient évoluer entre 3,55 et 3,60 francs et peut-être 3,65 francs d'ici à l'élection présidentielle (son plafond est à *3,8940* francs) dans l'attente de précisions sur la politique économique du nouveau gouvernement.

François Renard

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 6 AU 10 MARS

DEVISE	New York 10-3	New York 3-3	Paris 10-3	Paris 3-3	Zurich 10-3	Zurich 3-3	Francfort 10-3	Francfort 3-3	Bruxelles 10-3	Bruxelles 3-3	Amsterdam 10-3	Amsterdam 3-3	Milan 10-3	Milan 3-3	Tokyo 10-3	Tokyo 3-3
Livre	1,5855	1,6190	7,9988	8,1998	1,8756	1,9695	2,2459	2,3278	46,4869	47,9710	2,5213	2,6114	2663,64	2690,78	144,84	153
$ E.U.	–	–	5,0450	5,0610	1,1830	1,2165	1,4165	1,4378	29,32	29,63	1,5902	1,6138	1680	1662	91,35	94,50
Franc français	19,8216	19,7589	–	–	23,4490	24,0368	28,0773	28,4094	5,8117	5,8546	31,52032	31,87117	333,0030	328,5936	18,10704	18,10786
Franc suisse	84,5309	82,2030	426,4582	416,0296	–	–	119,7380	118,1915	24,7844	24,3568	1,34421	1,32594	1420,1183	1366,2145	77,21893	77,68187
Deutschemark	70,5965	69,5807	356,1595	351,9961	83,5157	84,6884	–	–	20,6969	20,6879	112,26262	112,1858	1186,0219	1155,9327	64,48994	65,72541
Franc belge	3,4106	3,3750	17,2067	17,0807	4,0348	4,1056	4,8312	4,8525	–	–	5,4236	5,4686	57,29877	56,09180	3,11562	3,18934
Florin	62,8852	61,9963	317,2557	313,7632	74,3932	75,4185	89,0768	89,1383	18,4379	18,3695	–	–	1 056,47091	1 030,3762	57,44560	58,58648
Lire italienne	0,00595	0,00602	3,0030	3,0451	0,7042	0,7319	0,8432	0,8659	1,7452	1,7828	0,946548	0,970597	–	–	0,054375	0,056859

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 10 mars, 5,5227 francs contre 5,3555 francs le vendredi 3 mars.

L'OR

	Cours 3-3	Cours 10-3
Or fin (k. barre)	67 300	62 000
Or fin (en lingot)	61 850	62 950
Pièce française (20F)	360	374
Pièce française (10F)	335	360
Pièce suisse (20F)	360	368
Pièce latine (20F)	360	366
Pièce tunisienne (20F)	365	355
Souverain	460	472
Souverain Elisabeth II*	465	462
Demi-souverain*	307	306
Pièce de 20$	2 440	2 405
Pièce de 10$	1 305	1 232,50
Pièce de 5$	650	661,25
Pièce de 50 pesos	2 310	2 325
Pièce de 20 marks*	449	450
Pièce de 10 florins	373	377
Pièce de 5 roubles*	253	253

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MATIÈRES PREMIÈRES

La mort lente de l'huile de coprah

AU DÉBUT DU SIÈCLE cessait la *culture de l'indigotier, et, avec elle,* la production de l'indigo naturel, extrait des feuilles de cet arbrisseau *familier des régions chaudes.* Elle prenait fin pour une raison simple : aucun des pays producteurs *n'avait une taille suffisante* pour défendre la culture de l'indigo face à la concurrence des produits artificiels. *Un scénario identique va-t-il se produire avec* l'huile de coprah ? L'évolution actuelle *laisse malheureusement* penser que oui. Extraite de la chair de la noix de coco, déshydratée au préalable, l'huile de coprah est, semble-t-il, condamnée à disparaître.

Les apparences sont pourtant trompeuses. A ausculter les cours sur le marché international, l'huile de coprah *témoigne d'une réelle* vigueur. De 300 dollars par tonne *en 1990, ils sont passés* à 575 dollars au printemps 1994 au terme d'une hausse ininterrompue. Actuellement, *les prix oscillent entre* 640 et 650 dollars par tonne. Même s'il doit être relativisé (il y a dix ans, *la tonne d'huile de coprah valait* deux fois plus cher), le redressement actuel est capital pour *l'économie de certains micro-pays* du Pacifique dont l'économie repose en partie sur le coprah. *L'huile de coprah représente 10 %* des exportations des Philippines. Mais plus du tiers de celles des îles Samoa, et la *moitié des recettes* d'exportations de Vanuatu.

Cette dépendance à l'égard d'un seul *produit est excessive d'autant* que l'huile de coprah n'occupe plus qu'une place marginale parmi les *huiles végétales. Avant-guerre, elle* était l'huile la plus échangée à travers le monde. *Cinquante ans plus* tard, elle se situe en queue de peloton. Avec une production moyenne de *2,8* millions de tonnes par an, l'huile de coprah représente à peine 4 % de la production *mondiale* d'huile. *L'Asie et le Pacifique* sont les premières zones d'approvisionnement grâce à une poignée de pays : *les Philippines,* l'Indonésie, l'Inde, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Sri-Lanka. *Cette zone fournit près de 85 % de* la production mondiale à elle seule. L'Afrique (Côte-d'Ivoire et *Tanzanie*) et *l'Amérique latine* (Mexique, Brésil) se partagent le solde à parts égales.

Les lessiviers sont de gros utilisateurs d'huile de coprah. A eux seuls, ils absorbent la moitié de la consommation des pays *développés* (1 million de tonnes environ). Pourtant, si l'huile de coprah peut *se targuer* de coûts de transformation moindres, année après année, elle n'en finit pas de reculer au profit *de l'huile de palmiste* (celle extraite de l'amande du fruit du palmier à huile). *« La production de coprah stagne dans le monde depuis vingt ans. Et la part de l'huile de coprah dans la production d'huile laurique chute »*, confirme Benoît Daviron, chercheur au Cirad, un organisme agronomique français qui intervient dans les pays en développement.

L'ATTITUDE DES PHILIPPINES

A l'inverse, la production d'huile de palmiste ne cesse d'augmenter. *« Elle a été multipliée par trois »*, note M. Daviron. Les importations d'huile de palmiste de l'Union européenne (UE) ont été multipliées par deux au cours des dix dernières années. Elles équivalent aujourd'hui à celles d'huile de coprah. D'ici peu, elles les dépasseront. *Le changement est déjà* inscrit dans les chiffres. Depuis quelques mois, en effet, les cours de l'huile de coprah ont décroché de ceux d'huile de palmiste. L'effacement de l'huile de coprah incombe avant tout aux Philippines, le numéro un mondial, qui n'a pas su moderniser ses plantations. La majorité d'entre elles date des années 40-50 et ce vieillissement s'est répercuté sur la production. Les *Philippines*, qui représentaient la moitié de la production mondiale d'huile de coprah il y a encore une *quinzaine d'années*, sont désormais nettement en dessous de 40 %. Les autres grands producteurs – *l'Inde, le Mexique* – ont suivi le même chemin, laissant péricliter leurs plantations. Seule l'Indonésie fait figure d'exception et a accru sa production. Du coup, une étude de la *Banque mondiale* prévoit qu'au tournant du siècle l'Indonésie aura remplacé les Philippines comme premier producteur mondial d'huile de coprah.

Pour tous les micro-Etats du Pacifique dont l'économie repose sur cette monoexportation, l'avenir s'annonce sous des jours sombres. Désormais, l'une des solutions pourrait être de valoriser l'amande de la noix de coco sous forme de produits frais : lait de coco, eau de coco, produits glacés... Les dérivés sont nombreux mais se heurtent, dans le cas des îlots perdus au milieu du Pacifique, au manque de débouchés commerciaux. Une piste plus raisonnable consisterait à améliorer les techniques traditionnelles de fabrication d'huile de coprah et à produire des tourteaux pour l'alimentation locale du bétail.

Jean-Pierre Tuquoi

LES MATIÈRES PREMIÈRES
Variations hebdomadaires

INDICES	10/3	3/3
Dow-Jones comptant	–	262,88
Dow-Jones à terme	–	–
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	2 913	2 953
Cuivre à 3 mois	2 904	2 918
Aluminium comptant	1 807	1 876
Aluminium à 3 mois	1 844,5	1 880
Plomb	584	590
Plomb à 3 mois	599	605
Etain	5 450	5 525
Etain à 3 mois	5 510	5 590
Zinc	1 030	1 049
Zinc à 3 mois	1 056	1 073
Nickel	7 620	7 900
MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent	457,5	437,7
Platine	418,8	403,8
Palladium	156,75	153,25
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	345	350
Maïs (Chicago)	239	234
Graine soja (Chicago)	572	558
Tourt. soja (Chicago)	155	152
P. de terre (Londres)	300,5	335
SOFTS		
Cacao (New York)	1 356	1 410
Café (Londres)	3 340	3 200
Sucre blanc (Paris)	379	401,9

LE PÉTROLE

	cours 10-3	cours 3-3
WTI (New York)	18,01	17,45
Brent (Londres)	16,46	16,38
Crude Oil (New York)	17,91	18,82

Journée printanière

UNE PERTURBATION peu active tente de pénétrer sur la France dans un champ de hautes pressions. Elle ne donnera que des nuages et pas de précipitations. Les hautes pressions persisteront et le vent s'orientera à l'est en Méditerranée.

Dimanche matin, le front peu actif donnera des nuages sur la Bretagne, la Normandie et l'ouest de la Picardie et du Nord-Pas-de-Calais. Le vent de nord-est modéré apportera quelques petites bruines près des côtes. Des Pays de Loire aux Ardennes, le ciel sera nuageux avec quelques éclaircies.

Sur le golfe du Lion et jusqu'à la région toulousaine, le ciel sera nuageux à cause du vent d'est. Quelques brumes ou brouillards se formeront dans les vallées de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées.

Des nuages côtiers se formeront également sur l'est de la Corse et le vent d'est soufflera aux environs de 50 kilomètres/heure. Partout ailleurs, la matinée sera ensoleillée.

L'après-midi, la zone frontale se désagrégera et les éclaircies alterneront avec les nuages de la Bretagne au Nord-Pas-de-Calais. Sur le golfe du Lion, les éclaircies prendront le dessus. Les nuages côtiers persisteront sur l'est de la Corse.

La journée restera bien agréable sur l'ensemble du pays avec un soleil généreux. Le vent de nord-est sera modéré en Manche et continuera de souffler à 50 kilomètres/heure entre la Corse et le continent.

Les températures matinales seront comprises entre 0 et 5 degrés sur le Nord-Est et le Centre-Est, 5 à 8 degrés sur une grande partie du pays et 7 à 11 degrés près des côtes atlantiques et méditerranéennes.

L'après-midi, le thermomètre indiquera 10 à 18 degrés au nord et au sud du pays, soit des températures légèrement supérieures aux normales saisonnières.

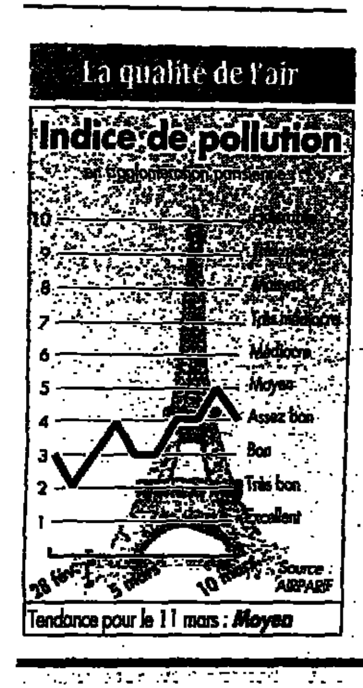
Ce temps quasi printanier continuera jusqu'à mardi sur l'ensemble du pays avec du soleil et des températures agréables. Mercredi, des passages nuageux descendront de la mer du Nord.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

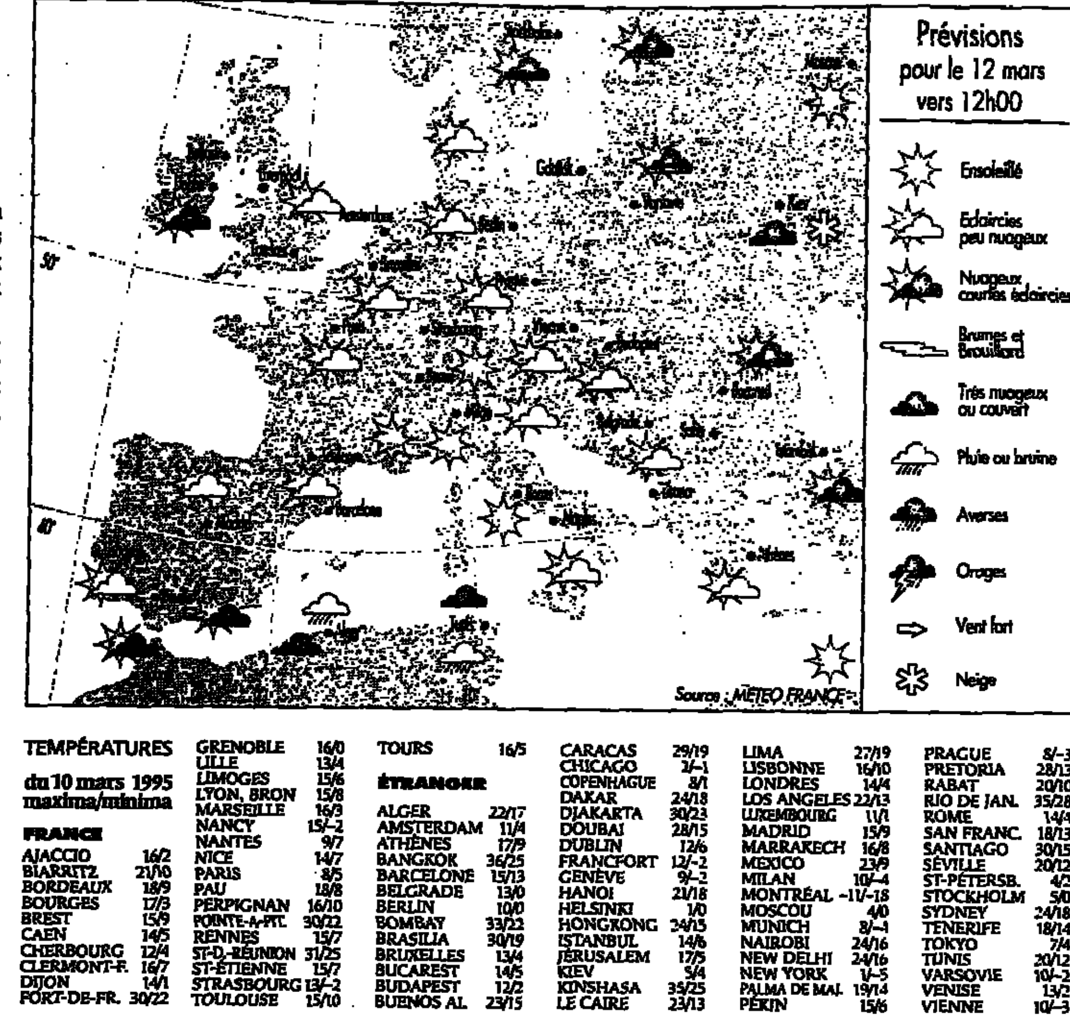


Prévisions pour le 12 mars vers 12h00

La qualité de l'air



Tendance pour le 11 mars : **Moyen**



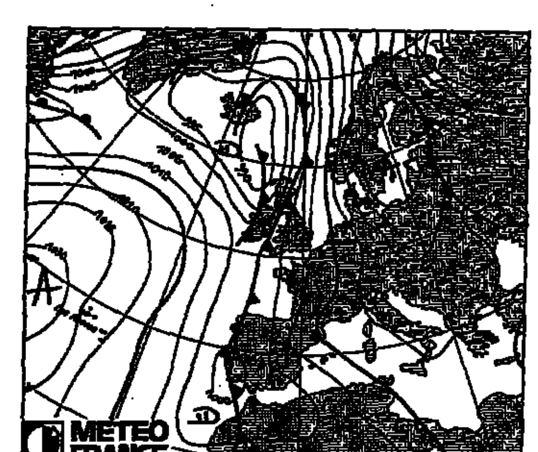
TEMPÉRATURES du 10 mars 1995 maxima/minima

FRANCE

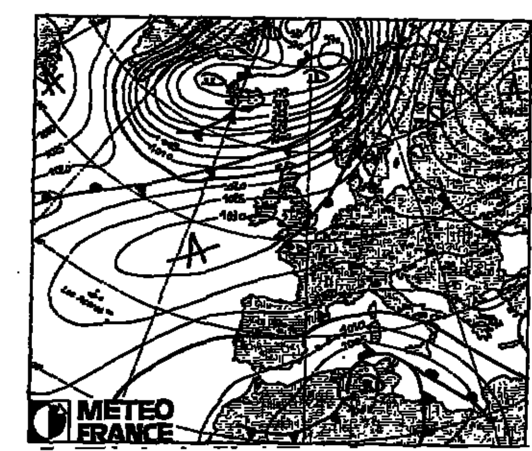
Ville	Max/min
AJACCIO	16/2
BIARRITZ	21/10
BORDEAUX	18/9
BOURGES	17/3
BREST	15/9
CAEN	14/5
CHERBOURG	12/4
CLERMONT-F.	16/7
DIJON	14/1
FORT-DE-FR.	30/22
GRENOBLE	16/0
LILLE	13/4
LIMOGES	15/6
LYON, BRON	15/8
MARSEILLE	16/3
NANCY	15/-2
NANTES	9/7
NICE	14/7
PARIS	8/5
PAU	18/8
PERPIGNAN	16/10
POINTE-A-PIT.	30/22
RENNES	15/7
ST-D.-RÉUNION	31/25
ST-ÉTIENNE	15/7
STRASBOURG	13/-2
TOULOUSE	15/10
TOURS	16/5

ÉTRANGER

Ville	Max/min
ALGER	22/17
AMSTERDAM	11/4
ATHÈNES	17/9
BANGKOK	36/25
BARCELONE	15/13
BELGRADE	13/0
BERLIN	10/0
BOMBAY	33/22
BRASILIA	30/19
BRUXELLES	13/4
BUCAREST	14/5
BUDAPEST	12/2
BUENOS AI.	23/15
CARACAS	29/19
CHICAGO	2/-1
COPENHAGUE	8/1
DAKAR	24/18
DJAKARTA	30/23
DOUBAI	28/15
DUBLIN	12/6
FRANCFORT	12/-2
GENÈVE	9/-2
HANOI	21/18
HELSINKI	1/0
HONGKONG	24/15
ISTANBUL	14/6
JÉRUSALEM	17/5
KIEV	5/4
KINSHASA	35/25
LE CAIRE	23/13
LIMA	27/19
LISBONNE	16/10
LONDRES	14/4
LOS ANGELES	22/13
LUXEMBOURG	11/1
MADRID	15/9
MARRAKECH	16/8
MEXICO	23/9
MILAN	10/-4
MONTRÉAL	-11/-18
MOSCOU	4/0
MUNICH	8/-1
NAIROBI	24/16
NEW DELHI	24/16
NEW YORK	1/-5
PALMA DE MAJ.	19/14
PÉKIN	15/6
PRAGUE	8/-3
PRETORIA	28/13
RABAT	20/10
RIO DE JAN.	35/28
ROME	14/4
SAN FRANC.	18/13
SANTIAGO	30/15
SÉVILLE	20/12
ST-PÉTERSB.	4/2
STOCKHOLM	5/0
SYDNEY	24/18
TENERIFE	18/14
TOKYO	7/4
TUNIS	20/12
VARSOVIE	10/-2
VENISE	13/2
VIENNE	10/-3



Situation le 11 mars, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 13 mars, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

La Haute Cour de justice

LA HAUTE COUR de justice, qui tient aujourd'hui sa première audience, est appelée à juger les hommes ayant participé directement à l'activité des gouvernements qui se sont succédé en France depuis le 17 juin 1940 jusqu'à la Libération : chef de l'Etat, chefs du gouvernement, ministres, secrétaires d'Etat ou sous-secrétaires d'Etat, commissaires généraux et secrétaires généraux, résidents et gouverneurs généraux, enfin hauts-commissaires.

Ouverte sur réquisition du procureur général, l'instruction est menée par une commission comportant cinq magistrats et six délégués de l'Assemblée consultative ; il appartient à cette commission de régler elle-même l'ordre dans lequel elle entend procéder aux informations ouvertes contre les divers inculpés. Elle a décidé de juger, en premier lieu, l'amiral Esteva. Il apparaît certain, d'autre part, que le général Dentz lui succédera. Rien n'est encore décidé pour les autres inculpés, leur comparution étant subordonnée à la marche des instructions.

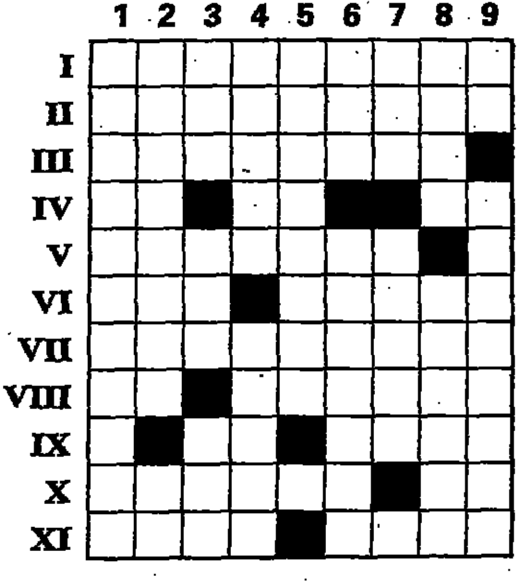
La Haute Cour, d'une façon générale, a pour mission d'établir les crimes de trahison, d'intelligence avec l'ennemi, d'atteintes à la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat commis par les dirigeants de l'Etat français et leurs complices, et de leur appliquer les peines prévues par le code pénal.

Un nombre assez important des personnes visées sont en fuite, mais leur absence n'empêchera pas la Haute Cour de les juger, et, sauf le cas de force majeure dont l'inculpé devra faire la preuve, les arrêts de condamnation qui seront prononcés seront réputés contradictoires, c'est-à-dire exécutoires sans l'ouverture d'un nouveau procès.

(13 mars 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6516



HORIZONTALEMENT

I. Parti en Amérique. – II. Complètement toqués. – III. Comme des scènes de Boucher. – IV. En urgence. Peut être une expression de surprise. Utile pour faire des projets. – V. Où il n'y a aucun avantage. – VI. Sorte de rose. Fit des « hi » et des « ho ». – VII. Des petits rapaces. – VIII. Quelque chose de tendre. Qui peut ne céder qu'après plusieurs coups. – IX. D'un auxiliaire. Affluent du Danube. – X. La « plante » des pieds. Peut indiquer l'endroit. – XI. Met trop d'eau. Pas flambants.

VERTICALEMENT

1. Travail qui exige beaucoup de goût. – 2. Règne dans les cabinets. Une prêtresse en sabots. – 3. Fournit des fleurs à un poète. Etendue désertique. A fait quelque chose. – 4. Sur le Missouri. Coule en Allemagne. – 5. Une force qui porte à l'effort. – 6. Période de chaleur. Où il n'y a pas d'arrêt. – 7. Unité en campagne. Des lieux de repos sur des bâtiments – 8. Elément pour le calcul d'un quotient. Qui nous fait passer. – 9. Préposition. Ouvriras le col.

SOLUTION DU N° 6515

HORIZONTALEMENT

I. Giroflier. – II. Réorienté. – III. Animation. – IV. Bases. Mue. – V. Script. – VI. Toc. Têt. – VII. Aram. Aï. – VIII. Ingambes. – IX. Rainai. Et. – X. Bismuth. – XI. Scie. Enée.

VERTICALEMENT

1. Grabataires. – 2. Iéna. Orna. – 3. Rois. Cagibi. – 4. Ormes. Manie. – 5. Fiasco. Mas. – 6. Let. Abîme. – 7. Inimitié. Un. – 8. Etoupe. Sète. – 9. Rénette. Thé.

Guy Brouty

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel : 3615 LE MONDE	accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE

Films à Paris et en province : (1)36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex. PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITÉ. Société filiale de la SA le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani. *Directeur général :* Gérard Morax. *Membres du comité de direction :* Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08 Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** La compagnie aérienne Euralair demande à reprendre les créneaux horaires dont EAS disposait sur la ligne Orly-Toulouse jusqu'à sa mise en liquidation, vendredi 3 mars. Euralair souhaite pouvoir effectuer quatre vols quotidiens sur cette liaison à partir du lundi 20 mars. – *(AFP.)*

■ **TOULOUSE.** La compagnie aérienne allemande Lufthansa reprendra, lundi 27 mars, la liaison Toulouse-Francfort, qu'elle avait interrompue en 1990, à raison d'un vol quotidien du lundi au vendredi. Parallèlement, et sans rapport direct avec la décision de la compagnie allemande, Air France cessera d'assurer cette liaison à la fin du mois. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE.** Lufthansa va mettre à l'essai une carte à puce multi-usages qui pourra servir de carte de crédit et remplacer les cartes d'embarquement et de réduction. L'expérience va être tentée, jusqu'à la fin de l'année, sur la ligne Francfort-Berlin auprès de mille clients. Si les résultats sont concluants, la carte sera introduite dans toute l'Allemagne l'année prochaine. Dans un premier temps, son usage sera réservé aux passagers n'ayant que des bagages à main. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** USAir va réduire de 10 % le nombre de ses 2 500 vols quotidiens. La cinquième compagnie aérienne américaine, qui connaît des difficultés financières, espère ainsi dégager une économie de plus de 100 millions de dollars. Parallèlement, USAir va mettre en place 70 nouvelles liaisons, parmi lesquelles Francfort-Philadelphie et Francfort-Boston. – *(AFP.)*

■ **PROCHE-ORIENT.** Israël, l'Egypte et la Jordanie ont décidé de collaborer plus étroitement pour la promotion du tourisme au Proche-Orient. Un certain nombre de mesures, simplification des contrôles aux frontières, ouverture de tous les ports aux navires de croisière, devraient être prises. – *(Reuter.)*

■ **AFRIQUE DU SUD.** La compagnie italienne Alitalia va porter à cinq le nombre de ses vols hebdomadaires Rome-Johannesburg en assurant deux nouvelles liaisons, l'une en mars, l'autre en mai. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Lundi 13 mars

■ **PASSAGES ET GALERIES MARCHANDES** du XIXe siècle (50 F), 10 h 30, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

■ **MONTMARTRE** : cités d'artistes (60 F), 11 heures, sortie du métro Abbesses (Vincent de Langlade).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (50 F + 12 F), 14 h 30, 12, rue Daru (Christine Merle).

■ **L'HÔTEL DE CHIMAY** (60 F), 14 h 30, 13, quai Malaquais (Isabelle Hauller).

■ **MUSÉE DU GRAND ORIENT DE FRANCE** : la franc-maçonnerie, histoire et symbolique (45 F), 14 h 30, 16, rue Cadet (Découvrir Paris).

■ **NOTRE-DAME DE PARIS** : une représentation de la nativité (37 F), 14 h 30, devant le portail central (Monuments historiques).

■ **L'OPÉRA-GARNIER** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, en haut des marches extérieures à gauche (Tourisme culturel).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE** et souvenir du palais des Capétiens (40 F), 14 h 30, 6, boulevard du Palais (Approche de l'art).

■ **LE QUARTIER SÈVRES-BABYLONE** : couvents et jardins (55 F), 14 h 30, sortie du métro Vaneau (Europ explo).

■ **LE CIMETIÈRE MONTMARTRE** : de Jouvet à Truffaut, cent ans de cinéma (60 F), 15 heures, sortie du métro Place-Blanche (Vincent de Langlade).

■ **HÔTEL DE SOUBISE** (45 F + prix d'entrée), 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Paris Passion).

■ **HÔTELS ET JARDINS DU MARAIS**, place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **LES SALONS DE LA MAISON-OPÉRA** et les hôtels du quartier Monceau (carte d'identité, 45 F + prix d'entrée), 15 heures, 5, rue du Docteur-Lancereaux (Didier Bouchard).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** : les tapisseries (60 F + prix d'entrée), 15 h 15 ou 19 h 45, sous la Pyramide, devant l'information (Artange).

Mardi 14 mars

■ **LE CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE** (60 F), 11 heures et 15 heures, sortie du métro Père-Lachaise, côté escalier roulant (Vincent de Langlade).

■ **MAISON DE VICTOR HUGO** (45 F + prix d'entrée), 11 heures, 6, place des Vosges (Découvrir Paris).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : exposition Carthage (50 F + prix d'entrée), 11 h 15 (Pierre-Yves Jaslet).

■ **EXPOSITION MUCHA** à la Fondation Mona-Bismarck (50 F), 14 heures, 34, avenue de New-York (Mme Cazes).

■ **L'UNESCO** (60 F + prix d'entrée), 14 h 15, place Fontenoy (Artange).

■ **L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT** (40 F), 14 h 30, devant le portail de l'église (Sauvegarde du Paris historique).

■ **L'HÔTEL D'AUGNY**, actuelle mairie du 9e arrondissement, et les passages alentour (45 F), 14 h 30, 6, rue Drouot (S. Rojon-Kern).

■ **HÔTELS DU MARAIS** (60 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Isabelle Hauller).

■ **MAISON DE BALZAC** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MARAIS** : le quartier du Temple et ses marchés, Carreau et Enfants-Rouges (40 F), 14 h 30, sortie du métro Temple (Sauvegarde du Paris historique).

■ **MUSÉE BOURDELLE** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : la Belle Epoque (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : exposition Carthage (50 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Tourisme culturel).

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER** (50 F), 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 12, rue Daru (Monuments historiques).

■ **HÔTELS ET JARDINS DU MARAIS**, place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **LE PANTHÉON** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, devant l'entrée côté rue Clotilde (Monuments historiques).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : Exposition Carthage (40 F + prix d'entrée), 16 heures, hall du musée (Approche de l'art).

ART NOUVEAU Loïe Fuller fut l'artiste-miroir de l'art nouveau à la fin du XIXe siècle. Peintres, affichistes, sculpteurs s'inspirèrent de sa danse, de ses voiles, de ses volutes qui dessinaient les signes légers du féminin. Toulouse-Lautrec, Jules Chéret signèrent ses affiches, Pierre Roche, Théodore Rivière et surtout François-Rupert Carabin la sculptèrent en action. ● PARIS devient fou de « la Loïe » : elle triomphe aux Folies-Bergère, qui sont devenues son fief. L'Exposition universelle de 1900, placée sous le signe de la fée Electricité, la consacre. ● UNE BIOGRAPHIE de 700 pages signée Giovanni Lista raconte l'histoire de cette petite Américaine, née dans une bourgade de l'Illinois, que rien ne prédestinait à devenir une pionnière de la chorégraphie, qui inventa une nouvelle sorte de danse, révolutionna la scène et influença la vie artistique de son temps.

L'extraordinaire destin de Loïe Fuller, vestale de la danse

Comment une petite danseuse américaine devint le modèle de la féminité et inspira l'art nouveau. Une biographie raconte l'histoire de celle que le Tout-Paris de 1900 appelait « la Loïe »

PETITE, potelée, pas vraiment jolie, un regard touchant qui veut convaincre et des fossettes ravageuses : Loïe Fuller est à (re)découvrir. Giovanni Lista – spécialiste du futurisme et chercheur au CNRS – vient de consacrer près de sept cents pages à la « danseuse de la Belle Epoque » en qui il voit le précurseur méconnu des danses optiques du chorégraphe Alwin Nikolais, des sculptures de lumière de James Turrell ou de Dan Flavin.

Rien ne prédestinait Loïe Fuller à devenir cette pionnière de la danse. Enfant prodige, née en 1862 à Fullersburg (Illinois), élevée à Chicago, elle fait preuve d'un goût immodéré pour les planches dès l'âge de quatre ans, s'amusant à chanter et réciter au cours de réunions pour la tempérance. A douze ans, elle crée sa compagnie d'enfants amateurs ; à seize ans, elle est engagée dans la troupe de vaudeville Felix A. Vincent. Son père, le flamboyant Reuben, l'instable Reuben, un jour fermier-ébéniste, le lendemain tenancier de taverne, ou éleveur de chevaux, est assassiné. Ce secret, Loïe Fuller ne le livrera qu'à la fin de sa vie, et Giovanni Lista voit dans cette mort brutale, qui obligera la jeune adolescente à prendre à sa charge sa mère, Dalilah, une des clés qui explique ce personnage étonnant.

Vers 1883, on retrouve Loïe Fuller dans la troupe de Buffalo Bill, puis à New York. Elle n'arrête pas de jouer l'opérette, mais c'est la gloire qu'elle veut. Elle accepte, en échange de sa propre compagnie, d'épouser un agent fortuné de Broadway, William B. Hayes. Elle attendra d'être à Londres, mais surtout à Paris pour afficher son goût pour son propre sexe. Pour Louise Abbéma qui lui apporta la culture qui lui manquait ; pour Gab Sorère, de vingt ans sa cadette, rencontrée peu avant 1900, qui fut l'amie de cœur, mais aussi la collaboratrice de son œuvre. Témoin des nombreuses inventions de la fin du XIXe siècle aux Etats-Unis, convaincue du bien-fondé des idées féministes, elle pressent que l'art aura une partie à jouer avec les technologies nouvelles. C'est à Londres, en 1890, qu'elle trouvera, par hasard, son credo artistique en découvrant la *skirt dance* (la danse de la jupe), sorte de french cancan mâtiné de flamenco : elle sera danseuse.

Le modèle des plus grands

A Paris, en 1892, il n'y en a que pour « la Loïe ». De nombreux objets quotidiens portent son nom, du *merchandising* avant la lettre sur lequel elle ne touchait aucun droit. L'Américaine connaissait pourtant l'impact de la publicité. Ses affiches, elle les confiait à Toulouse-Lautrec, à Jules Chéret, deux artistes qui cherchèrent à reproduire le chromatisme de sa danse. Pierre Roche, Théodore Rivière, sculptèrent la danseuse en action, mais nul comme François-Rupert Carabin ne sut styliser les mouvements fullériens. Dès 1904, elle était filmée par la Gaumont. A l'âge de cinquante-huit ans, elle tourne elle-même ses propres films, met au point des effets spéciaux. Dans *Le Lys de la vie* (1919), son premier film, le prince charmant s'appelle René Chomette. Il allait devenir cinéaste sous le nom de René Clair. La sorcière était interprétée par Damia, la chanteuse réaliste. Jusqu'à sa mort, en 1928, elle dirigea son école et sa compagnie formée de très jeunes filles. Loïe Fuller repose au Père-Lachaise.

INNOVATRICE DE LA PHOTO

Les tissus arachnéens et les lumières seront les emblèmes sur lesquels elle fondera son art cinétique. A son tour, elle va être une innovatrice, suivant les nouveaux procédés de la photographie et du cinéma. Devenue fille de la lumière, elle renoue avec le spiritualisme à la Thoreau de son enfance, elle se purifie du meurtre du père, des compromis qu'elle dut faire. Bref, elle danse pour se refaire une « virginité ». Etre une vestale entièrement dévouée à son art.

Sa danse n'aura pas de corps. Ce dernier sera un simple support médiumnique du mouvement et de la lumière. Il est un corps-machine, *« un corps qui charmait d'être introuvable »*, comme le louait le poète symboliste Rodenbach. Elle invente la fameuse *Danse serpentine* qui inspira à Mallarmé quelques pages enflammées. Sur la scène transformée en boîte noire, des glaces biseautées alignées, des morceaux de verre et des pierreries cousus sur la robe, décuplent la féerie optique. De longs bâtons glissés dans les emmanchures servent à enlever toujours plus haut les ondoiements du pongé de soie, parsemé de sels phosphorescents. La danseuse créait, à l'extérieur de son corps, des formes archangéliques, des lys, des libellules, des corolles offertes.



D.R.

Une affiche de Pal (Jean de Paléologu), 1896

Afin de perfectionner, de raffiner sans cesse sa danse picturale, elle étudie la lumière, sa réfraction, la chimie. Elle s'intéresse aux travaux de l'astronome Camille Flammarion, et demande à Pierre et Marie Curie des conseils sur l'utilisation de sels de radium dans sa danse. Tout au long de sa vie, elle dépose des brevets pour protéger ses dispositifs scéniques, ses costumes, les formes de ses bâtons qui supportent les lourds métrages de tissus, rendant ainsi infranchissable le fossé entre elle et ses dizaines d'imitatrices.

A Paris, où elle arrive en 1892, les Folies-Bergère sont son fief. Elle y chipe la vedette aux chanteuses Yvette Guilbert, Damia, dont elle se fera des amies. Issue du music-hall, elle ne cherchera pas à se produire dans les Opéras ou les théâtres. La folie Fuller règne sur Paris. 1900 sera l'année-phare qui consacre sa carrière : l'Exposition universelle, placée sous le signe de la fée Electricité, est une reconnaissance et de sa pensée et de son art. Elle demande à l'architecte Henri Sauvage de lui construire un Palais de la danse, avec, en figure de proue, sa silhouette sculptée par Pierre Roche. Très riche, fort excentrique, elle peut tout s'offrir. Mais sur scène, chaque soir, elle redevient ce corps désincarné, exténué, chargé comme un portefaix, qui dessine inlassablement dans l'espace les signes légers du féminin, ondulations en parfaite résonance avec les volutes et les courbes d'un art nouveau dont elle fut l'artiste-miroir.

Dominique Frétard

★ ***Loïe Fuller, danseuse de la Belle Epoque***, **illustrations noir et blanc et couleur. Editeur Somogy et Stock, avec l'aide de la Librairie de la danse, 674 pages, 240 F.**

Jacky Terrasson, pianiste de jazz

« Il y a encore à inventer »

Installé à New York, Jacky Terrasson, pianiste franco-américain de vingt-neuf ans, vient d'enregistrer, pour Blue Note, en trio, avec Ugonna Okegwo à la basse et Leon Parker à la batterie. Son premier disque pour le célèbre label porte son nom. La tournée de son trio commence par La Villa, le club de Saint-Germain-des-Prés où il se produira jusqu'au 14 mars, avant de partir arpenter la province française.

« Jacky Terrasson », c'est un titre assez affirmatif pour votre entrée chez Blue Note ?

– C'est une façon directe d'annoncer la couleur, une carte d'identité. Depuis 1990, j'ai participé à une vingtaine d'enregistrements. Tant qu'à enregistrer sous son nom, je le dis...

– Identité franco-américaine ?

– Ma mère est américaine, mon père français, je suis né à Berlin en 1965, j'ai grandi en France, suivi les cours du lycée Lamartine, filière musique, après quoi à dix-neuf ans, j'ai obtenu une bourse pour la Berklee School of Music, à Boston.

– Comment jugez-vous cette école ?

– L'enseignement y est excellent, mais, les cours avec professeur particulier étaient trop courts. Le plus intéressant, c'est l'ambiance, l'émulation. Le soir, pour gagner un peu d'argent, je jouais dans un bar de Boston, le Wallie's. Sans aller jusqu'aux vaches maigres, ce fut une période de pizzas et de crème de cacahuète.

– Il y avait un piano à la maison ?

– Mon père joue du classique. Dès qu'on a vu que j'avais quelques dispositions, on m'a mis aux leçons. L'affaire a duré sept ans. A 12 ans, j'arrête tout. Je voulais jouer au foot avec les copains. Je me suis remis très vite à l'instrument, mais sur un répertoire de boogie-woogie et de blues. Je voulais des cours de jazz.

– Que l'on écoutait en famille ?

– Ma mère avait des disques de Nat King Cole, Bessie Smith, Billie Holiday. On m'a confié à Jeff Gardner. Je ne sais plus bien comment il est entré dans le film. J'ai connu Francis Paudras, amateur historique, qui m'a fait pénétrer dans l'histoire et la légende du jazz.

Pour l'admission au lycée Lamartine, j'ai joué Duke Ellington. Ce n'était pas le genre, mais je devais avoir des doigts, on m'a pris. J'ai reçu un très bon enseignement classique. Le piano était toujours proche. C'est alors que j'ai obtenu cette bourse à la Berklee.

– D'où vient cette envie d'être musicien de jazz ?

– Ça m'a pris vers quinze ans. Je savais que c'était ça et pas autre chose. Je n'écoutais que trois pianistes : Bud Powell, Bill Evans et Monk. Pendant cinq ans, je n'ai écouté qu'eux. L'histoire du piano tenait dans l'expérience de ces trois-là. Je ne voulais rien écouter d'autre. Je m'enfermais. Il m'était impossible de sortir, d'aller en boum avec mon frère, j'étais triste et horrifié de ces musiques qu'ils subissaient.

– La famille était d'accord ?

– Mon père était ingénieur. On me percevait comme plutôt monomaniaque. On habitait à une heure de Paris. Les clubs, c'est cher, tard, je ne les fréquentais pas. De temps en temps, Francis Paudras m'invitait. Un jour, Hal Singer m'a engagé : cinq semaines à Casablanca.

– L'ingénieur n'a pas tiqué ?

– Ça tombait en période de vacances scolaires. Je n'étais pas majeur, le club est un club d'hôtel, je m'attendais à autre chose, mais c'est un « gig », je fais partie du « truc », je suis comme un musicien de jazz, mais cinq semaines c'est assez long.

– Les musiciens prétendent le contraire. Ils regrettent le temps où on avait le temps de perfectionner des formules, des rencontres, des histoires...

– J'aime la forme du concert, j'aime voyager. A la Berklee, je rencontre un bassiste, Dennis Carroll. Il me trouve du boulot à Chicago. J'appelle mes parents, nous filons. Dix ou onze mois dans le Northside de Chicago, au Blondie's, le club des blondes avec iconographie idoine et odeur de tabac froid. Nous jouons en sous-sol cinq nuits par semaines. Le répertoire est libre. Un chanteur local, Bill Acosta nous rejoint pour l'attraction. Le public est composé de familiers, de familiers de la bouteille aussi.

– Pourquoi avoir arrêté ?

– L'armée me recherchait plus ou moins. Après mon service national, je suis engagé par Dee Dee Bridgewater et Barney Wilen. Je fais une tournée au Japon et mon premier disque avec lui, mon deuxième avec Guy Lafitte. En septembre 1990, je pars pour New York. C'est une façon de tout recommencer.

Je rencontre les frères Roney, j'enregistre et je fais partie du quintet d'Art Taylor qui n'avait pas énormément d'affaires mais avec qui on répétait beaucoup. Trop peut-être.

– Arthur Taylor vient de disparaître. Pourquoi dites-vous que vous répétiez « trop » ?

– C'était un personnage très drôle, bourré d'anecdotes, amer, remarquable historien, plutôt dans le ressentiment, merveilleux. Il avait joué avec Bud Powell. Pour moi, c'est comme un point de passage. Les répétitions avaient lieu chez lui, à Harlem, 157e rue. J'ai connu là des moments musicaux extraordinaires, pour rien ; on brûlait tout en secret, on était sacrément prêt. Quand je lui ai annoncé que Betty Carter m'avait engagé, il est venu nous entendre au Village Vanguard, il m'a dit c'est bien, d'ailleurs ça tombe bien, je me préparais à changer le groupe. Normal, question de fierté, d'amour-propre.

– Accompagner les chanteuses, c'est un métier ?

– C'est souvent une corvée. Avec Dee Dee ou Betty Carter, avec leur talent, c'est une école et une aventure, c'est une chance. Avec Ugonna Okegwo (basse) et Leon Parker (batterie), nous sommes en train de trouver notre voix. Les grands trios, comme ceux de Bill Evans ou d'Ahmad Jamal, coupent l'herbe sous les pieds, mais ils laissent très libres aussi. Il y a encore à inventer. »

Propos recueillis par Francis Marmande

★ Jacky Terrasson (piano), Ugonna Okegwo (basse), Leon Parker (batterie), à La Villa, 29, rue Jacob, Paris- 6e. Mo Saint-Germain-des- Prés). Jusqu'au 14 mars. Tél : 43-26-60-00. A Clermont-Ferrand (Maison des Congrès) le 15 ; Limoges (Centre culturel), le 17 ; Bordeaux (Le Thelonious), le 18 ; Prades-le-Lez, le 23 ; Nancy (Caveau des Dominicains), le 25.

★ « Jacky Terrasson » : 1 CD Blue Note 7243 8 29351-2.

Le trio Woody Allen, David Mamet, Elaine May triomphe « off Broadway »

NEW YORK
correspondance

Après le basket-ball, le théâtre « off Broadway » vient de rassembler son *« dream team »*, son équipe de rêve. Depuis le lundi 6 mars, le Variety Theatre (IIIe Avenue et 13e Rue) affiche au même programme (par ordre alphabétique) Woody Allen, David Mamet et Elaine May. Ces trois auteurs farouchement individualistes présentent trois comédies en un acte regroupées sous le titre commun de *Death-Defying Acts* (« Actes défiant la mort ») et qui pourraient adopter comme sous-titre « Dans la jungle des névroses ». Assemblage rêvé et mis en place par le producteur Julian Schlossberg, un homme aux folies intéressantes : il finança la restauration de l'*Othello* d'Orson Welles, ressortit tous les films de John Cassavetes, et vient de produire le documentaire *A Great Day in Harlem*, nommé aux Oscars 1995, sur la célèbre photo de jazzmen prise par Art Kane, qui s'est récemment donné la mort.

Entre Pinter et Kafka, *L'Interview*, de David Mamet, ouvre le ban. Plateau nu, une table, deux chaises, deux hommes, assis, immobiles. Le premier, un avocat aux formules brillantes, passé maître dans l'art de noyer le poisson. L'autre, muet, n'intervient pratiquement que pour poser la même question : *« Pourquoi avoir enterré la tondeuse à gazon ? »* Progressivement mis en position de devoir se défendre, l'avocat s'enferre – et l'on comprend qu'on est dans l'antichambre de l'enfer. De l'usage des mots en guise de piège. Un quart d'heure, à peine, d'humour noir implacable.

Elaine May est sans doute, du trio, la moins connue du public français. Réalisatrice, mais surtout scénariste, elle forma, dans les années 60, un duo comique avec Mike Nichols. Leur spécialité : les dialogues à l'emporte-pièce, d'un absurde situé quelque part entre Ionesco et les Monty Python. Son *Hotline* est une variation drolatique sur *La Voix humaine*, de Jean Cocteau, où une prostituée vieillissante et bavarde, après avoir eu un mal fou à obtenir le numéro direct d'Assistance-Suicide (*« Non, pas le Suicide Café ! »*), tombe sur un débutant empoté. Un dialogue propice aux grands numéros d'acteurs.

Après l'entracte, Woody Allen fait vrombir *Central Park West*. Le cadre est familier : un appartement cossu dans un immeuble de luxe – psychanalystes à tous les étages. Mais dès que la maîtresse de maison fait irruption dans son salon, on devine que le ton sera inhabituel. Robuste « psy » qui a réussi, folle de rage et plus qu'un peu ivre, elle s'apprête à affronter sa meilleure amie avec qui, elle en est sûre, son mari la trompe. Les deux femmes se rentrent dedans avec une exquise sauvagerie. Se joignent aux festivités le mari de l'une (un écrivain raté au bord de la dépression mais pour l'instant encore en forme) et celui de l'autre, qui trompait femme et maîtresse avec une jeune étudiante en cinéma, ancienne patiente, de surcroît, de la psychanalyste. Une farce frénétique et féroce, aux répliques plus crues qu'on ne s'y attend chez Woody Allen. L'ensemble, mis en scène avec discrétion par Michael Blakemore est fort bien servi par des acteurs passant avec maestria d'un rôle à l'autre, d'une pièce à l'autre. Cette soirée à la gloire des auteurs-dialoguistes vient de battre le record des recettes « off Broadway ».

Henri Béhar

هكذا من الأصل

Un amateur à l'identité inconnue vend sa collection de livres et de manuscrits rares

M. « P. Z. » avait accumulé 488 ouvrages rédigés depuis le XVIe siècle

***La méthode curative des playes et fractures de la teste humaine*, d'Ambroise Paré, publié en 1561 ; les six couplets de *La Marseillaise* ; *Vers l'armée de métier*, de Charles de Gaulle, dédicacé au maréchal Pétain en 1934 ; des manuscrits de tous les présidents des Etats-Unis jusqu'à Ronald Reagan sont quelques-unes des pièces d'un ensemble original et remarquable qui sera dispersé les 15 et 16 mars à Paris.**

C'EST une bibliothèque de rêve que dispersent Me Laurin, Guilloux, Buffetaud et Tailleur, les mercredi 15 et jeudi 16 mars. Son ancien propriétaire, désireux de conserver l'anonymat, se cache sous les initiales « P. Z ». Les rumeurs vont bon train : on le dit ingénieur, industriel, désireux de commencer une autre collection. C'est en tout cas un homme au goût sûr, mais éclectique. Il s'est intéressé aux sciences humaines, comme aux sciences naturelles, à la médecine, et aux voyages, à l'histoire et à la littérature française. Mais pas n'importe comment : l'essentiel de la vacation se compose d'éditions originales, en parfait état de conservation, des exemplaires souvent rarissimes et de bonne provenance. Certaines sont même royales, comme ce roman galant du XVIIe siècle consacré au duc de Guise, autrefois conservé au Petit Trianon par Marie-Antoinette...

Ce qui justifie des estimations très élevées. Les commissaires-priseurs espèrent de la vente entre 15 et 20 millions de francs. Plus de 10 % des lots dépassent, et parfois de beaucoup, la barre des 100 000 francs. Une dizaine devraient partir au-dessus de 300 000 francs, et au moins trois ouvrages pourraient frôler le demi-million.

Le premier est l'un des plus beaux ensembles de l'œuvre de Pierre-Joseph Buchoz, onze ouvrages illustrés de 610 planches publiés à Paris entre 1781 et 1796. Le deuxième regroupe 71 dessins de Luciano Castañeda, qui accompagnait la deuxième expédition Dupaix, en 1806, sur les sites archéologiques du Mexique. Le troisième est moins exotique : il s'agit de deux éditions originales de Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, et *La Chartreuse de Parme*, mais dans des reliures d'époque et dans un état de conservation exceptionnel.

Mais ces trois vedettes ne doivent pas occulter d'autres ouvrages, qui témoignent tous d'une belle curiosité, voire d'un certain humour. De Buffon, *L'Histoire naturelle des oiseaux*, de Dumont d'Urville, le *Voyage au pôle Sud et dans l'Océanie sur les corvettes* l'Astrolabe *et* la Zélée. D'Ambroise Paré, *La Méthode curative des playes et fractures de la teste humaine*, publié en 1561, mais écrit à la suite de la mort du roi Henri II, blessé dans un tournoi, que Paré eut l'insigne honneur de soigner, puis d'autopsier... Toujours dans le domaine médical, les très pertinentes *Observations diverses sur la stérilité*... de Louise Bourgeois. Pas le sculpteur, mais la sage-femme qui, au service de Marie de Médicis, mit au monde Louis XIII.

L'art n'est cependant pas absent avec, par exemple, le *Livre de perspective* de Jean Cousin, l'un des plus beaux ouvrages d'architecture du XVIe siècle, au dire des experts M. Lancournet et M. Bodin, que l'on suivra bien volontiers sur ce terrain-là. Et Clément Marot, et Montaigne, et Cuvier, et Montesquieu, et Sade (un exemplaire de *La Philosophie dans le boudoir*, dans son état broché d'origine qui témoigne d'un long usage), et presque tous les autres, toujours en éditions originales.

Les autographes montrent aussi une certaine tendance à la galanterie, comme ces lettres de Grimod de La Reynière à une douce amie, où l'on constate que l'auteur du *Manuel des amphytrions* ne s'intéressait pas qu'aux seuls plaisirs de la table. Mais les manuscrits ne sont pas tous si frivoles, comme cette lettre du Padre Juan de Frias Herran, au roi d'Espagne, postée de Cuzco, en 1621. Le saint homme plaide la cause de la Compagnie de Jésus, à laquelle il appartient, qui serait obligée pour pallier le manque de main-d'œuvre d'« *acheter des nègres et autres biens mobiliers...* ».

Bien différente est cette adresse de Gauguin à « *Messieurs les inspecteurs des colonies de passage aux Marquises* », rédigée trois mois avant sa mort : « *Ici, le gendarme est grossier, ignorant, vénal et féroce dans l'exercice de ses fonctions* (...) *Il est toujours marié, sans compter les nombreuses maîtresses qui se donnent toujours... par peur des contraventions pour avoir été vues dans la rivière sans la feuille de vigne réglementaire.* »

Il y a de la préemption dans l'air : les amateurs d'autographes ne seront pas les seuls à convoiter le manuscrit des *Poésies et Poèmes*, de Gérard de Nerval, orné de dessins, celui de *L'Excommunié* surchargé par la plume rageuse de Balzac (on le croyait encore il y a peu dû au talent d'un « nègre »), ou encore celui, plus calme et plus lisible, du *Père Amable*, de Maupassant. Sans oublier, de la main de Rouget de l'Isle, les six couplets du *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, autrement dit *La Marseillaise*.

Car M. « P. Z. » ne dédaigne pas l'Histoire : en témoignent un des deux exemplaires connus de la *Relation des opérations du corps français de Rochambeau*, le tapuscrit du discours de George Marshall, prononcé à Harvard le 5 juin 1947, ou un rare ensemble de correspondance et d'ouvrages de de Gaulle, dont un exemplaire de *Vers l'armée de métier* dédicacé : « *Au maréchal Pétain, hommage de très respectueux et profond dévouement, C. de Gaulle* ». C'était en 1934.

Harry Bellet

★ La bibliothèque P. Z. sera vendue, les 15 et 16 mars, à Drouot-Richelieu. Les ouvrages sont présentés, en exposition privée, le samedi 11 mars, à l'étude, 12, rue Drouot, Paris 9e, jusqu'à 17 heures 30. Tél. : 42-46-61-16. Et en exposition publique à Drouot-Richelieu, 9 rue Drouot, Paris 9e, le mardi 14 mars, de 11 heures à 18 heures.

De Verlaine à René Char

Dans une telle débauche de bibliophilie, les livres d'art pourraient presque passer inaperçus. Ce serait dommage : on trouve là de tout, et du meilleur. Des poèmes de Verlaine illustrés par Maillol, les livres publiés par Ambroise Vollard ou Kahnweiler, les *Calligrammes* d'Apollinaire accompagnés de lithographies de Giorgio de Chirico, ou *L'Anus solaire* de Bataille, illustré à la pointe sèche par André Masson. Ce n'est pas *La fin du monde filmée par l'ange N. D.*, une superbe collaboration de Cendrars et Fernand Léger, ni un des quinze exemplaires des *Poèmes* de René Char avec les quatorze bois originaux de Nicolas de Staël, qui décevront les amateurs. Les reliures sont de la même eau, comme celle laquée par Dunand pour une édition du *Cantique des cantiques* ou les très belles réalisations de Leroux, Rose Adler et, plus près de nous, du très inventif Jean de Gonet.

DANS LES GALERIES

ROBERT RAUSCHENBERG
Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg, 75003 Paris ; tél. : 42-72-14-10. Du mardi au samedi de 10 heures à 19 heures, jusqu'au 22 mars. Le temps serait-il sans prise sur Rauschenberg ? Près de quarante ans après ses débuts, il cultive encore l'esprit pop américain. Il n'est guère que la technique qui ait changé : jadis, il prenait des photographies dans les quotidiens et les magazines, les assemblait, les collait sur toutes sortes de supports, les maculait de couleurs et obtenait de la sorte des reliquaires du monde actuel, celui de la consommation des images et des objets. Aujourd'hui, les photographies, plus vastes, plus colorées, plus variées aussi, mais toujours déchirées, sont transférées sur un support d'un blanc immaculé et recouvertes en partie d'un film de cire translucide. Les juxtapositions incongrues restent de règle : des coquelicots voisinent avec un défilé militaire, des morceaux de machines-outils avec des fragments de paysages trop pittoresques pour être véridiques. Rauschenberg poursuit l'inventaire des stéréotypes de l'époque, des plus innocents – façon calendrier des postes – aux plus pernicieux –, propagandes nationalistes et sous-entendus idéologiques. Les compositions sont adroitement mises en place, les couleurs brillantes se répondent d'un angle à l'autre, les effets de surprise sont heureusement ménagés. Mais un soupçon demeure : que la vigueur de la critique ne se perde, enfouie sous l'abondance des éléments décoratifs. *Ph. D.*

PHILIPPE COGNÉE
Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple, 75004 Paris ; tél. : 42-78-11-71. Du mardi au samedi de 14 heures à 19 heures, jusqu'au 15 avril. Philippe Cognée ou la peinture à chaud : sur la toile, il dépose de la peinture à l'encaustique, puis des feuilles de plastique, avant de promener habilement sur la surface un fer à repasser. L'encaustique fond, les couleurs se mélangent sur les marges, la matière picturale se liquéfie avant de sécher en nappes lisses et compactes. Par endroits, les lignes se troublent. Ailleurs, elles durcissent. Quand l'artiste arrache les feuilles de plastique, un peu de matière se détache et ces accidents ajoutent à l'étrangeté du tableau ainsi obtenu. Cognée a d'abord appliqué sa méthode singulière aux paysages et tiré des effets séduisants du mélange des verts sombres et des verts clairs, rejoignant Corot et ses brumes perlées par une voie inattendue. Il a continué par les objets ménagers et l'essentiel de son exposition actuelle est consacré, non sans ironie, à la machine à laver, au congélateur, à la chaise de jardin et à la baignoire, qu'il peint nacrée et luisante à la Degas. Autant d'œuvres, autant d'exercices de style très maîtrisés, autant d'images qui tiennent et résistent sous le regard. *Ph. D.*

L'ATELIER PARISIEN
L'Atelier parisien, 11, rue Neuve-Popincourt, 75011 Paris ; tél. : 42-01-55-92. Tous les jours de 16 heures à 20 heures, jusqu'au 18 mars. Le *Journal des expositions* fait partie du petit groupe des mensuels artistiques qui sont apparus au début des années 90. Jusqu'ici, ses rédacteurs – artistes pour la plupart – commentaient l'actualité parisienne. Ils la font désormais, exposant ensemble pour la première fois, au nombre de quarante et un. Il y a là, autour du « patron » du *Journal des expositions*, Camille Saint-Jacques, Monique Frydman et Denis Laget, Michaële Schatt et Pierre Buraglio, Valérie Favre et Alain Kirili, Ariane Lopez-Huici et Bruno Rousselot. Ils ne se réclament d'aucune esthétique commune, ils ne se veulent ni une avant-garde ni une phalange. Ils usent de l'huile ou des perles, du verre ou du contreplaqué, du fusain ou de la photo. Leurs œuvres filent dans cent directions opposées, se contredisent, se répondent ou s'ignorent. Pourquoi les réunir alors ? Pour démontrer par l'exemple que, dans les ateliers parisiens, crise ou pas, les artistes travaillent et qu'une nouvelle génération se révèle malgré les pesanteurs du système et le climat atone. Pourrait-on espérer meilleure nouvelle ? *Ph. D.*

L'Anglais James Stock trahi par son metteur en scène

NUIT BLEUE AU CŒUR DE L'OUEST, de James Stock. Mise en scène : Michel Cerda. Avec Nelly Borgeaud, Sylvie Orcier, Jérôme Kircher, Patrick Pineau... THÉÂTRE DE LA CITÉ INTERNATIONALE, 21, boulevard Jourdan, Paris-14e. RER : Cité-Universitaire. Tél. : 45-89-38-69. Les mardi, jeudi, vendredi, samedi, lundi, à 20 h 30. Dimanche à 15 heures. Durée : 2 h 15. De 55 F à 110 F. Jusqu'au 2 avril.

Toutes les conditions sont ici réunies pour que la première présentation en français d'un jeune auteur anglais, James Stock, soit réussie. Une traduction de grande précision, due à Isabelle Famchon, formée à l'école de Roger Blin. Un décorateur, Christian Fenouillat, dont les toiles abstraites ont déjà accompagné de nombreuses productions, dont l'inquiétant *Zucco*, de Koltès, mis en scène par Bruno Boëglin. Une troupe aussi, et surtout un quatuor de premiers rôles exceptionnels : Nelly Borgeaud (interprète fétiche des « grands » Planchon, Sylvie Orcier et Patrick Pineau (Georges Lavaudant leur a donné souvent l'occasion de briller) et Jérôme Kircher (qu'on a aimé chez Chéreau et Tordjman).

Un tel rassemblement ne servirait à rien s'il n'y avait aussi un texte, comédie noire qui se joue de l'espace pour un voyage poétique, et épique à force de ne l'être pas, entre ancien et nouveau continent, entre Ecosse et Middle West, dans les pas d'un jeune homme déguisé en prêtre qui s'en va conquérir les montagnes jadis découvertes par ses ancêtres. Là-bas, il découvrira le désamour dans les bras d'une voyante myope, jeune fille d'une mauvaise famille où l'on tue le père comme le cochon, où un jeune paysan viole sa mère en lisant Wittgenstein, le tout sur fond de dérèglement climatique. Evidemment, un tel résumé ne rend pas compte de la valeur réelle de cette pièce, *Nuit bleue au cœur de l'Ouest*, pourtant d'une belle liberté d'inspiration, violente, lyrique, parfois inacceptable, mais aussitôt séduisante, « précipité » de savoir-souffrir auquel l'humour donne toute son élégance.

Malheureusement, le guide de l'excursion est le metteur en scène Michel Cerda qui, sauf en de très courts instants, fait hurler et gesticuler ses acteurs. A un tel degré que la pièce en devient incompréhensible, exténuante et, en bout de course, presque idiote. Incroyable contre-performance.

Olivier Schmitt

Luxembourg rate ses retrouvailles avec Edward Steichen

Un projet d'exposition et un livre provoquent la colère de la veuve du photographe

BOMBARDÉE « capitale culturelle de l'Europe » pour 1995, la ville de Luxembourg a cherché quelque artiste à honorer. Les grandes figures étant rares, elle s'est repliée sur le grand photographe américain Edward Steichen (1879-1973). Rien de tel que de belles images au grain pictural, d'élégantes photos de mode pour *Vogue*, des portraits hollywoodiens pour mettre la ville en fête. Mais pourquoi Steichen l'Américain ? Parce qu'il était aussi luxembourgeois. Pas longtemps, moins de deux ans, sa famille ayant émigré aux Etats-Unis en 1881. Rien dans le travail de cet ancien officier de l'US Army ne rappelle sa ville natale, et si une capitale étrangère l'a marqué, c'est Paris, où le photographe sera l'ami de Rodin. Qu'importe. Le Grand-Duché se devait de redécouvrir « son » photographe après des années d'indifférence. Il y a bien un petit musée Steichen, installé dans sa maison natale, à Bivange, mais il reste confidentiel. Pour lui prouver son attachement, la ville a multiplié les hommages, expositions, livre, film. Une fondation est même en chantier.

Deux dérapages sont venus jeter un froid sur les retrouvailles et ont provoqué la colère de Joanna Steichen, veuve du photographe et détentrice du droit moral. La ville de Luxembourg a acquis, en 1980, quarante-quatre photos de Steichen pour 133 000 dollars (665 000 francs). A partir de ses épreuves, elle projetait de réaliser des agrandissements (1,80 mètre sur 1,30 mètre) qui devaient être affichés, en juin et en juillet, dans les caissons lumineux des Abribus de l'avenue de la Gare. Les Luxembourgeois auraient ainsi découvert les portraits de stars de Hollywood comme Dietrich et Garbo.

UNE ŒUVRE DÉNATURÉE

Personne n'a songé à demander l'autorisation à Joanna Steichen. « *Aucun musée, éditeur ou institution ne reproduit une photo de Steichen sans me le demander* », affirme-t-elle. D'autant que ces posters décoratifs dénaturent une œuvre intimiste et bafouent un artiste qui tirait soigneusement ses épreuves en petit format avec des papiers précis.

Autre incident : la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat a publié, à partir de soixante-huit photos de Steichen, acquises en 1994, un livre qu'elle a offert à ses clients pour les fêtes de fin d'année. Outre que la banque n'a pas demandé l'autorisation à Mme Steichen, le livre comporte plusieurs erreurs de légendes et de dates. Une publicité pour la lotion Jergen est appelée Cutex. Un portrait réalisé par la seconde femme de Steichen est appelé autoportrait. Surtout, les grandes images côtoient de médiocres commandes publicitaires. L'œuvre s'en trouve banalisée.

Ces libertés prises avec l'œuvre d'un photographe sont hélas courantes. Ce qui l'est moins, c'est qu'un ayant droit, en l'occurrence Joanna Steichen, remue « la terre entière », comme on le dit sur place, pour dénoncer les abus : lettres et fax au bourgmestre et au directeur de la banque, au ministre des affaires culturelles, à la presse internationale, à l'ambassade américaine au Luxembourg, au ministère des affaires étrangères, aux Nations unies, aux descendants de Steichen au Luxembourg. Et même à la grande-duchesse Joséphine-Charlotte ! La municipalité se montre embarrassée et jure qu'elle croyait bien faire : « *Nous voulions faire découvrir un des plus grands artistes du Luxembourg à un large public. Quoi de mieux qu'une exposition dans la rue ?* interroge Georges Fondeur, secrétaire général auprès du bourgmestre. *Nous sommes dans notre bon droit, mais, pour des raisons morales, nous ne voulons pas heurter sa veuve. Il est donc fort probable que nous allons remplacer les Steichen par des images historiques, puisées dans notre photothèque municipale.* » La banque, en revanche, dénonce « *la réaction excessive de Mme Steichen* » et met en avant un argument juridique : « *Les photos sont tombées dans le domaine public cinquante ans après la prise de vue. Rien ne nous empêche de faire ce livre* », explique Raymond Kirsch, directeur de la banque, qui assimile les erreurs de légende à des « *détails secondaires* ».

Ces deux incidents viennent ternir une autre « opération Steichen », exemplaire celle-là. Le célèbre photographe a organisé en 1955 au Musée d'art moderne de New York (MOMA), *Family of Man*, la « *plus grosse exposition photographique de tous les temps* » : 503 images venant de 68 pays. Après sa présentation au MOMA, Steichen souhaitait que *Family of Man* commence son périple européen au Luxembourg. Le Grand-Duché refusa. Et l'exposition triompha ailleurs...

La fameuse exposition est définitivement installée, depuis juin 1994, au château médiéval de Clervaux, à 70 kilomètres au nord de la capitale. Cette initiative de l'Etat, menée par Jean Back, aurait pu servir d'exemple à la ville et à la banque : neuf années de gestation, une collaboration étroite avec Joanna Steichen, un gros travail de restauration des épreuves originales, un respect des œuvres dans l'installation au château.

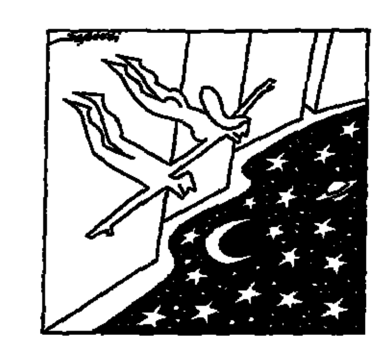
Ces « *incidents de parcours* » traduisent la naïveté, voire l'incompétence de responsables qui ne voient dans la photographie que des images que l'on peut multiplier, agrandir, reproduire à sa guise. Et non des objets que l'on protège, restaure, expose en respectant la volonté de l'artiste. D'autres, confortés par des législations floues, « jouent » avec les images avec moins d'angélisme. Ainsi l'affaire Steichen risque d'être suivie par beaucoup d'autres.

Michel Guerrin

L'inquiétude des créateurs

L'affaire Steichen intervient au moment où nombre de photographes s'inquiètent de l'utilisation de leurs images une fois tombées dans le domaine public. Le problème est d'importance, car la photographie intéresse publicitaires, éditeurs, institutions... Jusqu'ici, l'œuvre d'un photographe tombait dans le domaine public cinquante ans ou soixante-dix ans après sa mort, voire après la prise de vue. Ainsi, un éditeur allemand pouvait reproduire des images d'avant-guerre de Cartier-Bresson sans payer de droits d'auteur. A partir du 1er juillet, une directive communautaire protégera les droits d'auteur des « *photographies originales* » soixante-dix ans après la mort du photographe. Reste que la distinction entre l'œuvre originale du simple document reproductible est floue. A côté du droit d'auteur, le droit moral permet au titulaire (membre de la famille, fondation, etc.) de faire respecter la volonté de l'artiste. Et d'éviter qu'une image soit affichée dans un Abribus, comme la ville de Luxembourg le projetait avec Steichen.

Le Festival « Rock Sound » au Zénith



Les critiques de « Rock Sound » font monter des artistes sur les planches après les avoir défendus dans leur magazine

APRÈS avoir réussi le pari de lancer un magazine musical national depuis Clermont-Ferrand, l'équipe de *Rock Sound* programme son premier festival parisien. Quatre salles, cinq jours de concerts dont cette copieuse soirée qui réunit quatre figures du rock crépusculaire. Les Cramps, vétérans d'un garage-rock passionné de séries B, ont tendance à amuser comme un vieux numéro du Grand Guignol. Jad Wio se sont patiemment imposés sur la scène française en jouant une carte sulfureuse aux confluents du rock gothique, du marquis de Sade et de Jacques Dutronc. Morphine fut l'an passé un trio en vogue. A la veille de la sortie d'un nouvel album, leur groove sombre et minimal (saxophone, batterie et basse à deux cordes) n'a probablement rien perdu de sa magie. A découvrir, la violence froide et acérée du Jon Spencer Blues Explosion.

★ Zénith, Parc de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès. Mº Porte de Pantin. 20 heures, le 11 mars. Tél. : 42-08-60-00. 150 F.

UNE SOIRÉE A PARIS

Cœur ardent
Le directeur du Théâtre de Gennevilliers, Bernard Sobel, met en scène cette très belle pièce d'un auteur russe trop peu fréquenté, Alexandre Ostrovski, en compagnie d'une très jolie troupe emmenée par Roland Amstutz, Denis Lavant, Jean-François Lapalus et Agnieszka Kumor. Le même Sobel avait monté du même auteur, contemporain de Gogol et de Pouchkine, considéré comme le fondateur du théâtre russe, une Forêt de grande mémoire.
Théâtre de Gennevilliers, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Tél. : 47-93-26-30. Du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 16 heures. Jusqu'au 9 avril. 110 F et 130 F.

Jean-Marc Luisada
Avec Jeanne Moreau, il a enregistré une *Histoire de Babar* dont Poulenc n'aurait pas renié l'interprétation mutine. Avec Michael Tilson Thomas, il vient d'enregistrer le *Concerto* de Schumann, version poétique, lyrique, malheureusement un peu timorée (les deux chez Deutsche Grammophon). Jean-Marc Luisada est un pianiste inspiré mais fragile. En public, il est souvent émouvant.
Haydn : *Variations en fa mineur.* Brahms : *Klavierstücke op. 119.* Beethoven : *Sonate pour piano op. 57 « Appassionata ».* Chopin : *Nocturne, Ballade op. 38.*
Sceaux (92). Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau. (Mº Bourg-la Reine). 20 h 45, le 11. Tél. : 46-61-36-67. 125 F.

Quatuor de Tokyo
Le concert que devait donner le Quatuor de Tokyo au Théâtre du Châtelet, le 12 mars, est reporté au dimanche 23 avril, à 17 heures. Tél. : 40-28-28-40.

Ornette Coleman Prime Time
Après sa soirée d'ouverture, le 10 mars à Bobigny, consacrée aux versants « symphonique » puis acoustique d'Ornette Coleman, le festival Banlieues bleues présente, à Épinay-sur-Seine, la face électrique du compositeur et saxophoniste. Il sera à la tête d'un Prime Time au personnel renouvelé au sein duquel figurera le joueur de tablas Badal Roy. Loin au-dessus de ces bouillonnements à deux guitares, deux basses et deux percussions, se trouve Ornette Coleman, poète et magicien du son.
Espace Lumière, 14, avenue De-Lattre-de-Tassigny, Epinay-sur-Seine. 20 h 30, le 11 mars. Tél. : 43-85-66-00. 120 F et 150 F.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine, une sélection des films en exclusivité et des reprises

NOUVEAUX FILMS

L'APPÂT (*)
Film français de Bertrand Tavernier
Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

L'ÉMIGRÉ
Film égyptien de Youssef Chahine
VO : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; Rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).

JLG, JLG.
Film français de Jean-Luc Godard
La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10).

LUDWIG VAN B.
Film américain de Bernard Rose
VO : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
VF : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; Rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; Rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; Rés. 40-30-20-10).

PHANTASM 3 (**)
Film américain de Don Coscarelli
VO : Brady, 10e (47-70-08-86) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

A CRAN (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
L'ANTRE DE LA FOLIE (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George-V, 8e (36-68-43-47).
AU TRAVERS DES OLIVIERS (iranien, v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LA CASSETTE (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
COUPS DE FEU SUR BROADWAY (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
DÉLITS FLAGRANTS (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
LE FILS PRÉFÉRÉ (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10).
GAZON MAUDIT (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
LE JARDIN DE L'EDEN (Can.-Mex., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
JOUR DE FÊTE (Fr.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).
JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LITTLE ODESSA (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
LOIN DE LA MAISON (A., v.f.) : Rex, 2e (36-68-70-23) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10).
LOU N'A PAS DIT NON (Fr.-Suis.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10).
NELL (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
LE NOUVEAU MONDE (Fr.) : UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
OUBLIE-MOI (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
PETITS ARRANGEMENTS AVEC LES MORTS (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
PRÊT-A-PORTER (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT (Austr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
QUIZ SHOW (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
RICHARD AU PAYS DES LIVRES MAGIQUES (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
LE ROI LION (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
STARGATE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
VANYA, 42e RUE (A., v.o.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
LA VIE EST IMMENSE ET PLEINE DE DANGERS (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10).
WALLACE ET GROMIT (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
SAMEDI
Gaumont : Taris et la natation (1931), de Jean Vigo ; Zéro de conduite (1933), de Jean Vigo, 16 h 30 ; la Jument verte (1959), de Claude Autant-Lara, 19 h ; Un condamné à mort s'est échappé (1956), de Robert Bresson ; le Vent souffle où il veut (1956), de Robert Bresson, 21 h.
DIMANCHE
Gaumont : Figaro (1928), de Gaston Ravel, 16 h 30 ; les Fêtes galantes (1966), de René Clair, 19 h ; le Procès des doges (1963), de Duccio Tessari, 21 h.

SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
SAMEDI
Série noire : la Clé de Verre (1935), de Frank Tuttle, 17 h ; la Clé de verre (1942), de Stuart Heisler, 19 h 30 ; le Fauve en liberté (1950), de Gordon Douglas, 21 h 30.
DIMANCHE
Série noire : Corps et Biens (1986), de Benoît Jacquot, 17 h ; la Cité des dangers (1976), de Robert Aldrich, 19 h 30 ; Hammett (1982), de Wim Wenders, 21 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29).
SAMEDI
Cinéma du réel : J'ai eu la chance d'être berger (1994), de Gilles Rivière ; Rugby, palombes et chocolats (1994), de Philippe Costantini, 17 h ; Un métier comme un autre (1994), de Julie Bertuccelli ; la Conquête de Clichy (1994), de Christophe Otzenberger, 20 h ; Studio 5 : Elegie über einen Abzug (1994), de Frank Müller ; Fine pena mai (1994), d'Enrica Colusso, 14 h ; Family Business (1994), de Sarah Cole ; Raulien's Revier (1994), d'Alice Agneskirchner, 17 h ; Un fade après-midi (1965), d'Ivan Passer, 20 h ; Weddings and Babies (1958), de Morris Engel, 20 h 30.
DIMANCHE
Cinéma du réel : Great Longstone (1994), de Fiona Adams ; Wasurerareta Kodomotachi (1994), d'Hiroshi Shinomiya, 14 h 30 ; Dinamite (1994), de Daniele Segre ; Bichorai (1994), de Philippe de Perpont, 17 h 30 ; le Caire de Youssef Chahine ; Rio 40o (1955), de Nelson Pereira dos Santos, 20 h 30 ; Petite salle : Boxa de Izolare (1994), d'Elena Raicu ; Paroles peintes (1994), de Gil Moizon ; les Mercredis de la Chalouette (1994), de Philippe Vallois, 14 h ; le Goût du toro (1994), de Jean-Pierre Vedel ; la Galilée, au nom des pierres (1994), de Bernard Mangiante, 17 h ; Conversations avec des immigrés rentrés au pays (1994), de Michael Hoare ; la Nuit partagée (1994), de Philippe Larue, 20 h ; Studio 5 : Focurite Mortilor de Cornel Mihalache ; My Vote is my Secret (1994), de Julie Henderson, Thulani Mokoena, Donne Rundle, 14 h ; Fièvre de cheval (1994), de Patrick Jan ; Marcel, prêtre (1994), de Jean Gaumy, 17 h ; O Saisons ô Châteaux (1957), de Agnès Varda ; Histoire du Japon racontée par une hôtesse de bar (1970), de Shôhei Imamura, 20 h.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles (40-26-34-30)
SAMEDI
L'Argent : les Timbres (1989), de S. Chabas et A. Grosjean ; Money Man (1994, v.o. s. t. f.), de P. Haas, 18 h 30 ; Pickpocket (1959), de Robert Bresson, 20 h 30.
DIMANCHE
L'Argent : Splendeurs et misères des courtisanes (1975), de Maurice Cazeneuve, 14 h 30 ; Goupi Mains rouges (1943), de Jacques Becker, 16 h 30 ; Raining Stones (1993, v.o. s. t. f.), de Ken Loach, 18 h 30 ; I Love Dollars (1985, v.o. s. t. f.), de Joyan Van der Keuken, 20 h 30.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
SAMEDI
Une simple histoire (1957), de Marcel Hanoun, 15 h ; le Huitième Jour (français), de Marcel Hanoun, 17 h.
DIMANCHE
La Nuit claire de Marcel Hanoun, 15 h ; Un film de Marcel Hanoun, 17 h.

SÉANCES SPÉCIALES

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) dimanche 18 h 30.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) samedi 20 h 50.
GROCK (Suis.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) dimanche 15 h.
HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 14 h.
L'ILE NUE (Jap., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 20 h 30.
LADYBIRD (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 17 h 40.
LAMERICA (Fr.-It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) dimanche 18 h.
LUMIÈRE NOIRE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 16 h 05.
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h 10.
LES PETITES MARGUERITES (Tch., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 22 h.
LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-Tch.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 12 h 30.
RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Brit., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 35.
ROSINE (*) (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) samedi 16 h.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 20 h.
SHORT CUTS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 21 h ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) samedi 20 h 50.
LES SILENCES DU PALAIS (Tun.-Fr., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) samedi 17 h 50.
SIMPLE MEN (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 45.
LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 20 h 10.
LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) samedi 19 h.
THE ADJUSTER (Can., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 22 h 10.
THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 14 h 25.
THIRTY TWO SHORT FILMS ABOUT GLENN GOULD (Can., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h.
TROIS FEMMES (A., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) samedi 17 h, 19 h, 21 h.
TRUE ROMANCE (**) (Fr.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 19 h.
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 11 h 40.

REPRISES

LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).
LE DIABLE AU CORPS (Fr.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
L'HOMME D'ARAN (Brit., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
METROPOLIS (All.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).
LE PORTRAIT DE DORIAN GRAY (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
LES QUATRE FILLES DU DOCTEUR MARCH (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
LA SCANDALEUSE DE BERLIN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
TAXI DRIVER (*) (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
TRAIN DE LUXE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
VÉRITÉS ET MENSONGES (Fr.-iranien, v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).
VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34).

FESTIVALS

100 ANS DE CINÉMA VUS PAR HENRI LANGLOIS (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). L'Atalante, Zéro de conduite, mer. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Paris, Texas, jeu. à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 ; les Quatre Cents Coups, ven. à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Sunset Boulevard, sam. à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Dolce Vita, dim. à 14 h, 17 h 20, 20 h 40 ; Mauvais Sang, Carne, lun. à 12 h, 15 h, 18 h, 21 h ; la Dame de Shanghai, mar. à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h. Pl. : 40 F, T. R. : 30 F, (séances de 18 h ou 19 h, sf sam., dim., T. U. : 25 F).
ANTONIONI (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Le Cri, mer. 18 h, jeu. 14 h, 18 h, 22 h, ven., dim. 16 h, 20 h, sam. 20 h, lun. 16 h, 22 h, mar. 14 h, 20 h, 22 h ; l'Eclipse, mer., sam., mar. 16 h 30, jeu. 21 h 30, dim. 22 h, lun. 19 h ; Blow-up, mer. 14 h, 22 h, jeu. 20 h, ven., mar. 18 h, sam. 16 h, 22 h, dim. 18 h, lun. 14 h, 18 h ; Zabriskie Point, mer. 16 h, 20 h, jeu., mar. 16 h, ven., dim. 14 h, 22 h, sam. 14 h, 18 h, lun. 20 h ; Identification d'une femme, mer. 19 h, jeu., ven. 16 h 30, sam., lun. 21 h 30.
CENTENAIRE DU CINÉMA, Goethe Institut, 16e (44-43-92-30). Offrande au bien-aimé, mer. 20 h. Pl. : 15 F.
CINÉ-U (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). La Dernière Tentation du Christ, ven., sam., lun., mar. 11 h 50.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). L'Homme du Sud, dim. 11 h (33 F).
COURTS MÉTRAGES PRIMÉS, Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68). Viejo pascuero, Deus ex machina, Jour de fauche, Bob le déplorable, La Vis, (César du meilleur court métrage) jeu. 21 h. T. U. : 30F.
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Brass Unbound, dim. 14 h ; Episode de la vie d'un artiste : Nicolas Frize, La Brèche, dim. 16 h (projection suivie à 17 h 45 d'un débat avec Alain Weill, Alain Moreau, Thierry Dumanoir et Olivier Bernard) ; Djabote- Doudou Ndiaye Rose, Manu Dibango, silence, dim. 19 h ; György Ligeti, Une leçon particulière de musique de Janowski, dim. 21 h.
EXCHANGES IN THE DARK (v.o.), American Center, 12e (44-73-77-77). La Chienne, jeu. 19 h ; la Rue rouge, ven. 19 h ; Quai des brumes, sam. 19 h ; les Amants de la nuit, sam. 21 h ; l'Alibi, dim. 15 h ; le Faucon maltais, dim. 17 h.
F. E. SILLANPAA ET VAINÖ LINNA, Institut finlandais, 5e (40-51-89-09). Grandeur et misère de la vie humaine, jeu. 19 h.
FRANK CAPRA (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Mr. Smith au Sénat, mer., lun. 21 h 30 ; la Vie est belle, jeu., dim. 21 h 30 ; Vous ne l'emporterez pas avec vous, ven. 21 h 30 ; l'Extravagant Mr. Deeds, sam., mar. 21 h 30.
HITCHCOCK AU CHAMPO (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Une femme disparaît, mer. à 15 h 40, 17 h 50, 22 h 15 film 10 mn après ; Mais qui a tué Harry ?, jeu. à 15 h 40, 17 h 50, 22 h 15 film 10 mn après ; Fenêtre sur cour, ven., séances à 15 h 40, 17 h 50, 22 h 15 film 10 mn après ; Sueurs froides, sam., séances à 15 h 40, 17 h 50, 22 h 15 film 10 mn après ; l'Homme qui en savait trop, dim., séances à 15 h 40, 17 h 50, 22 h 15 film 10 mn après ; la Loi du silence, lun., séances à 15 h 40, 17 h 50, 22 h 15 film 10 mn après ; le Faux Coupable, mar., séances à 15 h 40, 17 h 50, 22 h 15 film 10 mn après.
HOMMAGE A ZOLTAN FABRI (v.o.), Institut hongrois, 6e (43-26-06-44). Arrière-saison, mer. 19 h 30 ; A un jour près, jeu. 19 h 30.
LA NUIT DES PUBLIVORES, Palais des Congrès, 17e (40-68-00-05). Le Film publicitaire portugais, 70 ans de publicité Perrier, Les Campagnes Swatch, Le Film publicitaire indonésien, Panorama des spots réalisés par J.-B. Mondino, Le Film publicitaire russe, Un grand réalisateur : Martin Campbell, L'Amérique latine, Les Pays les plus créatifs, Les Classiques de Publivores, ven., sam., de 0 h à 8 h. Pl. : 180 F (par nuit).
LA TUNISIE AU CINÉMA (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). Khélifa le teigneux, sam. 15 h ; Traversées, sam. 17 h ; Hurlement, dim. 15 h ; la Salamandre d'or, dim. 17 h.
LE CINÉMA DES CINÉASTES DE L'ARP, Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). Quelque part quelqu'un, mer. 17 h 45 (projection suivie à 19 h 30 d'une rencontre avec Yannick Bellon) ; l'Affût, (avec le court métrage Gueule d'atmosphère, d'Olivier Peray) mer. 21 h 30 T. U. : 35 F.
LES COURTS D'ENFER, Denfert, 14e (43-21-41-01). De l'autre côté du parc, Le P'tit Chaos, La Ballerine et le Ramoneur, Haut Pays des neiges, Le hérisson dans le brouillard, Le Hibou et le Corbeau, Pilotes, ven. 17 h 20, dim. 9 h 40 T. U. : 25 F.
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (48-05-51-33). Bête de scène, Nord, lun. 20 h 30 (soirée présentée par Catherine Corsini, projection suivie d'une rencontre-débat avec les réalisateurs). Pl. : 30 F.
MÉTAMORPHOSES (v.o.), Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). Little Nemo, Dreams of a Rarebit Fiend, Freaks, (stf) mar. 20 h 30 ; Totem, jeu. 20 h 30 ; les Tourbillons cellulaires de l'éther, Pluie noire, jeu. 20 h 30 ; Méliès Catalogue, La Germination d'un grain de blé, Body Snatchers, (stf) ven. 20 h 30 ; Hyas et sténorinques, Caprelles et Pantopodes, Zelig, (stf) sam. 16 h ; Transformation du phosphore blanc en roux, Blinkity Blanck, L'Homme h, sam. 18 h 30 ; les Destins de Manoël, (en présence du réalisateur) sam. 20 h 30 ; les Mouches, Dans les griffes de l'araignée, Tarantula, (traduction simultanée) dim. 16 h ; Thanatopsis, Le Sang des bêtes, Dr Jekyll and Mr Hyde, (traduction simultanée) dim. 18 h 30 ; la Croissance des végétaux, Bouquets 1-4, La Déesse, dim. 20 h 30 ; Adebar, Les Maîtres fous, Divine Horsemen, The Living Gods of Haiti, (traduction simultanée) lun. 20 h 30. Pl. : 25 F.
NANNI MORETTI (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Journal intime, ven. 12 h 05 ; Palombella rossa, lun. 12 h 05 ; Bianca, jeu. 12 h 05 ; Sogni d'oro, mar. 12 h 05.
RAINER WERNER FASSBINDER EN QUATORZE FILMS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Le Secret de Veronika Voss, mer. 14 h 20, lun. 21 h 40 ; l'Année des treize lunes, mer. 16 h 20, dim. 16 h, mar. 17 h 40 ; le Marchand des quatre saisons, mer. 20 h 30, lun. 20 h ; le Droit du plus fort, lun. 17 h 50, mar. 22 h ; les Larmes amères de Petra von Kant, sam. 16 h ; l'Amour est plus froid que la mort, jeu. 20 h 10, sam. 14 h 20 ; la Troisième Génération, jeu. 16 h 30 ; Prenez garde à la sainte putain, mer. 22 h 10 ; la Femme du chef de gare, lun. 15 h 50 ; Maman Kusters s'en va au ciel, ven. 16 h 40 ; le Mariage de Maria Braun, dim. 18 h 10, mar. 19 h 50 ; Lola, une femme allemande, ven. 20 h ; Tous les autres s'appellent Ali, ven. 22 h.
RÉTROSPECTIVE ABBAS KIAROSTAMI (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Où est la maison de mon ami ?, mer. 15 h 30, jeu. 20 h, ven., mar. 14 h 45, sam. 16 h 15, 20 h, dim. 17 h ; Et la vie continue, mer. 20 h 15, jeu. 16 h 30, 21 h 45, sam. 21 h 45, dim. 20 h 15, lun. 15 h 45, 22 h 15 ; Close up, mer. 21 h 45, ven. 16 h 30, 20 h, dim. 13 h 30, 22 h ; le Passager, mer. 17 h 05, dim. 12 h, mar. 16 h 15 ; Devoirs du soir, jeu. 14 h 45, ven. 21 h 45, sam. 12 h.
RÉTROSPECTIVE MARCEL HANOUN. RENÉ ALLIO, Galerie nationale du Jeu de Paume, 1er (47-03-12-50). Le temps met fin aux hautes pyramides, Futur antérieur, La Nuit claire, mer. 16 h 30, dim. 15 h ; la Ville qui traverse le temps, Un film, jeu. 16 h 30 ; l'Art silencieux, Les Amants de Sarajevo, Cela s'appelle l'amour, ven. 16 h 30 ; le Vent souffle où il veut, L'arbre qui gémit, Une simple histoire, sam. 15 h ; le Huitième Jour, sam. 17 h ; la Ville qui traverse le temps, Un film, dim. 17 h ; l'Une et l'autre, mar. 16 h 30.
SOIRÉES DE L'AURORE (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). La vie est belle, mar. 19 h 30 ; Un type bien, mar. 21 h 45 (chaque film est suivi d'un débat en présence de Laurent Benegui).

SAMEDI 11 MARS

TF 1

20.45 Divertissement : Les Grosses Têtes. Présenté par Philippe Bouvard.

22.45 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. Birmanie (2). Les Fils du lac ; Les Dragons de mer ; Toaï, le druide Joraï ; L'Inventeur en liberté.

23.50 Sport : La Traversée de l'Atlantique de Guy Delage. Présenté par Jean-Michel Bellot.

0.35 Journal et Météo.

0.45 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).

1.05 Programmes de nuit. Le Chinois ; 2.35, Histoires de la vie (et à 3.30) ; 5.00, Histoire naturelle ; 4.25, Intrigues ; 4.50, Musique.

FRANCE 2

20.50 Divertissement : N'oubliez pas votre brosse à dents. Présenté par Nagui.

23.10 Magazine : Les Enfants de la télé. Invités : Vanessa Demouy, Enrico Macias, Jacques Martin.

0.50 Les Films Lumière.

0.55 Journal, Météo, Journal des courses.

1.05 Magazine : La 25e Heure. La vérité ment à Rostock. *Après les exactions racistes à Rostock en août 1992, les problèmes restent latents dans un pays meurtri...*

2.30 Programmes de nuit. Boxe (et à 4.15) ; 5.05, Magazine : Revue de presse ; 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

20.50 Téléfilm : Le Journal d'Anne Frank. De Boris Sagal, avec Melissa Gilbert.

22.30 Magazine : Ah ! Quels titres ! Invités : Pierre Miquel (*Les Quatre-vingts, ils ont dit non à Pétain*) ; Pierre Péan (*Une jeunesse française*) ; Jean-Marc Varaut (*Le Procès Pétain*) ; Jean-Jacques Brochier (*Une enfance lyonnaise au temps du Maréchal*) ; Paul-Marie de la Gorce, (*39-45, une guerre inconnue*) ; Jules Roy, (*Un après-guerre amoureux*) ; Jean-Louis Ezine, à propos d'Ernst Junger ; Jean-François Kahn, à propos de (carnets de la Drôle de guerre) de Jean-Paul Sartre.

23.35 Météo et Journal.

0.00 Magazine : Ruban rouge. Sida et travail.

1.00 Magazine : Musique et compagnie. Portrait de Kiri Te Kanawa, soprano.

2.00 Musique Graffiti (15 min).

M 6

20.45 Téléfilm : Riches, célèbres et coupables. De Paul Wendkos, avec Ben Masters, Joseph Bottoms. *Les destins croisés et tragiques de trois amis d'enfance que lie une affaire de viol commis au sortir du collège. L'un est devenu journaliste, le deuxième star du cinéma et le dernier, le plus violent, prédicateur d'une nouvelle secte. Les deux parties sont diffusées successivement ce soir.*

0.30 Série : Les Professionnels. Dans l'intérêt du public.

3.00 Rediffusions. La Tête de l'emploi ; 3.25, Culture pub ; 3.45, Fans à lier ; 4.40, Fidae 1992, Chili ; 5.35, Altman et les quarante vedettes.

CANAL +

20.30 Téléfilm : Crocodile Champion. De John Dixon.

22.15 Documentaire : Le Secret de l'enfant sauvage. De Linda Garmon. *En 1970, à Los Angeles, des travailleurs sociaux découvrent une fillette enfermée dans un placard.*

22.55 Flash d'informations.

23.00 Cinéma : L'Armée des ténèbres. ■ Film américain de Sam Raimi (1993).

0.25 Cinéma : Quand j'avais cinq ans, je m'ai tué. Film français de Jean-Claude Sussfeld (1993).

2.00 ▶ Cinéma : Smoking. ■■ Film français d'Alain Resnais (1993).

4.20 Cinéma : Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil. Film français de Jean Yanne (1972).

ARTE

20.40 Téléfilm : L'Hôpital et ses fantômes. De Lars von Trier.

21.35 Documentaire : L'Autre Génération perdue. De Stefan Jarl. *Depuis vingt-cinq ans, Stefan Jarl filme les jeunes Suédois marginaux de Stockholm. Hier « mods » et rebelles, parfois décimés par l'héroïne, certains sont devenus depuis des yuppies. Troisième volet d'une trilogie culte pour les Suédois.*

23.05 Magazine : Velvet Jungle. Présenté par Valli.

1.10 Téléfilm : Les Bienheureux. D'Ingmar Bergman (v.o.).

2.30 Rencontre. Dialogue entre Frederick Tristan et Robert Combas (30 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 On aura tout vu. 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Téléfilm : L'Impure. De Paul Vecchiali (1/2). 21.30 Les Francofolies de Montréal. 21.55 Météo internationale. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Perdu de vue. Rediff. de TF 1 du 6 mars. 0.45 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19.45 Pourquoi pas... Graham ? De Luc Frejacques et Olivier Carre. 20.30 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn (18/38). 21.30 La Beauté du monde. De Guy Baskin (4/6). Australie, les secrets du centre. 22.15 Les Automates vivants. De Gérald Calderon. 23.10 BD : A suivre. De Christophe Heili. 23.35 Force brute. De Robert Kirk (29/52). Chars d'assaut. 0.25 Louisiana Blues. De Jean-Pierre Bruneau et José Reynes (60 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Ecran total. 19.30 L'Album. 20.00 Café-théâtre. 20.30 Motocyclisme. En direct du POPB. Coupe du monde de trial indoor. 23.30 Embouteillage. 0.35 Le court en dit long (75 min).

CANAL J 18.00 Bêtes pas bêtes. 18.15 Série : Un bon petit diable. 18.30 Série : La Baie des fugitifs. 19.00 Regarde le monde. 19.15 Phares d'ouest. 19.30 Zazoo U. 20.00 Dessins animés.

CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventuresdu jeune Indiana Jones. Irlande, avril 1916. 21.50 Série : Les monstres nouveaux sont arrivés. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 T'as pas une idée ? Invité : Guy Bedos. 23.15 Série : Sinatra. 0.00 Road Test. 0.20 Série : Seinfeld. 0.45 Série : Dream On (30 min).

SÉRIE CLUB 19.05 Le Club. 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Miami Vice. 20.45 Série : César Birotteau. 22.15 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : Ohara. 0.00 Série : Le Chevalierde Maison Rouge (70 min).

MCM 19.00 Autour du groove. Le Groovy bus : Varsovie. 19.30 L'invité de marque. George Eddy. 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 22.00 Best of Player One. 22.30 MCM Dance Club. (210 min).

MTV 19.00 European Top 20. 21.00 Lenny Kravitz Unplugged. Concert enregistré à New York, en avril 1994. 22.00 The Soul of MTV. 23.00 First Look. 23.30 The Zig and Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).

EUROSPORT 10.00 Ski. En direct de Lenzerheide (Suisse). Coupe du monde : descente dames. 11.00 Ski. En direct de Kvittjell (Norvège). Coupe du monde : descente messieurs. 13.30 Athlétisme. En direct de Barcelone (Espagne). Championnats du monde en salle. 14.30 Patinage artistique. En direct de Birmingham (Grande-Bretagne). Championnats du monde : programme libre dames. 18.00 Athlétisme. En direct de Barcelone. Championnats du monde en salle. 20.35 Combiné nordique. En direct de Thunder Bay (Canada). Championnats du monde de combiné nordique, 15 km messieurs. 21.00 Ski de fond. En différé de Thunder Bay. Championnats du monde, 10 km messieurs style classique. 22.00 Basket-ball. En différé de Gravelines. 10e tour retour du championnat de France Pro-A : Gravelines-Dijon. 23.30 Golf. 1.00 International Motorsports (60 min).

CINÉ CINÉFIL 18.10 Actualites Pathé n°1, 2 et 3. 20.45 Le Club. 22.00 Classic Hollywood. 23.00 ▶ Lune de miel mouvementée. ■■ Film américain de Leo McCarey (1942, N., v.o.). 0.50 Le Caporal épinglé. ■■ Film français de Jean Renoir (1962, N., 105 min).

CINÉ CINÉMAS 18.35 Téléfilm : Rendez-moi mes enfants. De David Greene, avec Mark Hamon, Rosemary Dunsmore. 20.10 Hollywood 26. 20.40 Téléfilm : J'aime pas qu'on m'aime. De Stéphane Kurc. 22.05 Dans les coulisses de... 23.00 Rendez-vous. ■■ Film français d'André Téchiné (1985). 0.20 Asiatic Girls. Film classé X (80 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Le Temps de la danse. Spécial John Neumeier. 20.30 Photo-portrait. Marco del Rè, peintre. 20.45 Fiction. Nouveau répertoire dramatique. Entretien avec Raymonde Temkine ; à 20.53, Pâques florentines, de Raymonde Temkine ; à 21.48, Entretien avec Jean-Claude Grumberg ; 21.57, à Maman revient pauvre orphelin, de Jean-Claude Grumberg. 22.35 Opus. Carles Santos : Musicien 24 heures sur 24.0.05 Clair de nuit. Eric Ferrari, poète.

FRANCE-MUSIQUE 20 05 Soirée Lyrique. Donnée les 19 et 22 juillet 1990 au théâtre de l'Archevêché lors du Festival d'Aix-en-Provence : Les Indes galantes, opéra-ballet de Rameau, par Les Arts florissants, dir. William Christie, Claron Mc Fadden (Hébé), Isabelle Poulenard, (l'Amour), François Le Roux, (Bellone), Myriam Ruggieri (Emilie)... 23.00 Musique pluriel Extraits des concerts donnés les 3 et 10 février 1995 dans le cadre de Présences 95, par l'Ensemble Aleph : Fable de la démission et du cendrier pour deux pianos et deux clarinettes (création mondiale, commande de Radio-France), de Ferrari ; Teneur (création mondiale, commande de Radio-France), de Bosseur. 0.05 Auto-portrait. Œuvres de Paini.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 12 MARS

TF 1

12.20 Jeu : Le Juste Prix.

12.50 Magazine : A vrai dire. 1000e émission.

12.55 Météo et Journal.

13.20 Série : Hooker.

14.15 Série : Arabesque.

15.10 Série : Le Rebelle.

15.55 Série : Les Dessous de Palm Beach.

16.55 Disney Parade. Clip Karine Costa ; Le Gang des justiciers.

18.00 Des millions de copains. Avec la série : Alerte à Malibu.

19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invité : Edouard Balladur.

20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.

20.45 Cinéma : Le Corps de mon ennemi. ■■ Film français de Henri Verneuil (1976).

22.50 Magazine : Ciné dimanche.

23.00 Cinéma : Big Jake. ■ Film américain de George Sherman (1971).

0.45 Journal et Météo.

1.00 Série : Le Chinois.

2.30 Opéra : Le Déserteur ou l'Epreuve amoureuse. Drame lyrique en trois actes (1769). Mise en scène de Christian Daumas. Musique de Monsigny, poème de Sedaine, par Le Sinfonietta de Picardie et le chœur Le Madrigal.

4.15 Programmes de nuit. Histoire de la vie ; 4.25, Mésaventures ; 4.45, Musique ; 5.00, Histoires naturelles.

FRANCE 2

DIMANCHE • MIDI
Arlette LAGUILLER
à l'Heure de Vérité.
2 France

12.00 L'Heure de vérité (et à 1.00). Invitée : Arlette Laguiller.

12.50 Météo (et à 13.15).

12.55 Loto, Journal, Point route.

13.25 Dimanche Martin. (et à 16.05).

15.05 Série : Le Renard.

17.50 Hommage à Paul-Emile Victor. Les carnets de l'aventure : Paul-emile Victor, retour vers le futur, de Dominique Martial.

18.25 Magazine : Stade 2 (et 4.25). Athlétisme : Patinage artistique ; Cyclisme : ; Escrime ; Football ; Rugby : Ski nordique.

19.59 Journal et Météo.

20.50 Cinéma : Brannigan. ■ Film américain de Douglas Hickox (1975).

22.45 ▶ Documentaire : Première ligne. Les Amants de Nazareth.

23.38 Les Films Lumière.

23.40 Journal, Météo, Journal des courses.

23.55 Concert : Musiques au cœur. Hérodiade, opéra de Massenet, avec l'Orchestre et les Chœurs du Capitole de Toulouse, dir. Michel Plasson.

1.50 Programmes de nuit. L'heure du golf ; 2.20, Taratata ; 3.30, Savoir plus santé (rediff.) ; 5.50, Dessin animé.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.

12.45 Journal.

13.00 Documentaire : Les Cinq Continents. Aux sources du vodou. *Au Bénin, berceau du vodou (transcription de Vodun en langue fon (ethnie du sud Bénin), le grand prêtre Daagbo Hounon entrouvre la porte de son couvent.*

14.00 America's Cup.

14.25 Série : New York District.

15.15 Magazine : Sports dimanche. Tiercé à Auteuil ; 15.35, Escrime : Challenge BNP au stade Pierre-de-Coubertin ; 15.55, Cyclisme : Paris-Nice : Nice-col d'Eze, 8e étape ; 16.35, Patinage artistique : Championnats du monde, gala de clôture à Birmingham.

18.00 Magazine : Lignes de mire. Les chaînes d'information dans le monde.

18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région.

20.15 Divertissement : Benny Hill.

20.50 Série : Inspecteur Derrick. Une sœur envahissante. *Pour la police judiciaire, Mme Kessler est un premier témoin important.*

21.55 Téléfilm : Nomenklatura. De Michal J. Dudziewicz.

22.50 Dimanche soir. Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc. Invitée : Dominique Voynet ; suivi de : A la Une sur la Trois.

23.35 Météo et Journal.

23.55 Cinéma : Jeanne au bûcher. Film italien de Roberto Rossellini (1954, v.o.).

1.10 Musique Graffiti (15 min).

M 6

12.25 Série : Mariés, deux enfants.

12.55 Série : Les Rues de San Francisco.

13.50 Sport : Super VTT. Au POPB.

15.25 Magazine : Culture rock (et à 2.30). La Saga de Stevie Wonder.

16.20 Série : Le Joker.

17.20 Téléfilm : La Mare aux crocodiles. De Neal Sunström, avec Arielle Dombasle. *Après la mort de son fiancé dans une course automobile, Florence accepte d'épouser le sponsor de celui-ci tout en se gardant la possibilité de fréquenter d'autres hommes. Un soir, l'époux blasé est abordé par un journaliste...*

18.55 Série : Robocop.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Filles à papas.

20.40 Sport 6 (et 0.30).

20.45 Magazine : Capital. Téléphone, télévision : les coulisses d'une révolution.

22.30 Magazine : Culture pub (et 5.15). La Mode des vrais gens.

23.00 Cinéma : Désir. □ Film italien de Michael Cardoso, avec Peter Marc, Josie Bisset, Courtney Allen.

0.40 Magazine : Rock express. REM, Killing Joke, Weezer.

1.05 Boulevard des clips (et 5.40).

3.25 Rediffusions. L'Irlande au pays des gaëls ; 4.20, Iso Lo.

CANAL +

En clair jusqu'à 14.05

12.30 Flash d'informations.

12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot.

13.35 La Semaine des Guignols.

14.05 Téléfilm : Gunsmoke 4, la longue chevauchée. De Jerry Jameson, avec James Arness, James Brolin.

15.40 Magazine : 24 heures (rediff.).

16.40 Profession critique.

17.05 Documentaire : Les Tortues. De Gérald Calderon. *On compte plus de deux cent cinquante espèces de tortues. D'eau douce, de mer ou bien terrestres, elles arpentent la planète depuis près de trois cents millions d'années.*

18.00 Cinéma : Les Petits Champions. ■ Film américain de Stephen Herek (1992).

En clair jusqu'à 20.35

19.40 Flash d'informations.

19.45 Ça cartoon. Bugs Bunny à Paris (1951) ; The Bashfull Buzzard (1945) ; Baby Bottleneck (1946) ; Les Indésirables (1955) ; Jerry trouve un allié (1948).

20.30 Magazine : Le Journal du art. Présenté par Jean Teule. Rubriques : Une histoire du art ; Une nouvelle du art ; Une vacherie du art.

20.35 Cinéma : Jeanne la Pucelle, les batailles. ■■ Film français de Jacques Rivette (1993).

23.05 Flash d'informations.

23.15 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football ; Handball ; Boxe.

1.45 Cinéma : Taxi de nuit. ■ Film français de Serge Leroy (1992).

LA CINQUIÈME

12.00 Pose ton cartable. Téléchat ; La Vie devant moi, motard de gendarmerie ; Grimmy : Chauve qui peut ; Sac à puces ; Rintintin : De l'or en barres (rediff.).

13.00 Jeu : Ça déménage.

13.30 Les Grands Séducteurs. James Dean. *Portrait inédit d'un acteur qui devint une légende en seulement trois films.*

14.30 Magazine : L'Esprit du sport. Invité : Michel Polac.

15.30 Magazine : Jeux d'encre.

16.00 Magazine : Détours de France. Présenté par Jean-Claude Bourret.

17.00 Le Sens de l'Histoire. L'avancée allemande en Russie. *1941, Hitler brise le pacte germano-soviétique. Il attaque la Russie avec une armée de Panzers. C'est l'opération Barbarossa.*

18.30 Va savoir. Abbeville.

ARTE

19.00 Série : Max Linder. Les Débuts de Max au cinéma ; L'Ingénieux Attentat ; Le Mari jaloux.

19.30 Magazine : Métropolis (et 0.35). Coordonné par Pierre-André Boutang et Peter Wien.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : Les Loups. Proposée par Sabine Bubeck.

20.41 Documentaire : Sur les traces du loup. D'Erik Zimen.

21.25 Cinéma d'animation : Petit Loup. D'An Vrombaut.

21.30 Documentaire : Le Loup blanc. De D. Mech et J. Brandenburg.

22.20 Documentaire : Sur les traces du loup. *Seconde partie.*

23.30 Cinéma : La Fille du loup-garou. ■ Film américain de Henry Levin (1944, v.o.).

1.30 Essai documentaire : Barroco. De Paul Leduc (2/3).

2.25 Rencontre. Avec Alfred Grosser et Katarina Von Bulow (30 min.).

CÂBLE

TV 5 19.00 30 millions d'amis. 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 7 sur 7. Rediff. de TF 1 de ce jour. 21.00 Les Heures chaudesde Montparnasse. De Jean-Marie Drot (2/13). Des valses 1900 aux canons de la Grande Guerre. 21.55 Météo internationale. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.45 Moi vouloir toi. □ Film français de Patrick Dewolf (1985). 0.15 Kaléidoscope. 0.45 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19.15 Les îles aux trésors. De David Cohen (12/13). L'Histoire du malchanceux capitaine Kidd. 19.40 Escales : Québec. De Pierre Brouwers. 20.35 Un poison vital. De Tim Haines. 21.25 Danseur étoile. De Derek Bailey (4/4). 22.20 Pourquoi pas... Graham ? De Luc Frejacques et Olivier Carre. 23.05 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn (18/38). F 4 Phantom. 0.05 La Beauté du monde. De Guy Baskin (4/6). Australie, les secrets du centre. 0.50 Les Automates vivants. De Gérald Calderon (50 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Jean-Edern's Club. 20.00 Café-théâtre. 20.30 L'album (et 23.55). 21.00 Monsieur Hire. ■■ Film français de Patrice Leconte (1989). 22.20 Gonzalo Rubalcaba Quartet. Concert enregistré au festival Jazz à Vienne (Isère), en 1992. 23.55 L'Album. 0.25 Le Canal du savoir. Carthage, légende et réalité (60 min).

CANAL J 18.00 Les Yeux de la découverte. 18.30 Le Chemin de la réussite. 19.30 Zazoo U.

CANAL JIMMY 20.00 Série : Seinfeld. L'allergie. 20.30 Série : Dream On. 20.55 Country Box. 21.25 Série : Monty Python'sFlying Circus. 21.55 Chronique New Age. 22.00 La Semaine sur Jimmy. 22.10 Série : New York Police Blues. 22.55 Destination séries. 23.25 Série : Les Envahisseurs. 0.15 Berkeley-années 60 (60 min).

SÉRIE CLUB 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Miami Vice. 20.50 Série : Cimarron Strip. 22.15 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara. 0.00 Série : César Birotteau (90 min).

MCM 20.30 MCM Euromusiques Latina. 21.30 MCM Rock Legends club. 22.30 Cinémascope. 23.00 The Choice en concert. Enregistré le 31 janvier 1995 à Cannes. 0.00 Blah-Blah Groove. 0.30 Blah-Blah Metal. 0.55 Player One. 1.00 Vidéoclips.

MTV 19.00 US Top 20. 21.00 120 Minutes. 23.00 Beavis and Butt-Head. 23.30 Headbangers'Ball.

EUROSPORT 10.30 Ski. En direct de Kvitfjell (Norvège). Coupe du monde, super G messieurs. 12.25 Ski. En direct de Lenzerheide. Coupe du monde, slalom dames (seconde manche). 14.30 Patinage artistique. En direct de Birmingham. Gala de clôture des championnats du monde. 16.55 Football. En direct de Nancy. Championnat de France de D2 : 31e journée. Nancy-Toulouse. 19.00 Athlétisme. En direct de Barcelone. Championnat du monde en salle. 22.00 Ski de fond. En différé de Thunder Bay. Championnat du monde. 23.00 Tennis. En direct d'Indian Wells (Etats-Unis). Tournoi messieurs : demi-finales.

CINÉ CINÉFIL 20.30 Le Témoin à abattre. ■ Film américain de Lewis Allen (1955, N., v.o.). 21.55 Susannah of the Mounties. ■ Film américain de William A. Seiter (1939, N. v.o.). 23.15 Casimir. □ Film français de Richard Pottier (1950, N.). 0.45 Charlie Chan à Londres. □ Film américain d'Eugene Forde (1934, N. v.o., 80 min).

CINÉ CINÉMAS 20.05 Dans les coulisses de... 20.30 1900 (1re partie). ■■■ Film italien de Bernardo Bertolucci (1976). 23.05 Zoltan, le chien sanglant de Dracula. □ Film américain d'Albert Band (1978, v.o.). 0.40 Boyz'n the Hood. ■■ Film américain de John Singleton (1991, v.o., 105 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Projection privée. Alain Corneau, réalisateur. 19.40 Fiction. La viande qui fortifie l'homme, de Jean-Philippe Ibos. 20.30 Atelier de création radiophonique.
Extra-muros, chronique de la folie à Bondy. 22.25 Poésie sur parole. Les poèmes de Pier Paolo Pasolini (6). 22.35 Le Concert. Musique Celtique : L'Irlande. Enregistré le 15 janvier au Théâtre de la Ville. Avec les groupes Four Men and a Dog et De Dannan. 0.05 Clair de nuit. Tentatives premières : La Trilogie du royaume ; Rub a dub dub ; Rémanences : Kolima-sons ; La durée du oui : Frédéric Aquaviva, A flor incornada.

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Donné le 10 mars 1995 à la salle de concerts, à la Cité de la musique, par l'Ensemble InterContemporain, dir. David Robertson : De Staal (Création française), de Louis Andriessen ; City Life (commande de l'Ensemble InterContemporain, de l'Ensemble Modern et London Sinfoniella), de Reich. 21.30 Voix souvenirs. Janine Capderou, soprano. Le Roi d'Ys : « De tous côtés j'aperçois dans la plaine », de Lalo, par l'Orchestre Lyrique de la RTF, dir. Robert Benedetti (1963) ; Wether : « Air des lettres », de Massenet (1956) ; Don Carlos : « O din fatale », de Verdi, par l'Orchestre lyrique de la RTF, dir. Roger Ellis (1956) ; Le Trouvère : « Condotta ell'era in ceppi », de Verdi (1963) ; La Favorite : « O mon Fernand », de Donizetti, par l'Orchestre lyrique de la RTF, dir. Charles Bruck (1963) ; La Pucelle d'Orléans : « Adieu forêts », de Tchaïkovski, par l'Orchestre lyrique de la RTF, dir. Robert Benedetti (1963) ; Samson et Dalila : « Mon cœur s'ouvre à ta voix », de Saint-Saëns, par l'Orchestre lyrique de la RTF, dir. Tony Aubin (1961) ; Les Dragons de Villars : « Il m'aime », de Maillart, par l'Orchestre lyrique de la RTF, dir. Roger Ellis (1959). 22.30 Les greniers de la mémoire. Olivier Messiaen. 23.00 Les magiciens de la terre. Musiques du Mahgreb : Tunisie, Algérie, Maroc. Musiques du Japon et Java. 0.05 Atelier. Anatomie de la mélancolie.

Les interventions à la radio

France-Inter, 12 heures : Danielle Mitterrand (« A titre provisoire »).

R.C.J., 11 h 30 : Jean Poperen (« Gros Plan »).

Radio J, 94.8 FM, 14 h 30 : Jean-Louis Debré (« Forum »).

RTL, 18 h 30 : Alain Juppe (« Grand Jury »)

Le Monde
DIMANCHE 12 - LUNDI 13 MARS 1995

Sorts

par Alain Rollat

LA TÉLÉVISION ne met pas à l'abri de l'irrationnel. En femme avertie, Tina, la brune arbitre de « J'y crois, j'y crois pas », avait sagement pris la précaution de se prémunir contre les maléfices en arrivant sur le plateau de TF 1, vendredi soir, avec une gousse d'ail ornée d'une épingle magique. C'était bien le moins qu'elle pût faire avant de pénétrer dans l'arène où l'attendaient, face-à-face, une batterie d'occultistes et une brochette de rationalistes. Il s'agissait de savoir comment combattre le mauvais œil, mais le sort d'Edouard Balladur n'était nullement en cause.

Témoin cité par le contingent des forces occultes, un habitant du Puy, un certain Bernard, récemment entré dans le livre des records, raconta pourquoi il se sent poursuivi par une forme de guigne extrêmement tenace. Il avait treize mois quand il s'est fracturé pour la première fois le col du fémur et, depuis ce jour-là, il ne cesse de collectionner les accidents. Il ne peut pas descendre un escalier, franchir une porte ou traverser une rue sans qu'une fois sur deux il lui arrive un malheur.

Il en est à son quatre-vingt-septième pépin physique en quarante ans, soit une moyenne de 2,17 par an. Sans compter les pannes de voiture, de train ou d'avion. Ni les tuiles du troisième type comme la dernière en date : la découverte d'un cadavre incongru dans la cave de son magasin, celui d'un anonyme alcoolique qui passait par là et qui avait choisi d'entrer chez lui pour une ultime cuvée clandestine.

Au nom des forces de la raison, un lettré suggéra que ce malchanceux avait peut-être tendance, comme n'importe quel superstitieux, à rapporter à lui le moindre fait divers. Mais il faut bien reconnaître que cette explication parut un peu courte en regard de celle fournie par Sterna, sorcière déclarée, qui diagnostiqua chez ce guignard une absence totale de protection luciférienne : « C'est lui qui attire le mauvais sort ! » Cette analyse ne fut d'ailleurs pas contredite par l'exorciste de service qui confirma le développement des entreprises démoniaques : le nombre des possédés s'est multiplié par vingt en quarante ans. Le mauvais œil n'en finit pas de marquer des points.

Il y eut ensuite un échange animé sur la prétendue loi des séries et sur la force des nombres. Et l'on vit Tina se départir un instant de sa neutralité en notant que si des gens aussi sérieux que les fabricants de Boeing avaient baptisé leurs avions 707, 737, 747, etc., pour les placer sous la protection du chiffre 7, cela signifiait forcément quelque chose.

Mais le témoignage le plus déterminant fut celui de Carmen, une hôtelière qui ne badine plus avec les forces de l'ombre depuis qu'elle a vécu dans un établissement tellement hanté que, « même dans les WC », ses clients sentaient, comme elle en avait fait elle-même l'expérience, « une main » surgir de l'invisible pour « toucher les fesses ». Il en résultait fatalement l'idée que la chaîne éducative serait bien inspirée de tirer la morale de ce genre de sornettes.

SOMMAIRE

INTERNATIONAL
Nord-Sud : le Sommet de Copenhague élabore un compromis sur l'aide au développement 2
Diplomatie : Pékin critique les Etats-Unis et leurs alliés 3
Nucléaire : Le bras de fer continue entre Pyongyang et Washington 3
Russie : le FMI accorde un « vote de confiance » à Boris Eltsine 4

FRANCE
Affaires : la justice interdit à Pierre Suard de gérer Alcatel 5 et 6
Campagne : les candidats de la majorité courtisent les Français de l'étranger 6
Transparence : Edouard Balladur rend public son patrimoine 7

SOCIÉTÉ
Éducation : exclues, les jeunes filles voilées souffrent de difficultés scolaires 8
Faits divers : le décès d'un chirurgien accentue le malaise au sein de l'hôpital d'Orléans 9

HORIZONS
Histoire : il y a deux cent trente ans, Jean Calas était réhabilité grâce au soutien de Voltaire 10
Débats : un entretien avec Mahmoud Darwich, poète palestinien démissionnaire en 1993 du comité exécutif de l'OLP 11
Éditoriaux : Le credo de Copenhague ; Capitalisme à la française 12
Courrier : l'avis du médiateur 12
Les lettres de nos lecteurs 13

SPORTS
Patinage : les championnats du monde à Birmingham 14

ENTREPRISES
Social : préavis de grève pour mardi chez Renault 16

CULTURE
Danse : l'extraordinaire destin de Loïe Fuller 20
Ventes : un mystérieux amateur met sa collection de manuscrits sur le marché 21

SERVICES

Abonnements 19
Agenda 19
Carnet 14
Finances et marchés 17-18
Météorologie 19
Mots croisés 19
Radio-Télévision 23

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

SARAJEVO, LE TRAMWAY DE LA RÉSISTANCE : symboles d'une ville qui résiste, à défaut de renaître, les rames rouge et blanc qui parcourent la capitale bosniaque agacent les miliciens serbes, dont l'objectif est de tuer l'âme de la cité.

Tirage du *Monde* du samedi 11 mars : 490 352 exemplaires

Vers une direction collégiale d'Alcatel Alsthom

Un tandem pourrait assurer la gestion du groupe industriel

PIERRE SUARD, le patron d'Alcatel-Alsthom, est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions. Mais il ne démissionnera pas, assurait vendredi 10 mars dans la soirée, François de Laage de Meux, le directeur général du groupe. L'état-major, réuni tout le week-end, rue La Boétie, à Paris, va chercher « *une solution qui permette à l'entreprise de tourner* ».

Cette « *formule* » doit être avalisée par le conseil d'administration convoqué au plus vite – dès lundi si possible et si Rand Araskogg, le patron américain d'ITT, basé à New York, l'un des administrateurs du groupe aux cotés de Guy Dejouany, patron de la Générale des eaux, Jean Peyrelevade, celui du Crédit lyonnais, Jacques Friedmann, celui de l'UAP, Marc Viénot de la Société générale – peut se rendre immédiatement à Paris.

L'atmosphère est celle de l'état d'urgence, au siège de la société. Des multiples consultations qui vont se dérouler dans les heures à venir devrait très probablement sortir le principe « *d'une direction collégiale temporaire* », explique un administrateur. « *On ne sait pas du tout combien de temps va durer cette histoire. Il n'est pas question de lâcher à chaud Pierre Suard. On a trop tendance à croire en France qu'une mise en examen équivaut à une condamnation* », explique-t-il.

LE NOM DE PIERRE BILGER

Le comité exécutif restreint, mis en place, lors d'une première réorganisation au mois de janvier, devrait ainsi prendre les rênes. Il y aura-t-il un *primus inter pares* au sein de cette enceinte ou au grand dam de certains cadres est surtout représentée la garde rapprochée de Pierre Suard ? Le nom de Pierre Bilger, le patron de GEC-Alsthom, est à nouveau évoqué. Mais sans certitude forte, d'autant que ce n'est pas un spécialiste des télécommunications, qui représentent les deux tiers des activités du groupe. Il était cantonné à la gestion des commandes d'Etat dans un cadre franco-français. « *Il apparaîtrait comme un successeur et ce n'est pas ce qui est recherché* », expliquent des cadres.

Pas de successeur. Et pourtant, parmi les cadres, nombreux sont désormais ceux qui réclament un changement plus radical. La réorganisationde janvier était un leurre, plaident certains, soulignant qu'un successeur potentiel de Suard, l'ancien patron de la filiale belge, Frederic Goossens, n'avait pas été retenu pour intégrer le cénacle. Il est depuis parti à la tête de Belgacom. « *Il faut quelqu'un de l'extérieur, qui fasse le ménage* », assure un cadre dirigeant, plus audacieux. Le nom de Jacques Fayard, rival de Pierre Suard, pour la présidence en 1986, et aujourd'hui, patron de Siemens France court actuellement.

Les chances en sont très minimes. François de Laage de Meux, un pilier de la garde rapprochée, devrait jouer les coordinateurs.

C. M

Les patins de la discorde

A NOUVEAU, les téléspectateurs de TF 1 et de France 2 devraient découvrir, samedi après-midi 11 mars, le même programme sur leur écran. Pour tout le monde, ce sera la finale libre dames, pour cause de concurrence acharnée et de mésentente récurrente... Voilà l'ultime rebondissement d'un feuilleton vieux d'un an.

Le 25 janvier 1994, plus de seize millions de téléspectateurs français (61,1 % de parts de marché) avaient suivi sur le petit écran le libre dames des Jeux olympiques d'hiver de Lillehammer. Ce fut la meilleure audience de l'année, toutes chaînes et toutes émissions confondues, sans doute grâce à la présence de la Française Surya Bonaly et des Américaines Nancy Kerrigan et Tonya Harding, dont la rivalité avait débordé le simple cadre sportif. Le patinage artistique, réputé jusqu'alors sport confidentiel, devenait aussi « intéressant » que le football pour les chaînes de télévision. TF 1 a été la première à en tirer les conclusions. C'est en novembre 1994 qu'ont éclaté les escarmouches, à l'expiration du contrat de deux ans entre France-Télévision et la Fédération française des sports de glace (FFSG). Plus riche et plus rapide, la Une a obtenu l'exclusivité pour cinq ans des compétitions organisées par la FFSG, en contrepartie de 75 millions de francs. Seul restait au service public un Lallique Trophée d'or privé des meilleurs patineurs français.

Le conflit vient de rebondir à l'occasion des championnats du monde de patinage artistique de Birmingham, en Grande-Bretagne *(lire aussi page 14)*. France-Télévision et TF 1 s'accusent réciproquement de ne pas respecter l'accord conclu à l'amiable pour se partager les retransmissions de cette compétition. Pour contrer le refus initial du service public de diffuser en direct, vendredi 10 mars, le programme court dames, Jean-Claude Dassier, patron des sports de TF 1, décide de le faire. Immédiatement, France-Télévision revient sur sa décision. Résultat : l'épreuve a été proposée au même moment par les deux chaînes.

Selon Jean Réveillon, directeur des sports de France-Télévision, c'est la rupture, car « *TF 1 n'avait pas le droit de diffuser* » le programme court. En riposte, « *France-Télévision a décidé de retransmettre la finale du libre dames, samedi à 16 h 15* », sur France 2, en même temps que TF 1. Convaincu de sa « *bonne foi* », Jean-Claude Dassier s'inquiète de « *l'amateurisme* » du service public. Quant au service des sports de France-Télévision, il dénonce l'« *improvisation* » de la Une.

« *C'est la panique à bord de TF 1*, déclare Jean Réveillon, *les chiffres d'audience sont dramatiques pour eux.* » Selon lui, France-Télévision a obtenu, mercredi 8 mars, une part de marché moyenne de 45,2 % contre 34,8 % à TF 1. L'audience enregistrée, jeudi 9 mars, est plus importante encore avec 47,2 % pour le service public contre 33,3 % à la chaîne privée. Pour Jean-Claude Dassier, cette double diffusion, est une « *faute professionnelle grave* », qui rend « *extrêmement difficile une collaboration entre les chaînes* ».

Guy Dutheil

La signature par cinq syndicats corses sur neuf d'un accord avec le gouvernement ne met pas fin au conflit social

AJACCIO
de notre correspondant

Cinq syndicats sur neuf ont signé le protocole d'accord qui leur était proposé lors de la quatrième réunion de concertation tenue à Ajaccio, vendredi 10 mars, sous la présidence de Jacques Coëffé, préfet de Corse. Cette entrevue a eu lieu au lendemain du voyage fait par deux conseillers de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, et d'André Rossinot, ministre de la fonction publique, qui s'étaient entretenus avec les représentants syndicaux et avaient annoncé que la création de la « *zone spécifique de résidence en Corse* » serait finalement accompagnée du versement des indemnités correspondantes.

Le préfet a confirmé cette disposition. Il s'agit du classement de toutes les communes de l'île dans cette zone, avec indemnités au taux de 1,5 % à partir du 1er juillet, qui seront portées à 2 % le 1er janvier 1996, soit une augmentation du salaire mensuel brut des fonctionnaires de 109 francs dans les dix-neuf communes, dont Ajaccio et Bastia, actuellement classées en zone un, et de 218 francs dans les autres.

Les mesures obtenues au cours des précédentes réunions, c'est-à-dire l'augmentation de 112 % (+ 256 francs par mois pour un agent célibataire) de l'indemnité spécifique de transports, restent naturellement acquises. Le coût de l'ensemble s'élèvera à 186,3 millions de francs, au lieu de 71 millions en 1994 : 113,3 millions seront à la charge de l'Etat, 49,9 millions à celle des collectivités territoriales et 23,1 millions à celle des établissements hospitaliers.

La CFDT, le STC, la CGC, la FEN et la CFTC ont donné leur accord, mais pas la CGT, FO, la FSU et le Syndicat unifié des impôts qui veulent consulter leur base, lundi 13 mars, pour décider si la grève générale doit se poursuivre. Le porte-parole de l'intersyndicale CGT-FO a en effet qualifié les réunions précédentes de « *simulacre de négociations* », dénonçant la politique du « *fait accompli* » du gouvernement. Sans contester les avancées, il a estimé que les augmentations accordées ne représentent qu'un tiers des revendications.

De leur côté, bien qu'ils aient signé le protocole relatif au service public, le STC et la CFDT maintiennent leur mot d'ordre de grève et de manifestation régionale à Ajaccio pour lundi 13 mars afin d'obtenir la parité entre les secteurs public et privé. Le trafic aérien et maritime sera donc réduit au strict minimum pour vingt-quatre heures. Les organisations patronales et artisanales appellent à la fermeture des magasins ce jour-là.

Paul Silvani

Le directeur désigné de la CIA renonce à sa nomination

LE GÉNÉRAL du cadre de réserve Michael Carns, désigné en février au poste de directeur de l'Agence centrale de renseignement (CIA) par le président Bill Clinton, a demandé que sa nomination ne soit pas maintenue. M. Clinton envisagerait de nommer à ce poste l'actuel numéro deux du Pentagone, John Deutch. Le général Carns, cinquante-sept ans, ancien du Vietnam, aurait demandé au président de revenir sur sa nomination en raison d'un différend qui l'opposerait à un ancien employé de maison. Le général Carns, qui se préparait à se présenter devant le Sénat pour obtenir son approbation, devait succéder à James Woolsey, qui avait démissionné en décembre 1994 après deux années tumultueuses à la tête de la CIA. L'annonce du retrait du général Carns est intervenue le jour où la Maison Blanche faisait état de la signature par le président Clinton d'une directive confidentielle fixant des « *priorités* » aux services de renseignement : prolifération des armes de destruction massive, terrorisme et crime international. – *(AFP.)*

DANS LA PRESSE

Pierre Suard en examen

CORRIERE DELLA SERA

Pierre Suard, qui était encore pour un certain temps administrateur de la Fiat, est le personnage le plus important de l'establishment économique français. Il est proche du mouvement gaulliste. Mais ses sympathies personnelles vont davantage au premier ministre, Edouard Balladur, qu'à Jacques Chirac, le maire de Paris. Tout le monde est convaincu que la manipulation commerciale du groupe Alcatel a servi à financer le mouvement gaulliste. [...] Politiquement, la mise en examen de Pierre Suard est destinée à nuire aux deux candidats du mouvement gaulliste, Edouard Balladur et Jacques Chirac. Mais il est également vrai que cette mise en examen était dans l'air. En effet, elle n'a surpris personne. D'ailleurs, les ultimes sondages n'en ont pas tenu compte. Il reste le fait que la France des scandales est encore en mouvement.

Arturo Guatelli

L'HUMANITE

Au fait, par qui M. Suard a-t-il été nommé PDG de la Compagnie générale d'électricité devenue Alcatel ? Par M. Chirac, alors premier ministre en 1986, et par M. Balladur, ministre de l'économie. A la table d'« honneur » de qui le PDG d'Alcatel se trouvait-il en octobre 1994 ? A celle de M. Madelin, qui lançait alors son mouvement Idées-actions et qui flanque aujourd'hui le premier nommé. Dans la « galaxie » de quel candidat M. Suard figurait-il à l'automne ? Dans celle de M. Balladur. Suard, c'est la droite, et la droite, toute la droite, c'est Suard ! Soit dit en passant, ceux qui pourraient voir dans M. Chirac une opposition « sociale » ou « républicaine » à M. Balladur feraient bien de s'intéresser à la machine à perdre pour la France qu'aura été l'ascension de M. Suard.

Charles Sylvestre

LIBERATION

L'impunité – ou plus exactement l'immunité – dont jouissaient en France les barons politiques a commencé à céder depuis quelques années. Il aurait été surprenant que leurs homologues du monde des affaires puissent garder longtemps pour eux seuls leur statut d'intouchables. [...] La mise en examen de Pierre Suard dépasse symboliquement son activité personnelle, répréhensible ou pas. C'est tout le système français – maquereautage des grands corps, copinage, pouvoir-entreprise, impunité des patrons – qui vient en jeu. Ce système n'a pu tenir si longtemps qu'avec une béquille supplémentaire : le laxisme complaisant de la magistrature, en particulier du parquet et de la chancellerie. On commence à croire que celui-ci n'est pas éternel...

Gérard Dupuy

LE PARISIEN

Certains virent en Pierre Suard un président de transition et pensèrent que son rôle à ce poste [PDG d'Alcatel-Alsthom] se limiterait à assurer un intérim. [...] Non seulement ce proche d'Edouard Balladur est resté à son poste, mais il a su imposer ses décisions, réorganiser, restructurer, en d'autres termes imprimer son empreinte au groupe dont il avait la responsabilité, tout en s'appuyant sur une équipe de collaborateurs efficaces et fidèles. Décidé, puissant, influent mais fuyant les feux de la rampe et peu amateur de dîners en ville, il ne refuse pas pour autant de s'impliquer dans le débat public. Rien de contradictoire pour cet homme complexe.

Pierre Boqueral

■ **BURUNDI.** Le ministre burundais de l'énergie et des mines, Ernest Kabushemeye, Hutu (ethnie majoritaire) et membre d'un parti de la majorité, a été assassiné par balles, samedi 11 mars, à Bujumbura, par un ou des inconnus qui ont pris la fuite. Cet assassinat survient moins de deux semaines après la formation d'un nouveau gouvernement. – *(AFP, Reuter.)*